



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753167 3

575
Presented by

John Bigelow

*to the
Century Association*

*DM

Mercure

17 1914

Handwritten signature or text

* 117

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROI.
JUILLET. 1741.



A PARIS,

Chés } GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Contry,
 à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilège du Roi



L'ADRESSE generale est à
Monsieur MOREAU, Commis au
Mercur, vis-à-vis la Comédie Fran-
çoise, à Paris. Ceux qui pour leur com-
modité voudront remettre leurs Paquets ca-
chetés aux Libraires qui vendent le *Mer-
cure*, à Paris, peuvent se servir de cette voye
pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse
des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir
soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est
toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous
le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui
les envoient, celui, non-seulement de ne
pas voir paroître leurs Ouvrages, mais
même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé
de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays
Etrangers, ou les Particuliers qui souhai-
ront avoir le *Mercur* de France de la pre-
miere main, & plus promptement, n'auront
qu'à donner leurs adresses à M. Moreau,
qui aura soin de faire leurs Paquets sans
perte de temps, & de les faire porter sur
l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on
lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

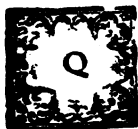


MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
JUILLET. 1741.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

ODE,
Sur le Jugement dernier.



Quel spectacle se découvre
A mes timides regards !
La Voûte Céleste s'ouvre ;
Qu'entends-je de toutes parts ?
Les vents sifflent, les Mers grondent ,
Les Elémens se confondent
Par des mouvemens divers ,

Aij

Et

Et brisant enfin leur digne ,
Font une funeste ligue ,
Pour détruire l'Univers.



Le Pere du jour expire ;
L'horreur , le trouble & la nuit
Etablissent leur empire ;
La Lune sanglante fuit ,
Les feux du Ciel se consomment ;
Et des feux nouveaux s'allument ,
Dont la lugubre clarté
Est le terrible présage
De cet instant qui partage
Le tems & l'Eternité.



Un son égal au Tonnerre
Anime l'airain fatal
Qui donne à toute la Terre
Le redoutable signal ;
A cette voix menaçante ,
La mort même obéissante
Ouvre son avare sein ,
Et je vois par tout le monde
D'une poussiere féconde
Renaître le Genre humain.


Parmi

Parmi cet immense nombre
D'hommes tremblans , éperdus ,
Regne une tristesse sombre ;
Tous les rangs sont confondus ;
Déchûs de leurs avantages
Les Rois , les Héros , les Sages
Reconnoissent aujourd'hui
Qu'esclaves d'un même Maître ,
Au moment qu'il veut paroître,
Tout s'éclipse devant lui.



Pour annoncer sa venue
Le Ciel s'embrase d'éclairs ,
Je l'aperçois sur la nuë
Assis au milieu des airs ;
La Sainteté le couronne ,
Sa Majesté l'environne ;
La foudre part de ses yeux ,
Et sur son front la Justice
Menace d'un prompt supplice
Les Mortels audacieux.



Quels éfroyables symptômes
Cause ce nouveau Soleil ,
En dissipant les fantômes
Produits par un long sommeil !

A iij

Saif

Saisi d'une peur soudaine
 Le juste se croit à peine
 A convert de son courroux ,
 Et l'on entend les coupables
 Pouffer ces cris lamentables :
 Montagnes tombez sur nous.



Moins troublés que les rebelles
 Sous le glaive de Thémis ,
 De leurs fureurs criminelles
 Prêts à recevoir le prix :
 Moins éfrayés sont sur l'onde ,
 Ceux dont tout l'espoir se fonde
 Sur d'inutiles efforts ,
 Quand sous leurs pieds , sur leur tête
 Les flots , les feux , la tempête
 Leur présentent mille morts.



Un Livre affreux se déplie
 Où par des traits éclatans
 La voix du Seigneur publie
 L'Histoire de tous les tems.
 Envain l'heureux artifice
 Avoit sçu peindre le vice
 Des couleurs de la vertu ;
 La vérité souveraine

Détruit

Détruit l'apparence vaine
Dont il étoit revêtu.



Sévere Juge & bon Pere
Dieu sépare sans retour
Les objets de sa colere
Des objets de son amour.
Son implacable vengeance
Et sa divine clémence
Rendent par un juste accord
L'Arrêt de mort & de vie
Qui du Saint & de l'Impie
Fixe pour jamais le sort.



Il commande , & les abîmes
A ses paroles s'ouvrant ,
Engloutissent les Victimes
Qu'il livre au feu dévorant ,
Et du séjour de la joye
Lui-même traçant la voye ,
Les Elûs vont triomphans
Jouer du riche héritage
Qu'il a promis pour partage
A ses fideles Enfans.



A iiij

LET-



LETTRE de M... au sujet d'une Cérémonie Ecclésiastique de l'Eglise de Besançon.

Vous m'avez demandé, Monsieur, des éclaircissemens sur la Cérémonie des trente deniers, qui se pratique à Besançon, le Mercredi Saint, à la Station qui se fait dans l'Eglise de S. Maurice de cette Ville, & sur d'autres pratiques de notre Métropole, dont j'eus l'honneur de vous entretenir il y a quelque tems. Vous exigez de moi, qu'outre le détail de cet usage, je vous en marque l'origine, autant qu'il sera possible. Je vous avouë, M. que l'obligation que vous m'imposez, m'embarasse fort, à cause de la difficulté qu'il y a de découvrir au juste les raisons d'origine des Rits Ecclésiastiques, surtout de ceux de notre Eglise Métropolitaine, dont il semble que nos Anciens se soient étudiés à nous ôter la connoissance, par le peu de soin qu'ils ont eu à nous conserver les Livres qui les renfermoient.

Cependant, comme d'une part, je ne puis rien vous refuser, & que d'une autre je n'ai jamais plus de plaisir que lorsque j'ai occasion de m'entretenir avec vous des anciens Rits Ecclésiastiques, j'essayerai de vous satisfaire en vous disant en peu de mots ce que
je

Je sçais de cette Cérémonie, dont voici un détail exact & précis.

Le Mercredi de la Semaine Sainte, les Chapitres des Eglises Collégiales de S. Paul & de Ste Marie-Magdeleine, se rendent à l'Eglise Métropolitaine; le Chanoine Semainier de cette Eglise s'étant revêtu par dessus ses Habits Sacerdotaux, d'une Chape rouge, & ayant pris les Gants & la Mitre, (a) le Clergé va processionnellement jusqu'à la porte de la Ville, appelée *la Porte de Rivotte*. Le Célébrant immédiatement précédé du Portebénitier, des Acolytes & de la Croix Processionnelle, marche le dernier, tant en allant, qu'en revenant; ce qui est remarquable en cette Procession, & qui ne s'observe de la sorte qu'en ce jour. Durant la Procession, on récite d'un ton de voix médiocre les Pseaumes Graduels. Lorsqu'on est arrivé auprès du Puits qui est proche la Porte de Rivotte, on interrompt les Pseaumes, & le Semainier bénit l'eau du Puits, après quoi

(a) Les Chanoines de l'Eglise Métropolitaine de Besançon ont l'usage de la Mitre, des Gants & des autres Ornaments Pontificaux, en vertu d'un Privilège qui leur fut accordé en 1048. par le Pape Leon IX. lorsque, passant à Besançon pour se rendre à Rome, il consacra l'Eglise de S. Etienne de cette Ville, lequel Privilège il confirma par une Bulle de l'an 1051.

Av on

on reprend les Pseaumes & on va à S. Maurice. Chemin faisant, le Semainier bénit encore les autres Puits qu'il rencontre.

Lorsque la Procession est arrivée à S. Maurice, on chante l'Antienne du Titulaire, & l'on récite d'autres Prières marquées dans le Processionel de l'Eglise Métropolitaine. Cependant le Semainier monte à l'Autel, & ayant toujours la Mitre sur la tête, il bénit trente deniers qui lui sont présentés sur un Bassin. La Bénédiction finie, on commence les Litanies des Saints, & les Chapitres retournent en leurs Eglises en les continuant.

En sortant de S. Maurice, lorsque le Célébrant est arrivé sur les degrés de la grande Porte, il jette en deux ou trois fois les trente deniers bénits, au Peuple qui se trouve ordinairement en assez grand nombre devant cette Eglise pour en ramasser.

Voilà, M. quelle est la Cérémonie des trente deniers dont vous avez souhaité sçavoir le détail. Quant à son origine, il n'est pas si facile de l'expliquer. L'opinion vulgaire est qu'on la pratique ainsi en mémoire de ce que Judas ayant livré J. C. aux Juifs pour trente deniers, cet Apôtre ayant reporté cette somme aux Princes des Prêtres, ceux-ci n'ayant pas voulu les prendre, il les avoit jetté dans le Temple, & qu'en détestation de cette horrible trahison, on jette

jette ainsi dans la rue ces pièces d'argent. Mais si c'étoit la véritable raison de l'origine de cette pratique, béniroit-on à l'Autel cette monnoye, pour la profaner tout de suite par l'usage qu'on en fait ?

Pour moi, sans prétendre décider, je pense qu'il faut tirer cette origine d'une ancienne coutume, laquelle à l'imitation de Rome, s'observoit autrefois par l'Archevêque de Besançon, & qui fut introduite en cette Ville, lorsqu'on y quitta le Rit Gallican, pour suivre l'Ordre Romain. A Rome, le Pape, & dans les autres Eglises, l'Evêque avoit coutume de donner l'aumône aux Pauvres le Samedi avant le Dimanche des Rameaux, ainsi qu'il est porté dans l'Ordre Romain publié par Hitorpius, où au Chapitre du Samedi avant les Rameaux, on lit ces termes : *Sabbatum ante Palmas.... Sabbato vacat, Dominus Papa eleemosinam dat.* La même chose se lit dans le Faux-Alcuin, & même dans Durand au Livre 6. de son Rational, où au Chapitre 66. il dit qu'à ce jour le Pape avoit la coutume de soulager les Pauvres, qu'il leur distribuoit des aumônes, & leur lavoit les pieds, parce que, dit-il, le Jeudi Saint, la longueur des Offices ne lui permettoit pas de leur rendre ce devoir en ce jour. Jean d'Avranches témoigne aussi que l'ordre de l'Eglise étoit qu'au

A vj Sa-

miserit. Hac die, exit Processio per pisterulam qua est in angulo Civitatis super Ripulam. Parochianus autem Presbiter id officii habet, ut per septuaginta & duas domos, paupres ordinet, & ut per singulas singuli habeantur infirmi, si poterunt reperiri. Veniens ad ostium cujusque domus intret Episcopus cum Decanis, Aqua benedicta & Turribulo, & dicat: Pax huic domui, ceteri respondeant: Et cum spiritu tuo; & det unicuique denarium, osculando illi manum; similiter & Decani. Expleta ergo visitatione, veniendum est ad Ecclesiam S. Mauricii, & ibi facta oratione, incipiant Litaniam regredientes.

Voilà, ce me semble, M. l'origine de la Cérémonie dont il s'agit, laquelle a souffert bien des changemens par la suite des tems, comme il paroît par le détail que j'ai fait ci-devant, & par le Texte de l'Ordinaire que je viens de rapporter. Plusieurs choses l'ont renduë méconnoissable. 1°. Ce n'est plus l'Archevêque qui distribuë l'aumône, puisqu'il ne se trouve plus à la Procession de ce jour, ce qui peut être arrivé de ce que ce Prélat par sa qualité de Prince de l'Empire, ne pouvant vaquer en personne à la visite des Pauvres & des Malades, par rapport aux grandes affaires qui lui survenoient, se déchargea de ce soin sur son Clergé; & comme, selon le même Ordinaire, il devoit en

ce

ce jour chanter les Oraisons solennelles du Vendredi Saint, le Semainier, ou celui qui devoit célébrer la Messe fut chargé, non-seulement de ces Oraisons, (a) mais encore des autres fonctions que l'Archevêque devoit remplir; c'est aussi pour cette raison que le Semainier paroît à cette Procession, immédiatement précédé de la Croix, marchant le dernier à la suite du Clergé, tant en allant qu'au retour, comme représentant le Pontife, ce qui ne se pratique de la sorte dans cette illustre Eglise qu'en cette seule occasion. Insensiblement on omit entièrement la visite des Malades, peut être parce qu'elle emportoit trop de tems, surtout depuis qu'on eût avancé au matin les Vêpres du Carême. Mais comme on continua la Station à S. Maurice, on continua aussi, selon toutes les apparences, d'y distribuer l'aumône que le tumulte & la foule du peuple donna lieu de jeter aux Pauvres, au lieu de la distribuer à chacun en particulier, comme on l'avoit pratiqué auparavant.

(a) Selon le Missel de Besançon imprimé à Mandeure. *Epamanduoduri* en 1671. le Semainier de la Métropolitaine devoit chanter ces Oraisons solennelles au retour de la Procession & immédiatement avant la Messe du Mercredi Saint; cela est aussi marqué dans le Cérémonial ou Ordinaire de cette Eglise qui est à présent en usage; mais il y a plusieurs années qu'on ne chante plus ces Oraisons.

2°. On distribuoit autrefois soixante & douze deniers, & à présent on n'en distribue que 30. la raison de cette différence peut être, que la visite des pauvres & des malades ayant cessé, on perdit de vûe le véritable objet de la Cérémonie de ce jour, qui étoit cette visite, accompagnée d'aumônes; & l'idée que la trahison de Judas présente en ce jour à l'esprit, donna lieu de croire que l'on ne jettoit au Peuple cette monnoye que pour faire ressouvenir les Assistans de ce que le Sauveur du Monde avoit bien voulu souffrir de la part de son perfide Disciple. Ce fut aussi, selon moi, ce qui déterminina insensiblement à ne plus faire entrer que 30. deniers dans la Cérémonie de ce jour. Enfin cette pratique n'étant plus envisagée que sous des vûes mystérieuses & allégoriques, on fit sur cette Monnoye une bénédiction, dont les termes marquent bien qu'au tems qu'elle fut dressée, on ne connoissoit plus la vraie origine de cette Cérémonie. Ce qui fortifie mes conjectures, c'est que le Rituel cité plus haut, ne dit pas un mot de la bénédiction des 30. deniers, ni de la pratique de les jeter dans la rue, laquelle ne se trouve pas même dans les Ordinaires de l'Eglise Métropolitaine un peu anciens, si ce n'est dans ceux qui ont été écrits depuis deux ou trois siècles.

3°.

3°. Le Semainier bénit les Puits qu'il rencontre en chemin faisant , ce qui n'est point marqué dans le même Rituel. Je crois que cette bénédiction a tiré son origine de l'Eau bénite , dont notre ancien Ordinaire prescrivait l'aspersion dans la chambre des malades , conformément au quatrième Canon du Concile de Nantes , tenu au IX. siècle , laquelle Eau , on bénissoit dans la chambre même des malades , & qu'on s'avisa dans la suite d'aller bénir au Puits même où on devoit la puiser. Cette Bénédiction peut encore avoir pris naissance de l'ancienne pratique de bénir de l'eau pour l'usage des malades , de laquelle Grégoire de Tours fait mention. Si cela étoit il seroit aisé de rendre raison pourquoi on bénit plusieurs Puits , qui ne seroit autre , comme semble , que de faciliter au grand nombre de maisons , où il y avoit des malades à visiter , l'usage de cette Eau bénite.

Voilà , M. mes conjectures & mes réflexions sur la Cérémonie dont vous avez désiré apprendre le détail ; je les soumets bien volontiers à votre jugement ; si vous en êtes satisfait , je continuerai à vous faire part de plusieurs autres usages de notre Eglise Métropolitaine , que vous ne ferez peut-être pas fâché d'apprendre. Je pourrai vous parler en tems & lieu de l'ancienne coutume qu'observe

serve encore M. l'Archevêque de Besançon aux Fêtes Pontificales, (a) & le Semainier aux autres Fêtes solennelles, de réciter avec ses Ministres devant la Croix Processionnelle, à l'entrée du Presbiterie, au côté de l'Épître, le *Judica*, le *Confiteor* & les autres Prières qui précèdent l'Introît de la Messe, jusqu'à *Aufer à nobis*, au lieu que quand il n'y a point de Procession avant la Messe, le Semainier les dit à la Sacristie; sur quoi je suis sûr que vous serez fâché d'apprendre que cette même pratique qui s'étoit aussi

(a) M. de Vert s'est trompé quand il a écrit au Tome III de son Explication des Rubriques de la Messe, l. Partie, Chapitre I page 3. Note 4. » que » comme l'Archevêque de Besançon ne connoît plus » guere à présent d'autre Pontifical que le Romain, » il suit en tout cela, (c'est-à-dire pour la récitation du *Judica*, du *Confiteor*, &c.) » l'usage moderne, & fait toutes ces Prières au pied de l'Autel. Je ne sçache pas qu'aucun de nos Archevêques ait jamais pratiqué ce que dit là-dessus M. de Vert. M. de Grimaldy, des Princes de Monaco, qui a tenu le Siège de Besançon pendant plusieurs années, qui est encore plein de vie & de santé; & M. de Grammont, qui est aujourd'hui notre Archevêque, & l'un des Prélats de France le plus exact & le plus attentif à l'observation des Cérémonies du Pontifical, n'ont jamais observé ce que dit M. de Vert, si ce n'est le Jeudi-Saint, où il y a une raison particuliere d'en user differemment des autres Fêtes auxquelles M. l'Archevêque officie.

conservée

conservée dans l'Eglise Collégiale de Sainte Marie Magdeleine de la même Ville pour les Fêtes solennelles , y a été tellement défigurée en 1739. par la situation qu'on a fait prendre au Porte Croix , qu'on a placé pendant ces Prières sur le marchepied de l'Autel au coin de l'Evangile , contre la disposition de l'Ordinaire manuscrit de cette ancienne Collégiale , qui prescrit la Cérémonie de la même manière qu'on l'observe à l'Eglise Métropolitaine , de sorte qu'il n'est plus possible de deviner à quelle fin ce Porte Croix se tient au coin du marchepied de l'Autel , quoiqu'il y ait déjà une autre Croix sur l'Autel au milieu des Chandeliers. Le renversement de ce Rit respectable , me fait comprendre aisément comment il est arrivé que dans les siècles derniers , la plupart de nos Cérémonies Ecclésiastiques les mieux fondées , sont devenuës méconnoissables , puisque dans le siècle présent , où l'on est si éclairé , il se fait des changemens en matière de Rits , si bizarres , qu'on ne les pardonneroit pas aux siècles les plus gothiques.

Avant que de finir ma Lettre , j'ai crû devoir vous faire observer que le Texte du Pontifical ou Rituel de S. Prothade , que j'ai rapporté ci-dessus , ne se trouve pas dans l'Edition de ce Manuscrit qu'a donné au Public
un

un ſçavant Profefſeur (a) de l'Univerſité de Beſançon , dans le I. volume de l'Hiftoire des Sequanois , page XVIII. tel que je l'ai cité , mais on le voit dans les mêmes termes au Livre de Dom Martenne , intitulé : *De Antiqua Eccleſia Diſciplina in divinis Officiis*, Cap. 21. Num. X. de Major. Hebdomad. C'eſt de-là que je l'ai tiré. La raiſon de cette variété , à ce que je penſe , eſt que le Manuſcrit que nous avons , & qui a ſervi à l'Edition de ce Rituel , n'étant qu'une copie , le Copiſte y aura omis les mots qui ſe liſent dans l'Exemplaire que le Pere Martenne a ſuivi , qui eſt peut-être l'Original même , ou du moins qui en eſt une copie plus exacte que celle qui nous reſte , car dans celle-ci on ne trouve pas ces mots , *Parrochianus autem Presbiter* , & le reſte juſqu'à *Expleta autem* , qui ſont eſſentiels à la découverte de l'origine de la Cérémonie des 30. Deniers.

J'ai dit plus haut que l'Original de ce Rituel avoit été compilé au tems de l'Archevêque de Beſançon Hugues I. ce qui me le fait croire avec l'Auteur de l'Hiftoire des Sequa-

(a) M. Dunod , qui continué à donner des preuves de ſon érudition & de ſon zele pour la gloire & l'honneur de ſa Patrie , par les découvertes curieufes dont il continué d'enrichir la ſuite de ſon Hiftoire du Comté de Bourgogne.

nois ,

nois , est qu'après les affreux désordres du X. siècle , cet illustre Prélat ayant été le premier qui ait rassemblé ses Clercs pour leur faire observer la vie commune dans les Eglises de Besançon, S. Jean , S. Etienne, S. Paul, Sainte Marie-Magdeleine , & S. Laurent ; cet Archevêque , dans une Charte que l'on conserve dans les Archives du Chapitre de l'Eglise Métropolitaine , parlant de celle de S. Etienne , où il avoit établi cinquante Chanoines , déclare qu'il avoit trouvé cette Eglise presque détruite , sans Clergé , sans Discipline Ecclésiastique & dans la dernière désolation ; & que pour lui rendre son ancienne splendeur , il y avoit établi des Chanoines. Or, dans cet établissement, il étoit nécessaire qu'Hugues I. leur prescrivît , non-seulement une Regle Canonique (a) qui renfermât la Discipline de la vie commune qu'il vouloit faire observer dans ces Communautés de Chanoines , mais il falloit encore leur marquer l'ordre des Cé-

(a) Selon l'Ordinaire de l'Eglise Métropolitaine de Besançon , écrit vers le XV. siècle , un Chanoine devoit lire un article de cette Regle Canonique à Prime , à l'Office du Chapitre , & il y est marqué que quoique les Chapelains ou Chantres du bas Chœur, qu'on appelle en cette Eglise *Familiers* , pussent alors suppléer à l'absence des Chanoines pour leurs fonctions , ils ne pouvoient pas néanmoins lire cette Regle ni tenir le Chœur , ni célébrer à l'Autel Canonial ou Maître Autel.

remonies

remonies des Offices divins , un nouvel établissement de cette sorte , fait dans des conjonctures semblables à celles dont parle Hugues I. ne pouvant se passer de l'un ni de l'autre de ces Reglemens. Aussi la Regle Canonique & le Rituel se trouvent renfermés dans le même volume. Je suis , &c.

A Besançon le premier Mai 1741.



IMITATION de l'Ode IV. du premier Livre d'Horace : *Solviunt acris hyems, &c.*

LE retour du Printems enfin nous dédommage
Du plus ennuyeux des Hyvers.

Le Vaisseau radoubé n'attend que l'Equipage ,
Pour affronter encor l'orage ,
Et de nouveau courir les Mers.



Tout rentre en mouvement , tout rit dans la Nature
Au départ du froid Aquilon ;
Plus de nége ; nos champs ont repris leur parure ;
Le bétail court à la verdure ,
Et le Laboureur au sillon.



Déjà , lorsque Phœbé montant sur l'Hémisphère ,
Viens

Vient remplacer le Dieu du jour ,
Conduites par Vénus , les Nymphes de Cythere ,
D'un pied léger sur la poussière
Figurent cent chiffres d'amour.



L'Air retentit des chants de la Troupe galante ;
Au loin répondent les Echos ;
Et le Cyclope , au fond de sa forge brûlante ,
Sur son enclume etin elante
Les répète au son des marteaux.



La Terre ouvre son sein , de fleurs quelle abon-
dance !
Que de boutons épanouis !
De ce premier bienfait usons , dans l'espérance
Que nous verrons la Providence
Faire aux fleurs succéder les fruits.



Oùï , le front avec art paré d'une guirlande ,
De sang a lons rougir l'Autel ;
Un Chevreau nous suffit , une plus riche offrande
N'est pas ce que le Ciel demande ;
Il n'en veut qu'au cœur du Mortel.



Pauvre , riche , tout meurt , & le trait qui désole
La Hute du vil Artisan ,

V2,

Va, perçant à travers une garde frivole ,
 Dans ce Palais , briser l'Idole
 Qu'y révere le Courtisan,



Nos jours sont trop bornés, ami, pour nous repaître
 Des vains projets d'un vaste espoir ;
 Le dernier suit de près celui qui nous vit naître ;
 Nous vivons , & ce soir peut-être
 Nous irons au sombre manoir.



Cesse donc de traiter de chimère & de Fable
 Tout ce qu'on te dit de Pluton ,
 Et sois sûr, en passant la Barque redoutable ,
 Qu'il n'est ni jeu , ni vin , ni table ,
 Sur les rives du Phlégéon.



Plus de beau Licidas , plus de tendre Silvie :
 Amour ne va point chés les Morts ;
 Nous perdons ses plaisirs , quand nous perdons
 la vie ;
 La jouissance en est ravie ;
 Il n'en reste que les remords.

*BOMPART, de S. Victor de Clermont en
 Auvergne.*

QUES-



QUESTION IMPORTANTE,

Jugée au Parlement de Paris : *Si le Regrès en matiere Bénéficiale peut être admis , lorsque le Résignant s'est réservé une Pension.*

F A I T.

LE Sr Portejoie avoit été pourvû il y a plusieurs années du Prieuré de Sex-Fontaines , situé dans le Diocèse de Langres , & de la Chapelle de S. Jacques & S. Philipe , érigée en l'Eglise Cathédrale de Langres.

Il fut constitué prisonnier en 1737. faute de payement de 3000. livres de réparations civiles , auxquelles il avoit été condamné , pour injures envers le Sr Laujeois , & le 25. Septembre de la même année il se fit transférer dans les prisons de la Conciergerie , attendu l'apel qu'il avoit interjetté de la Sentence.

Ce fut-là qu'il prit le parti de résigner ses Bénéfices au Sr Desarmoises , Chanoine de l'Eglise de Nancy : il se transporta pour cet effet le 29. Septembre 1737. entre les deux guichets de la Conciergerie & y passa une Procuration , pour résigner ses deux Bénéfices au Sr Desarmoises , absent , avec réserve de 950. livres de pension ; sçavoir , 920. liv.

B sur

sur le Prieuré de Sex-Fontaines , & 30. livres sur la Chapelle ; on énonça dans la Procuration que le Sr Portejoie étoit malade.

La Procuration étant ainsi passée , le Sr Portejoie en chargea lui-même un Expéditionnaire en Cour de Rome , afin qu'il retint une date , & il écrivit en même-tems au Sr Defarmoises , pour lui donner avis de la Résignation , mais il ne lui parla point de sa détention , & lui marqua qu'il avoit pensé mourir.

Le Sr Portejoie étant sorti de prison le 22. Decembre 1738. il alla chés l'Expéditionnaire en Cour de Rome , pour faire expédier les Provisions , pour lesquelles il avoit été retenu date dès l'année précédente ; elles furent délivrées le 26. Decembre & envoyées au Sr Defarmoises , lequel obtint en conséquence son *Visa* de M. l'Evêque de Langres , pour le Prieuré de Sex-Fontaines le 5. Janvier 1739. & en prit possession le 8. sans aucune réclamation.

Le 26. du même mois , il fut assigné à la requête du Sr Portejoie au Bailliage de Chaumont , pour voir dire qu'il seroit remis en possession du Prieuré de Sex-Fontaines , avec défenses de l'y troubler , & des réserves de se pourvoir par rapport à la Chapelle de saint Jacques & de S. Philippe,

Les Juges du Bailliage de Chaumont s'étant

tant trouvés partagés , renvoyèrent la Cause au Bailliage de Langres ; le Sr Portejoie interjetta apel de cette Sentence.

Le Sr Defarmoises, dès le 5. Fevrier 1739. avoit résigné les deux Bénéfices en question au Sr de Gondrecourt , à la charge de la pension réservée. Le sieur de Gondrecourt avoit obtenu ses Provisions & pris possession ; le Sr Defarmoises étoit même depuis décédé , en sorte que le Sr de Gondrecourt se trouva être le contradicteur du Sr Portejoie , & obtint la récréance par Arrêt sur apointé à mettre.

Sur l'apel de la Sentence du Bailliage de Chaumont , les deux Contendans consentirent à l'évocation du principal , & demandèrent respectivement à être maintenus dans la possession du Prieuré contentieux.

On oposoit au Sr Portejoie trois moyens.

Le premier , qu'il n'y a qu'une maladie grave & mortelle qui puisse être un moyen légitime de Regrès ; comme l'aplication de ce moyen dépendoit d'une question purement de fait , nous ne nous y arrêterons pas.

Le second moyen , qui étoit le plus important , consistoit à dire que, quand le Résignant, même dangereusement malade , s'est réservé une pension , il ne peut plus être admis au Regrès.

Le Sr de Gondrecourt disoit que le Regrès

B ij n'a

n'a été admis que par un sentiment d'humanité , pour empêcher que le Résignant , privé d'un Bénéfice qui le faisoit subsister, ne tombât dans l'indigence.

Ainsi , lorsque le Résignant n'est point réduit à cet état , le Regrès ne doit pas être admis ; c'est pourquoi lorsque le Résignant se trouve pourvû de quelque autre Bénéfice qui peut le faire subsister , il n'est pas admis au Regrès ; on trouve même plusieurs Arrêts par lesquels , en déboutant le Résignant du Regrès , on lui a en même-tems créé d'office une pension sur le Bénéfice résigné.

A plus forte raison , lorsque le Résignant s'est réservé lui-même une Pension , la voye du Regrès doit lui être fermée. En effet , non-seulement il a par cette réserve pourvû à sa subsistance , mais cette prévoyance fait voir que ce n'est point l'idée d'une mort prochaine qui l'a déterminé à résigner , puisqu'il a pris les mesures que peut inspirer l'espérance d'une longue vie.

Bouchel , au mot *Regrès* , rapporte un Arrêt du 9. Juillet 1620. qui débouta le Résignant du Regrès , parce qu'il s'étoit réservé une Pension , & tel est le sentiment de l'Auteur de la nouvelle Dissertation sur le Regrès.

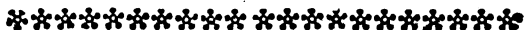
On répondoit de la part du Sr Portejoie , que la Jurisprudence moderne admet le Regrès , malgré la réserve d'une Pension ; que
Brodeau

Brodeau , Lettre B. n. 13. en raporte un Arrêt du 6. Juillet 1626. que cette Jurisprudence est attestée par M. Fuet , en son Traité des Matieres Bénéficiales ; qu'à l'égard de l'Auteur de la Dissertation sur le Regrès , son opinion est singuliere , & doit céder à la Jurisprudence.

Le troisiéme moyen que l'on oposoit au Sr Portejoie , étoit qu'il avoit approuvé la Résignation depuis sa convalescence , ce qui dépendoit encore des faits , aussi-bien que le premier moyen , c'est pourquoi nous passerons outre , n'y ayant d'intéressant que le second moyen qui dépendoit d'un point de Droit.

Par Arrêt rendu en l'Audience de la Grand'-Chambre , le Regrès fut admis , conformément aux Conclusions de M. l'Avocat Général Gilbert de Voisins , plaidant M. de Laverdy pour le Sr Portejoie , & M. d'Ouremont pour le Sr de Gondrecourt.





E P I T R E

*A M. l'Abbé LE FEVRE, Prieur de Saint
Laurent & Curé de Nacqueville, à la
HOGUE, * en Basse-Normandie.*

S Age & vigilant Curé,
Qui, justement révé-
ré
Dans ta Paroisse *Hagarde*,
Par ton zele & par ton soin
Subviens sans cesse au besoin
Du Troupeau mis sous ta garde,
Ainsi que l'atteste au loin
Plus d'un fidele témoin ;
Cher LE FEVRE, que j'honore,
A présent comme jadis,
Puis-je te compter encore
Au nombre de mes Amis ?
C'est en effet ce que j'ose
Espérer, par la raison
Qu'un cœur droit tient toujours bon
Contre la Métamorphose,
Que dans un cœur double cause
Le Temps, ou l'éloignement,
Ou du sort le changement,

** Canton du Diocèse de Coutances, situé à l'Ouest
de la Presqu'Isle du Cotentin.*

Ou

Ou bien semblable autre chose.
 Mais quoique je me repose
 Sur le principe assuré,
 Daigne pourtant, cher Curé,
 M'écrire deux mots de Prose,
 Qui m'affirment que malgré
 L'espace qui nous éloigne,
 Ton cœur, au Canton *Hagard*
 Est le même à mon égard,
 Qu'il fut jadis à Vallogne.
 Or pour prix de ces deux mots
 Qui scelleront mon repos,
 Je déclare par avance
 Que malgré la médifance
 De plus d'un vain Blazonneur,
 Les *Hagards* sont gens d'honneur.
 Partant, il ne s'en faut guère
 Que dans la Classe faussaire
 Des Hérétiques, Luther,
 Calvin, Mélancthon, Bucer,
 Jean Hus, Jérôme de Prague,
 Je ne range les méchans,
 Qui disent que de tout tems,
 Il * ne nous vient de la *Hague*
 Ni bon vent, ni bonnes gens.

F. M. Friget.

* *Diçten* usité mal à propos dans la Basse-Normandie.

B iiij

LET-



LETTRE de M. Noblot , à M. l'Abbé de Gourné , sur le Prospectus de sa Géographie.

Mercur de Mars 1741. page 563.

J'Ai été agréablement surpris, Monsieur, de voir un *Prospectus*, où vous annoncez une Géographie parfaite, & où vous condamnez si hautement toutes celles qui ont parû jusques ici, & dont vous vous plaignez que le monde *est inondé*. La République des Lettres vous sera, sans doute, bien obligée du chef-d'œuvre que vous lui faites espérer en ce genre de Littérature, qui n'est pas, je l'avouë, d'une petite conséquence; mais cependant une chose m'a étonné, c'est que vous ayez confondu ma Géographie avec toutes celles que vous dénigrez avec tant de raison. Quoi! M. un Ouvrage, qui depuis près de vingt ans jouit d'une réputation presque universelle, si j'ose le dire ainsi, ne vous a pas parû digne d'être épargné & séparé de la foule? Tout ce qu'il y a de gens de Lettres, & même nos Académiciens, qui le connoissent, l'ont estimé, sans parler d'une illustre & sçavante Compagnie, si versée en tous genres de Littérature, qui l'a regardé comme le meilleur qu'on eût encore vû. Prétendez-vous, M. que votre jugement est préférable

préférable à celui de tant de Sçavans du premier ordre ? Vous ne sçauriez me dire en conscience que vous ne la connoissiez pas , puisque vous en avez fort exactement suivi le Plan ; ainsi vous ne pouvez pas vous attribuer la gloire de l'invention , comme vous le faites néanmoins avec tant de confiance ; car il y a plus de vingt-cinq ans que je conçus ce dessein , que le R. P. Tourne- mine trouva si *admirable* , qu'il ne put s'empêcher de le repeter plusieurs fois. Les défauts que je trouvois , comme vous , dans les Géographies que vous connoissiez , me l'ont fait entreprendre , & je n'ai été dédommagé de toutes les peines qu'elle m'a coûté , que par l'approbation générale qu'elle a eue ; mais toutes ces peines sont beaucoup moindres que celles que je me suis données en la refondant d'un bout à l'autre. Je souhaite , malgré cela , pour le bien public , que la vôtre l'emporte sur la mienne ; il y a lieu de l'espérer , sur l'éloge emphatique (pardonnez-moi ce terme) que vous en faites ; un autre à ma place diroit peut-être , *Quid dignum tanto feret hic promissor hiatus ?* . . . Mais j'aime mieux suspendre mon jugement , en attendant que votre Ouvrage paroisse au grand jour. Et afin que le Public ne croie pas que je lui en impose en vous accusant d'avoir suivi mon Plan , je joindrai ici mon *Prospectus* ,

B. V. pour

pour qu'il le compare avec le vôtre. Un autre sujet d'étonnement pour moi, est que vous ayez été obligé de faire imprimer à vos frais & dépens ce merveilleux & unique Ouvrage en son espece, selon vous. Croyez-moi, M. les Libraires entendent trop bien leurs intérêts pour l'avoir laissé échaper, s'ils avoient crû y faire le profit considérable que vous en attendez. Je souhaite de tout mon cœur que vous ne soyez point trompé dans votre espérance. Je suis, &c.

*GEOGRAPHIE Universelle, ancienne
& moderne, Historique & Chronologique.*

Cette Géographie a déjà paru, (c'est l'Auteur qui parle,) & malgré les défauts qui s'y étoient glissés, elle n'a pas laissé de plaire au Public, & même aux Sçavans, dont quelques-uns n'ont pû s'empêcher de dire que c'étoit la meilleure qui eût été imprimée jusques ici; en effet, je ne sçache pas qu'il en existe aucune faite sur le même dessein. L'Auteur, non-seulement a corrigé les défauts dont on vient de parler, & qui sont presque inévitables dans une premiere Edition, mais encore l'a refondue entièrement & l'a mise dans un ordre beaucoup meilleur que la premiere; en sorte qu'on peut dire que c'est ici une Géographie toute neuve

neuve, & par conséquent fort différente de la précédente, comme on en conviendra, si on vient à les comparer ensemble.

On ne prétend pas néanmoins annoncer une Géographie parfaite de tout point, il faudroit pour cela avoir vû soi-même tous les Lieux dont on parle, ce qui ne se peut; mais seulement une Description générale des quatre Parties du Monde connu, la plus exacte qu'il soit possible, & à laquelle on ose assurer qu'on ne peut rien ajouter que ce qui se découvrira dans la suite. D'ailleurs on verra dans celle-ci ce qui ne se trouvera point dans toutes celles qui ont été imprimées jusqu'à présent. Tels sont de nouveaux établissemens pieux & profanes, Académies, Erections d'Archevêchés, Evêchés; Places, Fortifications, &c. la découverte de nouvelles Mines de toutes sortes de Métaux, de nouveaux Volcans, & sur tout d'une nouvelle Isle, qui s'éleva tout d'un coup du fond de l'Archipel, il y a plusieurs années, dont cependant aucun Géographe n'a encore parlé. On y verra aussi les révolutions arrivées dans les Royaumes de Maroc & de Perse, & l'état véritable de celui de Siam, sur lequel on avoit pris plaisir d'en imposer au Public. Cette Description est tirée des Mémoires du Chevalier de Forbin, qui y a demeuré trois ans & demi, & qui à son retour en France, ne fut

B vj pas

pas peu surpris de voir l'idée magnifique que des Auteurs qui l'ont précédé & qui l'ont vû comme lui, nous en avoient donné.

Voici l'ordre qu'on a tenu dans cette Géographie. On donne d'abord un abrégé succinct de l'Histoire des Royaumes, des Provinces & des Républiques; on voit les changemens qui y sont arrivés, le Gouvernement, la Religion qu'on y professe, les mœurs, les Coûtumes, les qualités, &c. Puis on entre dans le détail de la Géographie. Outre ce qu'il y a de particulier dans chaque Ville, on y fait mention des Conciles Généraux & particuliers qui s'y sont tenus, des Grands Hommes qui y sont nés, de quelque condition qu'ils soient, des Chefs d'Ordres Religieux & des Ordres Militaires, des Princes de l'Europe, &c. La Chronologie étant le flambeau de l'Histoire, on a marqué avec soin l'année de chaque événement, quel qu'il soit. Enfin on verra dans la Géographie Ecclésiastique, qui est à la fin de chaque Etat, le tems de l'établissement des Archevêchés & Evêchés, & enfin comment la Religion Chrétienne s'est répandue dans toutes les Régions du Monde, depuis les Apôtres, qui en ont jetté les premiers fondemens.

Les avantages de la Géographie sont assez connus; plusieurs choses rendent cette Science recommandable, sa dignité, son utilité &

& le plaisir qu'on a de s'instruire de tout ce que renferme le Monde entier de plus curieux & de plus utile à l'homme.

Sa dignité regarde le sujet qu'elle traite ; qui est la Description de l'Univers & de tout ce qu'il produit , & celle des Mers & des Isles.

Son utilité n'est pas médiocre , si on considère que cette Science nous apprend les mœurs & les Coûtumes de toutes les Nations , ainsi qu'on vient de le dire , connoissance qui est nécessaire , non seulement aux Rois & à leurs Ministres, pour pouvoir traiter avec elles des affaires qui concernent leurs Etats ; mais encore aux Généraux d'Armées , pour connoître la situation des Lieux & ne pas se laisser surprendre par l'Ennemi ; & aux Négocians, pour sçavoir ce que produit chaque Contrée de plus propre à leur Commerce.

La Géographie n'est pas moins utile aux Gens de Lettres : car il est difficile d'entendre ou faire entendre aux autres un Historien , ou un Poète sans le secours de la Géographie , qui est si nécessaire pour acquérir une plus parfaite connoissance des Sciences. C'est ce qui a fait dire à Xilander que la lecture de l'Histoire est froide sans la connoissance de la Géographie : *Quarum [Historiarum] friget sine Geographia cognitione lectio.*

Il est certain en effet que la Géographie & la Chronologie sont comme les deux clefs de l'Histoire ; l'une fixe le lieu , & l'autre le tems des événemens.

Quant au plaisir que donne cette Science, il n'y a personne qui ne soit bien aise de connoître les mœurs & les coùtumes de toutes les Nations de l'Univers , de les comparer avec les nôtres & de voir en quoi elles different , les diverses sortes d'animaux qu'il produit, les differens Peuples, les Royaumes & la multitude des Villes qu'il renferme , & enfin l'Océan dont le globe de la terre est environné. Et cette étude est d'autant plus agréable, qu'on peut se satisfaire sur tout ce qu'on vient de rapporter , sans sortir de son cabinet , & sans être exposé aux dangers de toutes especes , que courent les Voyageurs.

Cette Science ayant été traitée jusqu'à présent d'une maniere fort seche , on a eu soin de mettre dans cette Géographie tous les ornemens qui peuvent en rendre l'étude utile & agréable : car ils n'amusent pas seulement l'esprit par leur variété , mais ils y fixent adroitement ce qu'il lui importe de retenir. L'Auteur de la Méthode pour lire l'Histoire, y dit qu'il ne faut pas tant d'érudition dans la Géographie : mais lui qui en blâme ailleurs la secheresse , doit sçavoir qu'on n'écrit pas pour une seule sorte de personnes. Il y a des

Sça-

Sçavans, des demi-Sçavans & des Gens sans Lettres, entre les mains de qui cette Géographie peut tomber. Ces derniers y trouveront tout ce qui peut les instruire d'une Science qu'ils ignorent, sans s'arrêter aux traits d'érudition qui se rencontreront dans leur lecture. Les premiers, s'ils se donnent la peine de la lire, y verront avec plaisir les autorités des Poètes qu'ils ont lûes dans les sources : & les autres ne seront pas fâchés qu'on leur ait épargné la peine de les chercher dans ces mêmes sources.

On croit devoir avertir le Lecteur que les positions de certains lieux, par exemple, de l'Isle de Ceylan, de l'Afrique & de l'Asie, &c. sont dans cette Géographie différentes de celles qui se trouvent dans les autres Méthodes. Pour rendre raison de cette différence, on dira franchement que la diversité qui regne dans tous les Géographes, dont pas un ne s'accorde sur les degrés de latitude & de longitude, non plus que dans les divisions, a réduit l'Auteur de cette Géographie à la nécessité de recourir aux Cartes faites sur les observations de Messieurs de l'Académie des Sciences, pour s'affûrer, le compas à la main, des uns & des autres.

Comme on ne sçauroit bien apprendre la Géographie dans un Livre qui en traite, sans avoir sous les yeux la Carte du lieu dont on
lit

lit la description , il est fort désagréable de n'y pas trouver les positions & les divisions conformes à celles qu'on lit dans son Livre. En vérité, quand on voit cette diversité, on diroit que la plupart des Géographes n'ont jamais jetté les yeux sur les Cartes de Géographie, lorsqu'ils ont composé leurs Méthodes, &c. On le répète en faveur de ceux qui veulent apprendre parfaitement la Géographie, il faut absolument avoir une Carte devant soi & la regarder à mesure qu'on lit : car il est certain que ce que l'on voit, s'imprime beaucoup mieux, & fait des traces plus profondes dans le cerveau, que tous les entretiens qu'on pourroit avoir là-dessus, & même que toutes les lectures.

Segnius irritant animas demissa per aures,

Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus, & quæ

Ipse sibi tradit spectator. Hor. de Art. Poëtic. v. 180.

Voilà le *Prospectus* de ma Géographie ; M. si vous vous donnez la peine de le lire, vous ne sçauriez disconvenir que j'ai exécuté il y a long-tems ce que vous promettez dans le vôtre, où vous n'avez pas oublié de faire remarquer que le Gouvernement Ecclésiastique a été formé sur le Politique. Je l'ai dit aussi avant vous, & j'ose assurer, comme je crois l'avoir fait dans ma Préface, qu'aucun Géographe avant moi

moi n'avoit joint ces deux choses ensemble ; je veux dire la Géographie Civile & l'Ecclésiastique. Enfin j'ai évité tous les défauts que vous détaillez si bien à la page 564. du *Mercur* de France du mois de Mars 1741. Le succès de votre Géographie, ou pour mieux dire le jugement qu'en porteront les Sçavans, nous fera connoître si elle est préférable à la mienne. Comme je ne souhaite que le bien de la République des Lettres, & que je n'ai jamais travaillé que dans cette vûë, je ne ferai nullement fâché de la prééminence de votre Géographie sur la mienne. Mais permettez-moi de le dire encore une fois, au moins la gloire de l'invention me demeurera, puisque le dessein d'une Géographie, telle que je l'ai donnée au Public, n'étoit venu dans l'esprit d'aucun Géographe, soit Latin, soit François.



*LA MORT & les Funérailles de Pumilione,
Puce célèbre, par le Solitaire Ambroise.*

AMUSEMENT POËTIQUE.

R Assemblez-vous, Puces du voisinage,
Venez, je * veux vous exposer

* *C'est une Puce qui parle.*

Le.

3524 MERCURE DE FRANCE

Le grand chagrin , le grand dommage
Que la mort vient de nous causer.

Vous connoissiez *Pumilione*....

Hélas ! à ce doux nom ma force m'abandonne.

Pleurez mes yeux , pleurez mes sœurs ,
Joignons ensemble nos douleurs...

Pumilione... hélas ! Puce la plus aimable...

Vient de subir le sort inévitable.

Pumilione est morte... à ce triste récit ,

Quelle pensée occupe votre esprit ?

C'est une perte irréparable.

Envain pour avoir son retour

Nous pousserions des cris, nous verserions des larmes,

Inutiles & foibles armes !

Du terrible Pluton quiconque a vû la Cour ,

Fut-il l'objet le plus rempli de charmes ,

Ne revoit jamais plus le terrestre séjour.

Falloit-il que si-tôt elle nous fût ravie !

Ses graces & ses agrémens

Ne méritoient-ils pas une plus longue vie ,

Si la mort ne portoit envie

A ceux qui sont doués des plus riches talens ?

Elle a subi le sort des roses

Qui ne vivent que deux matins ,

Qu'on voit mourir dans les jardins ;

Lorsqu'elles sont à peine écloses.

Son regard étoit gracieux ,

Son

Son air toujours officieux ,
Sa peau bien fine & pommelée.

Elle dançoit , sautoit d'une dextérité
Qui charmoit toute une assemblée.

Ce qu'on disoit partout de son habileté
Poussant la curiosité

De notre Reine Titimée ,
Pumilione alla dans son Palais ,
Et par ses glorieux succès
Y surpassa sa renommée.

Mais à quoi sert un beau talent ?

A nos plus graves Sœurs vous l'avez oïï dire ,
Il ne peut souvent que nous nuire.

Notre Puce sautoit , lorsqu'un certain géant ,
Grand ennemi de notre race ,
Nommé l'homme , la voit qui passe.

La colere l'enflamme , & dans un fier transport
Il la saisit. Elle fait maint effort ,

Soit pour en obtenir sa grace ,

Ou bien pour s'échaper de sa barbare main.
Mais elle se débat , elle le prie envain.

Entre ses doigts sa peau froissée ,
Et sous ses deux ongles pressée ,
Elle descendit chés les morts.

Non. Jamais le Fleuve funebre
Ne vit de Puce si celebre

Aapprocher de ses sombres bords.

Vas

Vas donc, Pumilione, où le Destin t'appelle ;

Pars, vas sur la rive immortelle,

Jouis des éternels honneurs :

Dans ce séjour, pleine de gloire

Puisses-tu regner sur tes Sœurs,

Comme tu vas regner dans leur mémoire ;

Et vivre à jamais dans nos cœurs.

Mais, mes Sœurs, je le vois, vous désirez d'a-
prendre

Les grands honneurs qu'après sa mort

Des animaux, affligés de son sort,

A ses cendres sont venus rendre.

Ecoutez-en le fidele rapport.

Maint animal de petite structure,

Après que notre Puce eût quitté ce séjour ;

Vint pour marque de son amour

Affister à sa sépulture.

D'abord marchaient les Cousins, les Grillons,

Qui sur les plus funebres tons

Pouffoient au Ciel d'ameres plaintes,

Pour soulager un peu les cuisantes douleurs

Dont leurs ames étoient atteintes,

Leurs yeux se répandoient en pleurs.

Suivoit l'Abeille avec le Ver à soye.

Bien loin d'eux exilant la joye ;

Ils avoient quelque tems suspendu leurs travaux

Pour pleurer tous ensemble une fidele amie

Qui

Qui bien souvent pendant sa vie
 Leur procuroit des jours si beaux
 Par son aimable compagnie.

Quatre Fourmis en longs habits de deuil

Portoient le funeste cercueil.

Des Vers luisans , les lumieres ardentes

En grand nombre l'environnoient.

Enfin, en mouchoir blanc, en grand manteau ;
 venoient

Freres & sœurs , oncles & tantes ,

Tous laissoient échaper ces mots

Entrecoupés de longs sanglots :

Pumilione est morte ! ah , barbare Destin ,

Donne-nous une prompte fin

Que ta méchanceté differe.

Pumilione est morte ! ici-bas il n'est rien

Qui puisse à l'avenir nous plaire.

Sur nos tombeaux que ne peut-elle faire ,

Ce que nous faisons sur le sien !

Le lieu pris pour la sépulture

Etoit un joli bosquillon ,

Formé par l'adroite Nature

Sur un tertre , orné de gazon.

Mille fleurs odoriférantes

S'y jouïoient au milieu des plantes.

Lorsqu'on fut arrivé sur ces paisibles lieux ,

Une Mouche qui sçait l'art du Panégyrique ,

De la défunte fit l'éloge magnifique ,

Et

Et tira les larmes des yeux.
Après qu'elle fut mise en terre ,
On mit sur son cercueil une petite pierre
Où l'on a fait graver des Vers.
Maints beaux Esprits en donnerent divers
Au sentiment des Pucés vénérables ,
Ces deux seuls étoient préférables :
Adieu plaisirs , adieu beaux jours ;
Ci gissent nos amours.

*A M. Boyer d'Aix , en lui offrant la Pièce
précédente.*

Tendre Favori d'Apollon ,
Chés qui l'esprit devance l'âge ,
Et qui cueillis dans le sacré Vallon
Des fleurs dont tu sçais faire un si parfait usage ,
Reçois l'hommage de mes Vers.
Puisses-tu les lisant , t'écrier : gens divers
Par cent moyens veulent me satisfaire ;
Nul ne l'a fait comme ce Solitaire.
A ma petite Muse , à mes badins écrits
Accorde donc quelques sourris.
Pour avoir tâché de te plaire
Je te demande ce seul prix.



LET



LETTRE écrite d'Aix en Provence à M. l'Abbé B.... sur le Puits extraordinaire dont il est parlé dans le premier Mercure de cette année. Par M. Boyer le jeune.

JE ne doute pas, Monsieur, qu'en lisant le Mercure du mois de Janvier dernier, vous n'ayez fait attention à une Lettre écrite de S. Pol en Artois, qui touche un Sujet de Physique, auquel vous vous êtes fort appliqué. Il s'y agit d'un Puits extraordinaire qu'on voit dans le village de *Boyaval*, de la même Province. Ce Puits merveilleux, qui a 110 piés de profondeur, est tantôt à sec pendant 2 ou 3 semaines; tantôt l'eau s'y élève à une grande hauteur; quelquefois même, quoique plus rarement, elle reflue par l'embouchure, comme on le vit au mois de Fevrier de l'année 1736. où le débordement forma un ruisseau considérable. La crüe des eaux dépend moins de l'abondance des pluyes que de la continuité & de la force avec laquelle le vent souffle des Parties Septentrionales. Elles ne laissent pas d'être fort hautes dans des tems très-secs, si le vent du Nord regne long-tems dans l'année.

M. Quillet qui nous fait cette relation, croit

croit être en droit d'en conclure que les pluies ne donnent pas naissance aux fontaines, & s'attachant à la circonstance du vent du Nord, il pense qu'il est la cause du phénomène de ce Puits, & généralement des fontaines, par la force avec laquelle il pousse les eaux de la Mer dans la terre. Ces vents Septentrionaux, selon lui, secondent la direction des flots au tems du reflux, & les obligent par une impulsion semblable à celle de nos pompes, de s'élever par de grands canaux jusqu'au cœur des montagnes, d'où elles s'échappent, pour former des sources. Je ne sçais, M. si vous vous accorderez là-dessus avec M. Quillet; du moins vous ne serez pas fâché que je vous en dise ma pensée. D'abord ces canaux sont-ils bien propres à produire le Puits en question? ensuite est-on bien fondé à tirer de ce fait particulier une conclusion générale pour toutes les rivières & fontaines?

Il faut avouer que les inégalités du Puits de Boyaval sont singulières, mais elles le seroient encore davantage, si elles venoient d'une communication immédiate avec la Mer. En effet, ne seroit-ce pas un prodige que, tous les Puits communiquant avec elle, celui de Boyaval fût le seul à se ressentir des agitations violentes qui y regnent, & à manifester cette communication? il seroit tout-

à-fait surprenant que les Eaux de la Mer, si elles donnoient l'être aux Puits, ne causassent que dans celui-ci ses débordemens que l'on y remarque. Croiroit-on que cette singularité est causée parce qu'elles viennent à Boyaval par un canal fort droit, d'où il arrive qu'étant moins arrêtées dans leur passage, elles conservent encore assés de force pour s'élever au-dessus de l'embouchure du Puits? Mais pourquoi parmi tant de milliers de Puits que nous avons dans l'Europe, n'y auroit-il que celui de Boyaval qui fût joint à la Mer par un canal droit, & qui découvrit l'origine commune de tous les autres? Y a-t'il de la raison à suposer que la Nature ayant tracé obliquement les autres canaux, n'ait tiré que celui-ci en droite ligne?

Mais quand on lui accorderoit ce privilège, qu'en arriveroit-il? Qu'il ne seroit d'aucun usage. Moins les Eaux de la Mer seroient arrêtées sur leur passage, moins elles s'épureroient, & plus elles arriveroient salées à Boyaval. Cependant le Puits de ce Village n'est pas salé, il fournit de l'eau aux Habitans. J'ajoute, que quand ces Eaux pourroient se dessaler jusqu'à un certain point dans les sables, ceux-ci se rempliroient bientôt de sel, & après cela ils seroient plus propres à augmenter leur salure, qu'à la diminuer.

C

Que

Que s'ensuit-il encore de ce qu'on fait venir ces eaux dans le Puits en question par un canal fort droit , & qui résiste peu à leur direction ? c'est que les débordemens doivent y être aussi fréquens que les tempêtes sur la Mer. Au moins ne devraient-ils jamais manquer , toutes les fois que les vents du Nord poussant les flots avec violence , les obligeroient d'entrer avec abondance dans les ouvertures souterraines , toujours prêtes à les recevoir. Ces vents reviennent souvent dans l'année ; d'où vient donc qu'il se passe quelquefois plusieurs années , sans que l'on voye aucune inondation ? la rareté de cette inondation montre assez qu'elle a une autre cause.

Vous voyez , M. que cette idée des canaux souterrains ne peut s'étendre à toutes les fontaines , puisqu'elle ne peut convenir au Puits même , qui les a fait imaginer. Je dis imaginer , car rien n'est plus douteux que l'existence de ces canaux. On a reconnu plusieurs courans d'eau douce , qui coulant sous terre vont se dégorger dans la Mer. Il y en a de tels près de Frontignan sur la côte du Languedoc , & ailleurs ; mais jamais on n'a découvert aucun courant d'eau salée , qui vint de la Mer à la Terre. Si nous consultons un moment les loix du mouvement des liquides , nous verrons que les Eaux de la
Mer

Mer ne peuvent jamais s'élever jusqu'au cœur des montagnes , pour former les sources que nous trouvons à leur pied. Tout ce qu'elles peuvent & doivent faire , c'est de regagner leur première hauteur , mais comment se pousseroient-elles au-delà ? je veux qu'elles soient violemment poussées par le vent dans les canaux souterrains , mais dès que la colonne d'eau qui remplit un de ces canaux , égalera par sa masse la force avec laquelle le vent agit sur la Mer , elle sera en équilibre , & ne montera plus d'un pouce. De plus , la Mer n'est pas toujours agitée par les vents , comme il le faudroit , pour produire en tous lieux des fontaines qui coulassent toujours. Enfin je demande comment ces Eaux pourroient se dessaler en terre , car cette difficulté revient ici avec plus de force qu'au sujet du Puits.

L'impossibilité d'expliquer en cette manière l'origine des fontaines , nous oblige à la chercher ailleurs. La raison veut que nous nous contentions de conjectures , plutôt que de recourir à un moyen aussi inconnu que celui des canaux. Nous avons dans notre Province auprès de Colmars une fontaine qui coule & s'arrête plusieurs fois dans une heure. Elle ne revient jamais plus souvent que lorsque le vent du Nord est plus fort. M. Bouche , notre Historien qui a vû cette

C ij fon-

fontaine, croit (*T. 1. L. 1. Ch. 6.*) que les vents qui sortent de la terre agissent sur les eaux qui y sont enfermées, & les poussent par des ondulations semblables à celles que nous voyons dans nos Etangs, lorsqu'ils sont agités. J'aimerois encore mieux expliquer par-là les inégalités du Puits de Boyaval, que d'avoir recours à un Canal qui y porteroit l'eau de la Mer. Mais ne peut-on pas croire, M. que le vent n'agit ici que par les pluies qu'il fait tomber? Les eaux qui en proviennent, s'insinuant dans les terres pierreuses, peuvent descendre jusqu'à la profondeur de 110. pieds, & causer par leur différent degré d'abondance, les divers accroissemens du Puits. On concevrait alors pourquoi l'eau y est toujours plus haute, à mesure que le vent du Nord souffle avec plus de force.

Mais on opose que l'eau ne laisse pas de s'y élever fort haut, dès que le vent du Nord souffle, quoiqu'il ne donne point de pluie. A cela il est facile de répondre que si ce vent ne donne point de pluie aux environs de Boyaval, il fait sans doute pleuvoir dans les Pays qui sont au-dessus, du côté du Septentrion. Les eaux qui s'y amassent dans le cœur des montagnes peuvent couler long-tems sous terre & former divers réservoirs, avant que de donner naissance à ce Puits.

Ainsi

Ainsi une pluye extraordinaire qui sera tombée dans ces Pays supérieurs, aura pû causer le débordement que l'on vit en 1736. Sur ce pied, il arriveroit dans l'Artois, par rapport à ce Puits, quelque chose de semblable à ce qui arrive tous les ans en Egypte. Il n'y pleut presque jamais, & cependant le Nil ne laisse pas d'inonder régulièrement tout le Pays, parce que les pluies qui tombent pendant trois mois en Ethyopie, l'obligent de sortir de son lit; c'est aussi le vent du Nord qui amasse sur les montages de l'Ethyopie les vapeurs qui se résolvent en pluye. Au reste, la longueur du trajet que ces eaux auroient à faire, ne doit pas nous étonner. Combien y a-t'il de sources qui ne paroissent que bien loin de l'endroit où elles se forment? combien de courans qui restent long-tems cachés en terre? combien même qui ne paroissent jamais? on assure qu'il y a dans une des Isles *Strophades* une fontaine qu'on sçait venir de la Morée.

M. Quillet, faisant le calcul de la force qui a fait dégorger le Puits en 1736. trouve qu'elle a été supérieure à un poids de 8054. & il croit que les eaux de pluye ne peuvent jamais acquérir la moindre partie de cette force. Ce que nous avons dit jusqu'ici, nous aide à concevoir comment elles peuvent l'acquérir en entier. On sçait avec quel effort

les liquides tendent à reprendre leur première hauteur, & avec quelle force ils présentent tout ce qui les en empêche. Cela étant, les eaux qui viennent des montagnes, beaucoup plus élevées que le Village de Boyaval, doivent monter dans le Puits à une grande hauteur. Ajoutez à cela quelque pluie extraordinaire survenue en 1736. qui aura rempli & fait déborder les réservoirs souterrains, & vous verrez que toutes ces Eaux pressées par cette nouvelle abondance, doivent s'échapper avec une force prodigieuse par l'embouchure du Puits. A mesure qu'elles diminueront, il décroîtra, & il pourra être à sec pendant trois semaines, lorsqu'elles couvriront à peine le fond des réservoirs qui les renferment en terre; vous connoissez, M. les Puits de Modene, à peine a-t'on percé le tuf sur lequel on l'a bâti, que l'eau s'y élance avec impétuosité, jusqu'à déborder, parce qu'elle est resserrée dans le creux de l'Apennin d'où elle descend. Nous avons en France quelque chose de plus singulier, c'est le *Mascaret de Bourdeaux*, à sept ou huit lieues de cette Ville; on voit quelquefois s'élever sur la Garonne dans les tems les plus tranquilles une montagne d'eau qui couvre toute la rivière & qui renverse les barques qu'elle rencontre. Ce sont des eaux de pluie qui viennent se rendre sous terre dans la

Garonne avec grande rapidité. Je pense que cette force ne cede en rien à celle qui fait déborder le Puits de Boyaval.

Il reste encore une difficulté sur laquelle je ne dirai qu'un mot, & que M. Quillet touche en passant. Les pluyes sont-elles suffisantes pour entretenir les fontaines? nous avons là-dessus la calcul de M. Mariotte, d'où il résulte que l'eau qui passe sous le Pont neuf à Paris en une année, est en six fois plus petite quantité, que celle qui tombe sur les terres où la Seine a son cours au-dessus de Paris. Comme rien ne démontre le défaut de ce calcul, on peut s'y tenir jusqu'à ce qu'on en ait un plus exact.

Quant à la pénétration des pluyes, c'est un fait certain qu'elles s'insinuent dans les terres & surtout dans les montagnes. Nous avons vû plusieurs courans souterrains qui vont se jeter dans la Mer bien au-dessous de son niveau. On trouve dans les Mines les plus profondes, des ruisseaux d'eau douce, qui diminuent dans les secheresses; & ne voyons-nous pas tous les jours que les pluyes font renaître nos fontaines desséchées, & qu'elles raniment nos Puits?

Lorsqu'on fait attention à tout ce que je viens de dire, peut-on penser que les eaux circulent dans le grand corps de la terre, comme le sang dans celui des Animaux? il

C iiij est

est certain que les eaux ne cessent de circuler de la Terre à la Mer & de la Mer à la Terre, & que celles que nous bûyons venans de nos fontaines ont pû couler dans le *Rio de la Plata*; mais ce n'est pas sous terre qu'il faut chercher le chemin de cette circulation. La Mer travaille elle-même à se fermer l'entrée des Terres par une espee de glû qu'elle dépose dans son fond. Mais je m'aperçois que je passe insensiblement les bornes d'une Lettre. J'ai l'honneur d'être, Monsieur, &c.

D'Aix en Provence le 20. Avril 1741



ABJURATION DE LA SATYRE,

Par M. de la Soriniere, en Anjou.

Fuyez, Satyre empoisonnée,
Dont l'amertume assaisonnée
De fiel, de rage & de noirceur,
Deshonora le sombre Auteur.
Qui dans sa verve infortunée
Dégradant l'humaine raison,
Vous fit naître, indigne avorton,
D'une Euménide forcenée.

Fuyez, tout Rimeur ténébreux;

Laissez

Laissez d'un badinage affreux
 Le triste & périlleux usage ;
 Fleûu de la vertu du Sage ,
 Suspendez vos coupables Jeux ;
 Que gagnerez-vous à médire ?
 Le chagrin d'entendre prédire
 Quelque châtiment malheureux.

Soit malice , ou soit suffisance ,
 L'homme enclin à la médifance ,
 Serpent de la fociété ,
 D'un faux point d'honneur entêté ,
 Nous relève avec arrogance ;
 Et pour trancher du bel esprit ,
 Souvent par un sanglant écrit
 Il nous déchire en notre absence.

Nul n'échape à ses traits aigus ;
 Jadis un des fils de Lagus , *
 Pour punir la folle incartade
 De l'infâme Ecrivain Sotade ,
 Le fit envelopper de plomb ,
 Et l'envoya médire au fond
 De la Plaine humide & salée ;
 Rempli de cette Onde avalée ,
 Pour gage d'un coupable abus ,
 Sotade ne clabauda plus.

* *Etalonnée Philadelphie.*

1540 MERCURE DE FRANCE

Moi-même, ici je le confesse,
Au tems de ma folle jeunesse,
Selon mes caprices divers,
Je cultivai le Dieu des Vers;
Et déjà me croyant Poëte,
J'allai dans ma verve indiscrete
Et mes bouillons effarvescens,
Fraper de mes cris indécens
Et des traits d'une Muse immonde
Les trois Etats de ce bas Monde.

Jouët futile de l'arreur,
Je croyois, hélas ! quelle horreur !
Que la Muse la plus chétive,
Echauffant la verve rétive,
Avoit droit de tout critiquer ;
Et, pour peu que pour s'expliquer
La malice empruntât la rime,
Médire n'étoit plus un crime ;
Et qu'on déchiroit son prochain,
Sans cesser d'être bon Chrétien.

Mais en ce tems, * que par ta grace,
Seigneur, à mes yeux je retrace
Toute l'horreur de mes forfaits,
Mon cœur par d'invincibles traits,

** Cette Pièce a été composée dans les derniers jours du Carême.*

Abjure

Abjure une Muse insensée ,
 Dont le trop dangereux poison
 Infecta mon ame abusée ,
 Malgré la voix de la raison ;
 Et de son triomphe éphémère
 Avec une douleur amère
 Détestant les lâches progrès ,
 Je me livre à tous mes regrets.



*REFLEXIONS sur le Genre Episto-
 laire , adressées à Mr l'Abbé de * * * , par
 le même Auteur.*

JE suis étonné , M. que parmi le nombre
 infini d'Ouvrages qui se multiplient tous
 les jours , personne ne s'avise de nous don-
 ner d'excellens Modèles dans le Genre Epis-
 tolaire. Peut-être aussi cette négligence pro-
 cède-t'elle du peu de besoin que chacun
 croit en avoir.

Il n'y a personne qui ne se croie en état
 de faire une bonne Lettre. On s'aperçoit
 que les trois quarts & demi des gens qui en
 écrivent , les travaillent à dessein de les ren-
 dre telles : mais le malheur veut presque
 toujours qu'ils s'écartent de la nature pour
 courir après le merveilleux.

Les uns visent au pompeux de Balzac ; mais avec trop peu de génie , ils n'en attrapent que le faux brillant ; les autres se proposent pour modèle le délicat Voiture , ils le suivent dans son stile & dans ses faillies , à ce qu'ils s'imaginent ; mais dans le vrai , ils ne se rencontrent ensemble que sur quelques misérables pointes , qui sont , selon eux , le principal ornement de ses Lettres. Enfin , je n'en vois point , ou peu de bonnes , quoi qu'on ne puisse nier que beaucoup de gens d'esprit n'en écrivent dans le commerce de la Société civile.

Un célèbre Moderne nous en a donné un Recueil : Mais peut-on comparer cet Ouvrage à la beauté de ses autres Productions en toutes sortes de littérature ? non assurément. Quoi que ce grand Homme ait eu pour but essentiel de prendre la nature pour guide , l'esprit perce en mille endroits , il se fait jour malgré lui , son stile s'élève , & , souvent ses phrases finissent en Epigrammes. C'est pourtant le génie le plus aisé que nous connoissons , peut-être. Il est donc bien difficile de faire une bonne Lettre ? Je m'en vais sur ce sujet risquer mes réflexions , & les soumettre à votre judicieuse critique.

Faut-il beaucoup d'esprit ; ou n'en faut-il que peu , ou point , pour écrire une Lettre ? Ceci paroît un paradoxe , une proposition

tion ridicule & nouvelle. Je me flate pourtant, M. que vous ne la taxerez pas absolument d'absurdité, quand je vous aurai communiqué les expériences que j'ai faites sur ce sujet important.

Il m'est arrivé mille fois de recevoir des Lettres de Gens qui passaient pour avoir tout l'esprit du monde, sans y avoir rien remarqué que beaucoup d'envie de le faire paroître. D'autres fois, quelques Gens de Lettres, ou réputés tels, m'ont honoré de leurs doctes Epîtres, où regnoient également l'érudition & l'obscurité; & enfin Gens qui passaient dans le monde pour être extrêmement bornés, même en leur rendant justice, m'en ont écrit de fort naturelles & de fort bonnes, dans lesquelles la naïveté & la simplicité ne dégéneroient point en bassesse; le cœur y parloit, & s'exprimoit à l'aide d'un peu de sens commun, comme les honnêtes gens le font en conversant: & j'étois toujours dans une nouvelle admiration, chaque fois que j'en recevois de leur part.

L'esprit & la science gâtent donc les Lettres? bien souvent, si on n'a pas la main légère pour les dispenser à propos. Il n'appartient qu'aux Dames, ehés qui tout est sentiment, avec de l'esprit & de la lecture, ou simplement avec le premier, de ne point gâter leurs Lettres. Elles n'écrivent que pour
exprimer

exprimer ce qu'elles pensent ; & c'est de la nature qu'elles empruntent ces traits & cette délicatesse que l'art ne sçauroit fournir. Leurs Lettres paroîtront destituées d'ornemens à bien des Erudits , j'en conviens ; mais les vrais connoisseurs ne penseront pas de même : aussi cette aimable & précieuse portion de la société civile n'écrit-elle pas pour les Pédans.

Il faut , M. que je vous fasse part d'une Epigramme que je fis , il y a quelques années , à l'occasion d'un commerce Epistolaire que j'entretenois , pour de bonnes raisons , avec l'homme le plus borné qui fût jamais. J'ai conservé toutes ses Lettres , & je les ai lûes à bien des gens d'esprit qui les ont admirées. J'avois soin de leur en cacher la signature , ils connoissoient l'homme pour la plupart : Eh ! que ne peut pas la prévention ? Peut être , & sans doute , ils auroient rougi d'avoir donné leur suffrage à quelqu'un , qu'ils estimoient si peu du côté de l'esprit. Et cela est arrivé plus d'une fois.

Ce M. m'a écrit dans bien des situations différentes , & , toujours sans lecture & sans Latin, il a trouvé le secret de me charmer. Je l'ai connu Calviniste de bonne foi ; je l'ai vu changer de même , & me faire part de son abjuration. Je lui ai connu une Epouse qu'il aimoit tendrement , & enfin je l'en ai vu privé.

privé. Chargé de six enfans , je lui ai vu perdre un procès qui diminueoit sa fortune de moitié ; toujours égal , toujours naturel , simple & naïf , il m'exposoit ces différentes situations d'une manière si touchante , d'après des images si vives , & toujours avec tant de clarté , que cent fois je me suis écrié : Grand Dieu , faut-il que j'aye plus d'esprit que cet homme-là , pour ne pouvoir écrire comme lui !

Oui , M. cet homme-là étoit si borné , qu'il sçavoit lire au plus ; & il peignoit si mal , (quoi que de son aveu il eût eu un Maître à écrire quatre ans de suite ,) qu'à moins d'une longue habitude on ne pouvoit déchiffrer son écriture. Enfin dans un moment d'enthousiasme à son sujet , voici l'Epigramme que je fis , & que je lui communiquai , sachant bien qu'il ne s'en offenseroit pas ; nous en étions sur ce ton-là.

Quand je lis de toi quelque Ecrit ,
 Je ne puis que je ne t'admire ,
 De n'avoir pas assez d'esprit
 Pour bien peindre & pour mal écrire.

Il faut que je m'explique , M. l'Abbé , je ne prétens pas inférer qu'il n'y ait que les sots capables de bien écrire ; ils seroient bien heureux. Vous seul , M. pourriez faire l'exception d'une Thèse si générale avec beaucoup

1546 MERCURE DE FRANCE

coup de génie : mais je conclus, d'après maintes expériences, que ce ne sera ni l'excès d'esprit, ni la vaste littérature, ni la profonde érudition qui feront qu'on y parviendra ; ce sera toujours à la simple nature qu'on sera redevable de ce rare & précieux talent. *Ex-perto crede Roberto.*



O D E

Sur le vrai Bonheur.

Sincerité, quitte la Terre,
Ton nom fait pâlir les Mortels ;
L'innocence qui t'y révere,
N'ose approcher de tes Autels.
L'orgueilleuse délicatesse
S'allarme trop de la rudesse
De ton front toujours hérissé ;
Le crime heureux craint ton langage ;
C'est même assés d'en faire usage,
Pour être traité d'insensé.



Cesse, coupable complaisance,
De m'étaler les vains honneurs
Où les ressorts de ta science
Placent d'adroits Adulateurs.

J'ignore

J'ignore les routes indignes
Qui menent des fourbes insignes
Au plus haut point de la faveur ;
Peu jaloux de tes biens frivoles ,
Dois-je encenser de vains Idoles ,
Que je foule aux pieds dans le cœur ?



Certain qu'au poids du Sanctuaire
La naissance & la qualité
Ne font qu'un Grand imaginaire ,
Que méconnoît la probité ,
Quand le crédit & l'opulence
Forment l'unique différence
Qu'allegue la cupidité ,
Je ne reconnois de noblesse ;
Que l'innocence , la sagesse ,
Le mérite & l'intégrité.



Soit destin , raison , ou caprice ,
Je ne tais point la vérité ,
Fille du Ciel , on te déguise
Sous le Vernis d'urbanité.
Pour ne point troubler l'injustice ,
On nomme sa noire malice ,
Esprit , talens , dextérité ;
C'est ainsi , grands Dieux ! que le vice ,

Loin

Loin de craindre le précipice ,
Y tombe avec docilité.



Convaincu que l'hypocrisie
Met le comble à l'impiereté ,
Je déteste la perfidie ,
Les détours , la duplicité ;
Dérobez , cœurs pharisaïques ,
La noirceur de vos faits iniques
Sous un masque de sainteté ;
Bien-tôt le Soleil de Justice
Sçaura dévoiler l'artifice
De votre feinte pieté.



Pourquoi donc , Juge si sévère ,
Souffres-tu que les innocens
S'enyvrent de la Coupe amère ,
Dont tu menaces les méchans ;
L'impiereté dans l'abondance ,
Fait blasphemer ta Providence
A la plaintive pauvreté ;
Mais qui connoît que l'opulence
Caractérise ta vengeance ,
Redoute la prospérité.



Comme , en dépit de la tempête ,

On

On voit un Cédre audacieux
 Lever son orgueilleuse tête,
 Et braver la fureur des Cieux ;
 L'Impie , élevé sur la Terre ,
 Dispute au Maître du Tonnerre
 Les droits du pouvoir absolu ;
 Victimes que sa main terrasse ,
 Demain vous chercherez sa place ,
 Mais hélas ! il ne sera plus.



Un Rocher au milieu de l'Onde
 Méprise Neptune irrité ,
 Ainsi tous les revers du Monde
 Font briller l'intrépidité.
 L'homme , affermi dans la constance ,
 Reçoit avec indifférence
 L'humiliante adversité.
 Les Cieux tomberoient sur sa tête ,
 Dans son cœur une paix parfaite
 Enchaîne la félicité,



Tranquile au plus fort de l'orage ,
 L'accablante calamité ,
 Loin de rabaisser son courage ,
 Réveille sa noble fierté.
 Supérieur à sa disgrâce ,

Les

1550 MERCURE DE FRANCE

Les traits imposans de sa face
Annoncent un parfait serein ,
Enseveli dans la misère ,
De son ame la paix sincere
Fait rougir l'avengle destin.



Semblable à l'heureuse Bergere ,
Au pied d'un Hêtre officieux ,
Sur le duvet de la fougere
Il goûte un sommeil gracieux ;
Charmé d'une amusante étude ,
Jamais la pâle inquietude
N'altère sa tranquillité ;
Le sombre toit de sa chaumiere
Le verra finir sa carriere ,
En méprisant la vanité.



Qui se borne au vrai nécessaire
Qu'exige la frugalité ,
A toujours de quoi satisfaire
L'heureuse médiocrité.
La précieuse indépendance
Dédommage bien l'indigence
Par la paisible liberté ;
Ne rien esperer , ne rien craindre ;
Etre infortuné sans se plaindre ,
C'est l'unique félicité.

Les

Les biens , les emplois , la richesse ,
N'assurent point le vrai bonheur ;
Les soins , la crainte , la tristesse ,
Balancent souvent la grandeur ;
Mais toujours un calme tranquille
Se plaît dans un chétif azile ;
Au lieu que les Palais des Grands
Sont souvent des prisons brillantes ,
Où des Victimes éclatantes
S'immolent pour de beaux néants.



O toi , capteuse mollesse ,
Qui veux que la fatalité
Triomphe de notre faiblesse ,
Et captive la liberté ;
Crois-tu par tes douces maximes
Pouvoir me cacher les abîmes
Où conduit ta brutalité ?
Non , le Souverain du Permesse
Prétend toujours que la Sagesse
Regle la fine Volupté.



Jaloux des droits de la Nature ;
Elle est ma souveraine Loi ,
Si-tôt que la raison épure
Le tribut qu'elle attend de moi ;

Mais

15)
Mais , quand la rebelle interesse
L'honneur, ou la délicatesse ,
J'en suis le rigide Censeur.
Il faut qu'un plaisir, pour me plaire ,
Soit légitime & nécessaire ,
Autrement j'en suis la douceur.

Ennemi du prétendu sage ,
Qui s'allarme au nom des plaisirs ,
Je crois que le printems de l'âge
A droit d'innocenter les ris ;
Laisant à la Misantropie
L'homicide & noire folie
De s'affliger à contre-tems ,
Pour me livrer à la tristesse ,
J'attends que la sombre vieillesse
Ait usé mon tempéramment.

Eclipsez-vous , vaines idées ,
Qui voulez sonder l'avenir ;
En me prêtant aux destinées ,
Je ne dois pas les prévenir ;
Sans m'embarrasser d'un peut-être ,
J'abandonne au Souverain Maître
La gloire des événemens.
La meurtrière prévoyance

Déchirer

Déchire nos cœurs par avance ,
En rendant tous les maux présents.

Tandis que de chétifs reptiles
Vivent dans la sécurité ,
A l'abri des soins inutiles
Qu'enfante la cupidité ,
J'irai , Monstre d'ingratitude ,
Par ma folle sollicitude
Conseiller la Divinité ;
Celui dont les Cieux sont l'ouvrage ,
Ne veut point que l'homme partage
Les soins qu'exige sa Bonté.

Pour mettre en défaut la prudence ,
Et la sagesse des Humains ;
La souveraine intelligence
Rit de nos aveugles desseins.
Cette avantageuse impuissance
Doit avertir notre ignorance
De sa vaine témérité.
Du présent faire un juste usage ,
C'est rendre un agréable hommage
A la suprême Majesté.

Un impénétrable nuage ,

Cher

Cachant l'avenir à nos yeux ,
 Qui prétend le percer , outrage
 La Toute-puissance des Dieux ;
 Oûi , l'homme devient sacrilege ,
 Quand il aspire au privilege
 De développer des secrets
 Qu'une attention paternelle
 Dérobe à son esprit rebelle ,
 Par amour pour ses intérêts.

L'ordre brillant de la Nature
 Doit fixer notre vanité ;
 Son respect confond le murmure
 De notre curiosité.
 Que serviroit une Science
 Dont l'accablante connoissance
 Réaliseroit nos malheurs ?
 Bannissons la triste folie
 D'user notre pénible vie
 Dans d'infructueuses frayeurs.

Il est un souci salutaire.
 Qui rend solidement heureux ;
 L'unique étude nécessaire ,
 C'est d'être vraiment vertueux.
 Honneur , dignité , rang , puissance ,
 Et toi , ténébreuse Science ,

Tout

Tout s'évanouît à la mort ;
La vertu seule a l'avantage
D'attendre en paix l'heureux passage
Qui l'assûre d'un meilleur sort.



**Toi , dont l'ineffable tendresse
Forme en moi les gémissemens
Que pousse encore ma foiblesse ,
En proie à ses égaremens ,
Grand Dieu ! que ta douce Puissance
Triomphe de ma résistance !
Dissipe mon aveuglement ,
Je suis indigne de ta Grace ,
Seigneur ; mais trouve-t'on la trace
D'un péché lavé dans ton Sang ?**

J. B. C. C. de Fignieres.



*R E P O N S E à un Article de la 359.
Lettre des Observations sur les Ecrits mo-
dernes , Tome 24.*

L'Examen que j'ai fait dans le *Mercur*
de Mai dernier des Lettres 347. & 348.
des Observations sur les Ecrits modernes, a
piqué, dirai-je, l'Observateur ou l'Histo-
riographe

riographe prétendu , qui a bien voulu venir à son secours , » comme si celui-là ne se » croyoit pas assés fort lui seul contre tous » ceux qui se mêlent d'écrire. J'en suis très-sincèrement fâché ; mais ceux qu'une justification aussi mesurée que la mienne , est capable d'effaroucher , devroient , ce semble , par respect pour leur propre délicatesse , ou n'attaquer jamais personne , ou le faire avec tant de justesse & de modération , que le Public & ceux qu'ils attaquent , leur scûssent également bon gré de leur critique & de leur procédé.

Quand on a lû les deux Lettres des Observations , on se regarde avec surprise , & on se demande les uns aux autres : Mais qu'a donc fait l'Auteur de la Description , pour être traité de la sorte ? a-t-il insulté l'Observateur ? a-t-il insulté celui qui de gaieté de cœur vient lui servir de second ? a-t-il assés mal mérité de la République des Lettres , & sur-tout de la haute Normandie ; pour qu'il soit permis de le renvoyer avec ignominie , comme un grime , à son Dictionnaire , ou de lui dire d'un ton sec & magistral : Cela ne vaut rien ; vous avez fait là une bévûë ; vous n'avez pas lû ; ou vous n'avez pas compris le sens d'un passage que vous citez ? &c. Eh ! de bonne foi , quand je me serois mépris dans les huit ou dix

dix articles que l'on critique si mal à propos, huit ou dix fautes peuvent-elles être capables de décréditer un Ouvrage de seize ou dix-huit pages & plus, où j'ose avancer qu'il y a pour le Lecteur beaucoup moins à perdre qu'à gagner ? Pourquoi donc ne pas insister de bonne grace sur ce qu'il y a d'utile dans un Livre, & l'indiquer au Lecteur moins instruit, afin de le mettre en état de pouvoir en profiter ? Après un Extrait ou une Analyse de cette nature, qui ne demande ni des éloges ni des complimens, si l'on a découvert quelque faute qui vaille la peine d'être relevée, il est de l'intérêt du Public d'en avertir, mais modestement, & comme malgré soi, premièrement pour l'Auteur, parce que les veilles qu'il a sacrifiées à l'utilité publique, méritent bien que l'on ait quelques égards pour lui, quand même il se seroit trompé en plusieurs points capitaux ; secondement pour soi, parce qu'il est bien à craindre qu'en voulant reprendre les autres, on ne tombe soi-même en faute, & qu'on ne se voie condamné à en porter la honte.

Or, c'est ce que n'ont fait ni l'Observateur ni son Historiographe, si pourtant ce sont deux Ecrivains différens : ils ont attaqué avec hauteur, avec mépris même, & avec indécence, un Auteur qui n'a jamais com-

D ij mis

mis d'autre crime à leur égard que celui d'avoir employé son tems à illustrer de tout son pouvoir les Antiquités de leur Province & en s'acharnant contre de prétenduës fautes qu'ils lui imputent, ils en ont fait eux-mêmes de très-réelles.

J'ai dit dans la Description que *Hasdans* me paroissoit être l'ancien nom de la Ville d'Arques; & j'ai cité en marge Dudon de S. Quentin & Guillaume de Jumiège, qui disent, l'un, *Archas quæ Hasdans dicitur*, l'autre, *Hasdans quæ Archas dicitur*. Or dans tout le corps de mon Ouvrage je n'ai rien cité que je ne l'aie lû moi-même, & medité attentivement. Il est pourtant vrai que les deux Historiens parlent là d'un Lieu situé sur la Seine, & que ce Lieu devoit être, selon eux, le Pont de-l'Arche même, plutôt qu'un Lieu voisin de cette Ville, qui ait porté d'abord le nom de *Hasdans*, puis celui d'*Archas*, & qui enfin abandonnant ce dernier à la Ville voisine, aura repris celui de *Hasdans* ou *Lesdans*. Pourquoi donc dans l'application que j'ai faite du mot *Hasdans* à la Ville d'Arques, ai-je cité Dudon & son copiste? Le voici. C'est que le Pont-de-l'Arche, dont l'Antiquité ne remonte pas plus haut que le Regne de Charles-le-Chauve, ou n'a jamais eu d'autre nom que ceux d'*Archas*, *Pons arcus*, *Pons arcis*, ou a dû porter celui du

du territoire sur lequel il a été bâti. Or ce territoire s'appelloit de toute antiquité *Pista*, *Pistis*, *ad Pistas*, nom qui s'est maintenu jusqu'à nos jours dans celui du Village voisin de Pitres. Delà, il s'ensuit que, s'il y a eu dans la haute Normandie un *Archas*, dont l'ancien nom ait été *Hasdans*, comme le témoignent les deux Historiens cités, il faut chercher ce Lieu autre part que dans le voisinage de Pitres. Je l'ai placé à Arques, & dans la supposition présente je doute qu'il soit possible de le placer mieux.

Que deviendra donc l'autorité de Dudon, de S. Quentin, & de Guillaume de Jumièges ? Ils nous aprennent qu'aux environs de Rouen un Lieu qu'on apelloit autrefois *Hasdans*, a pris dans la suite le nom d'*Archas*. C'est un trait d'Antiquité qu'ils n'ont pas forgé, sans doute, & qu'il est bon de recueillir : profitons-en pour déterminer la position précise de ce *Hasdans*. Elle est toute déterminée, direz-vous, par les deux mêmes Ecrivains ; qui nous disent formellement que *Hasdans* & le Pont-de l'Arche, c'est la même chose. Je réponds qu'en cela ils se sont trompés ; que puisqu'il faut absolument distinguer l'un de l'autre, ou ils devoient placer la scène de l'action dont ils parlent, sur la rivière de Dieppe ; ou que si en effet cette action s'est passée sur les rivie-

res de Seine & d'Eure , ils devoient en parlant d'*Archas* s'exprimer ainsi , *Pistis quæ Archas dicitur* , & non pas *Hasdans quæ Archas dicitur*. Il y a bien d'autres méprises semblables dans ces deux Auteurs.

Que conclure de tout ceci ? qu'il ne faut point donner à une citation plus de force ni plus d'étendue que l'Auteur n'a eu en vûe de lui en donner. J'ai parlé , par exemple , de l'Abbaye de Fécan , dont j'ai fixé la fondation à l'an 664 , & j'ai cité en marge les Annales Bénédictines de Dom Mabillon, tom. 1. page 447. Inutilement m'objecteroit-on qu'en cet endroit-là même Dom Mabillon met la fondation de ce Monastere en 658. Puisque nous ne sommes pas d'accord sur la Chronologie , il faut croire que ce n'est pas pour la Chronologie que je l'ai cité , mais uniquement pour les Faits historiques , abstraction de calcul. Ici pareillement je dis qu'un Lieu de la haute Normandie , appelé *Archas* , s'apelloit anciennement *Hasdans* ; j'ajoute que ce Lieu doit être la Ville d'Arques ; enfin je cite en marge Dudon , de S. Quentin , & Guillaume de Jumiège : la citation est employée là pour prouver , non , que *Hasdans* ne doit point être distingué de la Ville d'Arques , mais seulement qu'il y a dans la haute Normandie un Lieu appelé d'abord *Hasdans* , & en suite

suite *Archas*. Cependant comme j'ai de fortes raisons de croire que *Hafdans* est la même Ville que celle d'Arques, je devois persister à dire dans mes défenses que l'*Archas* de Guillaume de Jumiège, c'est-à-dire l'*Archas* qu'on apelloit autrefois *Hafdans*, ne doit point être placé ailleurs. En un mot, ou Guillaume de Jumiège, & Dudon de Saint Quentin, en voulant parler d'une Ville, ont parlé d'une autre, ou celle dont ils parlent, n'est pas celle dont ils ont voulu parler.

Si mon Adversaire n'est pas content de cet éclaircissement, il lui est permis de souscrire tant qu'il voudra à tout ce qu'ont avancé ses deux garants dans leur Histoire; mais qu'il me soit au moins permis, aussi-bien qu'à lui, d'abonder en mon propre sens, & de croire que l'un & l'autre se sont égarés en plus d'un endroit, nommément en celui dont il est question entre nous. Enfin, si je ne suis pas de son avis, qu'il ait la bonté de faire attention que je ne mérite pas pour cela d'être renvoyé à l'école. M. de Valois avoit lû Guillaume de Jumiège aussi-bien que nous deux; il n'a pas eu de peine à comprendre que cet Ecrivain met *Hafdans* que *Archas* dicuntur sur la rivière de Seine. Cependant, immédiatement après l'avoir cité, voici comme il s'exprime dans sa Notice des

Gaules , sous le titre de la Ville d'Arques : *Hæsdans ergo* (voila une conclusion bien singuliere) & *arca Caletorum duo sunt ejusdem Loci nomina*. Quelles sont les raisons qui ont porté M. de Valois à prendre le parti que j'ai pris ? je n'en sçais rien ; j'ai exposé les miennes , qui peut-être ne sont pas encore aussi victorieuses que celles qui l'ont déterminé. Quoi qu'il en soit , j'ose demander à mon Adversaire , pourquoi dans une querelle où nous sommes deux contre lui , M. de Valois & moi , il s'en prend à moi seul : en quoi ai-je donc mérité la ferule plus que lui ? Finissons cet article , & revenons à celui de *Pistis*. Ce sont les deux seuls sur lesquels l'Auteur des Observations est revenu à la charge contre moi dans sa Lettre 359.

Comme il y a deux *Archas* dans la haute Normandie , Arques & le Pont-de-l'Arche , il y a aussi deux *Pistis* , Pîtres , & un autre Lieu que je soupçonne être le Bourg de Longueville-la-Giffart. Sur quoi ai-je fondé mon soupçon ? sur ce que le territoire de ce Bourg porte de tems immémorial le nom de *Ste Foi* , sous lequel il a été consacré , & que *Foi* en françois , *Fides* en latin , & *Pistis* en grec , signifient la même chose. Ce n'est là qu'un soupçon ou une conjecture ; j'en ai suffisamment averti le Lecteur , il n'a pû s'y méprendre : cependant la conjecture n'est pas

pas assés digne de risée pour donner gain de cause à deux rieurs contre moi & contre tous ceux qui n'ont pas daigné rire avec eux. Mais *Pistis*, dit-on, signifie dans la basse Latinité des *Cabanes*, des *Chaumieres*. On le sçait. S'il étoit même permis de se vanter de quelque chose, j'ajouterois que je le sçais avant l'Auteur des Observations, & que je suis un de ceux qui le lui ont appris, puis qu'il ne le sçait que depuis la nouvelle Edition du Glossaire de Ducange, & que parmi un assés grand nombre d'Additions, j'ai fourni aux Editeurs du Glossaire ce même mot accompagné de deux autorités, tirées, l'une des Capitulaires, l'autre d'un Titre de l'Abbaye de S. Vandrille, dont ils n'ont pourtant employé que la premiere, je ne dirai pas pourquoi. Ceci soit dit en passant, non pour me glorifier de rien, mais pour faire sentir à l'Observateur, que lors qu'il lui a plu, d'un ton de Docteur, me renvoyer à Ducange, il ne sçavoit pas qu'il me renvoyoit à moi-même. Ce n'est point là chicaner. Mais revenons.

Pistis signifie dans la basse Latinité des *Huttes*, des *Chaumines*; donc ce mot n'est pas Latin : donc il est ou Teuton ou Celtique d'origine, comme je l'ai observé. Et que s'ensuit-il delà ? que parce qu'il est Teuton ou Celtique, les Fideles du Pays de Caux

D y n'ont

n'ont pû , sans se rendre ridicules , le sanctifier , en lui substituant celui de *Sancta Fides* ? S'ils l'ont pû , quelle raison a-t-on de croire qu'ils ne l'aient pas fait ? Car enfin il faut retrouver dans le Pays de Caux un *Pistis* très-different du village de Pitres , sur le territoire duquel s'est formée la Ville du Pont-de-l'Arche. Que l'on nous prouve qu'il étoit situé ailleurs qu'à Longueville ou à Ste Foi , alors je renoncerai à ma conjecture ; jusque-là , qu'elle ait le don de plaire ou non à l'Observateur , je me donnerai bien de garde d'y toucher , elle ne me déshonore pas assés pour cela.

Je m'attens presque à une nouvelle question de sa part. Si vous sçaviez , pourra-t'il me dire , ce que signifioit *Pistis* dans la basse Latinité , que ne le disiez-vous dans votre Description ? A cela je n'ai qu'un mot à répondre. J'ai sçû bien des choses que je n'ai pas dites , les unes , parce que je n'ai pas voulu les dire , les autres , parce que je ne m'en suis pas souvenu dans le tems. Si j'avois dit celle-là , je n'y aurois pas moins ajouté ce que j'ai dit du *Pistis* grec , & du *Fides* latin ; l'un ne détruit pas l'autre. Enfin il ne s'agissoit pas ici de donner l'origine du nom de *Pistis* , nom qui n'existe plus dans le Pays de Caux : il falloit trouver la position du Lieu , & remonter à l'origine du nom

nom de *Ste Foi*. Bien m'en a pris de ne vouloir pas dire tout ce que je sçavois, ou que j'étois en état de dire. L'ouvrage entier auroit compris cinq volumes; j'aurois pû faire quelque quinzaine de fautes dans les trois derniers; & si comme la chose est très-possibile, elles eussent été réelles, voyez par la maniere dont on me remercie aujourd'hui des deux premiers, quelle obligation on m'auroit eüe pour le total.

Ce ne sont point là des *cavillations*; je ne cherche point à éluder les difficultés. L'Observateur avoit misérablement défiguré mon Ouvrage: je lui ai prouvé qu'il a pris à gauche dans tous les points qu'il a choisis pour l'objet de sa Critique; sans en excepter un seul: loin de le détourner de faire des réflexions sur mes défenses, j'ose le défier pour son honneur, pour ma confusion; pour l'intérêt de la vérité, d'y employer encore quelques-unes de ses feuilles, & d'y réussir. A la bonne heure, qu'il remarque dans la suite quelques traits répréhensibles. S'il choisit mieux qu'il n'a fait, il en trouvera. Mais qu'il se méfie d'une lecture rapide; je possède mieux mon Ouvrage que lui. Cependant, dès que mes fautes seront mises en évidence, je ne trouverai point qu'il soit rude d'avouer que je me suis trompé. Jusqu'à présent j'ai donné des preuves du contraire;

Je n'ai pas même attendu pour cela que l'on m'ait attaqué. Lorsque la chose en vaudra la peine, & que je serai instruit, je préviendrai toujours les Critiques.



L'AMOUR DE LA SOLITUDE,

O D E.

*A M. le Chevalier de * * *.*

Cesse de m'attirer par la flatteuse amorce
D'un plaisir passager ;
J'ai fait avec l'Amour un éternel divorce ,
Et je fuis le danger.



Loin des soucis rongeurs , des jalouses alarmes ,
Je coule d'heureux jours ,
Et la tranquillité , dont je goûte les charmes ,
Me venge des Amours.



Libre , seul , sans contrainte & sans inquiétude ,
Je m'applique à penser ;
Mon cœur, né pour sentir, voudroit une autre étude,
Mais il sçait s'en passer.



Je

JUILLET. 1741. 1561

Je ne crains point les coups de la fatale Parque ,
Je vis , j'attens la mort ,
Et quand Caron viendra , j'entrerai dans sa Barque ,
Sans accuser le sort.



Toi, vole après l'Amour qui t'invite à le suivre ,
Il aiguise ses Traits.
Dans le sein des plaisirs dont ton ame s'enivre ,
Crains encor les regrets.

E N V O I

Viens demain égayer ma paisible demeure ,
Réponds , ami fidèle , à mon empressement ;
Les jours où je suis seul ne me durent qu'une heure ,
Les jours où je te vois me semblent un moment.

L. M. D. R. •

LETTRE écrite par M.... à M. Carpentier , l'un des Auteurs de la nouvelle Edition du Glossaire de Du Cange , sur un Endroit qui demande d'être expliqué & rectifié.

LE Public ne perd point de vûë , M. les promesses auxquelles vous vous êtes engagé , de donner une suite de ce qui est

est nécessaire pour rendre parfaite l'Édition du *Glossaire* de Du Cange. On vous fera, à la vérité, très-obligé, si vous voulez publier un Supplément de tous les mots que vous avez trouvés depuis dans votre chemin, (car ils sortent, pour ainsi dire, de dessous terre,) mais vous ne pouvez vous dispenser de donner ce qui fait regretter l'ancienne Édition; je veux dire les Tables des mots réunis, selon les différentes matières, dans un seul & même article, chacun selon la science, l'art ou la profession à laquelle il se rapporte. Outre cela, il vous reste encore à publier une Table de tous les Auteurs qui vous ont fourni les Textes que vous avez produits; le nombre en est grossi considérablement depuis la première Édition.

Vous avez aussi un Supplément à donner au Catalogue des Manuscrits, non-seulement de M. Du Cange, mais encore à ceux qui sont indiqués dans le *Bibliotheca Bibliothecarum* de Dom Bernard de Montfaucon. Tout cela demande une personne qui n'ait d'autre affaire que l'étude, & on présume que vous êtes aujourd'hui dans cette situation.

Au reste, ayant toujours regardé le *Glossaire* de Du Cange comme l'un des Ouvrages qui ont fait le plus d'honneur à la Nation Française, & surtout à la Picardie,
Pays

Pays de l'Auteur, je pense, M. qu'on ne doit rien négliger pour le rendre encore plus exact qu'il n'est. Vous êtes sans doute dans le dessein d'admettre des corrections parmi les additions. Si celle-ci vous a échappé, & que vous ne vous en soyez pas aperçu avant moi, je vous prierai de faire usage de mon observation.

M. Du Cange, au mot *Transitus*, dans le sens qu'il signifie *la mort*, donne pour exemple une ancienne Epitaphe qui est à l'Eglise de Sainte Croix de Bourdeaux, dont voici le contenu. *Hic requiescet, bone recordationes, Famulus Christi Mummolenus qui vixit annis CC. septuaginta, apud quem nullus fuit dolus, malus, qui fuit senex ira jocundus, hoc est accepit transitum sub die VI. Idus Augustas, ubi fecit Augustus dies septem, anno V. Regnum Domini nostri Chlodovei Regis.*

A la première lecture de cette Epitaphe, on est communément frappé du nombre d'années qu'on donne au bon homme *Mummolin*: 270. ans pour la vie d'un homme, qui n'est mort que la cinquième année du Règne de Clovis, feroient placer sa naissance au commencement du troisième siècle. Qui peut croire qu'un homme ait vécu si long-tems, après tant de siècles, depuis ceux des Patriarches? il me paroît qu'afin que personne n'abuse de cette Epitaphe pour en conclure
fausse-

fausſement ſur la durée de la vie des hommes, il ſera bon de faire remarquer que les deux CC. ne ſignifient pas là deux cent, comme dans l'uſage ordinaire, mais qu'ils ſignifient ſeulement *circiter*. Les mots *hoc eſt*, me paroiffent auſſi tranſpoſés : leur place naturelle doit être après *Augustus*, enſorte qu'on puiſſe lire, *accepit tranſitum ſub die VI. Augustus dies ſeptem*; encore faudra t'il, *VII. Idus*, pour faire répondre cette date au 7. d'Août. Je ſuis, &c. *A. T. ce 1. Mai 1741.*

Quoique cette Lettre, dont l'original n'eſt ſigné de perſonne, ne paroiffe rien contenir que de raifonnable, nous n'avons pas cependant trouvé à propos de l'imprimer dans notre Journal ſans le conſentement du ſçavant Auteur à qui elle eſt adreſſée. Nous lui avons écrit ſur ce ſujet, en lui envoyant copie de la Lettre, & voici ſa réponſe datée du Prieuré de S. Pierre d'Abbeville le 17. Mai 1741.

» Je ne trouve, M. aucun inconvenient
 » à publier la Lettre qu'on vous a envoyée ;
 » vous pouvez, ſi vous le jugez à propos ,
 » ajoûter que vous me l'avez communiquée;
 » que je vous ai aſſûré de ma reconnoiſſance
 » pour tous ceux qui voudront bien me
 » faire part de leurs découvertes; que mal-
 » gré la lecture immenſe que j'ai faite, &
 » que je continuë, tant des Manuſcrits, que
 » des

» des Livres imprimés , je sens qu'il m'écha-
 » pera encore beaucoup de choses intéres-
 » santes que je ne sçauois réparer que par
 » le secours des Gens de Lettres : que je me
 » propose de donner au Public tout ce qui
 » pourra contribuer à la perfection de cet
 » Ouvrage , & le plus promptement qu'il
 » me sera possible , &c.

Edifiés de cette réponse , nous présumons
 que M. C... étant actuellement hors de Pa-
 ris , & pour ainsi dire à la campagne , desti-
 tué de Livres & de ses Papiers , n'a pas trouvé
 à propos d'entrer dans l'examen de l'Epita-
 phe de Bourdeaux , laquelle semble donner
 270. ans de vie à celui qui en fait le sujet.
 Etant dans sa situation ordinaire , il auroit ,
 sans doute , vû que l'Auteur de l'observation
 n'apprend rien & ne corrige rien dans sa Let-
 tre. Cette difficulté se trouve en effet toute
 résolue depuis plusieurs années dans le I.
 Tome des Annales du sçavant P. Mabillon ,
 où p. 546. le *circiter* , signifié par ces deux
 lettres CC. est tout au long , & où *requiescet* ,
recordationes , *sene* , &c. ont l'e pour l'i , &c.
 Des Sçavans qui s'intéressent au Glossaire ,
 & qui nous ont donné cette instruction ,
 ajoutent qu'ils sont en état de faire voir la
 copie de l'Epitaphe en question , telle que
 D. Mabillon l'a imprimée , tirée d'un Ma-
 nuscrit de l'Abbaye de Fleury.



*A M. BOULE le jour de sa Fête , en
lui envoyant une Couronne de Lierre.*

T Andis qu'au lever de l'Aurore
 Dans un agréable Bosquet
 Je te composois un bouquet
 Des dons de la riante Flore ,
 Apollon s'offrant à mes yeux
 M'a dit d'un ton mélodieux :
 A qui destines-tu cette frêle guirlande ?
 Pour Boule , répliquai-je , il me faut une offrande.
 A cet aimable nom , d'un doux transport saisi
 Le brillant fils de Latonne
 Fait de Lierre une Couronne ,
 Dont m'ayant soudain muni ,
 Voilà , dit-il , voilà pour mon cher Favori.

ENVOI.

Toi , du Souverain du Permesse
 L'heureux , le digne Nourrison ,
 Pourrois-tu de sa part , sans blesser sa tendresse ,
 Ne pas agréer ce don ?

Par M. Vidal de Cabris.

LET.



*LETTRE écrite par M... à M... Avocat,
au sujet des anciennes Epitaphes qui sont
dans les Eglises de Paris, &c.*

Comme je m'amusois un jour, Monsieur, à transcrire dans le Cloître de l'Abbaye de Ste Geneviève une Epitaphe qui me paroissoit curieuse & ancienne, & que je trouvois de la difficulté à la déchiffrer, une Personne qui passoit me dit que toutes ces Epitaphes étoient à la Bibliothèque du Roy, & que je me donnois de la peine en vain. Il arrive cependant que l'on est quelquefois mal informé, & c'est ce que j'ai reconnu dans l'avis qui me fut donné. Il est bien vrai, M. qu'on conserve dans la Bibliothèque du Roy trois Volumes *in folio*, cottiés 9180. lesquels ne contiennent que des Epitaphes des Eglises de Paris; mais il s'en faut bien que tout y soit; les Eglises de la Cité n'y sont pas oubliées non plus que celles de la Ville; pour ce qui est de l'Université, je n'y ai aperçû de toutes les Eglises qui y sont situées, que les Epitaphes de S. André des Arcs, de S. Cosme, quelques-unes des Cordeliers. Jugez par-là combien il en manque, puisqu'il n'y en a aucunes de S. Victor, de Ste

Ste Geneviève, de S. Etienne du Mont, de S. Severin, de S. Sulpice, ni des Collèges qui sont en grand nombre.

On trouve à la vérité dans l'Histoire de S. Germain des Prés, celles de l'Abbaye, mais l'Auteur de la collection dont je viens de parler, au lieu de rapporter celles de S. Martin des Champs qu'on avoit déjà dans l'Histoire de ce Prieuré par *Marrier*, auroit bien mieux fait de transcrire celles des deux célèbres Abbayes que je viens de nommer, desquelles nous n'avons aucune Histoire.

Je ne sçais comment il a pû oublier l'Eglise de S. Severin dont les piliers en sont tout couverts, & parmi lesquelles, soit là, soit au Cimetiere, on dit qu'il y en a de fort singulieres. Je ne puis qu'exhorter quelqu'un de cette Paroisse à en faire un recueil pour servir de supplément aux trois gros Volumes de la Bibliothèque du Roy, & d'y joindre celles de l'Eglise & du Cloître des Chartreux qui sont sur le territoire de la même Paroisse. L'Eglise des Grands Jacobins méritoit bien aussi l'attention du zélé Compilateur de tous ces Monumens. Mais peut-être que ce Curieux n'a pû achever entièrement ce qu'il s'étoit proposé de faire.

Au reste, M. j'ai crû qu'il étoit à propos de désabuser ceux qui se sont persuadés que toutes les Epitaphes de la Ville de Paris étoient

étoient réunies en un corps à la Bibliothèque du Roy. Il est vrai que M. de Gagnieres en a aussi recueilli plusieurs, & qu'il a fait même représenter les défunts, tels qu'ils sont figurés sur les Tombes. Mais je suis également certain par les recherches que j'ai faites dans ses Porte-feuilles conservés dans la Bibliothèque Royale, qu'il n'y a rien de Ste Geneviève, ni de plusieurs autres Eglises. Je me souviens seulement qu'il a fait copier presque toutes celles qui sont dans l'Eglise de S. Yves, & une partie de celles qui sont aux Chartrèux.

Puis donc que vous connoissez de quelle utilité peut être une telle collection, parce que tôt ou tard il arrive que l'on brise les Tombeaux & les Epitaphes, en rebâtissant ou autrement, il me semble qu'il seroit bon de prévenir la perte de ces Monumens. J'entends parler seulement des Epitaphes qui sont considérables, ou qui peuvent être regardées comme singulieres par le style. Souvenez-vous que le sçavant Dom Mabillon ne les négligeoit pas, non plus que Dom Martene dans ses Voyages Litteraires. A mon égard j'en ai recueilli le plus que j'ai pû de celles que j'ai crû en valoir la peine, dans toutes les Eglises du Diocèse de Paris. Je vous réjouïrois peut-être si je vous, disois les différentes pensées qui vinrent à l'esprit de
ceux.

ceux qui furent témoins , ou qui furent simplement informés de ma curiosité. Il vaut mieux vous régaler de quelques Inscriptions du Recueil cité ci dessus. J'ai admiré la patience du Copiste qui paroît n'en avoir omis aucunes du Cimetiere des Sts Innocens. Vous sentez sans doute qu'il y a bien de la Bourgeoisie , & vous n'en êtes pas surpris. Je ne vous répéterai point ce que du Breuil & Sauval en ont rapporté , quoiqu'en très-petit nombre. Voici celle d'un homme & d'une femme d'Arras : *Elle est* , dit le Compilateur , *sur une pierre enrichie d'or , proche la porte de l'Eglise dedans le Cimetiere.*

Cy gist auprès de ce * Moutier
Honnête homme Pierre Goutier ,
Natif d'Arras , qui puis toujours
Dedans Paris usa ses jours
Comme bon Bourgeois & Marchand ,
Et chacun soit sachant.

Le 12. Novembre 1554.

Cy gist Jeanne Barbet sa femme ,
Laquelle a été bonne femme ;
D'Arras semblablement native ,
A Dieu servir fut bien achuë ,

* Ce mot vient de Monasterium , nom que l'on donnoit aux Eglises où l'on faisoit l'Office Divin ,
quelles qu'elles fussent. Mais

Mais la mort la faist en chambre
Le cinquiesme jour de Septembre
Qu'on dit mil cinq cent trente & un,
Mourir convient, c'est droit commun.

Sur une vieille pierre de Liais sous le Char-
nier des Innocens.

Mil trois cens quatre-vingt six,
Firent faire par leurs amis
C'est Arche par dévotion,
Ceux dont je ferai mention,
Qui du métier de Friperie
Se vesquirent durant leur vie
Berthault de Roien & sa femme
Jacqueline, qui sans diffame
Fut avecque lui longuement,
De leurs deniers firent pourtraire
Cet Arche ceans & parfaire,
Pour heberger les os des Morts :
A leurs ames Dieu doivent repos.
De Jacqueline bien me membre
Est morte au mois de Decembre,
Berthault, qui son Marry étoit,
Samedy trente jour tout droict,
Du mois de Juin rendit son ame
Après Jacqueline sa femme :
S'il est nul qui les corps enquerre,
Ils gissent en ce Cimetiere,

En

En l'année cy-dessus mise
 Furent aportés de l'Eglise
 Des Innocents : Ce savent ceulx
 Qui y vindre avec eulx.
 Si prient Dieu , que par sa grace ,
 De leurs peêchez pardon leur fasse ,
 Et à tout autre Trepassez
 Qui sont de ce Monde passez.

On voit dans le même Recueil l'Epitaphe
 d'Arnoult Estable , Bourgeois de Paris , qui
 avoit contribué à refaire le Charnier *pour hé-*
berger les os des pauvres Trépassés , lequel
 mourut en 1406. Et celle de Jacques Dour-
 din , devant la Chapelle de Neuville. Il est
 qualifié *Premier Tapissier du Roy* , & avoit
 aussi eû part à la Fabrique du Charnier ,
 mort en 1407.

*EPITAPHE de M. Jean Puillois , au-
 tour du Chœur de S. Germain l'Auxerrois ,
 à droite. Page 1616. du même Recueil.*

Cy devant auprès du Pillier ,
 Gist de ceans un Marguillier ,
 Maître Jehan Puillois surnommé ,
 En son vivant bien renommé ,
 Autant que Procureur fut onques ,
 Fréquentant la Chambre des Comptes ;
 Qui de bienfaits plein comme l'œuf ;

Mil

Mil quatre cens nonante & neuf ,
 Trépassa , dont fut grand esmoy ,
 Le quatorzième jour de May :
 Priez pour lui , je vous en prie ,
 Jesus & la Vierge Marie.

Et par occasion , permettez moi , M. de
 finir par deux autres Epitaphes , dont l'une
 est dans l'Eglise Cathédrale d'Arras , & ne
 contient que ces deux Vers.

*Parve Hugo, tibi parva domus, breve nomen habebas ;
 Et brevis est titulus , & breve carmen habet.*

L'autre Epitaphe se voit dans l'Eglise de
 S. Pierre à Lille.

A la Baraille de Poitiers ,
 Entre plusieurs bons Chevaliers ,
 Démoura , dont ce fut dommage ,
 Celui-ci par son vasselage ;
 Et avoit , comme on lit adont
 Nom *Eustache de Ribermont*.
 En guerre fut prompt & habile ,
 Seigneur de *Pouques* , & de *Neuville* ,
 Lequel , quand fut cette journée ,
 De chacun crainte & redoutée ,
 Monté sur un cheval puissant ,
 Les armes de *Meleun* portant ,
 Auquel fait d'armes moru ,

E Par

Par faute d'être secouru.

En Septembre, le jour XIX. l'an mil III. ^c. LVI.

En saint lieu de grace Dieu le veuille colloquer.

Pour son ame on doit bien prier.

R. P. C. D. H. E. P. P. D. G. M.



RÉPONSE de M. Tansvot, Commis des Finances, aux Lettres de M. Destouches, insérées dans les Mercurès de Mai & Juin dernier.

JE vous dois, Monsieur, des remerciemens infinis de l'attention que vous avez bien voulu faire à la Lettre que j'eus l'honneur de vous écrire au mois d'Avril dernier, imprimée dans le Mercure du même mois; on ne pouvoit pas y répondre plus obligeamment & plus heureusement que vous l'avez fait. Mon idée est parfaitement remplie; & pour commencer par votre première Dissertation, il m'a paru que vous ne vous êtes pas ménagé dans l'attaque. Vous avez choisi le côté le plus fortifié, & il faut convenir que Bayle s'est plu à faire regarder l'hypothèse * des deux.

* M. Bayle, dit M. Leibniz dans sa Théodicée, reconnoît que Cerdon & Manès ont raisonné d'une manière pitoyable, mais il croit qu'ils n'ont pas assez
Principes

Principes comme un fort inexpugnable , il en a fait sa Place de sûreté , d'où il insulte tout à son aise à la Raison humaine , qu'il défie de pouvoir l'y forcer, sans le secours de la Révélation. Cela étoit bon pour un Melissus , parce que c'est moins la Raison qu'il sert , que son propre ennemi , au gré duquel il regle toutes ses marches. Parlons naturellement. Qui ne voit dans cette controverse la partialité de Bayle ? Il fait tout pour Zoroastre , & rien , ou presque rien pour son Adversaire. Il faut rendre justice à notre Auteur , il étoit bien capable de fournir d'autres réponses , mais ce n'étoit pas le compte de cet Apôtre du Doute , qui ne visant toujours qu'à établir le Pyrrhonisme , s'est contenté d'accorder ici aux Orthodoxes les raisons *à priori* , & a livré aux Défenseurs de Manès les raisons *à posteriori*, quoique, comme vous l'observez fort bien, elles soient du moins en parité avec celles des Orthodoxes, mais il ne veut que faire floter la Raison humaine , parce que c'en est assés pour faire faire naufrage à la Foi. La Scène change bien, depuis que vous vous êtes mis à la pla-

connateurs avantages . . . Il s'imagine qu'un habile homme de leur parti auroit bien embarrassé les Orthodoxes , & il semble que lui-même , faute d'un autre , a voulu se charger d'un soin si peu nécessaire au jugement de bien des gens.

E ij ce

ce de Mélissus. Vous prouvez très-bien que l'existence d'un mauvais Principe est impossible, parce que la bonté est nécessairement renfermée dans l'idée de tout premier Principe, ce qui tranche tout d'un coup la difficulté. Vous faites voir avec le même succès qu'un Etre qui n'existe pas par lui-même, peut toute-fois agir par lui-même, c'est-à-dire faire usage du don de la liberté qu'a pû lui faire son Créateur. Vous démêlez à merveille les subtilités dans lesquelles l'Incrédule s'enveloppe pour confondre en nous les Principes de nos déterminations avec l'usage de ces mêmes Principes, & enfin vous puifiez dans les vraies idées de l'ordre, les raisons qui font voir qu'une cause infiniment bonne & sainte, peut se dispenser d'empêcher l'introduction du mal moral, sans blesser notre liberté; & que le mérite, ou le démérite, qui suivent de l'introduction du mal moral, font exercer à Dieu ses deux plus grands attributs, sa Bonté & sa Justice. Les Sophismes de Zoroastre ne vous ont point échappé. La suite de votre Analyse, également claire & solide, achève de rendre à la Raison toute son autorité.

Il est encore très-vrai, & j'en ai été convaincu toute ma vie, que la Raison, en laissant à nos Mysteres leur respectable obscurité, concourt avec la Révélation, à nous en attester

attester la vérité, & à nous obliger de les croire. La Religion prise en elle-même, indépendamment de ce qui lui est étranger, & qui a servi à son établissement, paroîtra toujours raisonnable à un esprit bien fait, & cela, par la justesse de ses rapports avec Dieu & avec l'homme. Plein d'un respect tendre (j'ose le dire) pour cette sainte Religion, je vois avec une véritable douleur, regner aujourd'hui, plus que jamais, un certain esprit de révolte & d'indépendance, qui, non content de secouer le joug, dogmatise l'impiété, & montre un zèle bizarre à faire des Prosélites. Délire monstrueux, qui ne déshonore pas moins la Raison, que la Religion. Pouvois-je mieux faire, vous trouvant, M. les armes à la main, que de vous exciter encore au combat & à multiplier nos victoires !

Je ne puis me dispenser de vous faire part ici de quelques Vers de ma Tragédie d'Adam, d'après Milton, qui paroîtra incessamment, vous y trouverez, je crois, une teinture de vos Principes touchant la liberté, le mérite & le démérite, dont vous parlez si bien dans votre Lettre. Raphaël, après avoir raconté à Adam la révolte des Anges & leur réprobation, ferme son récit par quelques Reflexions dont ces Vers font partie :

Les Anges, ces Esprits que l'amour même anime,
 Pouvoient se soutenir dans leur Sphère sublime;
 Tu vois qu'ils sont tombés. Adam, veille sur toi;
 Qu'à tes yeux soient présens le Seigneur & sa Loi.

Si jamais à ton Dieu tu faisois une offense,
 Garde-toi d'accuser sa sainte Providence;
 Que n'a-t-elle point fait, déployant sa bonté,
 Pour te mettre à l'abri de l'infidélité?
 Falloit-il que toujours sans combats, sans victoire,
 Ton oisive vertu prétendît à la gloire,
 Et qu'unique soutien d'une indolente foi,
 Dieu se chargeant de tout, n'exigeât rien de toi?
 Ou plutôt falloit-il que d'erreur incapable,
 Et libre, sans pouvoir faire un choix condamnable,
 Permanent dans le bien, inaccessible au mal,
 Dieu, cet Etre parfait, te créât son égal.
 Quelle preuve auroit-il de ton obéissance;
 Si tu la lui rendois, sans nulle préférence,
 Si ton cœur entraîné se soumettoit sans choix;
 Ainsi que sans mérite, à ses suprêmes Loix?

Ne dis point que contraire à la Bonté céleste,
 La liberté pour toi fut un présent funeste,
 Ou qu'un Etre qui peut déplaire à son Auteur
 Ne dût jamais sortir des mains du Créateur.

Quoiqu'étranger au mal, tu puisses le commettre,
 Dieu, qui te faisant libre, a semblé le permettre,
 Ne créant que le Bien en te mettant au jour,
 Te devoit à sa gloire ainsi qu'à son amour, &c.

Venons

Venons à votre seconde Partie , c'est à mon gré , un chef-d'œuvre , tout en est lumineux , la méthode y est jointe à la précision. Vos Principes sont féconds & capables de mener loin quiconque sçait penser. Mais le malheur est que ces vérités tiennent autant au cœur qu'à l'esprit , & que nos incrédules sont fermés au sentiment.

Lorsque dans l'étude de la Religion on ne fera pas marcher ces deux Pièces ensemble , je veux dire l'esprit & le cœur , on ne parviendra point à la connoître parfaitement. Pascal dit , » Dieu sensible au cœur ; foi parfaite. Je me souviens d'une pensée de Saint Evremont , qui a sa justesse. » Il semble , » dit-il , que Dieu ait dérobé la Religion aux » lumieres de notre esprit , pour la faire rou- » ler uniquement sur les mouvemens de no- » tre cœur. Abadie & Pascal ont travaillé dans cette vûë, ils se sont plus attachés à présenter la Religion au cœur qu'à l'esprit. C'est que le sentiment , lorsqu'il est droit , juge d'autant plus sainement , qu'il est , pour ainsi dire , le cri de la vérité , qu'il prévient le raisonnement , & qu'il ne court point risque de s'égarer dans les voyes de la discussion. Quoiqu'il en soit , s'il ne faut parler qu'à l'esprit , vous faites bien voir que la Religion n'y perd rien , & vous avez prouvé invinciblement qu'il est un accord réel & sensible entre la Raison & la Foi.

E iiij Mais

Mais nos *Esprits forts* sont bien dignes de pitié de vouloir juger comme en dernier ressort, la Divinité & la Religion au Tribunal de la raison humaine; est-elle proportionnée à de si grands objets? D'ailleurs, & à s'en rapporter à cette Raison même dans des choses qui sont plus à sa portée, quelqu'un peut-il se flater de la posséder à un degré de justesse & d'étendue, qu'il en épuise toute la force & la sagacité? Vous croyez l'avoir suivie jusqu'où elle peut vous conduire, un autre viendra qui, sans atteindre encore le but, vous laissera bien loin derrière lui. Plus d'esprit, plus d'acquis dans une personne que dans l'autre, met bien de l'intervale entre les découvertes. Eh, qui déterminera l'esprit & l'acquis auxquels l'homme peut parvenir? Par conséquent qui peut s'assurer d'avoir tout vû, tout développé, tout approfondi? Loin d'avoir cette pensée, quiconque a fait de sérieuses réflexions sur la nature de l'esprit humain, est persuadé que les nouvelles connoissances & les nouvelles erreurs sont à l'infini. Quel mélange du vrai & du faux dans les Philosophes. Consultez Descartes sur Aristote, Newton sur Descartes, M. l'Abbé de Molières & tant d'autres sur Newton. Quel flux & reflux d'opinions! Si la Raison est insuffisante pour dévoiler les mystères

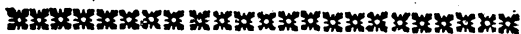
teres de la nature , quelle doit être son incapacité dans les matieres de la foi ? & quelle est en même temps la témérité de ces raisonneurs qui veulent soumettre tout à leur jugement ?

Il n'est pas moins vrai cependant , que la raison nous est donnée , pour nous servir de guide dans la recherche de la vérité ; mais il est nécessaire qu'en nous guidant , une raison supérieure, une suprême intelligence l'éclaire elle-même dans la route qu'elle nous fait tenir , & c'est alors qu'elle ne peut nous égarer. Pour arriver à une connoissance salutaire de Dieu , elle a la révelation ; pour se convaincre de la révelation ; elle a les faits historiques. Voilà ce que vous dites si bien , & ce qui me rapelle encore une pensée qui est dans M. de Fontenelle. » La Raison, dit-il , conduit l'homme jusqu'à une entière conviction des preuves historiques de la Religion Chrétienne , après quoi elle le livre & l'abandonne à une autre lumière , non pas contraire , mais toute différente & infiniment supérieure. Ce passage , M. n'est-il pas votre commentaire naturel ? mais où trouverois-je des expressions pour vous dire combien j'ai été frappé de ce trait admirable de votre Lettre , où vous fondez le culte véritable sur l'obscurité des mysteres & la sévérité de la morale ? Nous de-

E V vous

vons à Dieu , & l'hommage de notre entendement , & l'hommage de notre volonté. Nous nous acquittons de l'un , en acquiesçant à des vérités que nous ne concevons pas , & de l'autre en nous asservissant à des préceptes pénibles à la nature. Je n'ai pas été moins touché de ce que vous remarquez sur les avantages que la Raison elle-même a tirés de la révélation qui nous a mis en effet dans les meilleures voyes du raisonnement , & nous a éclairé sur la véritable fin de l'homme & sur la nature du bien & du mal. Tout ce morceau est excellent. Je suis bien du sentiment des personnes de piété dont vous me parlez , & qui jugent que vos ouvrages en faveur de la Religion feront plus d'impression sur les esprits, que s'ils partoient de la main d'un homme consacré par état à ces sortes de travaux. J'ajoute que c'est un grand préjugé pour la bonne cause , que la fidélité de quelqu'un aussi éclairé que vous l'êtes. Puissent les incrédules, en vous lisant, se soumettre à cette autorité si respectable de la Religion ! » Quand on ne seroit dans » toute sa vie que l'Apôtre d'un seul homme, » ce ne seroit pas être en vain sur la Terre , » ni lui être un fardeau inutile. Je finirai par ce trait de la Bruyere, en vous assurant que je suis avec un attachement & une amitié inviolables , Monsieur , votre , &c.

LE



LE BEL ESPRIT ET LA NATURE.

Sous un harnois brillant de broderies
 Se promenoit bel Esprit, vain Docteur,
 Comme l'on dit, seul dans les galeries
 De son cerveau, cherchant affeteries,
 Sublime outré, pointes, allégories,
 Dont se flatoit d'ébloüir tout Lecteur,
 D'extasier même tout spectateur.
 Brûlant d'oüir sur la Scène ses drames,
 Farciflons-les, disoit-il, d'Epigrammes,
 Le goût du siècle est friand du nouveau.
 Ainsi marchoit tout le long d'un ruisseau
 Le bel Esprit, secourant son génie,
 Le nez au vent, distrait par sa manie,
 Ne voyant rien; enfin il aperçoit
 Fille modeste, & simple en sa parure,
 Qui sur cent fleurs, une ou deux choissoit;
 Pour en orner avec goût sa coëffure;
 Or, devinez quelle fille c'étoit.
 C'étoit la simple & naïve Nature,
 Qui dans sa main puisant un peu d'eau pure;
 Son beau visage & son tein en lavoit;
 C'étoit son fard, son unique peinture;
 Sir * bel Esprit point ne la connoissoit;

* Sir, est un mot Anglois qui veut dire Seigneur.

1590 MERCURE DE FRANCE

Choqué , surpris de sa mince figure ,
 Plus la lorgnoit , & moins il la prisoit.
 Il la prenoit pour Bergere simplette ,
 Que faites-vous , lui dit-il , là , seulette ?
 J'allois rêvant , lui dit-elle , à l'écart ,
 De bel Esprit fuyant la mode & l'art.
 De bel Esprit , répond-il , c'est moi-même ,
 Vous le voyez , je ne me cache point ,
 Je suis tout feu , sçachez combien on m'aime.
 De l'art partout , c'est-là mon vrai système.
 Eh ! tout Paris pour me louer se joint.
 Autrefois l'Art cédoit à la Nature ,
 Mais aujourd'hui c'est toute une autre allure ;
 On veut partout rencontrer bel Esprit.
 Ignorez-vous que je suis à la mode ?
 Dût la Nature en crever de dépit ,
 Paris surtout encense ma pagode ;
 Qui veut me suivre est bien-tôt en crédit.
 A ce discours , la fillette sourit ;
 J'ai toujours crû , dit-elle , que pour plaire
 On devoit fuir l'un & l'autre défaut ,
 Ou trop ramper , ou se guinder trop haut ,
 Le crois encor , c'est le mieux qu'on pût faire.
 Croyez-vous donc qu'on prise tant ce feu ?
 Ce vif éclat dont vous faites parade ,
 A mon avis , c'est une mascarade.
 Aussi , Milord ; vous ressemblez un peu

Au

Aux diamans de Stras , ce fin Manœuvre
 Qui pour du fin nous met du faux en œuvre ;
 Et qui pourroit duper les ignorans
 Qui ne font cas que d'éclats aparens.
 Du vrai , du beau , Nature est le modele ;
 Lui faudra t'il fleur artificielle ,
 Pour rehausser ses modestes couleurs ?
 N'ayons recours qu'aux véritables fleurs.
 Loin de porter éclatante mantille ,
 Un ornement naturel est assés ,
 Et vous diront les connoisseurs sensés
 Que quand tout est trop brillant , rien ne brille.
 Le bel Esprit n'est souvent qu'un trompeur ,
 Qu'un charlatan , qui veut charmer l'oreille ,
 Et qui jamais ne vise , ni ne veille
 A pénétrer , à remuer le cœur ;
 Il est pourtant besoin qu'on le remuë ,
 Sans quoi jamais il n'est de vrai plaisir ;
 Tout auditeur , comme froide statue ,
 Ecouteroit sans pouvoir rien sentir.
 Que bel Esprit brille , éclaire , qu'il tonne ;
 Au fond des cœurs que font tous ces éclats ?
 Quoiqu'on le loue , il n'attendrit personne ,
 Et tout son feu n'émeut , ne touche pas.
 Le naturel bien plus nous interesse ,
 Il porte à l'ame , ou plaisir , ou tristesse ,
 Pitié , terreur , surprise , étonnement

Jusqu'à

Jusqu'à nous faire aimer notre tourment.
 De l'action naît ce qui nous attache ,
 Pour inspirer la joye ou la douleur ;
 L'art est que l'art sous nature se cache
 S'il veut aller directement au cœur.
 S'il paroît trop , aprenez qu'il fait tache ;
 Qu'il sacrifie , & l'ouvrage , & l'Auteur.
 Reconnoissez à ma simple parure
 Ce que je suis , c'est moi qui suis Nature :
 Si vous daignez recevoir mes avis ,
 Vous laisserez le clinquant & l'enflure
 Dont vous guindez par trop tous vos Ecrits.
 Vos partisans ont souvent fait naufrage ,
 En affectant un trop subtil langage
 Dont le bon goût dédaigne les attours ,
 Dont la valeur n'aura pas long-tems cours.
 Croyez-moi donc ; prenez-moi pour Pilote ;
 Sans vanité je suis ce grand ressort.
 Qui sûrement peut ramener au port ,
 Le vrai bon goût qui depuis long-tems flotte
 Sans sçavoir , ou qui meurt , ou qui s'endort.
 Que dites-vous , dit bel Esprit. Je jure
 Que j'ignorois que Madame Nature
 Dût s'aviser de donner des leçons ,
 Il n'appartient qu'à la docte Minerve
 De controller , de redresser la verve
 De ses zélés & sçavans nourissons ;
 Mais je veux bien avoir la complaisance

De modérer s'il se peut l'élégance ,
 Que vous taxez de trop brillans apprêts ;
 Nous en verrons l'effet ; je vous promets
 Qu je ferai de vos leçons usage ,
 De ce travail j'irai vous rendre hommage
 Vous consulter sur mes productions ;
 Et me soumettre à vos corrections.

En esprit comme en autre chose
 Ce qui perd, c'est la vanité.
 Pour en guérir l'homme entêté
 De nos avis adoucissons la dose ,
 On en pourra corriger l'âcreté ,
 Sous l'air de fleur offrant la vérité ;
 Otons l'épine de la rose.

Par M. LL. de l'Académie Royale d'Angers



*LETTRE de M. Beneton de Peyrins, écrite
 à M. l'Abbé Desfontaines.*

LA critique, Monsieur, qu'il vous a plu
 de faire de mon histoire de la Guerre ,
 dans votre 359. Lettre des Observations ,
 m'attaquant par des endroits où je n'aurois
 jamais pensé mériter d'être attaqué ; permet-
 tez-moi d'y répondre. Vous commencez, en
 parlant

parlant de mon Livre, d'une façon à faire croire que ce n'est qu'une petite Brochure ; cependant un Ouvrage de plus de 300 pages mérite bien d'être apellé Livre ; ne faut-il juger au reste d'un Livre que par sa grosseur ? Il y a long tems que je pense que si on retranchoit les trois quarts de ce qui se trouve de trop dans une infinité d'Ouvrages, ce qui resteroit, en rendroit la lecture plus supportable, & que l'on en tireroit une bien plus solide instruction ; un Lecteur est souvent épouvanté à la vûe d'un gros Livre ; & s'il a le courage de l'entamer, le dégoût & l'ennui lui font bien-tôt quitter prise ; on n'aime point à fatiguer son attention & ses yeux, pour parvenir à découvrir quelques bonnes choses, noyées dans un fatras d'inutilités.

Vous trouvez que je me souviens peu de la division que j'ai faite en quatre âges des tems dans lesquels la *Tactique* a pû se former & s'accroître ; je ne vois pas comment j'aurois pû faire pour m'en mieux souvenir, puisque ma narration ne roule que sur cette division. Dans le premier de ces âges, la *Tactique* n'est qu'un art informe, ses principes sont arbitraires ; dans le second âge chaque Peuple, de quelque réputation, se fait une *Tactique* conforme à ses inclinations ; dans le troisiéme âge, les Romains en prenant dans toutes les *Tactiques* qui les avoient précédées

redées ce qu'il y avoit de meilleur , parviennent à s'en faire une, à laquelle il n'auroit pas été aisé d'ajouter quelque chose , si la poudre à Canon , inventée au tems où je fais commencer le quatrième âge de la *Tactique* , n'eût obligé de faire des changemens considérables dans la maniere de faire la Guerre.

Je n'ai donné à la verité que peu d'exemples pour chaque manœuvre de Guerre , qui a servi à établir un principe certain pour cet art.. J'ai eu sur cela mes desseins particuliers , vous les avez devinés en partie , en ne regardant mon travail que comme l'essai d'un Ouvrage plus considérable ; ma coutume n'est point de m'épuiser sur un sujet , & je sçais , en Guerrier , me ménager un corps de réserve dans mes connoissances , voulant surtout éviter la prolixité ; je n'ai donc point eu besoin de donner de ces *Exemples principes* , qu'autant qu'il en falloit pour prouver ce que j'avançois , & satisfaire raisonnablement au titre de mon Livre ; ce que j'en ai donné , montre suffisamment en quels tems & en quelles occasions chacune des manœuvres de Guerre, connues présentement, a paru pour la première fois ; j'ai même porté un jugement sur la bonté ou le défaut de chacune de ces manœuvres, cela ne s'appelle-t'il pas remplir le titre d'un Livre ?

De plus , j'ai tâché de n'obmettre aucun
des

des arrangemens qu'on peut faire prendre à une Armée, soit pour la faire combattre, soit pour la faire camper ; je nomme chacun de ces arrangemens , & j'en propose de nouveaux , j'ai même été si loin sur cela , que si je ne craignois qu'on me soupçonnât de me vouloir donner des loüanges , j'avancerois qu'il n'est guère possible de parler plus clairement & en moins de discours que je l'ai fait , tant des différentes Ordonnances d'Armées , que de la maniere dont se sont formés les differens Corps de Troupes qui composent présentement ces Armées. D'ailleurs j'avertis au commencement de mon Ouvrage , que ce n'est qu'un précis de ce qui se trouve contenu sur la matière qui en fait le sujet dans beaucoup d'autres Livres ; le mien contient cependant bien des choses qui ne se trouvent point dans ces Ouvrages ; n'ai-je pas suffisamment répondu à ce que mes Lecteurs devoient attendre de moi ? Vous me reprochez , M. que je ne suis point heureux dans mes Etymologies ; je n'ai donné celles de *Werjongodumnus* , & de *Postvert* , que comme hasardées ; un Auteur ne mérite point d'être repris sur ce qu'il ne donne pas pour certain. Ma faute , selon vous , est d'avoir joint ensemble des mots Latins avec des mots Gaulois , & vous prétendez que les Gaulois n'ont pû faire ce mélange , j'en conviens

viens avec vous ; mais quelle preuve donnez-vous que ce ne sont pas les Romains qui ont pû faire ce mélange ? Nous ne connoissons les Dieux des Gaulois que par les Ecrits des Romains ; seroit-il bien étonnant que ces derniers eussent accommodé à leur Langue ; des noms des Divinités étrangères , qu'ils avoient à faire connoître dans leur Nation , & que, pour cela, ils eussent changé en tout, ou en partie, les noms primitifs de ces Divinités, desquels noms ils pouvoient même ignorer la véritable signification ? il seroit plus surprenant de voir des mots d'une Langue nouvelle dans une plus ancienne , que de voir des mots d'une Langue ancienne dans une Langue nouvelle

Vous ne voulez pas , M. que les Peuples apellés *Sicambres* , tirent leur nom de l'un de leurs *Sies* , ou Seigneurs , nommé *Amber* , je consens que cela ne soit pas ainsi , ce n'est qu'une autre probabilité , mais à l'égard du *Francus* que je fais venir de Troye , & que je dis avoir communiqué son nom aux François , passez-moi mon obstination à ne pas croire que ce soit là une vieille erreur , & je ne disputerai point contre ceux qui par une autre obstination (qui n'est pas mieux fondée que la mienne) veulent tirer la dénomination des François des mots Allemands *Franch* & *Freinck* , qu'ils font signifier *Libres*.
Quand

Quand , pour preuve de quelque chose , on n'a à s'appuyer que sur la signification d'un mot qui paroît favorable , & qu'il y a d'autres mots susceptibles de prendre la même faveur , un Auteur qui travaille sur la chose qui est à prouver , est en droit de choisir celui de ces mots qu'il croira le plus propre à établir le système qu'il se fera fait, sans qu'un autre Auteur qui , pour une semblable preuve , aura adopté un autre de ces mots , puisse raisonnablement obliger son Confrere de se soumettre à son sentiment; ils sont tous deux en même degré d'égalité pour l'évidence , ainsi je suis passablement bien fondé à soutenir la possibilité, que nous tenons notre nom d'un *Francus* , malgré le grand mot de *Freinch* , adopté par beaucoup d'Ecrivains , tant que la cause d'où nous vient notre dénomination, ne sera établie que sur ce mot.

En parlant de notre sortie des Troyens, je ne crois pas avoir dit que j'ai fort bien démontré cette sortie dans une Dissertation qui se trouve dans le Mercure; & si je l'ai dit, j'ai manqué, je l'avoue , mais je ne vois pas où est la singularité dans la demande que je fais, si on est bien certain que les mots que nous prenons dans les Langues mortes , pour expliquer par le moyen certains endroits de l'ancienne Histoire , signifient véritablement ce qu'on leur fait signifier; l'objection restant sans décision,

ceux

ceux qui se croient en état de décider , le devroient faire ; mais passons à une autre Etymologie , sçavoir celle de *Brigade*. Vous trouvez M. que dans celle-ci je laisse mon Lecteur dans un trop grand embarras à se déterminer sur celui d'entre les termes de *Brag* , de *Birfe* , & de *Biges* , qui peut avoir été propre à produire celui de *Brigade* , ce n'est peut-être aucun d'eux , mais me trouvant dans l'embarras sur cela , j'ai voulu frayer des voyes à de plus habiles gens que moi , pour découvrir cette Etymologie , & j'ai voulu seulement indiquer des choses qui pourroient faciliter à la trouver , sans avoir néanmoins intention de fournir de quoi remettre en honneur la belle Science des Etymologies.

A l'égard de l'étymologie de *Sergent* , tirée de *Serre-gens* , je ne l'ai point inventé , vous en convenez , j'avoué même qu'elle est basse , aussi n'en ai-je fait usage que pour avoir de quoi mettre de la distinction entre deux Officiers bien differens d'état , l'un bas & l'autre élevé , qu'une même qualification pourroit faire confondre , si on ne tiroit cette qualification de deux sources différentes ; des Critiques judicieux se prêtent volontiers aux vues d'un Auteur qui a à établir des distinctions , & ne regardent point comme comiques les étymologies employées dans cet esprit ,

sur-

sur tout quand il paroît que l'Auteur n'ignore pas les étymologies accréditées.

Je suis fâché , M. plus par raport à vous , que par raport à moi , que vous ne trouviez pas que j'aie entendu ce qu'il falloit entendre par les *Uniremes* , les *Triremes* , & les *Quinqueremes*. J'ai dit clairement que je comprenois , que de semblables vaisseaux avoient depuis un rang jusqu'à 5 rangs de rames , vous comprenez autrement ces rangs placés les uns sur les autres , & vous dites que les *Triremes* & *Quinqueremes* n'étoient autre chose que des Galeres à 3 ou à 5 rames de chaque côté , & que toute autre supposition est chimérique ; ne vous êtes-vous pas fait , M. une trop petite idée des vaisseaux des anciens ? laissons au Public éclairé à nous juger sur cet article.

Quant aux termes de *Gaulles* , de *Galles* , de *Wallons* , & de *Vallée* , que je propose comme dérivés d'un mot , qui dans l'ancienne Langue Phénicienne vouloit dire du bois ou des bois ; c'est encore une chose sur laquelle je ne méritois pas d'être relevé ; est-il bien déraisonnable de penser qu'une Galere a pû tirer son nom du bois dont elle étoit faite ?

Vous ne me faites point de peine de dire que j'ai traité le principal objet de mon Ouvrage avec peu d'étendue & de méthode ;
quant

quant au premier de ces défauts , je viens d'en dire la raison , & quant au second , j'en appelle encore au jugement du Public ; il faut être homme de guerre pour décider sur un semblable cas ; & en fait de méthode, chacun ayant la sienne , la mienne est d'être concis ; au reste , M. les louanges qui viennent de la part d'une personne de votre mérite, ne peuvent qu'être très-flateuses pour ceux qui les reçoivent ; j'aurai une reconnoissance parfaite pour celles que vous me donnez. J'ai l'honneur d'être &c.



SUR la Maladie du Duc de Nivernois.

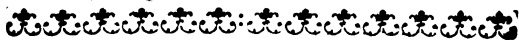
Vingt jours y a que les divines Sœurs
 En proye étoient aux plus vives douleurs ;
 Le double Mont retentissoit des plaintes
 Qu'excitoient lors , si raisonnables craintes ;
 Leur Favori touchoit déjà les bords
 Du Fleuve noir qui mene chés les Morts ;
 Déjà Minos avoit marqué sa place
 Près de Marot , de Tibulle & d'Horace ;
 Hélène , en pleurs , levant les mains aux Cieux ;
 On secours apelloit tous les Dieux :
 Bien qu'étayé de la Philosophie ,
 Nevers sentit qu'il étoit en la vie

Moment

Momens amers , où Nature parfois
 De la Raison nous dérobe la voix ;
 Parens , amis étoient inconsolables ;
 Si , que touché de leurs cris lamentables ,
 Abandonnant les célestes lambris ,
 Le blond Phébus descendit à Paris ,
 Prit de *Silva* l'habit & la figure ,
 De faux cheveux couvrit sa chevelure ,
 Vouta son corps , prit une cane en main.
 Paré qu'il fut de l'attirail humain ,
 Chés *Nivernois* d'abord il s'achemine ,
 Tâte son poulx , interroge , examine ,
 Bref , on l'eût pris pour ce qu'il paroïssoit ,
 Fors en ceci , que souvent il laissoit
 En ses discours échaper étincelles ,
 Qui dénotoient facultés immortelles.
 Bien jugerez qu'avec un tel secours
 On ne tremblât encore pour ses jours.
 Tôt répondit l'effet à l'espérance ,
 Amis , Parens , dormez en assurance ;
 Le Dieu qui veille à vous le conserver ;
 D'autres dangers sçaura le préserver.
 Partant , n'avons d'affaire plus pressante ,
 Que de haïser la dextre bien-faisante ,
 A qui devons événement si cher ,
 Et qui trahit l'espoir du vieux Nocher.
 Et toi , Destin , dont les Decrets suprêmes

Furens

Furent toujours respectés des Dieux mêmes ,
 Accorde , au moins , à mon désir ardent ,
 Que quand viendra le critique moment
 Qui doit trancher ou ma trame ou la sienne ,
 Daigne Atropos ne couper que la mienne !



UN homme d'esprit & de goût a fait
 une Critique sage & mesurée de la
 Comédie de *Mélanide*. C'est une Lettre qu'il
 adresse à une Dame , & qui est intitulée
Jugement sur Mélanide, Comédie nouvelle, ou
le Temple de la Critique. Chés Clement ,
Quai de Gévres 1741.

Une fiction ingénieuse rend cette lecture
 intéressante. L'Auteur n'osant porter son ju-
 gement sur la nouvelle Pièce , prend le parti
 d'aller au Temple de la Critique. Les grands
 Maîtres dans tous les Arts ont contribué à
 cet Edifice où regne une noble simplicité.
 Corneille y est placé entre Homere & Mi-
 chel-Ange. On aperçoit un peu plus bas
 Virgile , Racine & Raphaël. Despreaux , le
 Titien & Moliere discourent ensemble. La
 Déesse est bien différente de l'idée qu'on s'en
 forme ordinairement d'après la plume de nos
 Ecrivains : avec le discernement & la droi-
 ture on voit à ses côtés les Graces & l'En-
 jouement : l'Auteur arrive dans le moment
 F qu'on

qu'on va joïer devant elle , Mélanide. Les deux premiers Rôles sont remplis par M. Baron & Mlle le Couvreur. Cette circonstance ne dérobe rien aux loüanges qui sont dûes à Mlle Gauffin & à M. Grandval. Elle donne lieu seulement à quelques réflexions qui peuvent leur être avantageuses. La Pièce parfaitement bien représentée, plaît beaucoup aux Spectateurs. La Critique elle même donne des larmes à Mélanide. Ensuite pour procéder au jugement du Poëme , elle choisit quelques-uns de nos célèbres Auteurs dont elle forme une espece d'Aréopage. Despreaux examine d'abord le choix du Sujet : Il lui paroît être plutôt le fonds d'un Roman que celui d'une Comédie , & il croit que les Pièces de caractère sont plus utiles que celles qui ne roulent que sur des aventures , quelques moralités qui en puissent naître. Qu'on ne dise point que les caracteres sont épuisés , ils le sont encore moins pour un homme du génie de M. de la Chaussée , que pour tout autre. C'est d'ailleurs le seul moyen de passer à la posterité. L'Auteur du Telemaque est chargé de dire son sentiment sur l'ordonnance générale du Poëme : il la trouve assés réguliere. Mélanide intéresse veritablement. Les reconnoissances méritent toutes sortes d'éloges ; mais en déroband à nos yeux celle de Mélanide avec le Comte d'Ormansé, l'Auteur

teur ne s'est-il pas privé de ce que son Poëme lui fournissoit de plus touchant ? L'amour du Comte paroît trop violent, pour qu'il puisse renoncer si-tôt à Rosalie en faveur de Mélanide, & par cette raison le dénouement pèche contre la vraie-semblance. On peut reprocher encore à M. de la Chaussée, que dès le 3^e Acte on découvre le dénouement. Mais combien cet Auteur mérite-t-il de louanges de s'être élevé à ce haut comique qui flatte si fort les honnêtes gens ? Tous ses Personnages sont intéressans, les Actes bien distribués, & conformes aux loix du Théâtre. On recherche ensuite si l'unité de Lieu, de Tems, & d'Action est observée ; c'est le soin de Racine qui ne trouve rien à redire à celle de Lieu & de Tems ; mais par raport à l'Action, il lui semble que le premier Acte mérite d'être censuré, en ce que l'Amour de Darvianne, qui n'est point l'interêt principal, l'occupe tout entier, d'où il suit que l'unité n'y est point établie, ce qui fait prendre le change au Spectateur. Il y a ici des réflexions fort justes sur ce qui regarde cette unité. Viennent les caractères, & le sentiment de Molière. Le caractère de Mélanide est touché de main de Maître, celui de son fils est moins soutenu, il est peint bouillant & impétueux dans le premier Acte ; la lenteur de sa jalousie n'y répond pas. Le caractè-

tère du Comte ne mérite aucunes loüanges ; il balance trop long tems à sacrifier son amour à Mélanide ; on n'aime point à le voir hésiter sur un devoir de cette nature. Ce défaut auroit été sauvé , si l'on eût reculé jusqu'au 5^e Acte la reconnoissance du Comte avec Mélanide, Rosalie contraste assés bien avec son Amant, Il y a quelque chose à dire de Theodon. Il s'efforce de ramener à son devoir l'Epoux de Mélanide. Cela est d'un homme d'honneur : mais est-il bien le même , lors qu'il laisse le Comte dans l'espoir d'obtenir Rosalie qu'il vient d'accorder à Darvianne ? Ce sont du moins des morceaux de differente couleur. L'Auteur du Misanthrope continuë ses Observations. Il applaudit au stile qui est noble , sans être guindé , spirituel , sans être précieux , élégant sans être affecté. Quel éloge ! qu'on est heureux de le mériter dans le siecle où nous sommes ! La Diction , à quelques négligences près , peut servir de modèle. Les vers sont faciles , les images douces & gracieuses , mais un peu déparées par la foiblesse du coloris, Moliere finit par censurer quelques Vers en très-petit nombre. Enfin La Morle , qui se trouve au nombre des Juges , examine les Scènes , il les aprouve , à l'exception de la seconde du 2^e Acte. Est-il vrai-semblable que Mélanide , instruite par les malheurs de
vingt

vingt années , découvre ses aventures à Théodon , plutôt qu'à Dorisée son ancienne amie ? La 2^e & la 3^e Scènes du 3^e Acte sont entièrement copiées sur le Tartuffe de Moliere. Le 4^e Acte est le plus intéressant ; l'Auteur se surpasse lui-même dans la Scène de Mélanide & de Darvianne ; mais on trouve que Darvianne tarde trop à paroître après la Lettre de Dorisée. Cette Lettre même paroît singuliere , & l'on n'en voit point la nécessité , puisque Mélanide , vivant avec Dorisée , celle-ci pouvoit elle même venir annoncer à son amie la querelle de Darvianne & du Marquis. La Motte observe encore que la Scène de Darvianne avec le Comte , & qui fait leur reconnoissance , n'est point dans la Nature. Mais il conclut enfin que les défauts de Mélanide ne peuvent entrer en parallele avec les beautés. C'est un objet charmant dont les traits reçoivent un nouvel éclat de quelques legeres imperfections. Ce jugement , dit l'Auteur , fut inferé dans les Registres du Temple de la Critique : Nous l'adoptons avec plaisir , du moins pour ce qu'il a d'avantageux.

Les mots de l'Enigme & du Logogryphe du Mercure de Juin, premier Volume, sont

F iij le

le Pepin & Table. On trouve dans le Logogryphe , *Bât , Blé & Abel.*

Ceux de l'Enigme & du Logogryphe du second Volume sont , *le Fleuret & Fontaine.* On trouve dans le Logogryphe , *Fin , Fat , Tone , Nain , Fonte , Foin , Tane , Io , Noé , Ane , & Aneton.*

E N I G M E.

DE forme plus bizarre il n'est point dans le monde

Que celle dont je suis ;

Chés moi je passe & les jours & les nuits

Dans une paix assés profonde ;

Quoique mon Lieu natal soit ordinairement

Dans un étrange mouvement.

Ma maison de cent chiens pourra bien me défendre

Ils ne sçauront par où me prendre ;

Mais de l'homme cruel l'impitoyable main

Me plonge le fer dans le sein ,

Et ce barbare y trouve place

Par le défaut de ma cuirasse.

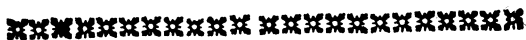
Souvent ainsi qu'au noble on me livre au Bourgeois ,

Et jusqu'à des porte-mandilles ;

Mais il est des climâts où je produis des filles

Qui tiennent bien leur rang dans le Palais des Rois.

LOGO-



LOGOGRYPHE *hazardé.*

JE suis Ville & fruit tout ensemble ;
 Mais si tu ne peux combiner
 Les rapports qu'en moi je rassemble ,
 N'espère pas me deviner.
 Ma tête produit sur la Terre 1
 Encor plus de maux que de biens ;
 Le reste , exempt de tous liens ,
 Habite en plus noble hemisphere , 2
 On trouve en moi tout à la fois
 Une grande Ville d'Afrique , 3
 Un grain salutaire parfois , 4
 Le compere d'une bourrique ; 5
 Ce qui du Bourgeois , du Rustique
 Releve les petis Emplois ,
 Et qui distingue jusqu'aux Rois. 6
 Plus , une Note de Musique , 7
 Un mal qui nous met aux abois , 8
 Et pour lequel nul Empirique
 N'a trouvé de vrai spécifique.

Lecteur , suspends ton air sournois ;
 Voilà , diras-tu , bien des choses ?
 D'accord , mais redouble tes soins ,
 Prends mes six pieds , & si tu l'oses ,
 Cherchons d'autres métamorphoses.

F iiij Je

1610 MERCURE DE FRANCE

Je t'en épargne un tiers au moins.

Complet , je forme un Capitaine ,	
Fameux dans la Race Thébaine ;	9
Puis en retranchant quelques sons ,	
Le langage des Polissons ;	10
Un Monstre qui n'a d'existence	11
Que dans certains Contes bouffons ,	
Forgés pour amuser l'Enfance ;	
Un Fleuve que les Nourrissons	12
Par leur babil , ou leur vaillance ,	
Font connoître plus loin qu'en France ;	
Un Mets qu'on prépare en Provence ;	13
Un démenti mis en Latin ,	14
Dont aucun Docteur ne s'offense ;	
Un terme qui prouve qu'on pense ,	15
Et rend un Argument certain ;	
J'offre encore une Capitale ;	16
Ce qu'on demande carte en main ;	17
<i>Item</i> un mal affés vilain ,	18
Très-proche parent de la galle ,	
Et la moitié de Ragotin.	19

Tu ris , tu trouves ridicule	
Cet assemblage biscornu ,	
Mais découps-moi par le menu ,	
Tu verras une particule ,	20
Ce que tout Mulet porte à nu ;	21
Le mot qu'on dit quand on recule ,	22

Et

Et le Tyran le plus connu.

23

Ne peux-tu percer ce mystère ?

Eh bien , reprends tout , j'y consens ;

Alors c'est par mon ministère

24

Que tu jouïs de tes cinq sens ;

Mais finissons ce badinage ,

Tu dois me connoître ou jamais ;

Chés-moi tu peux trouver ton âge ,

25

Une boisson qu'on met au frais ,

26

Ce qui rend heureux un ménage ,

27

La cause de plus d'un naufrage ,

28

Et l'objet vil de nos souhaits ;

29

Adieu , le Ciel te tienne en paix ,

Pour moi , je me sauve à la nâge.

30

A U T R E.

JE porte Pied , Pré , Rat , Peur , Acte ,

Récit , Répit , Peu , Créateur ,

Arc , Crédit , Puce , Ride , Pacte ,

Réduit , Ré , Picard , Editeur ,

Epice , Trépied , Carte , Epacte ,

Dire , Autre , Pire , Cuit , Ardeur ,

Perdu , Tari , Radi , Cardeur ,

Ducat , Capre , Rade , Prédire ,

Ruë , Edit , Ram , Turc , Directeur ,

Car , Péri , Patru , Rire , Acteur ,

Cadet , Ecu , céder , Duc , Ire ,

H w

Tire,

1612 MERCURE DE FRANCE

Tire , Cartier , Dieu , Race , Epire ,

Cap , Rape , Pari , Pierre , Dur ,

Pate , Carpe , Ardre , Date , Icare ,

Idée , Adepté , Diacre , Rare ,

Erudit , Cire , Drap , Art , Pur ,

Cid , Epidaure , Cidre , Aride ,

Aide , Etui , Perdre , Pere , Acide ,

Trace , Eau , Dupe , Curé , Crieur ,

Ruade , Ecrit , Durée , Urie ,

Tard , Dartre , Epier , Ut , Patrie ,

Partie , Ecart , Trié , Prieur ,

Epitre , Rude , Cape , Carriere ,

Eu , Carré , Trape , Epi , Recteur ,

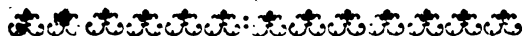
Etre , Pie , Etude , & Priere ,

Tout cela dans P

Laffichard



NOU-



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

MÉMOIRES pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres &c. par feu le R. P. *Nicéron*, Barnabite. Tome xli. in-8°. à Paris, chés *Briasson*, à la Science, M. D C C. x l.

Suivant la coûtume que nous avons prise, en rendant compte des précédens volumes de ces Mémoires, nous rapporterons ici l'Article entier de *Louis Marracci*, qui nous a paru important, par raport, sur-tout, à un point d'Histoire Litteraire, qui intéresse la Religion, & l'Eglise Orientale en particulier.

Louis Marracci naquit à Lucques, en Toscane, sur la fin de l'année 1612. Après avoir fait ses premières Etudes, il entra dans la Congrégation des Clercs Réguliers de la Mere de Dieu, dans laquelle il se distingua par son mérite & par sa science.

Il y enseigna pendant sept ans la Rhétorique, & passa par différentes Charges, comme celles de Maître des Novices, de Supérieur, de Procureur Général, & d'Assistent.

F vj Tous

Tous ces Emplois ne l'empêchèrent pas de s'appliquer à l'étude des Langues, & d'apprendre, de lui-même le Grec, l'Hebreu, le Syriaque, le Chaldéen & l'Arabe; il enseigna même pendant quelque tems cette dernière Langue à Rome, dans le College de la Sapience, & dans celui de la Propagande, par ordre du Pape Alexandre VII.

Il fut aussi Membre de diverses Congrégations, entr'autres de celles de l'Index, des Indulgences, des Reliques, de l'examen des Evêques.

Ce qu'il fit à l'occasion de certaines lames de plomb très-anciennes, sur lesquelles il y avoit plusieurs choses écrites en Arabe, mérite d'être rapporté. Ces lames avoient été trouvées en Espagne, & les Espagnols les attribuoient à l'Apôtre S. Jacques & à ses Disciples, parce qu'on y lisoit plusieurs choses conformes à la Foi Chrétienne. Marracci ayant eu ordre de l'Inquisition de les examiner, en jugea tout autrement. Il les trouva remplies d'erreurs Mahométanes, & fit voir manifestement au Tribunal de l'Inquisition, que S. Jacques, ni aucun de ses Disciples n'en pouvoient être les Auteurs, mais que c'étoit une production de quelques imposteurs Mahométans, qui avoient voulu en imposer aux Chrétiens. Ce sage jugement de Marracci donna lieu à un Decret du Pape Innocent

Innocent X. qui proscrivit ces Tables, qu'on conservoit auparavant avec vénération.

Le Pape Innocent XI. l'avoit choisi pour son Confesseur, & avoit beaucoup de confiance en lui. Il l'auroit même élevé aux honneurs Ecclésiastiques, si l'humilité de Marracci ne s'y étoit toujours opposée.

Il mourut à Rome le 5. Février 1700, âgé de 87 ans & quatre mois.

Catalogue de ses Ouvrages.

1. *PRODROMUS ad refutationem Alcorani, in quatuor partes divisus*. Romæ 1691. in 8°. Il se trouve à Paris, chez l'Érasson. 4. volumes It. avec l'Alcoran. Patavii 1698. in fol.

2. *ALCORANI Textus universus ex correctioribus Arabum exemplaribus descriptus, ac ex Arabico idiomate in Latinum translatus*; appositis unicuique capiti notis atque refutatione. Premissus est Prodromus totum priorum totum implens. Patavii 1698. in fol. Deux volumes. Cette Edition, qui est fort belle, a été contrefaite à Francfort en 1715. dans une autre, qui lui est inférieure en toutes manières.

La Version Latine de Marracci a été aussi imprimée séparément, sans le Texte Arabe, sous ce titre : *Mohammedis, filii Abdalia, pseudo-Propheta, Fides Ismaëlita*, id est, *Alcoranus ex idiomate Arabico, quo primum*

à *Mohammede conscriptus est*, latine *versus* per *Ludovicum Marraccium*, & ex ejusdem animadversionibus, aliorumque observationibus illustratus & expositus, premissa brevi introductione, & totius Religionis Mohammedica sinopsi, ex ipso Alcorano ubique suris & surarum versiculis adnotatis, congesta; cura & opera *M. Christiani Reineccii S. Th. Baccalaurei*, *Lypsiæ 1721 in 8°*.

Quoique *Marracci* ait travaillé à cet Ouvrage pendant quarante ans, & qu'il y ait apporté une grande application & une grande connoissance de la Langue Arabe, les Sçavans en cette Langue y ont cependant trouvé plusieurs fautes; mais elles n'ôtent rien au mérite de son travail: les remarques qu'il a ajoutées à sa Traduction, sont sçavantes; mais ses réfutations ne sont pas toujours assés solides, & on y reconnoît qu'il étoit plus versé dans la lecture des Auteurs Mahométans, que dans la Philosophie & la Théologie. C'est le jugement que *M. Simon* porte de son Ouvrage dans sa Bibliothèque choisie. *Tome 2 p. 222.*

3. L'EBREU preso per le buone; ó vero Discorsi familiari & amichevoli fatti con i Rabbini di Roma intorno al Messia. Opera postuma del *P. Ludovico Marracci*. *In Roma 1701. in 4°.*

4. BIBLIA SACRA Arabica, Sacra Congregationis

gregationis de Propagandâ Fide jussu edita, ad usum Ecclesiarum Orientalium. Additis è regione Bibliis vulgaribus Latinis. Romæ 1671. in-fol. 3. volumes. Pour faire connoître la part que Marracci a eû à cet Ouvrage , il est bon d'en donner ici l'Histoire.

Vers l'an 1624 , quelques Prélats de l'Eglise d'Orient , particulièrement l'Archevêque Grec d'Alep , qui fut depuis Patriarche de * Damas , & le Patriarche des Coptes en Egypte , prièrent le Pape Urbain VIII. de leur envoyer la Version Arabe de la Bible , imprimée , n'en ayant chés eux qu'un petit nombre d'Exemplaires manuscrits , qui encore n'étoient ni entiers , ni fort fideles. Leur Supplique ayant été renvoyée à la Congrégation *de la Propagande* , il y fut ordonné que M. Sergio Risio , Maronite , Archevêque de Damas , qui étoit alors à Rome , & avoit entre les mains quelques Manuscrits Arabes de la Bible , travailleroit , avec d'autres qu'on lui associa , à cet Ouvrage , & on convint qu'ils rendroient la Version conforme , autant qu'il seroit possible , au sens de la Vulgate , sans cependant la changer dans les Endroits où elle étoit conforme au Texte Hebreu.

On commença dès la même année à tra-

* Il y a là une méprise , car il n'y a jamais eu de Patriarche de Damas.

vailler

vailler chés M. Risio , à qui on donna pour associés l'Abbé Vittorio Scialac , Maronite , Professeur en Langues Arabe & Syriaque, au College de la Sapience , les Peres Louis Cappella , & Bonaventure Malvasia , Cordeliers , le P. Hilarion Rancati , de l'Ordre de Cîteaux , le P. Philippe Guadagnoli , Clerc Régulier Mineur , & le P. Thomas de Novare , Mineur Réformé ; on leur joignit encore Jean Leopard Hefronite , & Gabriel Sionite , tous deux Maronites , le P. Pierre , Jacobin , Prédicateur des Juifs , & quelques autres.

Pour éviter la confusion , on partagea le travail , de manière que Mrs Risio & Guadagnoli furent chargés de travailler à la Version ; que Jean Leopard Hefronite & le P. Thomas de Novare eurent ordre de la recevoir , & que les autres furent commis pour examiner leur Ouvrage en pleine Congrégation , en collationnant ce qu'ils avoient fait , avec les Manuscrits Arabes les plus corrects , avec l'original Hebreu , & avec les Versions Grecque & Syriaque , & pour prendre garde qu'il ne s'y trouvât rien de contraire au sens de la Vulgate.

Le Pentateuque ne fut pas plutôt achevé , qu'on commença à l'imprimer en deux colonnes , dont l'une contenoit la Vulgate Latine , & l'autre la Version Arabe.

Vers

Vers l'an 1636, on leur donna un nouvel Ajoint, qui fut Abraham Echellensis, Maronite, fort habile dans les Langues Arabe & Syriaque.

Mais Risio étant mort le 29. Août 1638, les Assemblées furent transférées chés le Pere Nicolas Riccardi, Maître du Sacré Palais, qui y assistoit avec le P. Lupi, son compagnon, comme firent depuis ses Successeurs les Peres Gregoire Donari, Vincent Macolano, Michel Mazzarini, & Vincent Candido.

Après la mort du Pere Riccardi, les Assemblées se firent dans le Palais du Cardinal Jean Baptiste Pallotta, qui y assistoit avec beaucoup d'application & d'assiduité; mais quelques uns des plus habiles dans la Langue Arabe, ayant manqué alors, Guadagnoli se vit chargé de toute la peine de la composition, & Abraham Echellensis de celle de la révision. Encore celui-ci abandonna t'il bien tôt l'Italie, pour venir en France travailler à la Polyglotte. Tout cela retarda beaucoup l'Ouvrage, & en fit suspendre pour quelque tems l'impression.

Le Pape Innocent X. étant parvenu au Pontificat en 1644, songea a faire avancer l'Entreprise, & on recommença de nouveau à s'assembler en 1646 par son ordre dans le Palais du Cardinal Pallotta. Ceux qui travaillèrent

vaillèrent alors , furent Guadagnoli , le Pere Antoine d'Aquila , Mineur Réformé , le P. Bonaventure Malvasia , les Peres Jean-Baptiste Ferrari & Athanase Kircher , Jesuites , Jean-Baptiste Giona , Professeur en Hebreu , le P. Avila , Jacobin , le P. Gregoire , Augustin Déchaussé , Jean Nichea , & d'autres , auxquels on joignit cette même année *Louis Marracci*. Peu de tems après , le P. Ferrari ayant manqué , on lui substitua le P. Jean-Baptiste Giattini , Jesuite.

Guadagnoli continua de travailler à la Traduction , & Marracci fut chargé de la recevoir ; ils présentoient ensuite ce qu'ils avoient fait à l'Assemblée générale qui se faisoit une fois la semaine chés le Cardinal.

Pour avancer davantage , on ordonna le 5. Novembre 1646 , que Guadagnoli , Antoine d'Aquila & Louis Marracci s'assembleroient trois fois la semaine dans le College de la *Propagande* ; & M. Perfichi , Napolitain , assista à ces Assemblées à la place du Cardinal Pallotta , qui étoit incommodé de la goutte.

C'est ainsi que l'on finit l'ancien Testament , qui fut présenté au Pape le 10. Sept. 1647. On passa ensuite au nouveau , qui fut achevé au commencement de l'année 1650. Mais le P. Giattini ayant dit dans la Préface , qu'on l'avoit chargé de faire , que l'on s'étoit
attaché

attaché principalement à la Vulgate , dont on ne s'étoit éloigné que dans des Endroits où l'on n'auroit pû faire des changemens dans l'ancien Texte Arabe , sans choquer les peuples pour qui on travailloit ; ces paroles déplurent au Cardinal Capponi , à qui on communiqua cette Préface , en qualité de Préfet de la Congrégation , & qui prétendit qu'il falloit que la Bible Arabe fût en tout conforme à la Vulgate.

On suspendit donc l'impression , ju'qu'à ce qu'elle eût été revue & corrigée suivant cette nouvelle idée , ce qu'on commença de faire au mois de Mai de l'an 1651. dans le Palais du Cardinal Capponi.

Le 12 Janvier de l'année suivante 1652 , Denis Massari , les Peres Giattini , Kircher , Guadagnoli , Marracci , Brice , & Abraham Echellenfis , que la Congrégation avoit rappelé de Paris , s'assemblerent pour convenir des moyens d'avancer l'Ouvrage. Les quatre derniers furent chargés de s'assembler deux fois la semaine , pour travailler à la nouvelle correction , & de rapporter ensuite dans l'Assemblée générale les changemens qu'ils seroient convenus de faire.

Malgré cet ordre , on ne fit presque rien jusqu'en 1656 , & même Guadagnoli étant mort le 27 Mars de cette année , & la peste s'étant fait sentir peu de tems après à Rome ,
le

le travail fut arrêté jusqu'au mois de Mai de l'année suivante 1657. Alberici , qui avoit succédé à Massari dans la Charge de Secrétaire de la Congrégation , ayant alors ordonné à Abraham Echellenfis & au P. Maracci de se remettre à l'Ouvrage , en leur déclarant que l'intention de la Congrégation étoit que la Version Arabe fût entièrement conforme à la Vulgate , quant aux paroles & quant au sens , ils recommencerent à travailler.

Ils prirent chacun un Exemplaire imprimé de la Version Arabe , & l'examinant verset à verset , ils marquoient chacun séparément à la marge les différences qu'il y avoit entre elle & la Vulgate. Ils convenoient ensuite des changemens qu'il falloit y faire , & les communiquoient à deux hommes sçavans , qui s'assembloient deux ou trois fois la semaine , pour les examiner & en dire leur sentiment. Ces Sçavans étoient le P. Marc de Lucques , Mineur Reformé , & le P. Antoine d'Aqui'a , auxquels on joignit depuis le P. Celestin de Ste Liduvine , Carme Déchaussé , & Fauste Nairon , Maronite. Ceux-ci propoisoient les nouvelles corrections dans des Assemblées générales , où se trouvoient les Cardinaux Pallotta , Brancacci , & Albici.

On continua de cette maniere la révision
jusqu'au

Jusqu'au commencement de Juillet de l'an 1664 , qu'elle fut achevée. Le Secrétaire de la Congrégation de la *Propagande* voyant par les nouveaux changemens qu'on avoit faits , que la premiere impression pourroit fort bien servir, en y mettant seulement quelques cartons , communiqua sa pensée au Pape Alexandre VII. qui l'approuva , & on commit le P. Marracci , pour examiner les Endroits où il faudroit mettre des cartons , & ceux qu'il suffiroit de corriger dans un *Errata*.

Le Pape Clement IX , résolu de faire finir cet Ouvrage , ordonna en 1668 qu'on fit de nouvelles Assemblées pour convenir des feuilles qu'on réimprimeroit , des choses qu'on mettroit seulement dans l'*Errata* ; du Titre qui seroit mis à la tête , & de la Préface ; tout cela fut réglé ; le P. Marracci fût chargé de faire la Préface , & de veiller à la réimpression de 25 feuilles & demie , & à l'*Errata*.

C'est ainsi que fut terminé ce grand Ouvrage , après 46. années de travail. Telles sont les particularités de cette Edition , comme elles sont rapportées par l'Abbé Nazari dans son Journal des Sçavans de Rome , du 29. Janvier 1672.

5. LO STENDARDO Ottomannico Spiegato , o vero dichiarazione delle parole Arabiche

che poste nello Stendardo Reale preso dal Ser. Rè di Polonia Giovanni III. al Grad Visire de Turchi, e dal medesimo Rè inviato per tributo della sua pietà alla Santità di Papa Innocentio XI. *In Roma 1683. in-fol.*

6. VITA del P. Gio. Leonardi Luchese, Fondatore della Congregatione de' Chierici della Madre di Dio. *In Roma 1673. in-4°.*

7. VITA della Venerabile Madre Passitea Crogi, Senese, Fondatrice del Monasterio delle Cappucine della Città di Siena. *In Venezia 1682. in-4°.*

8. GRAMMATICA VOLGARE di Methodo facile & chiaro. *Imprimée plusieurs fois.*

9. BREVE COMPENDIO della vita del S. Pontefice Innocentio XI. J'ignore la date de cet Ouvrage & des suivans.

10. L'HISTORIA della miracolosa Imagine di S. Maria in Portico, Campitelli.

11. TRATTATO contro la vanità delle Donne.

12. Il a travaillé aussi à la correction du Breviaire Syriaque.

13. Il a enfin traduit en Latin les Hymnes Grecques de S. Joseph de Sicile, qu'Hypolyte Marracci, son frere, a données au Public en 1661, *in-8°.*

Le 5. Art. du Catalogue des Ouvrages de L. Marracci auroit besoin de quelque Explication!

cation. Le P. Nicéron l'a omise ; tâchons d'y suppléer. *Lo Stendardo Ottamannico spiegato &c.* ou l'Etendart Othoman expliqué &c.

Cet Etendart est celui que le Grand Vizir, commandant l'Armée Turque, porta au Siege de Vienne en l'année 1683, & qui tomba entre les mains de JEAN SOBIESKI, Roy de Pologne, après la mémorable Victoire remportée par ce grand Prince, & la levée du Siege de cette Capitale. Le Roy de Pologne l'envoya au Pape Innocent XI. qui le fit mettre dans l'Eglise de S. Pierre &c.

Comme cet Etendart étoit superbe, tant par sa matiere que par ses ornemens, & durioux en toutes manieres par les diverses Inscriptions Arabes dont il étoit chargé, le P. Marracci crût devoir en donner une Explication, & c'est le sujet du Livre dont le Titre est raporté ci-dessus.

Il faut croire que ce sçavant Religieux ne fût pas le seul qui travailla sur le même Sujet. Nous avons dans nos Recueils d'Histoire la Figure exacte de cet Etendart parfaitement bien gravée à Rome, avec les Inscriptions. En tête de cette Gravure on lit *DISEGNO dello Stendardo del Primo Vizir levato foto Vienna dal Seren. & Invittiss. GIOVANNI III. Rè di Polonia da S. M. mandato alla S. di N. S. Papa INNOCENTIO XI. Aggicintavila vera interpretatione delle parole Arabiche*

Arabiche in ditto Stendardo artif^{me} intessuté!

Sous la figure de l'Etendart, est l'interprétation en la même Langue, avec des Sentences Arabes brodées dessus.

Les voici en françois, 1°. Sur la partie supérieure.

Grand Dieu. Certainement nous avons fait par toi une ouverture manifeste, afin que tu pardonnes ce qui est procédé du peché, & ce qui est arrivé depuis, & que tu perfectionnes la grace que tu as répandue, MAHOMET, OMAR, & dirige-nous par la voye de la droiture.

Dans le milieu ou le champ de l'Etendart, on lit : *Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu, & Mahomet est l'Envoyé de Dieu.* Ces paroles, qui font seules toute la Profession de Foi des Mahométans, sont répétées deux fois.

2°. Au bas de l'Etendart est cette autre Sentence : *ABUBECRE. Dieu soit à son aide avec une puissante grace : c'est lui qui a mis dans le cœur des Fidèles une tranquillité permanente & assurée, afin que leur Foi soit augmentée OMAR OMAR &c.*

3°. Enfin au dessous de la même Sentence est une Description sommaire de ce fameux Etendart, qu'on peut rendre ainsi en François. » L'Etendart est de brocard d'or & d'argent, avec une grande bordure autour, » sur

» sur laquelle sont gravés les caractères Ara-
 » bes sur un fond vert. Une moindre bor-
 » dure d'argent , & à fond rouge , ornée de
 » fleurs , sépare la grande bordure du corps
 » de l'Etendart , lequel est aussi à fond rou-
 » ge. Toutes les Lettres sont brodées en or.
 » La longueur de l'Etendart , qui est terminé
 » en pointe, est de 12 Palmes Romaines, &
 » la largeur de 8. Il est attaché à une espece
 » de mât , au haut duquel il y a une boule
 » de cuivre doré , avec deux petits anneaux,
 » dans lesquels sont passés deux gros cor-
 » dons de soye verte , qui servent à garan-
 » tir l'Etendart, quand il vente extraordina-
 » rement.

TRAITE' Historique & Critique de l'Opini-
 on ; par *M. Gilbert-Charles le Gendre* ,
Marquis de S. Aubin sur Loire , cy-devant
 Maître des Requêtes. Troisième Edition ,
 revûë, corrigée & augmentée. Sept volumes
in-12 , se vend à *Paris* , chés *Briasson* , rue
S. Jacques , à la Science & à l'Ange Gar-
 dien , 1741.

Nous avons déjà parlé de cet Ouvrage ;
 & nous lui avons rendu toute la justice qu'il
 mérite , dans trois de nos Journaux , sur-
 tout par l'Extrait que nous en avons donné
 dans le *Mercure* de Mai 1733 , p. 950. &
 dans celui du mois de Juin suivant, p. 1154.

G Cette

Cette nouvelle Edition est augmentée , ou plutôt enrichie d'un VII. Volume , & précédée d'une Préface intéressante. Nous nous bornerons à exposer ici en quoi consiste l'augmentation qui a donné lieu à ce VII. Tome , qui est de plus de 700. pages.

Elle est destinée à traiter des *Sciences occultes*, ce que l'illustre Auteur a exécuté avec autant d'ordre , que d'érudition & de succès , en neuf différens Chapitres , dans lesquels il est parlé de l'Astrologie Judiciaire , de plusieurs Divinations prétendues naturelles , de la Magie , de la Cabale & des Nombres ; des Oracles , des Sybilles , des Augures , des Présages , & enfin des Songes.

Ce dernier Chapitre est suivi d'une *Récapitulation* de l'Ouvrage entier , laquelle , à cause de sa brièveté & de son importance , nous croyons devoir insérer ici.

» Nous avons examiné , dans le premier
 » Livre , combien l'Empire de l'Opinion est
 » étendu , & quelle est la variété des juge-
 » mens sur la Science en général, sur les Au-
 » teurs , sur l'Eloquence & la Poésie. Nous
 » y avons observé la bizarrerie du goût pour
 » les Théâtres ; & dans la seconde Partie de
 » ce premier Livre , l'Histoire de la Philo-
 » sophie a embrassé la plus grande partie
 » de l'Histoire de l'Opinion.

» Les Discussions Métaphysiques du se-
 » cond

» cond Livre ont pû nous convaincre des
 » excès auxquels l'esprit humain, abandonné
 » à lui-même , est capable de se porter.

» Le 3. Livre contient les contradictions
 » des hommes sur la Morale , sur les biens
 » véritables , & sur les vertus ; des réflexions
 » sur les passions & sur l'utilité que nous
 » pouvons en tirer ; une Dissertation sur les
 » deux Sujets qui frappent le plus l'esprit hu-
 » main ; sçavoir , la douleur & la mort ;
 » enfin les variétés des Loix & des Coûtu-
 » mes , qui montrent des différences sur-
 » prégnantes dans la maniere de penser des
 » hommes.

» Le 4. Livre a traité de toutes les for-
 » mes de Gouvernemens , des Opinions sur
 » chaque Gouvernement particulier , des
 » Maximes politiques. L'incertitude de
 » l'Histoire & celle de la Chronologie y
 » ont été prouvées par des exemples.

» Les 5. & 6. Livres , en nous offrant
 » quelques monumens , à la vérité fort ho-
 » norables , des travaux de l'esprit humain ,
 » nous ont présenté , de toutes parts , les
 » écueils de la curiosité , & des abîmes im-
 » pénétrables à tous les efforts dans les
 » Mathématiques , la Physique , l'Astrono-
 » mie , la Médecine , la Chymie , l'Histoire
 » naturelle & les Arts.

» Nous avons fait remarquer par les su-
 » G ij perstitutions

» persiflions & par tous les moyens frivoles
 » de prédire , & expliqués dans le 7. & der-
 » nier Livre , jusqu'où ont été portées l'im-
 » posture & la crédulité.

» Par tout , nous avons trouvé que l'Opi-
 » nion est incomparablement plus étendue
 » que la Science , & nous avons dû nous
 » convaincre que rien n'est plus foible que
 » nos lumieres ; que dans nos connoissances
 » tout est plein de ténèbres & d'incertitudes ;
 » que les Sciences profanes sont bien moins
 » des voyes propres à nous procurer la con-
 » noissance de la verité , que les Histoires
 » des Opinions des hommes. Quel motif
 » plus capable de déraciner en nous la pré-
 » somption de l'esprit & son opiniâtreté !

» Mais en même tems il est évident que
 » nous avons des guides sûrs en tout ce qui
 » regarde la Religion & la Société , & que
 » la lumière ne nous manque jamais dans
 » tout ce qui est essentiel. Une Sceptique
 » raisonnable , & l'Histoire de l'Opinion
 » s'accordent avec tout ce que la Nature
 » offre à nos regards , pour rapeller à notre
 » pensée les vérités importantes , & les De-
 » crets éternels de la Providence , qui , en
 » imposant des bornes étroites à notre cu-
 » riosité , nous a accordé les moyens néces-
 » saires de remplir les devoirs de notre état ,
 » en quoi consiste l'objet principal de la Phi-
 » losophie.

Une

Une Table générale des Matières , des plus amples & des mieux entendues , relative aux VII. differens Volumes , acheve de remplir utilement le dernier.

NOUVELLE ÉDITION du *Dictionnaire de Trévoux.*

La veuve *De Laulne* , la veuve *Ganeau* , *Gandouin* , *Le Gras* , *Cavelier* , *Vincent* , *Coignard* , *Mariette* fils , *Giffart* , *Guerin* l'aîné , *Rollin* fils , *Le Mercier* , & *Boudet* , viennent de publier un *Prospectus* de 4. pages d'impression *in-fol°* , dont la premiere contient le Titre entier de ce grand Ouvrage. Le reste intitulé *Avis sur cette Edition* , contient en substance , que ces Libraires se disposent & travaillent à donner une nouvelle Edition du *Dictionnaire universel François & Latin* , connu sous le nom de DICTIONNAIRE DE TREVoux , dédié à *M. le Prince de Dombes* , corrigé & augmenté considérablement : en six volumes *in-fol.* outre la correction des fautes , le rétablissement de l'Orthographe réguliere & universelle , en quoi les Editeurs protestent qu'ils n'ont rien négligé , ils assurent de plus qu'ils n'ont épargné ni soins ni peines pour rendre ce Dictionnaire d'une utilité générale , & pour y rassembler tous les mots que toutes sortes de personnes voudront y chercher dans quel-

G iij qu'e

que matiere que ce puisse être. Le nombre de ceux qui y seront ajoutés , n'ira guère à moins de quatre mille , sans parler des changemens , des corrections , & de plusieurs nouvelles Observations répandues dans le cours de l'Ouvrage.

Ils ont fixé à 120 liv. le prix des 6. Volumes en feuilles , & à 90 livres en faveur de ceux qui voudront s'en assurer des Exemplaires complets : & voici les conditions de cette assurance. On payera actuellement 45 liv. & les 45 liv. restantes lorsqu'on recevra un Exemplaire , à condition que ceux qui auront assuré un Exemplaire, seront tenus de le retirer dans le courant de six mois , après la publication de l'Ouvrage ; passé lequel tems, les avances seront perduës pour eux. On ne recevra des assurances que jusqu'à la fin de Septembre 1741.

Cette nouvelle Edition sera exécutée en beau papier , & en beaux caractères. L'Ouvrage entier sera achevé d'être imprimé sur la fin de 1742.

HISTOIRE Ecclésiastique & Civile de la Ville & du Diocèse de Carcassonne , avec les Pièces justificatives & une Notice ancienne & moderne de ce Diocèse , par le R. P. *Bouges* Religieux des Grands Augustins de la Province de Toulouse, in-4°. à Paris ,

ris, Quai des Augustins, chés Pierre Gandonin, Pierre Emery & Pierre Piget, 1741.

Il y a long-tems qu'un sçavant homme a dit que toute Histoire est bonne, mais elle mérite d'être recherchée des Curieux, lorsqu'elle nous apprend des faits aussi importants, & cependant aussi peu connus que ceux qui sont rassemblés dans cette Histoire de la Ville de Carcassonne. Deux Auteurs avoient, avant le Pere Bouges, travaillé chacun sur une partie de l'Histoire de cette Ville. M. Guillaume Bessé Avocat, avoit publié en 1645. l'Histoire des Comtes de Carcassonne, & M. de Vic, Chanoine de l'Eglise Cathédrale de cette Ville avoit donné en 1667. sur les Mémoires de M. Estellat, son Confrere, la Chronique des Evêques de cette Eglise. Mais le P. Bouges, en écrivant l'Histoire Ecclésiastique & Civile de sa Patrie, renferme les deux parties traitées séparément par Mrs Bessé & de Vic. Les Travaux de ces deux Ecrivains n'ont pû servir de guide au nouvel Auteur, parce qu'ils ont adopté avec trop de confiance des Faits ; ou fabuleux, ou du moins très incertains. Le P. Bouges s'est donc vû contraint de travailler tout à neuf, & pour ne rien dire que de certain, il a visité les Archives de la Ville & du Diocèse, qu'on lui a généreusement ouvert & communiqué; il n'a pas négligé les Historiens

G iiij an-

anciens de la Province , ni même ceux des deux Nations Espagnole & Françoisse , qui ont successivement possédé cette Ville.

Tels sont les fondemens sur lesquels est apuyée la nouvelle Histoire de Carcassonne, Ville qui n'a pas été moins distinguée autrefois par la part qu'elle prit aux grandes affaires, qu'elle l'est aujourd'hui par son Commerce & ses Manufactures.

Elle mérita même l'attention des plus grands Conquérens. Les Romains, les Goths, les Sarrafins & les François en ont été successivement les maîtres. Comme elle avoit pris parti dans la grande dispute des Albigeois , elle crut aussi le pouvoir prendre dans les troubles de la Ligue. Elle soutint d'abord le parti du Roy Henry III. contre les Mécontents ; & si elle goûta quelque tems les sentimens de la Ligue , elle sçut bien-tôt les quitter, & fut la premiere Ville du Languedoc , qui reconnut l'autorité du Roy Henry IV. Elle a depuis conservé cette sage fidelité, & refusa en 1632. d'adhérer à la révolte de Gaston de France & du Duc de Montmorenci. Elle sortit néanmoins de sa modération en 1655. contre les Fermiers des Gabelles ; mais l'Arrêt foudroyant que l'on rendit contr'elle ne fut point exécuté, par la sagesse d'un des Chefs.

Le P. Bouges ne s'en tient point à tous ces

ces Faits , il entre encore dans le détail du caractère de tous les Evêques de cette Ville , & le Catalogue qu'il en a fait, a paru si exact aux illustres Religieux Bénédictins qui travaillent à l'Ouvrage intitulé , *Gallia Christiana* , qu'ils n'ont pas fait difficulté de s'en servir utilement. Aussi en ont-ils témoigné toute leur reconnoissance au P. Bouges. C'est à quoi on devoit s'attendre de la part de ces sçavans Religieux.

L'Ouvrage du P. Bouges est donc un de ces Ouvrages mûrement pesés & travaillés avec soin , & pour donner lieu de vérifier ce qu'il rapporte d'important dans son Histoire , il y a joint 74. Pièces essentielles , Titres ou Diplômes, depuis l'an 788. jusqu'en 1671. On sçait que ce sont ces sortes de preuves qui augmentent le mérite des Histories particulieres , parce qu'on trouve souvent dans ces Pièces la preuve des Faits généraux de notre Histoire.

ESSAI sur l'Histoire Naturelle de la France Equinoxiale , ou Dénombrement des Plantes , des Animaux , & des Minéraux , qui se trouvent dans l'Isle de Cayenne, dans les Isles de Remires, sur les Côtes de la Mer, & dans le Continent de la Guyane, avec leurs noms differens , Latins , François & Indiens , & quelques observations sur leur usage dans la

G v M.

Médecine & dans les Arts. *Par M. Pierre Barrere*, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Docteur & Professeur Royal en Médecine dans l'Université de Perpignan, Médecin de l'Hôpital Militaire de la même Ville, ci-devant Médecin Botaniste du Roy dans l'Isle de Cayenne: *A Paris* chés *Piget*, Quai des Augustins, à l'Image S. Jacques, 1741.

Cet Ouvrage dédié à M. le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, est divisé en deux parties. Dans la première, on donne plusieurs nouveaux genres de Plantes de l'Amérique & un long dénombrement de nouvelles Espèces. On y a joint leurs noms Latins, François & Américains; ce qui est d'un grand secours, non seulement pour les Habitans de la Guyane, mais encore pour tous les Botanistes.

On y explique aussi leurs différens usages; par rapport à la Médecine, aux Arts & au Commerce, & on y répand plusieurs observations intéressantes concernant la Physique, l'Anatomie, l'Histoire naturelle, & la pratique de la Médecine.

Dans la seconde Partie, qui concerne les Animaux & les Minéraux, l'Auteur apporte la même attention ainsi qu'à tout le reste de l'Ouvrage; il est même allé au delà de plusieurs habiles Naturalistes sur quelques articles.

cles. Il est donc à souhaiter que l'Auteur de cet Essai (lequel a mérité le sceau de l'approbation de l'Académie Royale des Sciences, à qui il a crû devoir présenter son Manuscrit , comme ayant l'honneur de tenir à cet illustre Corps par le titre de *Correspondant*) voulût bien donner à la République des Lettres une Histoire naturelle plus détaillée , qui ne peut qu'être bien reçûe sortant de la Plume d'un homme qui est très capable de s'en acquitter dignement , c'est ce que M. Barrere nous fait espérer dans sa Préface , & ce qui l'a engagé de donner seulement le nom modeste d'*Essai* au curieux Ouvrage dont nous venons de rendre compte. N'oublions pas qu'il prépare aussi une *Topographie Botanique* du Roussillon , ou un Catalogue des Plantes observées en divers endroits de cette Province.

En donnant dans le Mercure du mois de Mai dernier, p. 890. une Lettre du célèbre Aveugle de Marseille (*François Malaval*) écrite à M. Surian , Médecin Botaniste , qui partoît de cette Ville par ordre du Roy pour la recherche des Plantes de l'Amérique , nous aurions bien voulu pouvoir dire quelque chose du succès de ce Voyage , mais c'est ce que nous ignorions alors , & ce que nous ignorerions encore , sans le Livre de M. Barrere , qui nous apprend que le Voyage de

Gvj M.

M. Surian a donné lieu à un excellent Ouvrage de sa façon , dont le titre est rapporté en ces termes : *INSIGNIUM & rariorum Plantarum semina ex Insulis Americanis recens allata à Josepho Donato de Surian , Doctore Medico • Massiliensi , nec non Botoniphylo , in America Professore , Regis Christianissimi mandato misso.*

HISTOIRE des Rois des deux Siciles , de la Maison de France , contenant ce qu'il y a de plus intéressant dans l'Histoire de Naples , depuis la Fondation de la Monarchie jusqu'à présent , par M. d'Egly. Quatre Vol. in-12. Le premier de 498. p. Le second de 539. Le troisième de 458. Et le quatrième de 516. non compris une Préface & des Remarques de M. Bélin , qui sont à la tête du premier Vol. & une Table des Matieres qui se trouve à la fin de chacun. Il y a aussi à la tête du premier & du second Vol. plusieurs Cartes de Géographie , nécessaires à l'intelligence de l'Histoire , qui ont été faites avec soin par M. Bélin , Ingénieur au Dépôt des Cartes & Plans de la Marine. A Paris , chés Non , fils , Quai des Augustins , près le Pont S. Michel , à l'Occasion , 1741.

HISTOIRE de l'Académie Royale des Inscriptions

criptions & Belles-Lettres , avec les Mémoires de Littérature , tirés des Registres de cette Académie , depuis l'année 1734. jusques & compris l'année 1737. *in-4°*. Tomes XI. XII. & XIII. Le onzième renfermant uniquement la Table des Matieres contenues dans les dix premiers Vol. de 776. p. le douzième de 357. pour l'Histoire , & de 427. pour les Mémoires ; le treizième de 713. pour l'Histoire & pour les Mémoires. *A Paris , de l'Imprimerie Royale , 1740.*

TRAITE' de la Matiere Médicale , ou de l'Histoire des propriétés , du choix & de l'usage des Remedes simples , par M. Geofroi , Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris , & Membre de l'Académie Royale des Sciences. *A Paris , chés Desaint & Saiblant. Trois Vol. in-8° . 1741. L'Ouvrage est en Latin.*

OEUVRES de Cicéron , avec des Notes choisies. *A Paris , chés Jean Baptiste Coignard , Hipp. Louis Guerin , Jean Desaint , & Jacques Guerin , 1742. in-12. L'Ouvrage est en Latin.*

RECUEIL des Historiens des Gaules & de la France. Tome troisième , contenant ce qui s'est passé dans les Gaules & ce que les François

1640 MERCURE DE FRANCE

François ont fait sous les Rois de la premiere Race , par Dom Martin *Bouquet* , Prêtre & Religieux de la Congrégation de S. Maur. *A Paris , aux dépens des Libraires associés , 1741. in fol.* de 808. pages sans la Préface , la Table Chronologique , qui comprend les Annales Gauloises & Françoises , & le Catalogue des Ouvrages contenus dans ce Livre.

HISTOIRE des Celtes , & particulièrement des Gaulois & des Germains , depuis les tems fabuleux jusqu'à la prise de Rome par les Gaulois , par Simon *Pelloutier* , à la Haye , chés Isaac *Beauregard* , 1740. Volume *in-12.* de 574. pages , sans la Préface , la Table des Auteurs & celle des Chapitres.

TRAITE' DE L'HORLOGERIE Mécanique & Pratique , approuvé par l'Académie Royale des Sciences. Par Thiout l'aîné , Maître Horloger à Paris , demeurant Quai Pelletier , Horloger ordinaire de S. M. C. la Reine Douairiere d'Espagne , & de S. A. S. M. le Duc d'Orléans , avec Figures. 2. Volumes *in 4^o.* *A Paris* , chés Charles *Motte* , rue de la Vielle Bouclerie , *Prault* pere , Quai de Gesvres , Pierre-André *Debats* , Grand-Salle du Palais , Louis *Dun-*
puis , près la Fontaine S. Severin , & Charles-
An-

Antoine Jombert, rue S. Jacques, 1741.
Le prix des deux Volumes reliés en veau est
de 24. liv. & en blanc 21. liv.

Cet Ouvrage de M. Thiout est le Traité
complet sur l'Horlogerie, dont M. le Comte
de Bièvre parle si avantageusement à la fin
de sa *Lettre à M. D.... sur l'invention des
Horloges*, datée de Romorantin le 25. Mai
1741. & imprimée dans le I. Vol. du Mer-
cure de Juin suivant, page 1195.

L'Ouvrage contient 91. Planches en
Taille-douce, très-proprement gravées, de
grandeur *in folio oblong*, lesquelles renfer-
ment environ 950. Figures, & il est dédié
à M. le Duc d'Orléans. Le premier Volume
comprend l'Épître Dédicatoire, la Préface,
deux Tables des Matières, la première sui-
vant l'ordre qu'elles ont dans l'Ouvrage,
& la seconde alphabétique; un Catalogue
des Auteurs qui sont cités; les définitions
des principaux termes de l'Art de l'Horlo-
gerie, & de ceux des Mathématiques, rela-
tifs à cet Art, le tout par ordre alphabéti-
que; le nom enfin, la description & l'usage
de toutes les différentes sortes d'Outils &
de Machines qui servent à l'Art, &c. ce qui
fait un long & curieux détail, dans lequel
nous nous dispensons d'entrer.

Ce premier Volume est accompagné de
50 Planches *in folio*, qui représentent toutes
ces

ces différentes choses , & beaucoup d'autre^s qu'on ne détaille point ici

Le second Volume traite de la construction des Horloges , Pendules & Montres ; des Reveils à poids , des Pendules à Secondes , avec des observations sur la construction du Pendule & de la Lentille , du mouvement de Pendule à ressort , de la Pendule à quarts , de différens Rémontoirs de Pendule , article très curieux , de toutes sortes de Quadratures pour les Pendules , & pour les Montres à Repetition , à l'Angloise , à la Françoisé , *à tout-ou-rien* , pour sonner les heures, les quarts, les demi-quarts, & les minutes , avec un seul Rouage ; des Quadratures des Spheres de l'Observatoire , pour les Montres à trois & à quatre parties ; des Pendules d'Equation sans courbe ; d'une manière d'en tracer le Cercle ; Table des longueurs du Pendule ; Table des Equations moyennes du Soleil , prises sur quatre années de suite pour servir à tailler les Courbes , mouvement qui roule le long d'un Plan incliné ; niveau de nouvelle construction ; plusieurs conduites de Cadran pour les grosses Horloges ; Marteaux disposés pour sonner les Heures & les Quarts par un seul Rouage , Pendules à Secondes d'un an , Horloge qui n'a qu'un rouage de trois roues pour le mouvement & pour la sonnerie.

Montres

Montres qui marquent le lever & le coucher du Soleil, le quantième du mois, celui de la Lune, ses phases, l'heure qu'il est dans les principaux Lieux de la Terre &c. Description de la Montre ordinaire; Observations sur le Calibre, sur le Ressort & sur la Fusée, sur le Rouage, sur le Balancier & le Ressort spiral; sur l'Echappement, sur les Variations des Montres, sur la longueur des Palettes, sur l'huile qu'on met aux pivots, sur la force motrice d'une Montre, sur la puissance réglante, sur la grosseur & la forme des pignons. Mémoire & Méthode pour bien examiner & raccommoder les Montres. Montres à Secondes; Rouage de Répétition qui peut aussi servir pour le Reveil. Reveil à deux marteaux; Fusée de Montre qui se remonte à droite & à gauche; différentes Détentes de Réveil, & pour sonner à la minute; différens Quantièmes de mois & de Lune, & indépendant du mouvement. Remontoir de Montre, propre pour des personnes incommodées; grosse Horloge de nouvelle construction; Remarque sur la construction du Rouage à deux rouës, pour les grosses Horloges; Reveil qui peut sonner une fois pendant les 24 heures, & n'être remonté que tous les 8 jours; & enfin quantité d'autres inventions anciennes & nouvelles, qui concernent ce que cet Art a de plus ingénieux

ingénieux & de plus intéressant. Tous ces différens Ouvrages sont représentés dans les 41 Planches de ce second Volume.

On peut donc dire , avec raison , que ce Recueil est le plus complet & le plus ample qui ait encore paru sur cette matiere; on y verra par la comparaison des premiers Ouvrages, à quel haut degré de perfection l'Art est aujourd'hui porté , & on y apprendra le nom des Auteurs de toutes ces belles découvertes. On ne peut , au reste , mieux faire connoître le mérite & l'utilité de ce Traité , qu'en rapportant le jugement & l'approbation que Messieurs de l'Académie des Sciences en ont donné en ces termes :

EXTRAIT des Registres de l'Académie Royale des Sciences du 23. Juillet 1740.

Messieurs de Mairan & de Fouchy , qui avoient été nommés pour examiner un *Traité d'Horlogerie Mécanique & Pratique* , composé par M. Thiout , l'aîné , Maître Horloger à Paris , dans lequel il décrit dans un grand détail , & représente avec figures les différentes constructions d'Echappement , des Rouages , & des Quadratures différentes qui ont été inventées & pratiquées par les meilleurs Maîtres , pour les Montres , Pendules , & Horloges , parmi lesquels il y en a plusieurs de sa composition , & dans lequel

Traité

Traité il a joint différentes regles pour les Echapemens, la forme des Dentures, & tous les outils qui sont en usage dans l'Art; en ayant fait leur rapport, la Compagnie a jugé que cet Ouvrage étoit fait avec beaucoup d'exactitude & de soin, & a crû qu'il seroit d'autant mieux reçu du Public, qu'il y a long tems qu'on en souhaite un pareil, & que non seulement les Amateurs de l'Art, mais aussi plusieurs Maîtres pourront y puiser des connoissances qui leur seront utiles. En foi de quoi j'ai signé le présent Certificat. A Paris, ce 7. Août 1740. Signé, FONTENELLE, Secrétaire perpetuel de l'Académie Royale des Sciences.

Pour garantir le Public des contrefactions, l'Auteur avertit que tous les Exemplaires seront signés de sa main à la fin du Privilège du Roy, & que ceux où à la Planche V. du tome second la sixième Figure manquera, sont imparfaits & défectueux.

ESTAMPES NOUVELLES.

LA MOISSON, Paysage en large, très-bien gravé par le sieur Laurent, d'après le Tableau original de Vauvremens, du Cabinet de M. le Brun; l'Estampe est de la même grandeur du Tableau. Elle se vend chés le sieur Laurent, rue de la Vanerie, à l'Ange S. Michel. Prix 15. sols.

PRISE DU HERON, grande Estampe en large, très-

1646 MERCURE DE FRANCE

très-heureusement gravée par Jacques-Philippe *le Bas*, d'après le Tableau original de *C. Van-Falens*, qui est dans le Cabinet de Mad. Van-Falens. Cette Estampe se vend chés le *Sr le Bas* Graveur du Roy, au bas de la rue de la Harpe; elle est dédiée à M. Méad, Médecin de S. M. Britannique, 1741. Il y a au bas de l'Estampe quatre Vers Latins, dont voici la Traduction.

Cruel Tyran des Habitans de l'Onde,
N'accuse que toi seul des rigueurs de ton sort;
Telle est la Loi, qu'un Tyran dans ce Monde
Devienne tôt ou tard victime d'un plus fort.

R E C U E I L, contenant 12. Planches, représentant divers Animaux, tiré du Cabinet du Comte de Tessin, dessiné, d'après Nature, par M. *Oudry*, Peintre du Roy, gravé à l'eau forte par J. B. *Ren*, & terminé au burin par J. P. *le Bas*. On trouve ce Recueil chés le même Graveur.

Jean *Andier* des Rochers, natif de Lyon, Graveur du Roy, mourut dans un âge fort avancé au commencement du mois de Mars dernier. Il a gravé quelques Sujets de la Fable, sur tout d'après le *Corregge*, mais son plus grand Ouvrage est une longue Suite de Portraits en Buste de Personnes distinguées par leur naissance, dans la Guerre, dans le Ministère, dans la Magistrature, dans les Sciences & dans les Beaux-Arts; cette Suite se monte à plus de sept cent Portraits, renfermés chacun dans un ovale d'environ six pouces de hauteur, avec des Vers au bas, qui marquent le caractère & l'Eloge de la Personne. Le feu Empereur Charles VI. avoit gratifié le *Sr Desrochers* d'une belle Médaille d'or, pour quelques

quelques Estampes du Portrait de S. M. Impériale ; qu'il prit la liberté de lui envoyer

Le Sr *Petit*, Graveur, connu par plusieurs Ouvrages estimés, & par quelques Portraits en pied & jusqu'aux genoux, tels que ceux du Duc de Gèvres, de l'Archevêque de Rheims, de M. Tiron du Tillet, de Mlle de la Boissière, &c. a acheté les Planches des Portraits marqués ci-dessus, à l'inventaire du Sr Desrochers, & il en retouchera quelques-uns pour leur donner plus de perfection. Il demeure rue S. Jacques, à la Couronne d'Epines, entre la rue des Noyers & la rue des Mathurins, vis-à-vis la veuve Chereau.

La suite des Portraits des Rois de France, des Grands Hommes, & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître chés *Odièvre*, Marchand d'Estampes, rue d'Anjou; il vient de mettre en vente ceux de,

CHARLES IV. dit le Simple, XXX. Roy de France, mort à Peronne, dessiné par A. *Boixot*, & gravé par G. *de Vill.*

RAOUL, XXXI. Roy de France, mort à Auxerre, dessiné par le même & gravé par *Aveline*, le jeune.

HENRI I. DUC DE MONTMORENCI, Connétable de France, mort à Agde le premier Avril 1614. peint par E. P. & gravé par Et. *Fessard*.

OLIVIER CROMWEL, né en 1603. mort à Londres le 13. Septembre 1658. dessiné par *Lombard*, & gravé par J. G. *Will.*

LOUIS DE NOGARET, Cardinal de la Valette, Archevêque de Toulouse, Lieutenant Général des Armées du Roy, mort à Rivoli, près de Turin le 28. Septembre 1699. âgé de 47. ans.

FRANÇOIS EUDES MEZERAY, Historiographe de France

1648 MERCURE DE FRANCE

France, de l'Académie Française, né à Ry, près Falaise en 1610. mort à Paris le 10. Juillet 1683. dessiné par A. Paillet, gravé par Balechon.

FRANÇOIS ROBICHON DE LA GUERINIERE, Ecuyer du Roy, peint par Tocqué, & gravé par Guelard.

Le même *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, demeurant présentement rue d'Anjou, la dernière porte cochère à main gauche, en entrant par la rue Dauphine, au premier Appartement; vend & achete toutes sortes de Tableaux, Dessains & Estampes, anciennes & modernes. d'Italie, de France, d'Allemagne, d'Hollande & Angleterre; Images de Védin de Flandres, & met les Estampes en verre blanc, Bordures dorées, unies, à cartouches & à la Romaine, Bordures de Cédre, Bois de Ste Lucie & de Noyer, à jour, & de toutes façons; colle les Estampes sur toile, & les met sur gorge. Le tout à juste prix.

Le *Sr le Rouge*, Ingénieur, Géographe du Roy, rue des Augustins. vis-à-vis le Panier fleury, délivre actuellement le Plan détaillé de la Bataille de Molwitz, suivant les Originaux levés sur les Lieux, avec le Camp actuel de Neiss. Il donne par souscription, de gré à-gré, une Suite de 65. Planches in 4°. contenant les trois dernières Campagnes en Allemagne, avec un Journal de ce qui s'est passé de remarquable pendant cette Guerre. Le prix sera de 36. livres. Les Souscriptions sont de 12. livres, & on payera 12. livres en recevant l'Ouvrage le 15. Octobre prochain. On délivre aussi au même endroit le nouveau Plan de Cartagene, suivant l'Original de Londres.

On

On y trouve une nouvelle Carte de la Silésie , dédiée à M le Mar chal de Belleisle , avec les Camps des deux Armées & les Plans des Villes de cette Province, avec les Plans dessinés des Pays Autrichiens , de la Boheme , Moravie Lusace , Haute & Basse Saxe , Brandebourg , Westphalie , Franconie , Baviere , Suabe , Tirol , Suisse . Palatinat , Electorat de Mayence , Trèves , Cologne , & des Pays Bas.

L'Auteur enseigne les Mathématiques , les Fortifications , l'Art de la Guerre , l'Allemand & l'Anglois , &c.

Le Sr *Baradelle* , Ing'nieur du Roy pour les Instrumens de Mathématique , donne avis qu'il vient de construire huit Cadrans Verticaux , qui s'orientent sans le secours de la Boussole ; le premier pour Paris , ses Environs & autres Lieux , dessous la même El-vation. Le second , pour Rouen & pour Rheims. Le troisième , pour Brest. Le quatrième , pour Dijon & Tours. Le cinquième. pour Bordeaux & Turin. Le sixième , pour Marseille & Bayonne. Le septième, pour Lyon. Le huitième, pour Amiens.

Tous ces Cadrans peuvent servir en particulier pour toutes les autres Villes qui se trouvent dessous les Lunaisons de chacun des Cadrans indiqués ci-dessus. On a mis aux deux côtés de chaque Cadran , deux Echelles , qui contiennent les 12. Mois de l'année de 5. en 6. jours, ainsi il sera facile de trouver par proportion le point qui doit répondre au jour courant ; on y trouve les tems des Equinoxes du Printems & de l'Automne , les Solstices d'Été & d'Hyver.

Il y a un petit cordonnet de Soye qui est toujours dans le centre du Cadran avec une petite Perle qui coule au long, afin de l'ajuster au jour du mois ; on

a pratiqué une pinule qui se leve & se couche lorsqu'on veut faire usage du Cadran : la pinule étant levée, on expose le tranchant de ce Cadran au Soleil, & on fait en sorte que l'ombre de la pinule soit exactement couchée le long de la ligne droite marquée dans la partie supérieure, en élevant ou baissant le Cadran, suivant la hauteur du Soleil sur l'horizon, alors la petite Perle que l'on a ajustée sur le jour du mois, comme l'on vient de le dire ci-dessus, se trouve toujours verticale par le moyen d'un plomb qui est attaché au bout de la Soye, qui fait que la Perle marque l'heure cherchée, c'est-à-dire à l'endroit où le plomb la retient verticale sur l'heure qui est tracée sur la face du Cadran, & non autrement, comme on pourroit se l'imaginer.

Ces Cadrans ont la propriété, comme les autres, de faire connoître l'heure du lever & du coucher du Soleil, & sans Soleil on connoît l'heure du lever & du coucher, lorsque l'on a ajusté la petite Perle sur le jour du mois; on observera qu'il faut que la Soye tienne bien verticalement la surface du Cadran & qu'elle soit perpendiculairement sur la ligne d'où partent les heures du matin, qui se trouve d'aplomb dessous le centre du Cadran; l'endroit où se trouve la Perle est l'heure du lever où se trouvent les heures gravées pour le matin, & en regardant le haut des mêmes lignes horaires, on y voit l'heure du soir, ou partie des heures, c'est-à-dire qu'entre l'heure & la demie heure, se trouve le quart. Ainsi on voit par évaluation si le Soleil se leve ou se couche à cinq heures un quart du matin, ou à sept heures moins un quart du soir. En voici un exemple; pour trouver l'heure du lever ou du coucher du Soleil pour le 20. du mois de Mars, ou le 23. Septembre, on étendra

étendra la Soye le long de la surface du Cadran , on fera couler la petite Perle sur le 20. Mars , & on la laissera raser la surface du Cadran jusqu'à ce que la Soye soit le long de la ligne, d'où les premières heures du matin sortent ; on trouvera sur la ligne que le Soleil se leve à six heures du matin , par conséquent le Soleil se trouvera couché à la même heure qu'il s'est levé ; autre exemple pour le 25. Avril & le 17. Août ; le Soleil se leve à cinq heures du matin & se couche à sept heures du soir , ainsi pour les autres jours des autres mois on fera la même opération comme ci-dessus en faisant couler la Perle sur le jour comme on a fait pour trouver l'heure cherchée ; on y verra l'heure du lever & l'heure du coucher ; les opérations qui se font sur le Cadran de Paris , se font de même pour les autres Cadrans dont on vient de parler.

Le sieur Baradelle avertit le Public qu'il est le premier qui ait construit le Cadran de Paris & plusieurs autres par les Calculs de Mrs de l'Académie Royale des Sciences.

L'usage des Cadrans verticaux est inscrit au dos des Cadrans , & le prix de chacun est de 2. livres ; ils sont aisés à porter dans la poche , étant de quatre pouces & demi de large , de six pouces six lignes de hauteur , & de deux ou trois lignes d'épaisseur.

Le sieur Baradelle demeure toujours à Paris sur le Quai de l'Horloge du Palais , à l'Enseigne de l'Observatoire vis-à-vis les grands degrés de la Rivière.





CHANSON.

Lucas du Cabaret sortant la panse pleine ,
Chancelant , disoit à Lubin :

Il n'est pas vrai , morbleu , qu'un seul verre de vin
Soutienne un homme, car je viens tout d'une haleine
D'en avaler un broc , & je tombe en chemin.

CHANSONNETTE.

Livrez-vous , belle Jeunesse ,
Livrez-vous à la tendresse ;
Suivez vos heureux désirs :
Ce n'est que dans le bel âge ,
Que les amoureux Plaisirs
Sont d'un agréable usage.



SPECTACLES.

LE 4. Juillet , l'Académie Royale de
Musique remit au Théâtre le Ballet He-
roïque des *Fêtes Grecques & Romaines* , com-
posé d'un Prologue & de trois Entrées, inti-
tulées les *Bacchanales* , les *Jeux Olympiques*
& les *Saturnales*. Ce Ballet , dont les paro-
les

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATION



les font de M. Fufelier , & la Muſique de M. de Blamont , Sur-Intendant de la Muſique du Roy , avoit été donné dans ſa nouveauté le 13. Juillet 1723 , & repris le 11. Juin 1733 , avec une nouvelle Entrée qui avoit pour Titre la Fête de *Diane* , ajoutée à la reprise le 9. Février 1734. Nous avons donné l'Extrait de cet ingénieux Ballet dans le Mercure de Juillet 1723. page 134.

Il paroît que le Public a reçu ce Ballet avec beaucoup de ſatisfaction , ayant été remis au Theatre d'une maniere très brillante , & exécuté tout au mieux. La l^{le} le Maure chante le Rôle de *Cléopatre* dans la premiere Entrée ; la Dlle Pelliffier celui de *Timée* dans la ſeconde , & la Dlle le Maure celui de *Délie* dans la troiſième ; les Ballets compoſés par le Sr Dupré ont été trouvés variés & très-convenables aux Sujets de la Piece ; la Dlle Barbarine danſe dans le Prologue le rôle de *Terpſicore* avec applaudiſſement. La Dlle *Cochois* , nouvelle Danſeuſe , qui a de grands talens , a danſé pluſieurs fois la même Entrée au gré du Public.

Le 8. les Comédiens François repréſenterent la Tragédie d'*Iphigenie* , dans laquelle le ſieur Baron , âgé de 28 ans , Petit-fils du célèbre Baron , mort en 1729 , joua le rôle d'*Agamemnon*.

H ij Le

Le 15 , il représenta sur le même Théâtre le rôle de *Pharasma* dans la Tragédie de *Rhadamiste & Zenobie*.

Le 9 , le sieur de Bonneval , autre nouvel Acteur , âgé d'environ 30 ans , débuta pour la première fois , & joua le rôle d'*Orgon* dans la Comédie du *Tartuffe* de Moliere , & dans la petite Piece de la *Pupille* celui d'*Orgon* , avec aplaudissement. Il a encore joué dans la Comédie de l'*Avare* de Moliere le principal rôle , avec le même succès.

Le 17 , le sieur de la Grange , autre nouvel Acteur , qui n'avoit pas encore paru , joua le rôle de *Thesée* dans la Tragédie de *Phedre & Hypolite* , & trois jours après celui d'*Agamemnon* , dans la Tragédie d'*Iphigenie*.

Le 3. les Comédiens Italiens remirent au Théâtre la Comédie du *Joueur* , excellente Pièce de la composition de M. *Riccoboni* le pere , retiré du Theatre (depuis 1731.) qu'il donna à l'Hôtel de Bourgogne le 6 Decembre 1718 , dont il joua lui-même le principal Personnage d'une maniere inimitable , avec le fameux *Thomassin*. Le sieur *Mario* & le nouvel Arlequin ont remplacé les deux Acteurs dont on vient de parler , & ont été fort applaudis ; on peut voir l'Extrait de cette Comédie dans le

Mercure

Mercre de Decembre 1718. page 138.

Le 10. les mêmes Comédiens remirent aussi au Théâtre la Comédie des *Amans Jaloux*, Pièce en trois Actes, en Prose, sans nom d'Auteur. Elle avoit été donnée dans sa nouveauté le 21 Novembre 1735. On peut voir l'Extrait que nous en avons donné dans le premier vol. de Decembre de la même année, page 2693.

Le 15, ils donnerent une Comédie nouvelle Italienne, en trois Actes, intitulée les *Fourberies de Scapin*, Piece très-comique, fort bien jouée par le nouvel Arlequin, & par tous les autres Acteurs, & surtout par Scapin, qui donne occasion à un jeu continuél de Théâtre pendant toute la Piece, laquelle est terminée par un joli Divertissement, exécuté par les Acteurs de la Troupe.

Le 11, l'Opera Comique donna deux Pièces, d'un Acte chacune, intitulées les *Coffres*, & la *Fausse Ridicule*, ornées d'un Divertissement de Chants & de Danses, & d'un Vaudeville. La Dlle d'Arimath, nouvelle Actrice, joüa avec aplaudissement le principal Rôle de la seconde Pièce. Le sieur Valliere exécuta un *Concerto* de sa composition sur le Tambour de Basque, accompagné de toute la simphonie, qui fut applaudi.

Le 22, on donna une Pièce nouvelle d'un Acte, en Vaudevillès, qui a pour titre le *Qu'en dira-t-on*, avec des Intermedes de Chants & de Danfes très-bien exécutés. Le sieur Bourdet, nouveau Danseur, a dansé deux Entrées, en Pierrot & en Payfan, avec applaudissement.



NOUVELLES ETRANGERES.

AMERIQUE.

ON a reçu par une Lettre écrite le 28. du mois d'Avril dernier, par le Gouverneur de Ste Marthe, qui est sur la Côte de Carragene, des nouvelles du Siège de cette Place.

Depuis que les Espagnols, après s'être défendus dans le Fort de Bocachica, autant qu'il leur a été possible, ont pris le parti de l'abandonner, pour se retirer dans la Ville, les Anglois ont fait sauter ce Fort, qui étoit presque entierement détruit par le canon de leurs Vaisseaux & par celui d'une batterie de 18. pièces de canon. qui avoit démonté ceiles du Fort. Les autres petits Forts de la Baye ayant aussi été abandonnés par les Espagnols, les Anglois entrèrent dans le Port, débarquerent leurs troupes; travaillerent à ouvrir une tranchée, & se rendirent maîtres des deux chemins qui conduisent à la Ville, dans le dessein de la bloquer par Terre & par Mer.

Le 20. Avril, à trois heures du matin les Anglois marcherent au Fort de S. Lazare, qu'ils tenterent d'emporter

d'emporter d'assaut , mais cette entreprise ne leur réussit pas , & n'ayant pû soutenir le feu du canon de ce Fort & de celui de la Place , ils se retirèrent à sept heures dans un grand désordre , ayant été attaqués dans leur fuite par un détachement de la Garnison. Les Anglois ont eû en cette occasion. 1500. hommes tués , ou blessés , ou faits prisonniers.

Le Marquis de Salva , Gouverneur de la Place , ayant détaché des troupes pour poursuivre les Anglois qui avoient tenté de s'emparer du Fort de Saint Lazare , fit une autre sortie , & chassa du chemin du bord de la Mer les ennemis qui s'y étoient retranchés ; il leur a tué 450. hommes , leur en a pris 50. & par cet avantage il a rendu libre le chemin qui communique de la Mer à la Ville.

La Lettre par laquelle on a reçu ces détails , marque , que les Anglois étoient campés à la pointe de la Montagne de la Poupe , & que 18 de leurs plus gros Vaisseaux étoient à l'Isle du Secours , où ils travailloient à réparer le dommage considérable que leur a causé le canon du Fort de Bocachica.

R U S S I E.

ON mande de Pétersbourg que le Czar a résolu de fournir une somme d'argent à la Reine de Hongrie , au lieu des troupes qu'il devoit faire marcher à son secours , en conséquence des Traités conclus entre les deux Puissances.

Le Marquis de la Chétardie , Ambassadeur du Roy de France auprès du Czar , étant allé voir le Port de Cromstadt , y fut reçu par le Commandant avec de grands honneurs , & il fut défrayé avec toute sa Suite pendant son séjour , aux dépens de S. M. Cz.

H iiij Un

Un grand nombre de Gentilshommes du Duché de Curlande, sur la nouvelle qu'ils ont reçûe que les Etats de ce Duché avoient été convoqués pour élire un nouveau Duc de Curlande, se sont assemblés, afin de délibérer sur les moyens de s'opposer à l'Electiön d'un Prince Etranger.

On a appris depuis de Mittau que le 27. du mois dernier, les Etats de Curlande avoient élu pour Duc de Curlande le Prince Louïs-Ernest de Brunswick Bevern, oncle du Czar.

S U E D E.

ON apprend de Stockolm du 7. de ce mois, que la Convention Préliminaire que le Roy a concluë avec le Roy de France au sujet du Commerce & de la Navigation, a été rendue publique depuis qu'on a reçû la Ratification de S. M. T. C.

A L L E M A G N E.

ON a appris de Vienne du 24. du mois dernier, que les trois Sujets qui ont été proposés aux Etats par la Reine de Hongrie, afin qu'ils en élussent un pour remplir la Dignité de Palatin de ce Royaume, ont été le Prince Esterhasi, & les Comtes de Paifi & d'Erhoty, & que le second a eû la pluralité des suffrages.

S. M. a reçû avis que le Lord Hincford, Ministre Plénipotentiaire du Roy de la Grande-Bretagne auprès du Roy de Prusse, & le Baron de Ginkel, qui réside auprès de S. M. Pr. en la même qualité de la part de la République de Hollande, avoient présenté conjointement au Roy un Mémoire, qui porte que S. M. Br. & les Etats Généraux des Provinces-Unies n'avoient pû voir qu'avec un très-grand

grand regret les differends survenus entre la Reine de Hongrie & S. M. Pr. & les Actes d'hostilité que ces differends avoient causés ; qu'ils se trouvoient obligés de témoigner au Roy de Prusse la crainte qu'ils avoient que ses démarches n'eussent des suites contraires à la tranquillité de l'Empire, & même à celle de l'Europe ; que par ces raisons ils prioient instamment S. M. Pr. de consentir à retirer ses troupes de Silésie, & de rendre la paix à l'Allemagne dans une conjoncture où l'union est si nécessaire parmi les Puissances bien intentionnées pour les intérêts de l'Empire ; qu'après que le Roy de Prusse leur auroit accordé leurs demandes, ils ne manqueroient pas de lui faire connoître combien ils ont à cœur les intérêts particuliers, par l'empressement avec lequel ils travailleroient à terminer les differends avec la Reine ; que plus S. M. Pr. étoit persuadée de la sincère amitié du Roy de la Grande-Bretagne & des Etats Généraux des Provinces-Unies, plus elle devoit sentir qu'ils ne pouvoient s'empêcher d'insister, pour que les troupes sortissent de Silésie, que la situation présente des affaires les jettoit dans un grand embarras ; que d'un côté ils désiroient de cultiver en toute maniere l'amitié du Roy de Prusse, & que de l'autre ils étoient dans la nécessité de remplir les engagements qu'ils ont pris avec la Maison d'Autriche, engagements que S. M. Pr. ne pouvoit ignorer, & de l'exécution desquels ils se trouvoient sommés par la Reine ; qu'il leur seroit infiniment agréable, que le Roy de Prusse se conduisît dans cette circonstance d'un maniere conforme à leurs desirs, & qu'ils esperoient que S. M. Pr. voudroit bien leur donner sa réponse le plus promptement qu'il seroit possible.

Le Couronnement de la Reine se fit à Presbourg le 25. du mois dernier avec une magnificence ex tra-

H v ordinaire

1660 MERCURE DE FRANCE

ordinaire. S. M. fut couronnée dans l'Eglise Métropolitaine par l'Archevêque de Gran, Primat du Royaume de Hongrie ; après cette Cérémonie, elle se rendit à l'Eglise des Franciscains, où elle reçut l'Epée Royale, & étant montée à cheval elle frappa plusieurs fois l'air avec cette Epée, selon la coutume, en faisant le signe de la Croix vers le Septentrion, le Midi, le Levant & le Couchant ; les Evêques & les Barons du Royaume la conduisirent ensuite à un Arc de triomphe qui avoit été élevé vis-à-vis l'Eglise des Peres de la Misericorde, & elle y prêta le Serment ordinaire.

Le Grand Duc de Toscane assista *incognito* au Couronnement de la Reine. Dans le Festin Royal l'Archiduchesse Eléonore étoit à la droite de S. M. l'Archiduchesse Marie-Magdeleine & le grand Duc de Toscane à sa gauche. Vis-à-vis de S. M. étoient le Primat & le Palatin du Royaume entre le Prince Esterhasi, Garde de la Couronne, & le Comte Esterhasi, Grand-Maréchal.

La Reine ayant envoyé à Vienne le Prince de Lamberg, son Grand-Ecuyer, pour donner part de son Couronnement à l'Impératrice sa Mere, cette Princesse se rendit le 23. du mois dernier à l'Eglise Métropolitaine de Vienne avec les Archiduchesses Eléonore & Marie Magdeleine, qui étoient revenues de Presbourg le 17. & elle y assista au *Te Deum*, qui y fut chanté à plusieurs Chœurs de Musique, & après lequel il y eut une messe générale, tant de l'Artillerie des Remparts, que de la Mousqueterie des troupes de la Garnison, qui étoient sous les Armes.

Les Etats du Royaume de Hongrie n'ont point reçu la Protestation que l'Electeur de Baviere leur a envoyée au sujet du Couronnement de S. M. Ils ont nommé des Commissaires pour rédiger les différens articles sur lesquels ils ont demandé que la

la Reine fit de nouveaux Reglemens.

S. M. a tenu à Presbourg un Conseil d'Etat, dans lequel on a examiné la réponse faite par le Roy de Prusse au Mémoire qui lui a été présenté par le Ministre Plénipotentiaire du Roy de la Grande-Bretagne & par celui de la République de Hollande. Comme le Roy de Prusse ne s'explique point dans cette réponse sur les instances que ces deux Puissances ont faites pour qu'il retirât ses troupes de Silésie, la Reine a résolu de tâcher d'engager S. M. Br. & les Etats Généraux des Provinces-Unies, à presser le Roy de Prusse de donner une déclaration positive à ce sujet.

On a appris du Camp de Buhlau du 2. de ce mois que le 20. du mois dernier, M. de Festitz, Major Général, ayant passé la Neiss, par ordre du Comte de Neuperg, avec un Corps de 1600. hommes, parmi lesquels il y avoit 500. Gentilshommes Hongrois, qui servent en qualité de volontaires dans l'Armée de la Reine, & ce Major Général ayant occupé le poste de Lichtemberg, un peu au-dessus de Grotkaw, pour être à portée de couper les vivres aux troupes Prussiennes, & de faire des courses du côté de Brieg & d'Ohlau, le Roy de Prusse fit marcher la nuit du 22. au 23. 1500. Curassiers & 500. Dragons avec quelques Compagnies de Grenadiers & six pièces de campagne, pour le chasser de ce poste.

Ce détachement, qui étoit commandé par le Major Général Riesedel, arriva le 23 à la pointe du jour à la vûe du Village de Lichtemberg, & ce Major Général ayant étendu ses troupes sur la droite & sur la gauche, dans le dessein d'envelopper celles du Major Général Festitz, il fit un feu très-vif d'Artillerie & de Mousqueterie.

Les Troupes de la Reine, après avoir essuyé plu-

H vj sieurs

leurs décharges des Ennemis , abandonnerent leur poste , & feignirent de prendre la fuite ; mais lorsqu'elles eurent attiré les Prussiens dans un endroit où elles pouvoient les combattre avec quelque avantage , elles firent volte face , & elles les attaquèrent avec tant de valeur , qu'ils furent mis en désordre , & que le Major Général Riesedel eut beaucoup de peine à les rallier. Ce Major Général , craignant que les Autrichiens ne s'emparassent de son Artillerie , prit le parti de se retirer dans un Bois voisin de Lichtemberg , où le Major Général Festititz ne jugea pas à propos de le suivre. Les Ennemis ont perdu en cette occasion 140. hommes , & on leur a fait 64. prisonniers.

Le Roy de Prusse ayant envoyé un Trompette au Comte de Neuperg , pour lui proposer l'échange des prisonniers , & pour lui demander que l'on convînt d'un Règlement qui s'observeroit dans la suite à cet égard , le Comte de Neuperg a fait réponse à S. M. Pr. que si elle vouloir envoyer un de ses Officiers Généraux dans un lieu également distant des deux Camps , il y enverroit aussi un Officier Général des Troupes de la Reine. Grotkaw a été choisi pour le lieu des Conférences ; Le Major Général Lentaius s'y rendra de la part de la Reine , & le Prince d'Anhalt-Dessau de la part du Roy de Prusse.

L'Electeur de Baviere & l'Electeur Palatin ont fait remettre au Ministre qui réside à Ratisbonne de la part de l'Electeur de Mayence , un Mémoire par lequel ils déclarent que cet Electeur ne peut exercer les fonctions de Directeur de la Diète de l'Empire , pendant que le Siège Impérial sera vacant. Ils ont joint à ce Mémoire une Protestation contre tous les Actes que l'Electeur de Mayence pourroit faire en cette qualité. Le Ministre de cet

Electeur

Electeur prétendant que cette Protestation ne doit point l'empêcher de faire valoir les droits du Prince son Maître, a signé à la Diette, qu'il continueroit de présider au College Electoral.

La Reine de Hongrie a donné part à la Diette que plusieurs des Ambassadeurs qui sont à Francfort pour assister à la Diette d'Electon, ne reconnoîtront point le Baron de Brandau en qualité d'Ambassadeur Electoral pour la Boheme.

Le Ministre de l'Archevêque de Saltzbourg a informé la Diette que le Prince son Maître n'enverroient point de Ministre aux Conférences d'Offenbach.

On a appris de Vienne du 8. de ce mois, que la Reine ayant proposé aux Etats du Royaume de Hongrie, de consentir qu'elle en partageât la Souveraineté avec le Grand Duc, son Epoux, quelques Députés ont représenté qu'elle avoit trop de lumieres pour avoir besoin de s'affocier quelqu'un dans l'administration des affaires.

Les Etats de Croatie ont envoyé des Députés à Presbourg pour assurer la Reine de leur soumission & de leur fidélité, & pour la supplier d'ordonner que la Croatie qui jusqu'à présent a été dépendante du Gouvernement de Stirie, en fût détachée, & qu'elle fût une Province séparée; que le Ban de Croatie fût rétabli dans toutes ses anciennes prérogatives, & qu'il eût seul la direction de tout ce qui regarde le Militaire dans cette Province.

Le Comte de Neuperg a mandé à la Reine, qu'un Détachement de Hussards de ses Troupes, qui avoit enlevé 800. Bœufs dans les environs de Breslaw, avoit été poursuivi dans sa retraite par un Corps de 2000. Prussiens, & que s'étant jetté dans un Bois, il s'y étoit défendu avec tant de valeur, que les Ennemis avoient été obligés de se retirer.

Il paroît à Hambourg une copie de la Protestation que le Comte de Montijo, Ambassadeur Extraordinaire du Roy d'Espagne auprès de la Diette qui doit se tenir à Francfort pour l'Élection d'un Empereur, a envoyée à Presbourg & à Ratisbonne au sujet du Couronnement de la Reine de Hongrie, & qui porte que cette Princesse continuant de s'attribuer la propriété des Etats que possédoit le feu Empereur son pere, le Roy d'Espagne a ordonné au Comte de Montijo de protester contre le nouvel Acte de Souveraineté qu'elle vient de faire, en se faisant couronner à Presbourg, S. M. C. se réservant tous les droits auxquels elle a succédé, & que les Etats de Hongrie, selon elle, ne doivent point ignorer.

P R U S S E.

LE Roy de Prusse a fait une réponse au Mémoire que le Lord Hincford & le Baron de Ginkel lui ont présenté de la part de S. M. Br. & des Etats Généraux des Provinces Unies.

Cette réponse datée du 15. du mois dernier, porte que n'ayant demandé depuis son entrée en Silésie que la restitution d'un bien qui lui appartient, il ne s'est jamais éloigné d'un accommodement dont il pût accepter les conditions; que les propositions avantageuses qu'il a faites à la Reine de Hongrie, sont connues de toute l'Europe, & qu'elles sont des preuves suffisantes de sa modération & de son amour pour la Paix que les différends avec cette Princesse seroient déjà terminés, si elle avoit voulu écouter ces propositions, mais qu'elle les a rejetées avec hauteur, qu'ainsi il ne peut se reprocher la continuation d'une Guerre que la Cour de Vienne elle-même a rendu nécessaire, en refusant de lui rendre justice; qu'il reçoit
avec

avec beaucoup de reconnoissance les assurances que le Roy de la Grande Bretagne & les Etats Généraux des Provinces Unies lui donnent de l'intérêt qu'ils prennent à ce qui le regarde, & qu'il espere que l'une & l'autre Puissance, en employant leurs bons offices pour rétablir la tranquillité en Allemagne, non-seulement ne s'éloigneront jamais de l'impartialité que demande un ouvrage si salutaire, mais encore n'exigeront point de lui des conditions incompatibles avec son honneur & avec les droits incontestables de sa Maison.

Les derniers avis de Berlin du 13. de ce mois portent que le Lord Hincford, Ministre Plénipotentiaire du Roy de la Grande Bretagne auprès du Roy de Prusse, étoit retourné le 2. au Camp de S. M. Pr. pour lui demander de la part du Roy son Maître une Déclaration plus positive que celle qui lui avoit été remise par le Roy le 15. du mois dernier.

Le Roy de Prusse a répondu au Lord Hincford; qu'il étoit très-disposé à conclure la Paix avec la Reine de Hongrie, pourvû que cette Princesse voulût faciliter leur accommodement.

On a imprimé à Berlin par ordre du Roy une réponse en François à un Ecrit publié par la Cour de Vienne sous le titre de *Réfutation des Prétentions du Roy de Prusse sur les Duchés de Jagerndorff, de Lignitz de Brieg, & de Woklan.*

Le Roy dit dans cette réponse que la Reine de Hongrie lui reproche à tort dans cet Ecrit, d'avoir violé les loix du Droit Naturel & du Droit des Gens, en entrant à main armée dans la Silésie, qu'on n'ignore pas que la mort de l'Empereur a mis toutes les affaires de l'Europe dans une situation critique, & que cette mort a réveillé les prétentions de plusieurs Puissances sur la Silésie; que cette raison l'a déterminé à y faire entrer des troupes

troupes , tant pour s'assûrer la possession des Pays qui lui apartiennent dans cette Province , que pour couvrir les Frontières de ses propres Etats ; qu'avant que d'assembler son Armée , il avoit informé de sa résolution le Ministre qui résidoit en la Cour de Berlin de la part de la Reine de Hongrie ; que depuis son arrivée en Silésie , il avoit suspendu long tems les actes d'hostilité ; qu'il avoit envoyé à Vienne le Comte de Gotter , pour représenter à la Reine de Hongrie les droits de la Maison de Brandebourg , & pour l'assûrer que si elle vouloit y avoir égard , il ne feroit aucune démarche qui pût troubler leur bonne intelligence ; que la Reine de Hongrie , bien loin de vouloir lui rendre justice & d'accepter des propositions qu'elle devoit recevoir favorablement , les avoit rejettées avec hauteur , & qu'elle avoit déclaré qu'elle le regarderoit comme ennemi , tant qu'il resteroit en Silésie ; qu'il a été obligé par de tels procédés , d'avoir recours à des moyens moins pacifiques , & de commencer à faire valoir ses droits par la force , que de l'aveu même de la Cour de Vienne , il n'est pas besoin de déclaration de Guerre , lorsqu'on repete un bien dont on a la propriété , & qu'il a prouvé d'une manière incontestable par ses Mémoires précédens ses droits sur les Duchés de Jagerndorff , de Lignitz , de Brieg & de Wohlau.

L'Auteur de l'Ecrit , qu'on entreprend de réfuter par cette réponse , ayant avancé que la Maison de Brandebourg étoit d'autant plus obligée de remplir les engagements qu'elle a pris par les Traités de 1686. & 1696. qu'elle en avoit retiré des avantages considérables , le Roy répond que le Titre de Roy le Pruss. , promis à l'Electeur son Ayeul , par l'Empereur , lui avoit déjà été assûré par le Traité d'Oliva ; que l'Empereur en accordant au même Prince

Prince l'expectative de l'Oost-frise, n'a fait que remplir les promesses qui avoient été faites à ce Prince par l'Empire, pour le dédommager des pertes qu'il avoit souffertes, & que les prétendus équi-valens que la Maison de Brandebourg a reçûs en argent pour les Duchés qui sont en contestation, n'aprochent pas de la vingtième partie des sommes que la Maison d'Autriche en a tirées, depuis qu'elle en est en possession.

I T A L I E.

ON mande de Venise, que le Chevalier Pierre Grimani, Procurateur de S. Marc, avoit été élu Doge de cette République le 29. du mois dernier, à la place de feu M. Louis Pisani.

On a appris de Rome du 2. de ce mois, que le 28. du mois dernier, le Pape reçut la Haquenée que le Roy des deux Siciles a coûtume de lui envoyer pour le Tribut du Royaume de Naples. Elle fut présentée par le Connétable Colonne que S. M. Sic. a nommé son Ambassadeur Extraordinaire pour cette fonction, & qui se rendit à l'Eglise de Saint Pierre, la Cavalcade s'étant faite dans l'ordre suivant.

La Compagnie des Chevaliers Légers; les Pages du Connétable Colonne; les Gentilshommes; ceux des Cardinaux & des Ambassadeurs; les Gentilshommes Napolitains & Siciliens qui étoient à Rome; les Ducs Cesarini & Lanti; les Princes Caserta, Borghese, Barberini & Sorano, les Prélats Napolitains & Siciliens; la Chambre secrète du Pape.

Le Connétable Colonne marchoit entre les Cameriers d'honneur, & il étoit suivi d'un Détachement de la Compagnie des Suisses de la Garde de Sa Sainteté.

1668 MERCURE DE FRANCE

Le soir, le Cardinal Aquaviva fit tirer un magnifique Feu d'Artifice dans la Place, vis-à-vis le Palais Farnese.

On a pris de Venise du 8. de ce mois ; que les Sénateurs s'étant assemblés le premier, vers les huit heures du matin au Palais du Chevalier Gramini ; qui a été élu Doge de cette République ; ils le conduisirent à la Place de S. Marc, dont il fit le tour, suivant la coutume, en jettant au Peuple un grand nombre de pièces d'or & d'argent, & ensuite au Palais Ducal, où après avoir prêté le Serment ordinaire, il fut installé dans sa Dignité par les Procureurs, dont le Doyen & le sous-Doyen lui mirent la Couronne Ducale sur la tête.

Le lendemain, le Doge, accompagné de la Seigneurie, se rendit à l'Eglise Ducale, & y assista à la Grande Messe qui fut célébrée Pontificalement par M. Diedo, Patriarche de Venise, & après laquelle le *Te Deum* fut chanté à plusieurs Chœurs de Musique Pendant trois nuits consécutives, toutes les Maisons de la Ville ont été illuminées, & l'on a fait des réjouissances publiques.

ESPAGNE.

MR Vander-Meer, Ambassadeur de la République de Hollande, ayant fait plusieurs instances pour que les Vaisseaux Hollandois, sur lesquels il se trouveroit des Marchandises d'Angleterre, ne fussent point arrêtés par les Vaisseaux du Roy d'Espagne, S. M. a fait assurer ce Ministre, qu'elle étoit très-disposée à défendre à ses Gardes-Côtes, de troubler en aucune manière & sous aucun prétexte la navigation des Vaisseaux Hollandois, pourvu que les Etats Généraux des Provinces Unies engageassent le Roy de la Grande Bretagne à

à ordonner qu'à l'avenir les Anglois n'arrêtaſſent plus les Bâtimens qui auroient à bord quelques Marchandiſes d'Eſpagne.

On mande des Iſles Philippines, que les Chrétiens des Iſles de Calamianes & de Mindore ſouffroient beaucoup de perſécutions de la part des Mahométans, & que ces derniers avoient maſſacré deux Auguſtins Déchauffés qui y exerçoient les fonctions de Vicaires Apoſtoliques.

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON a appris de la Haye du 28. de ce mois, que les Chinois, établis dans l'Iſle de Java, avoient formé avec les anciens Habitans de cette Iſle le complot de profiter de la circonſtance d'une Fête, pour maſſacrer tous les Hollandois qui y demeurent, pour piller la Ville & les Magaſins de Batavia, & pour y mettre le feu.

Le Chef de ce complot étoit un fils naturel du dernier Empereur de la Chine, lequel a été obligé il y a quelques années de s'enfuir de ce Royaume, parce qu'il avoit voulu y exciter des troubles, & enlever la Couronne au Succéſſeur légitime.

Dès le mois de Mai de l'année dernière, il avoit aſſemblé un Corps de 5. à 6000. hommes, à la tête duquel il pilloir & bruloir tous les Lieux dont les Habitans ne pouvoient ſe défendre, & Mrs Imhoff & Van-Aarden ayant marché avec deux Corps de Troupes Hollandoiſes, pour s'opoler à ſes entrepriſes, il remporta ſur eux l'avantage en deux différentes occaſions. Animé par ces ſuccès, il avoit cherché par toutes ſortes de moyens à groſſir ſon parti, & étant parvenu à y attirer près de 60000. Javans & Chinois, il étoit convenu avec ceux de ſa Nation qui étoient dans Batavia, que le 8. du mois

mois d'Octobre , à sept heures du soir , il se présenteroit devant la Ville avec son armée , pour l'attaquer , & qu'en même tems qu'il donneroit l'assaut , les Partisans qu'il avoit dans la Ville feroient main-basse sur les Habitans. Son dessein ayant été découvert par une Lettre qu'il écrivoit à l'un des principaux Chefs de sa Nation , & qui fut interceptée , on prit des mesures si efficaces pour contenir les Chinois de la Ville dans le devoir , qu'ils n'osèrent rien entreprendre pour seconder l'armée des Rebelles , lorsqu'elle attaqua la Ville , & cette armée fut obligée de se retirer , sans avoir causé d'autre dommage , que d'avoir mis le feu aux Fauxbourgs.

Le lendemain au matin , le Conseil s'étant assemblé pour délibérer sur le traitement qu'on feroit aux Chinois de Batavia , il fut décidé que la sûreté des habitans demandoit qu'on se défit d'ennemis si dangereux , & les Chinois ne voyant aucun moyen d'échapper au châtement qu'on leur préparoit , mirent le feu à leur quartier qui composoit plus de la moitié de la Ville , & qui a été entièrement réduit en cendres. La plupart d'entr'eux ont péri dans les flâmes ; & quoiqu'une partie de leurs richesses avoit été brulée , le pillage a été si considérable , que plusieurs Soldats ont eu jusqu'à 10000. écus pour leur part.

Le Chef des Rebelles , qui s'est retiré dans les montagnes après avoir manqué son entreprise , y étoit encore vers la fin du mois de Novembre dernier avec un Corps de troupes assez nombreux , mais étant découragé par les différens échecs qu'il a reçus , il n'a point osé faire de nouvelles tentatives pour se rendre maître de Batavia.

Un grand nombre de Rebelles ont déjà fait des démarches pour obtenir leur pardon , & le Conseil

de Batavia a fait publier le 12. du mois d'Octobre de l'année dernière une Amnistie générale pour ceux qui se soumettroient dans le terme d'un mois, avec promesse qu'ils jouïroient de la même protection & des mêmes avantages, & qu'ils pourroient recommencer leur commerce avec la même liberté qu'avant la révolte. Leurs seuls Chefs sont exclus de l'Amnistie, & on a promis des récompenses à ceux qui les livreroient morts ou vifs.

GRANDE BRETAGNE.

ON mande de Londres du 6. de ce mois, que le 29. du mois dernier le Capitaine Wimpleton, Commandant la Chaloupe de guerre *le Cruizer*, y apporta la nouvelle du mauvais succès de la tentative faite par l'Amiral Vernon, pour surprendre le Fort S. Lazare, & des difficultés que cet Amiral avoit trouvées à continuer le Siège de Cartagene, qui l'ont déterminé à abandonner son entreprise.

La Relation de cet Evénement contient les particularités suivantes.

Les Matelots ayant travaillé par ordre de l'Amiral Vernon, à ouvrir un passage pour pénétrer dans le Port intérieur de Cartagene, dont les Espagnols avoient fermé l'entrée par les Vaisseaux qu'ils y avoient coulés à fond, les Galiottes à bombes y entrèrent le 12. Avril dernier au soir, avec deux Frégates destinées à les couvrir.

Le lendemain matin, elles commencerent à bombarder la Ville, & le soir on pratiqua un autre passage à l'Est du Banc qui est à l'entrée du Port. Trois Brulots qui passerent par ce Canal & qui se posterent à Jexar de Gracias, pour favoriser le débarquement des troupes, firent un feu très-vif con-

tro

tre les Espagnols partout où l'on s'aperçût qu'ils vouloient se retrancher.

Le 14. le *Weymouth* ayant passé par le Canal à l'Oüest, & ayant fait le tour du Banc, se plaça dans la partie Orientale du Port.

Ce Vaisseau fut joint le 15. au soir par la Chaloupe de guerre le *Cruizer*, & le feu de ces Bâtimens ayant chassé les Espagnols de tous les postes qu'ils occupoient entre l'extrémité du Port & le Fort Saint Lazare, les troupes commencerent à débarquer le 16. à la pointe du jour.

Le Général Wentworth s'avança avec 1500. hommes dans un défilé long & étroit, où il eut quelques Soldats blessés, & au sortir du défilé on découvrit un Corps d'environ 600. hommes, lequel s'étoit posté très-avantageusement pour disputer le passage : on marcha aussi-tôt pour attaquer ce Corps, & on essuya plusieurs décharges de la Mousqueterie des ennemis, mais enfin on les obligea de se retirer, & on se rendit maître d'un terrain propre à former un Camp à un mille du Fort S. Lazare.

Le même jour & le jour suivant, on fit débarquer le reste des huit Régimens de Marine & de ceux de Poland & de Cavendish, avec deux Bataillons des troupes levées en Amérique, & toutes ces troupes souffrirent beaucoup pendant trois jours, ayant été obligées de demeurer sous les Armes, parce qu'on n'avoit pû débarquer leurs tentes ni leurs outils. Les maladies qui se mirent parmi les Soldats, & la saison pluvieuse qui aprochoit, ne permettant pas de prendre le tems qui auroit été nécessaire pour élever une batterie de canons, il fut résolu dans un Conseil de guerre, de tenter d'emporter le Fort S. Lazare par escalade, d'autant que les assiégés ajoûtoient tous les jours de nouveaux ouvrages à leurs

leurs Fortifications , mais cette résolution ne put s'exécuter avant le 20.

Douze cent hommes sous les ordres du Brigadier Général Guise , s'avancèrent ce jour-là à trois heures du matin vers le Fort , qu'ils attaquèrent par deux endroits , & les Grenadiers , qui marchèrent les premiers , pénétrèrent dans quelques ouvrages extérieurs , malgré le grand feu des ennemis , qui leur tuèrent beaucoup de monde , mais la Garnison du Fort recevant continuellement des secours de la Ville , & le canon des assiégés tirant de toutes parts à cartouche , les troupes commandées pour l'attaque , furent obligées de se retirer , après avoir fait une perte considérable.

Quoique le Général Wentworth eût eu la précaution de faire avancer un Corps de réserve de 500. hommes , pour couvrir sa retraite , les assiégés firent en même-tems deux sorties , l'une de la Ville & l'autre du Fort , & non-seulement ils poursuivirent le Général Wentworth , mais ils forcèrent un retranchement que les Anglois avoient fait à la tête du chemin du bord de la Mer , & ils les chassèrent de ce chemin.

Cependant les maladies étoient augmentées à tel point parmi les assiégeans , que le 26. il avoient plus de 500. morts ou malades , & parmi les derniers presque tous les principaux Officiers , ce qui déterminâ l'Amiral Vernon à assembler un Conseil de guerre , dans lequel il fut reconnu que bien loin que les troupes fussent en état de continuer le Siège , il restoit à peine assés de Soldats pour les gardes ordinaires du Camp. Comme on étoit d'ailleurs menacé de manquer d'eau , toutes les Citernes , qui en fournissoient , étant épuisées , on résolut en conséquence de faire rembarquer les troupes , & cela fut exécuté le 27. au soir , sans aucun obstacle de la part des assiégés.

Quelques

Quelques jours auparavant, l'Amiral Vernon, voulant faire un dernier effort contre la Ville, avoit ordonné qu'on établît une batterie de canons sur le Vaisseau *la Galice*, que les Espagnols ont abandonné après la prise des Forts de Bocachica & de S. Joseph. Cette batterie fut achevée le 26. & le Vaisseau *la Galice* s'étant approché des remparts le plus près qu'il fut possible, il ne discontinua point de tirer depuis cinq heures du matin jusqu'à midi, quoiqu'il fût exposé en même-tems au feu de deux Bastions, d'une demi Lune & d'un Kavelin, mais comme il étoit trop éloigné pour faire breche aux remparts, qui sont revêtus de pierre, l'Amiral Vernon envoya ordre au Capitaine Hore, qui commandoit ce Vaisseau, de couper ses cables, & lorsque le flot seroit assés fort, de se laisser dériver, en présentant toujours le flanc à l'ennemi, ce que le Capitaine Hore exécuta, en continuant de tirer jusqu'à-ce qu'il échoïa sur les bas fonds, où le Vaisseau *la Galice* fut bien-tôt rempli d'eau.

Aussi tôt après le rembarquement des troupes, on travailla à retirer les mâts des Vaisseaux coulés à fond par les Espagnols, & les Officiers ont été employés aussi-bien que les Soldats & les Matelots à ce travail, dans lequel on a si bien réussi, qu'on s'est trouvé en état de remplacer sur les Vaisseaux les mâts qui avoient été brisés par le canon du Fort de Bocachica. On retira aussi des Vaisseaux Espagnols plusieurs ancres & des cables, en sorte que par ces secours la Flotte s'est trouvée en état de remettre en Mer.

Ces précautions ayant été prises, on tint le 5. & le 6. du mois de Mai deux autres Conseils de guerre, & tous les Officiers de Terre & de Mer, qui assisterent à ces Conseils, furent d'avis unanimement, qu'on n'avoit point d'autre parti à prendre, que

que celui de retourner à la Jamaïque, dès qu'on auroit entièrement détruit tous les Forts dont on s'étoit emparé. La démolition de celui de Castillo Grande, laquelle s'est faite sous la direction du Capitaine Knowles, n'a pû être achevée que le 6. parce que les murailles, dont les remparts de ce Fort étoient revêtus, étoient fort épaisses. On a encloué 59. pièces de canons qu'on y a trouvées, & on les a mises hors d'état de servir.

Lorsque le Capitaine Winbleton est parti du Havre de Cartagene, on ne sçavoit pas encore quand la Flotte remettroit à la voile, & l'entrée du Port étant extrêmement étroite, on conjecture qu'il aura fallu beaucoup de tems, pour que tous les Vaisseaux ayent pû en sortir.

Selon le raport de ce Capitaine, on a perdu au Siège plus de la moitié des troupes qui y ont été employées. Mrs Grant & Tompson, Colonels; Mrs Robinson & Adair, Capitaines, & Mrs Percker, Hugues, Prideaux, Medlicot & Smith, Lieutenans, ont été tués. Les Colonels Moreton & Blagrove; le Major Dawson; les Ingénieurs Eligoth & Clarck; les Capitaines Witeford, Sharpleff, Johnston, Ingoldsby, Corbett, Harris, Baldwin, Ouchterlony & Kinston; les Lieutenans Gregton, Walker, Ellyot, Wytenell, Jones, Jannison, Brodie, Majoribank & Catchart; M Welbury, Lieutenant d'Artillerie, & M. la Primaudie, Commissaire d'Artillerie, sont morts de maladie, aussi bien que plusieurs autres.

L'Amiral Vernon envoya le 28. à Cartagene le Capitaine Rentone, avec une lettre, pour proposer l'échange des prisonniers à Don Sébastien de Slava, Gouverneur de la Place, lequel a répondu à cette lettre avec beaucoup de politesse, & a renvoyé 68. prisonniers, parmi lesquels il y avoit plusieurs blessés, qui se sont beaucoup loués des bons

I traitement

traitemens qu'ils avoient reçus dans la Ville.

Le Vaisseau Marchand *L'Industrie*, a été pris par les Espagnols, & a été conduit à S. Sebastien.

Les Equipages des Vaisseaux Marchands *le Sarah* & *le Keyz*, revenant l'un de la nouvelle York & l'autre de la Jamaïque, ont rapor é que le Vaisseau de guerre *la Défiance*, s'étoit emparé de cinq Bâtimens Espagnols, chargés de munitions, & que les Espagnols avoient pris les Vaisseaux *le Gale*, *le Lancaster* & *la Reine des Indes*.



MORTS DES PAYS ETRANGERS.

LA Mere Angélique du S. Sacrement, Religieuse de l'Ordre de S. Dominique, est morte à Aveiro, en Portugal, dans le Monastere de Jesus, âgée de 104 ans, ayant assisté jusqu'à la fin de sa vie au Chœur & aux autres Exercices de sa Communauté.

Le Pere *Joseph de la Conception*, Religieux du Tiers Ordre de S. François, & Professeur de Théologie à Santarem, y mourut le premier Mai dernier, âgé de 75. ans. Il s'étoit acquis une grande réputation par plusieurs Ouvrages dans lesquels il a donné de grandes preuves de son érudition.

Le Juin, *Philippe Bondeimonte*, Florentin, Gouverneur de la Ville de Rome & de son District, y mourut. Il avoit d'abord passé par différens Gouvernemens de l'Erat Eccl.astique, ayant eü celui de Citta de Castello, en Décembre 1720. ensuite celui d'Orviette, puis celui d'Ascoli le 20. Janvier 1725. Il fut envoyé en 1730. à Benevent par le Pape Clement XII. en qualité de Commissaire Apostolique, d'où étant de retour à Rome au mois de

de Juin 1731. il fut délaré quelque tems après Vice-Légat d'Avignon. Il exerçoit encore cet Emploi lorsqu'il fut désigné au mois de Juillet 1738. Nonce ordinaire en France, mais cette nomination n'ayant pû avoir d'effet, il fut déclaré Gouverneur de Rome le 26. Septembre 1739.

Le 17. Louis *Pisani*, Doge de la République de Venise, y mourut subitement, âgé de 72. ans, 5. mois & 17. jours, étant né le premier Janvier 1664. & après un Regne de 6. ans & 5. mois, ayant été élu Doge le 17. Janvier 1735. au lieu & place de Charles Ruzzini, mort le 5. du même mois. Il étoit alors Procureur de S. Marc.

Le 3. Juillet, Elizabeth Therese de *Lorraine*, Epouse de Charles-Emanuel, Roy de Sardaigne, Duc de Savoie, Prince de Piémont, &c. dont elle étoit la troisième femme, & avec lequel elle avoit été mariée le 5. Mars 1737. mourut en couches à Turin, âgée de 29. ans 8. mois & 18. jours. et nt née le 25. Octobre 1711. Elle étoit fille de Léopold Joseph-Charles, Duc de Lorraine & de Bar, mort le 27. Mars 1729. & d'Elizabeth Charlotte d'Orléans, Duchesse Douairiere de Lorraine & de Bar, sa veuve. Elle laisse de ce mariage le Duc d'Aoste, le Duc de Chablais, & une Princesse.

Le 14. Dieudonné *Drion*, Abbé Régulier des Monasteres de Stavelo, Diocèse de Liège, & de Malmedi, Diocèse de Cologne, de l'Ordre de saint Benoît, Prince du S. Empire Romain, Comte de Logne, mourut dans son Monastere de Stavelo, âgé de 74. ans. Il avoit été élu Abbé de ces deux Monasteres au lieu & place de feu Nicolas Massin, le 2. Août 1737. étant alors Prieur de celui de Malmedi. Il fut beni le 24. Août 1738. à Cologne, par l'Evêque de Rodiopolis, assisté des Abbés de Saint Pantaléon & de Braunweiler.



F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE Roy qui revint du Château de Rambouillet le 30 du mois passé, y retourna le 3. de ce mois, & S. M. en revint le 4.

Le 2. la Reine entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, & S. M. y communia par les mains du Cardinal de Fleury son Grand-Aumônier.

Le Roy a donné à l'Abbé d'Oppede, l'un des Aumôniers de S. M. la Charge de Maître de l'Oratoire, vacante par la mort de l'Abbé du Vigean.

Le 7. pendant la Messe du Roy, l'Archevêque de Toulouse prêta serment de fidélité entre les mains de S. M.

On a reçu avis de Turin, que le 21 du mois passé, à onze heures du soir, la Reine de Sardaigne étoit accouchée heureusement d'un Prince, qui a été nommé le Duc de Chablais.

Le 18. de ce mois, le Commandeur Solar

lar, Ambassadeur du Roy de Sardaigne, eut en grand Manteau de deuil une Audience particuliere du Roy, & il donna part à S. M. de la mort de la Reine de Sardaigne. Il eut ensuite Audience de la Reine, & il fut conduit à ces Audiences par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

Le 25. le Roy prit le deuil pour la mort de la Reine de Sardaigne.

M. de Vendéuil, Ecuyer du Roy, qui tient à Paris une des Académies Royales, eut chés lui le 27. de ce mois, une Fête que les jeunes Gentilshommes ses Eleves, sont en possession de lui donner à pareil jour, veille de Sainte Anne, sa Patronne.

On avoit dressé au fond du grand Manège couvert, entouré d'arbres, un Feu d'Artifice, galamment orné, de la composition du Sr Marié Artificier du Roy; toutes les barrières de ce vaste Manège étoient chargées de terrines, qu'on alluma à 8. heures du soir, & qui firent un très-bel effet sous la verdure. Un Concert de Timbales, de Trompettes & de Cors de Chasse, exécuté par les plus habiles de Paris, commença sur les neuf heures; & après une décharge d'une

centaine de Boëtes, on tira le Feu qui eut tout le succès possible : aussi fut-il applaudi par tous les Spectateurs qui étoient en grand nombre.

Après ce Spectacle, Mrs. les Gentilshommes Académistes, qui avoient cédé leurs Apartemens aux Dames invitées, allèrent leur donner la main, & les conduisirent dans une Salle magnifiquement ornée pour le Bal, qui commença au bruit d'une brillante Symphonie de Haut bois & de Violons, & dura jusqu'à sept heures du matin. Il y eut durant tout ce tems-là une profusion de toutes sortes de rafraîchissemens qui furent servis aux Dames par ces Messieurs. Tout le monde admira leur politesse, leur modestie & leur sagesse, dont une grande gayeté ne les fit jamais sortir.

ENTRÉE & séjour de M. le Duc de Richelieu à Toulouse ; Honneurs qui lui ont été rendus, &c.

LE Duc de Richelieu, Commandant en Chef dans la Province de Languedoc, fit sçavoir au commencement du mois de Mai dernier, aux Capitouls de Toulouse, qu'il feroit incessamment son entrée de cérémonie dans cette Ville, & qu'il s'attendoit

doit à recevoir les Honneurs qui lui étoient dûs en cette qualité.

Le Parlement, informé par les Capitouls, prétendit que pour ce qui le regardoit, la Compagnie n'étoit pas dans l'usage de rendre de pareils Honneurs, sur quoi differens Mémoires furent respectivement envoyés à la Cour, dont la décision fût que le Parlement nommeroit des Commissaires, lesquels, de concert avec le Duc de Richelieu, regleroient ce que cette Compagnie feroit dans l'occasion présente: qu'à l'égard de la Ville, on suivroit le Cérémonial, écrit dans les Registres de l'Hôtel de Ville: suivant ces Registres, depuis 1633. il n'y avoit point eu de Commandant, qui eût fait d'entrée en cérémonie.

Après que toutes choses eurent été réglées, le Duc de Richelieu manda aux Capitouls qu'il avoit fixé son Entrée au Lundi 28. Mai, & en conséquence, il arriva la veille à *Lespinet* chés le Comte de *Fumes*, c'est-à-dire à une demi-lieuë de Toulouse, dans la Banlieuë de *Sardaise*.

Le Duc de Richelieu en partit le lendemain sur les deux heures après midi. Il trouva à *la Croix des Récolets* à l'extrémité du Fauxbourg S. Michel, un Bataillon de 800. Hommes, commandé par M. de *Lafenillade*, ancien Capitoul, & Receveur Général du

l iiii Canal

Canal de Languedoc; après qu'il en eût fait la revûe, le Bataillon défila en bon ordre, pour aller prendre son poste à la Place Saint Etienne devant l'Eglise Métropolitaine, avec le reste du Cortège, lequel s'avança de la manière qui suit, vers la Ville.

O R D R E de la Marche.

Le Bataillon de 800. Hommes. Une Compagnie de Hussars. Le Grand Prevôt avec ses différentes Brigades. Les Compagnies de la Milice Bourgeoise. La Maison du Duc de Richelieu. La Compagnie de ses Gardes. La Compagnie du Guet. Les Officiers de l'Hôtel de Ville. Les anciens Capitouls. Un Dais dont les bâtons étoient portés par les quatre Assesseurs des Capitouls. Les Trompettes & Haut-Bois.

Le Duc de Richelieu fut reçu entre les deux Portes de la Ville par les Capitouls en Charge, dont le premier, qui est Chef du Consistoire, se plaça à sa droite; le plus ancien se mit à sa gauche, & les deux autres suivoient. Marchoient ensuite le Capitaine des Gardes, & le Comte de Clermont-Rochefort à la tête de la Noblesse. Les carrosses du Commandant, & quelques Détachemens de différentes Maréchaussées, fermoient la Marche.

Elle

Elle continua par la grande rue de l'Inquisition, par la Place du Salin, par le reste de la grande rue, par la Place de l'Hôtel de Ville, passant devant l'Ecu & la Pomme; & enfin par la rue *Boulbonne*, on arriva à l'Eglise de S Etienne, où le *Te Deum* fut solennellement chanté par la Musique de cette Cathédrale, &c.

Le Duc de Richelieu alla ensuite prendre son logement à l'Archevêché. Le Bataillon qui étoit toujours resté sous les Armes, fut alors congédié. On a remarqué qu'il y eût pendant cette Marche plus de cinquante mille Personnes, soit aux fenêtres, soit dans les rues, sans qu'il y ait eu le moindre embarras, & qu'il soit arrivé aucun accident.

Les Archevêques de Narbonne & de Toulouse, les Evêques de Comminges & de Montauban voulurent bien contribuer par leur présence aux Honneurs que la Ville a rendus à l'Illustre Commandant.

Le Président Gaulet, représentant le Premier Président du Parlement, fit la première visite au Duc de Richelieu. Il ne le trouva pas. Elle lui fut rendue sur le champ, & M. le Duc trouva le Président.

Le 29. les Députés du Parlement firent leur visite. Le Président Riquet, accompagné de quatre Conseillers & du Procureur Général, porta la parole & s'exprima en ces termes.

I v Nous

Nous venons, Monsieur, applaudir au choix du Prince qui vous a confié son Autorité dans une partie de ce Ressort : Que ce jour, le plus flatteur & le plus brillant du noble Emploi que vous exercez, soit celui de votre union avec une Compagnie auguste, qui consacre tous ses travaux à la tranquillité & au bonheur des Peuples soumis à son administration ! C'est le digne usage que vous ferez de ce Génie sublime & de ces Talens, aussi agréables que solides, qui ont paru avec éclat dans les Cours de l'Europe les plus polies & les plus brillantes, & qui font revivre aux yeux de la Nation Française ce Ministre fameux dont la gloire sembloit avoir épuisé l'admiration de l'Univers.

Le Duc de Richelieu soupa ce jour-là chés le Président Cauler.

Le 30. il se rendit au Parlement où il fut reçu en qualité de Commandant pour le Roy dans la Province de Languedoc, de la manière qu'il avoit été réglé, placé immédiatement au dessus du Doyen.

Le Duc de Richelieu alla l'après-dîner à l'Hôtel de Ville, où tout le Corps étoit convoqué, ensuite à l'Opera, d'où il revint à l'Hôtel de Ville où il soupa : une grande Table en fer à cheval, & d'environ cent Couverts, fut magnifiquement & très abondamment servie. Le Souper, qui avoit été pré-

précédé d'un très beau Feu d'Artifice, avant lequel on avoit fait plusieurs décharges de Coulevrines & de Mousqueterie, fut accompagné d'un Concert & suivi d'un Bal qui dura jusqu'au jour.

Presque tous les Officiers des Troupes du Roy, qui sont dans cette Province, & quantité d'Etrangers ont accouru à cette cérémonie, & tout le monde en a paru fort satisfait.

Le 3. & le 5. Juillet, il y eut Concert chés la Reine. M. de Blamont, Surintendant de la Musique du Roy en semestre, fit chanter le Prologue & les cinq Entrées du Ballet de l'*Europe Galante*. Les principaux Rôles furent chantés par les Dlls Romainville, Mathieu & Abec, & par les Srs le Clerc, le Begue, du Bourg, Tribou, Benoît & d'Angerville.

Le 8. le 10. & le 12. la Reine entendit l'Opera de *Bellerophon*, dont les Rôles furent remplis par les mêmes Acteurs & par les Srs Poirier & d'Aigremont.

Le 15. le 17. & le 19. on concerta l'Opera de *Proserpine*. Les Rôles furent remplis par les mêmes Sujets, & par les Sr & Dlle Godonesche.

Les 22. 24. & 26. la Reine entendit l'Opera d'*Armide*. Les mêmes Acteurs chante-

I vj rent

1686 MERCURE DE FRANCE

rent les principaux Rôles avec les Dlls Deschamps & la Lande, & le Sr Richer.

La Loterie Royale établie par Arrêt du Conseil du 22. Janvier 1741. en faveur des Pauvres, fut tirée pour la troisième fois dans la grande Salle de l'Hôtel de Ville, en présence des Prevôt des Marchands & Echevins, le Lundi dernier jour du mois de Juillet. La Liste générale des Billets gagnans fut publiée le lendemain. Le Gros Lot qui est de 100000. livres est échû au N°. 16393. sous la Devise de *A l'honneur de S. Mathias.* Le second Lot, qui est de 50000. livres, est échû au N°. 3800. sous la Devise, *Aux trois Associés.*

CONVENTION préliminaire de Commerce & de Navigation entre le Roy & le Roy de Suede signée à Versailles le 25. Avril 1741. dont voici la teneur.

L O U I S par la grace de Dieu, Roy de France & de Navarre : A tous ceux qui ces présentes Lettres verront, SALUT. Comme notre aimé & féal Conseiller en tous nos Conseils, le sieur Amelot Ministre & Secrétaire d'Etat & de nos Commandemens, en vertu du plein pouvoir que Nous lui en avions donné auroit conclu, arrêté & signé à Versailles, le 25. Avril dernier, avec le Sr Comte de Tessin, Ministre Plénipotentiaire de notre très-cher & très-ami frere le Roy de Suede, & pareillement
muni

muni de ses pleins pouvoirs, une Convention préliminaire de Commerce & de Navigation, dont la teneur s'ensuit.

Leurs Majestés Très-Chrétienne & Suédoise désirant également de pouvoir convenir entr'elles d'un Traité de commerce & de navigation, pour l'utilité commune de leurs Sujets de part & d'autre, Elles ont jugé qu'en attendant qu'on pût discuter & régler les différens articles qui doivent entrer dans ce Traité, il étoit à propos d'en fixer les principes par une convention préliminaire. S. M. T. C. a donné pour cet effet ses pleins pouvoirs au Sr Amelot Conseiller en tous ses Conseils, Ministre & Secrétaire d'Etat & de ses Commandemens; Et S. M. S. ayant envoyé les siens au Sr Comte de Tessin son Ministre Plénipotentiaire à la Cour de Sadite M. T. C. ils ont, après s'être communiqué lesdits pleins pouvoirs, arrêté, conclu & signé pour ladite convention préliminaire, les Articles suivans.

Art. I. Il sera permis aux Sujets de S. M. T. C. de naviguer dans tous les Ports de Suede, d'y introduire toutes les denrées & marchandises que les Loix du Pays permettent à quelque Nation que ce soit d'y faire en rer & d'y négocier avec une entière liberté, par eux mêmes ou par leurs Facteurs, Agens ou Commissionnaires, sans y payer pour leurs personnes, navires, biens, denrées, marchandises ou effets, d'autres ou plus forts droits que ceux qu'y payent les Sujets mêmes de S. M. Sued. sauf néanmoins le privilege de franchise & de demi franchise, affecté particulièrement aux Navires Suedois, auquel les Navires François ne jouiront pas.

II. La même faculté sera pareillement accordée en France aux Sujets de S. M. Sued. sans qu'ils puissent

sent y payer d'autres ou plus grands droits que ceux qu'y payent les Sujets mêmes de S. M. T. C. Pour cet effet, il a été convenu que les Suedois seront exempts du droit de fret de cinquante sols par tonneau, dans tous les cas, excepté dans celui où ils chargeroient des Marchandises de France dans un Port de France, pour les transporter dans un autre Port du même Royaume, ainsi qu'il a été réglé pour les Villes Anseatiques, à l'instar desquelles les Suedois seront traités en France.

III. Les Sujets de S. M. T. C. jouiront dans la Ville, Port & Territoire de Wismar, à l'exclusion de toutes les autres Nations, du privilège de ne payer pour les effets & marchandises qu'ils y porteront par leurs propres Vaisseaux, que trois quarts pour cent de la valeur desdits effets ou marchandises, pour tous droits de douane ou autres quels qu'ils puissent être, soit que lesdites marchandises s'y consomment, ou qu'elles en soient exportées, ainsi qu'il est réglé pour les Sujets mêmes de S. M. Suedoise.

IV. Les Articles ci-dessus, comme devant toujours rester inaltérables, seront inserés mot à mot dans le Traité de navigation & de commerce qui sera fait entre Leursd. M. mais en attendant ils resteront en pleine force & vigueur, & seront, pour le bien & l'avantage de leurs Sujets, exactement observés & exécutés de part & d'autre, à compter du jour qu'ils seront ratifiés par L. M.

V. La présente Convention sera ratifiée par L. M. T. C. & Sued. & leurs ratifications en bonne forme seront échangées à Versailles, dans le terme de deux mois, à compter du jour de la signature, ou plutôt si faire se peut.

En foi de quoi Nous, en vertu de nos pleins pouvoirs respectifs, avons signé les Articles ci-dessus,

JUILLET. 1741. 1689

dessus, & y avons apôsé le cachet de nos Armes.
Fait à Versailles le 25. Avril 1741. Signé (L. S.)
AMELOT. (L. S.) CHARLES. G. TESSIN.

Nous, ayant agréable la susdite Convention de
commerce & de navigation, en tous & chacuns les
points & articles qui y sont contenus & déclarés,
avons iceux, tant pour Nous que pour nos Heri-
tiers, Successeurs, Royaumes, Pays, Terres, Sei-
gneuries & Sujets, accepté, aprouvé, ratifié &
confirmé, & par ces Presentes signées de notre
main, acceptons, aprouvons, ratifions & confir-
mons; & le tout, promettons en foi & parole de
Roy, observer inviolablement, sans aller ni venir
au contraire, directement ni indirectement, en
quelque sorte & maniere que ce soit. En témoin
de quoi Nous avons fait mettre notre Scel à cesdi-
res Presentes. DONNE' à Versailles le 22. du mois
de Mai, l'an de grace 1741. & de notre Regne
le 26. Signé, LOUIS. Et plus bas, par le Roy.
PHELYPEAUX.

*Scell: du grand Sceau de cire jaune, sur lacs de
soye bleuë, treffés d'or, le Sceau enfermé dans une
boëte d'argent, sur le dessus de laquelle sont empreintes
& gravées les Armes de France & de Navarre, sous
un pavillon Royal, soutenu par deux Anges.*



M O R T S.

Jacquette Ligoy, fille de François Ligoy & de
Marguerite Viandon, du Village de Farges,
mourut à Clermont en Auvergne le 3. du mois de
Mars dernier âgée de près de cent vingt ans, étant
née le 9. Mai de l'année 1621.

Cet

Cet Article nous vient de très-bonne main ; d'ailleurs on l'a accompagné d'Attestations les plus authentiques & des plus dignes de foi , sçavoir l'Extrait Baptistaire & l'Extrait Mortuaire de la Personne en question , dont nous avons les Originaux entre les mains , en bonne forme.

Le nommé Mathieu Pesqué , est mort à Toulouse , dans la 110. année de son âge. Il étoit frere de Jean Pesqué , mort l'année dernière , âgé de 107. ans , & il laisse trois autres freres , qui ont chacun plus de cent ans.

Le 16. Juin , Henri de Briquerville de la Luzerne , Evêque , Baron & Comte de Cahors en Quercy , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris de la Maison Royale de Navarre du 23. Avril 1686. mourut dans son Diocèse , âgé d'environ 83. ans , dans la 48. année de son Episcopat. Il avoit été autrefois Aumônier ordinaire de la Dauphine , Marie-Anne-Chrétienne-Victoire de Baviere. Il fut nommé à l'Evêché de Cahors le 31. Mai 1693. & sacré le 28. Octobre suivant dans l'Eglise de S. Louis des Jésuites à Paris par l'Archevêque d'Albi , son Métropolitain , assisté des Evêques de S. Brioux & de Lavaur , & le 30. du même mois il prêta serment de fidélité entre les mains du Roy. Il assista aux Assemblées générales du Clergé de France de 1700. & de 1707. en qualité de Député de la Province d'Albi. Il s'étoit démis au mois de Juin 1717. en faveur d'Antoine-François de Briquerville de la Luzerne , son neveu , de l'Abbaye de la Garde-Dieu dans son Diocèse , qu'il avoit obtenue le 23. Decembre 1706. en remettant celle de Chantemerle , Diocèse de Troyes , dont il étoit Titulaire depuis 1680. Il étoit frere aîné de François de Briquerville , Comte de la Luzerne , Chevalier des Ordres du Roy , & nommé au mois de
Mai

Mai dernier Vice-Amiral de France, & fils de Gabriel de Briquerville, Seigneur, Marquis de la Luzerne, d'Amanville & de Montfréville, Lieutenant pour le Roy en Basse-Normandie, Gouverneur du Mont S. Michel, Maréchal des Camps & Armées du Roy, mort au mois de Juillet 1684. âgé de 59. ans, & de Marguerite de Bonvoult, morte le 18. Septembre 1724. à l'âge de 90. ans.

Le 29. Antoine de Barillon d'Amoncourt, Marquis de Branges, Seigneur de Mancy, Châtillon-sur-Marne, &c. Maître des Requêtes Honoraire de l'Hôtel du Roy, mourut à Paris, dans la 70. année de son âge, étant né le 6. Decembre 1671. Il avoit été reçu d'abord Conseiller au Parlement de Paris le 11. Janvier 1692. puis Maître des Requêtes en 1700. Il fut nommé au mois de Janvier 1710. à l'Intendance de Roussillon & Cerdagne, & de l'Armée du Roy en Catalogne, d'où il fut transféré au mois de Mars 1711. à celle de Pau en Bearn, qu'il n'exerça que jusqu'en 1713. Il étoit fils de Paul Barillon d'Amoncourt, Marquis de Branges, Seigneur de Mancy, Morangis, Châtillon-sur-Marne, Conseiller d'Etat ordinaire, qui avoit été Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre, & qui mourut le 23. Juillet 1691. & de Marie Magdeleine Mangot, morte le 17. Octobre 1694. Il avoit épousé Anne Doublet, morte le 21. Mai 1727. âgée de 55. ans, laquelle étoit fille de Nicolas Doublet, Seigneur de Persan, Crouy, S. Aubin, &c. Conseiller-Secrétaire du Roy & de ses Finances, Fermier Général des Gabelles de France, mort le 23. Mars 1695. & d'Anne de Lair, morte le 22. Avril 1704. Il laisse d'elle Antoine-Pierre de Barillon d'Amoncourt, Conseiller au Parlement de Paris, où il a été reçu le 9. Juin 1719. & marié le 3. Février 1727. avec Françoise-Nicole de Landes,
Dame

1692 MERCURE DE FRANCE

Dame d'Houville dans le Pays Chartrain ; dont il a Antoine - Marie de Barillon d'Amoncourt, fils unique, né le 11. Mars 1736. Bonne de Barillon, veuve de François le Camus, Marquis de Bligny, Maréchal des Camps & Armées du Roy, & Anne-Philberte de Barillon, épouse de Charles Gabriel de Tardieu, Marquis de Maleyssie, Lieutenant de Roy de Compiègne.

Le 30. Dame Anne Magdeleine de Foudras de Châteauiers, fille, ci devant Dame d'Atours de feu S. A. R. Elizabeth-Charlotte de Baviere, Duchesse d'Orleans, dont elle avoit été auparavant Fille d'Honneur, mourut à Paris, âgée d'environ 80. ans.

Le Juillet D. Anne-Elizabeth Scot de la Mesangere, épouse de Charles-Alexandre de Vissac de la Tude Joannis, Marquis de Ganges Baron des Etats de la Province de Languedoc, Seigneur de Cassilliac Soubeyras, Moulès l'Olivier &c. mourut à Gange, en Languedoc, âgée de 25. ans, étant née le 29. Juin 1716. Elle ne laisse point d'enfans. On a marqué de qui cette Dame étoit fille, en rapportant son mariage dans le Mercure de Décembre 1738. Vol. I. p. 2725.

Le Claud. Passart, Seigneur de S. Escobille & de Paponville, en Beauce. Diocèse de Chartres, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, reçû à cette Charge le 18. Septembre 1692. mourut subitement à Bretigny, en allant à la Terre de S. Escobille en Beauce. Il étoit septuagenaire, & non marié. Il étoit fils puîné de Michel Passart, aussi Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mort le 4. Juillet 1692. & de Marie le Conte, morte le 16. Novembre 1683.

Le 3. Louis Sanguin, Marquis de Livry, Seigneur dudit Lieu, Sevran, le Genitoy & des Tournelles

nelles de Lay , Chevalier des Ordres du Roy , son premier Maître d'Hôtel , son Conseiller en ses Conseils d'Etat & Privé , Lieutenant Général de ses Armées , & Capitaine des Chasses de la Capitainerie Royale de la Forêt de Livry & de Bondy, mourut en son Château de Livry, dans la 63. année de son âge, ayant été baptisé le 5. Avril 1679. Il avoit été d'abord Capitaine de Cavalerie , & ensuite Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie en 1699. Il fut fait successivement Brigadier le 26. Octobre 1704. Maréchal de Camp le 8 Mars 1718. & Lieutenant Général le 23. Decembre 1731. Il avoit succédé en 1723. à feu son pere dans la Charge de premier Maître d'Hôtel , dont il avoit obtenu la survivance dès le mois d'Octobre 1716. Il fut proposé le 2. Fevrier 1724. pour être admis à l'Ordre du S. Esprit. Il en fut reçu Chevalier le 3. Juin suivant. Il eut aussi dans le même mois un Brevet de Conseiller d'Etat Il étoit fils aîné de Louis Sanguin , Marquis de Livry , Seigneur de Genitoy , Raincy , &c. aussi premier Maître d'Hôtel du Roy , & Capitaine des Chasses & Plaisirs de S. M. en la Capitainerie Royale de la Forêt de Livry & de Bondy, mort le 6 Novembre 1723. à l'âge de 72. ans , & de D. Marie-Antoinette de Beauvillier de S. Aignan , morte le 13. Novembre 1729. âgée de 76. ans. Il avoit été marié le 9. Decembre 1706. avec Marie-Magdeleine Robert , fille puînée & héritière en partie de Louis Robert , en son vivant Seigneur de Lay , la Fortelle , &c. Président Honoraire en la Chambre des Comptes de Paris , & d'Anne Maudet. Il en laissa des enfans dont l'aîné , Paul Sanguin , Marquis de Livry , Colonel du Régiment du Perche depuis le 15. Avril 1738. a obtenu au mois de Janvier dernier la survivance de la Charge de premier Maître d'Hôtel du Roy , & a été marié au

mois

1694 MERCURE DE FRANCE

mois de Mars aussi dernier avec la Dlle de Maniban, seconde fille du Premier Président du Parlement de Toulouse, & sœur cadette de la Marquise de Malaufé, qui n'a point d'enfans.

Le même jour, Jean Louis de Voigny, Président en la Cour des Aides de Paris, mourut dans la 31. année de son âge, étant né le 9. Août 1706. Il avoit été d'abord reçu Conseiller en cette même Cour le 29. Décembre 1727. Il fut ensuite reçu Président le 21. Novembre 1729. Il n'a point été marié. Il étoit fils unique de Jean de Voigny, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Couronne, de France & de ses Finances depuis 1719. & de D. Jeanne Boispier.

Le 9. Don Jean Guillaume de Souza Pacheco, Gntilhomme Portugais, apellé le Comte de Souza, mourut à Paris, âgé d'environ 33. ans.

Les nommés Jean Malo Tuiller, & Elie Dantou Batelier, sont morts depuis peu dans la Paroisse de la Magdeleine de Bergerac, e premier, âgé de 107. ans, & le second de 105.

Plusieurs Lettres de Poitou & de plusieurs autres Provinces, où le bruit de la mort de M. Petit, Chirurgien célèbre, de l'Académie Royale des Sciences, s'est répandu, marquent le juste regret d'une perte aussi considérable. Si ce malheur étoit arrivé, nous joindrions nos regrets à ceux du Public; mais par la grace de Dieu ce n'est qu'un faux bruit; M. Petit étant aujourd'hui 31. Juillet, non-seulement plein de vie, mais en très-bonne santé; ce qui a donné lieu à ce faux bruit, est la conformité des noms; M. Petit, Docteur en Médecine, & de la même Académie Royale des Sciences étant mort dans un âge assez avancé vers le milieu du mois dernier.

SEN

SENTENCE DE POLICE.

SENTENCES de Police des 27. Janvier & 28. Avril 1741. rendues sur l'intervention des Maîtres & Gardes en Charge & Corps des Marchands Apoticaire, Epiciers, Epiciers-Confiseurs, prenant le fait & cause du Sr Tassart, Marchand Apoticaire-Epicier à Paris, demeurant vieille rue du Temple, contre les Jurés & Communauté des Maîtres Traiteurs à Paris.

Le Procès qui étoit pardevant M. le Lieutenant Général de Police, entre le Corps des Marchands Apoticaire-Epiciers, Epiciers-Confiseurs à Paris & les Jurés & Communauté des Maîtres Traiteurs de la même Ville, au sujet de six pots de Gelée pour les Malades, que les Jurés Traiteurs avoient saisis sur ledit Sr Tassart, se croyant seuls en droit de la préparer & de la débiter, a été jugé, sur l'intervention des Maîtres & Gardes en Charge & Corps desdits Marchands Apoticaire-Epiciers, &c. prenant le fait & cause dudit Sr Tassart, par les deux Sentences ci-dessus datées, entre Me Bellissain, au nom & comme Procureur desdits Maîtres & Gardes en Charge & Corps des Marchands Apoticaire, &c. intervenans d'une part, Me Raux Procureur des Jurés & Communauté desdits Maîtres Traiteurs d'autre part, Me Formentin, le jeune, Procureur dudit Sr Tassart, Marchand Apoticaire-Epicier, partie faisie, encore d'autre part, & Me Beville Procureur des cinq autres Corps des Marchands de ladite Ville, aussi intervenant, & prenant le fait & cause desdits Marchands Apoticaire-Epiciers, pareillement d'autre part; par lesquelles Sentences la

faisie

saisie faite par les Jurés Traiteurs sur ledit Sr Tassart a été déclarée nulle, & il a été fait défenses aux Jurés Traiteurs d'en faire de semblable sur les Marchands Apoticaire-Epicier, ni récidiver; comme aussi très-expresses défenses ont été faites aux Jurés Traiteurs de faire à l'avenir aucune saisie qu'ils n'y soient autorisés de l'Ordonnance du Lieutenant Général de Police. Et à cet effet les Jurés et Communauté des Maîtres Traiteurs condamnés en tous les dépens, et lesdites Sentences imprimées, lûes, publiées et affichées à leurs frais et dépens

T A B L E.

P IERRES FUGITIVES. Ode, sur le Jugement dernier,	1485
Lettre sur une Cérémonie de l'Eglise de Besançon,	1490
Imitation de l'Ode IV. du premier Livre d'Horace,	1504
Question importante, jugée au Parlement de Paris,	1507
Epître à l'Abbé le Févre, Prieur de S. Laurent à la Hogue,	1512
Lettre de M. Noblot à l'Abbé de Gourné,	1514
Mort & Funérailles de Pumilione, Puce célèbre,	1523
Lettre à M. l'Abbé B... sur un Puits extraordinaire,	1529
Abjuration de la Satyre,	1538
Reflexions sur le Genre Epistolaire,	1541
Ode sur le vrai Bonheur,	1546
Réponse à un Article des Observations sur les Ecrits modernes,	1555
L'Amour & la Solitude, Ode,	1566
Lettre	

Lettre à M. Carpentier , sur l'Édition du Glossaire de Du Cange ,	1567
Vers à M. Boule , le jour de sa Fête ,	1572
Lettre sur les anciennes Épitaphes des Églises de Paris ,	1573
Réponse de M. Tanevot à M. Destouches ,	1580
De bel Esprit & la Nature ,	1589
Lettre de M. Beneton de Peyrins à l'Abbé Desfont- aines ,	1593
Vers sur la Maladie du Duc de Nivernois ,	1599
Jugement sur la Comédie de Mélanide ,	1603
Enigme , Logogryphes , &c.	1608
NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX-ARTS , &c. Mémoire pour servir à l'Histoire des Hom- mes Illustres ,	1613
Lo Stendardo Ottomano , &c.	1623
Traité Historique & Critique de l'Optique ,	1627
Nouvelle Édition du Dictionnaire de Trevoux ,	1632
Histoire Ecclésiastique & Civile de Carcassonne ,	1632
Essai sur l'Histoire Naturelle de la France Equino- xiale ,	1635
Histoire des Rois des deux Siciles ,	1638
Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres ,	<i>ibid.</i>
Traité de la Matière Médicinale	1639
Œuvres de Cicéron , avec des Notes choisies ,	<i>ibid.</i>
Recueil des Historiens des Gaules & de la France ,	<i>ibid.</i>
Histoire des Celtes, Gaulois, Germains , &c.	1640
Traité de l'Horlogerie ,	<i>ibid.</i>
Estampes nouvelles , & Mort de Jean Andier des Rochers , Graveur ,	1645
Suite des Portraits des Rois de France , &c.	1647
Plan de la Bataille de Moiwitz ,	1648
Cadrons Verticaux ,	1649
Chanson notée ,	1652
	Spéctacles,

Spectacles , Les Fêtes Grecques & Romaines , <i>ibid.</i>	
Théâtre François , nouveaux Acteurs ,	1653
Théâtre Italien , le Joueur & autres Pièces Italiennes ,	1654
Opera Comique ,	1655
Nouvelles Etrangères , Amérique & Russie ,	1656
Suede & Allemagne ,	1658
Prusse, Italie, Espagne, Hollande & Pays Bas,	1664
Grande-Bretagne , &c.	1671
Morts des Pays Etrangers ,	1676
Mort de la Reine de Sardaigne ,	1677
France, Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	1678
Académie de Vendéuil ,	1679
Entrée du Duc de Richelieu à Toulouse ,	1680
Concerts chés la Reine ,	1685
Convention de Commerce entre le Roy & le Roy de Suede ,	1686
Morts ,	1689
Sentence de Police ,	1695

Errata du II. Volume de Juin.

Page 1472. ligne 2. sur *lx*, lisez, sur *les*.
Ibid. ligne 6. 1738. lisez, 1728.
 P. 1474. l. 23. l'Alde, l. l'Aide.

Faute à corriger dans ce Livre.

Page 1626 ligne dernière , d'arhent , lisez , d'argent.

La Chanson notée doit regarder la page 1652

MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

AOUST. 1741.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quai de Conty,
 à la descente du Pont-Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilège du Roy



A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie François, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
A O U S T. 1741.



PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

LA POESIE LYRIQUE,
O D E.



U sommet où tu réides ,
Viens, Muse, embellir mes airs ;
Et que toi seule présides
A l'ordre de mes Concerts ;

Favorable à mon audace ,
Descends du haut du Parnasse ;
Seconde mes doux transports ;

A ij Touche

Touche , agréable Déesse ,
 Cette Lyre enchanteresse ,
 Et regles-en les accords.



Sur cette Rive fleurie ,
 Quels accens mélodieux
 Font goûter cette Ambroisie
 Qu'on sert au Maître des Dieux ;
 Dans les Antres de Riphée ,
 Est-ce le fidele Orphée
 Qui forme ces sons divins ;
 Ou cette Lyre agréable ,
 Dont l'harmonie admirable
 Râtissoit les murs Thébains ;



Non , c'est ce Mortel * aimable ,
 Dont l'esprit ingénieux
 Mêlé aux plaisirs de la table
 Ses accords harmonieux.
 Sur un Tapis de fougere
 Bacchus , le Dieu de Cithere ,
 Lui composent ses Chansons ;
 L'enjoûé fils de Semele
 Touche sa Lyre fidele ,
 L'Amour en forme les sons.

* *Anacréon.*

Sous

Sous leurs doigts qu'elle est légère !
Qu'elle enfante de plaisirs !
D'une agréable Bergere
Ici , j'entens les soupîrs ;
Là , je vois , tandis qu'ils chantent,
Les Graces qui leur présentent
Un Nectar délicieux ,
Et sur un épais nuage ,
Vénus accepte l'hommage ,
De ces passe-tems joyeux.



Qu'il est doux , Muse chérie ;
De connoître tes douceurs !
Tu nous fais passer la vie
Au sein des ris enchanteurs ;
Le chagrin fuit ta présence ;
Les Jeux , pendant ton absence ,
Ne répandent que des fleurs ;
Parois-tu ? leur Troupe aimable
-Reprend un visage affable ,
Et se couronne de fleurs.



Quelle nouvelle harmonie
Surprend le sacré Côteau ?
Quelle Lyre assés hardie ,
Forme ce Concert nouveau ?

702 MERCURE DE FRANCE
Dans sa route audacieuse ,
De ses accords orgueilleuse ,
Pourquoi fend-elle les Aïrs ?
Mais que vois-je ? Quel miracle ?
Je l'entends qui sert d'Oracle
Aux Maîtres de l'Univers.



Pleint du beau feu qui l'anime ,
Pindare , la Foudre en main ,
Soumet à ses pieds le crime ,
Réforme le Genre humain ;
Dans ses Odes épurées
Je vois les Vertus parées
Des traits les plus ravissans ;
Quel tableau ! l'horreur du vice ,
La candeur & la justice ,
Sont l'ame de ses accens.



Ainsi l'austère Sagesse ,
Muse , en empruntant ta voix ,
Nous soumet avec adresse
Sous l'empire de ses Loix.
Parés des brillantes Graces ,
Qui voltigent sur tes traces ,
Ses sons entraînent nos cœurs ,
Et notre esprit, qu'elle enchante ,

Chérin

Chérit la vertu riante
Et ses préceptes vainqueurs.



Mais quel nouveau charme ! où suis-je ?
Rome paroît à mes yeux !
Dans Tivoli , quel prodige !
Quels airs doux , mélodieux !
Horace , à son gré stoïque ,
T'introduit dans le Portique ,
Pour purifier nos mœurs ;
Ornant la Philosophie
Des fleurs de la Poësie ,
Il sçait épurer nos cœurs.



Lyre , qui charmas Mécènes ,
Apprens - nous l'art d'être heureux ;
Brise ces cruelles chaînes
Qui nous rendent malheureux.
Bannis du fond de nos ames
Ces horreurs , ces vives flâmes
Qui corrompent nos vertus ;
Peins-nous les honneurs frivoles ,
Et renverse les Idoles
Des Esclaves de Plutus.



● vous , que l'ardeur d'écrire

A iiiij

Amen

Amene au sacré Vallon ,
 De ces Maîtres de la Lyre
 Imitiez le noble ton ;
 Soyez grands , mais sans enflure ;
 Ne donnez à la Nature
 Que de simples agrémens ;
 Qu'au brillant le vrai s'allie.
 Voilà l'unique harmonie
 Qui peut triompher des ans.

Par l'Abbé de Boro.



*SUITE de l'Essai d'un Traité Historique
 de la Croix de N. S. J. C.*

IX. P A R T I E.

Nous avons rapporté ci-devant ce que fit le Calife *Omar* dans la Ville de Jérusalem , après en avoir fait la conquête , & sur tout , les égards qu'il eut pour cette sainte Cité , à laquelle il accorda une Lettre de sauve-garde , dont nous avons donné la traduction ; Lettre remarquable en plusieurs manieres , & en particulier , par cette circonstance , que le Calife n'y employe point le nom de Jérusalem , accordant , dit-il , une entière sûreté au Peuple de la Ville *Aelia* ; il ne sera peut-être pas hors de propos d'ajouter

ter à cela quelques réflexions qui me sont venues depuis.

Tout le monde sçait , & nous l'avons répété en son lieu , qu'après la dernière révolte des Juifs sous l'Empire d'Adrien , cet Empereur extraordinairement irrité contre la Nation entière , signala sa colere par la ruine totale de Jérusalem , en sorte qu'il n'en resta plus le moindre vestige , & s'il consentit , non pas qu'on la rebâtît , mais qu'on édifiaât une nouvelle Ville à la place , ce ne fut pas précisément sur le même Terrain ; & pour abolir entièrement la mémoire de l'ancienne , il ordonna , par une suite de sa haine , que cette nouvelle Ville seroit nommée *Aelia Capitolina* , lui donnant ainsi le nom de sa Famille , joint à celui du Capitole Romain. Il étoit , pour ainsi dire , défendu de prononcer le nom de *Jérusalem* , ce qui dura des siècles entiers après Adrien , témoin ce qu'on apprend par les Actes de ces cinq Martyrs , qui sous l'Empire de Maximin Hercule , souffrirent à Césarée de Philipe. Le Juge demanda à l'un de ces Confesseurs quel étoit son Pays. Le Martyr répondit qu'il étoit de Jérusalem , ce qui mit fort en peine ce Magistrat , ne sçachant ce que c'étoit que cette Ville ; » car , » dit là-dessus un Auteur moderne , le nom » de Jérusalem étoit inconnu aux Payens , » depuis qu'Adrien avoit donné le nom

A v. » d'*Aelia*

» d'*Aelia* à la Ville , qu'il avoit bâtie auprès
 » des ruines de l'ancienne Jérusalem. . . . Le
 » Juge s'imagina, continuë-t'il, qu'il parloit
 » de quelque Ville , où les Juifs vouloient
 » s'établir & se fortifier contre les Romains ;
 » il eût bien voulu pouvoir tirer de sa bouche
 » quelques éclairciffemens sur une chose qu'il
 » croyoit si importante au repos de l'Etat.

Quoique cela paroisse singulier, il l'est ;
 ce me semble, encore davantage de voir que
 plus de 300. ans après , l'Empire Romain
 étant devenu Chrétien , & le nom de Jérusalem
 ayant dû prévaloir , il soit encore fait
 mention de celui d'*Aelia* , pour désigner
 cette Ville dans un Acte autentique , émané
 de la Chancellerie d'un Prince Arabe , &c.

On peut en passant remarquer là-dessus
 l'erreur de ceux qui prétendent que les Arabes
 Musulmans n'ont aucune teinture des
 Lettres , & qu'ils ignorent sur tout l'Histoire
 des tems qui les ont précédés. Voici cependant
 un Prince de cette Nation, qui n'ignore pas
 les changemens arrivés à la Ville , &
 jusqu'au nom de Jérusalem , mieux instruit ,
 sans doute , que le Juge Payen de Césarée ,
 quoique Romain , & plus voisin des tems &
 des Lieux en question. On pourroit néanmoins
 conjecturer que le Calife affecta d'employer
 le nom d'*Aelia* , au lieu de celui de Jérusalem ,
 pour marquer sa haine particulière

fiere contre une Nation que tous les Mahometans ont en horreur.

Le nom d'*Aelia Capitolina*, au reste, a donné lieu dans la suite à quelques Ecrivains de confondre la Ville bâtie par Adrien, dont nous parlons, avec celle de *Capitoliade*, dont nous allons parler; mais il faut observer auparavant que la Ville de Jérusalem ne fut pas la seule à qui la révolte des Juifs fut une occasion de faire perdre son ancien nom; en effet, pour abolir, autant que cela se pouvoit, jusqu'à la mémoire de cette rébellion, *Emmaüs* fut apellée *Nicopolis*, *Lidde*, *Diospolis*, *Hebron*, *Eleutheropolis*, *Sephoris*, *Diocesarée*, &c.

Outre la Ville d'Adrien, bâtie près des ruines de l'ancienne Jérusalem, dont il étoit défendu de rapeller le nom, il y avoit une autre Ville dans le même Pays, qui étoit apellée *Capitoliade*. Pline & Joseph n'en ont point du tout parlé, mais on la trouve dans Ptolomée; L. V. Ch. 15. parmi les Villes de la Cœlſyrie sous ce même nom, *Καπιτωλίας*. Sa situation est même marquée dans l'Itinéraire d'Antonin, & fixée d'ailleurs par les Actes des Conciles dans cette Partie de la Cœlſyrie, qu'on a depuis apellée *seconde Palestine*, ce qui paroît par les noms de plusieurs Evêque de *Capitoliade* qui ont assisté à differens Conciles, *Καπιτωλιάδος Παλαιστίνης*

δευτέρα. Capitoliados Palestina secunda, disent ces Actes. Et dans le *Pré Spirituel* de Jean Moschus, Chapitre 109. il est parlé avec éloge de l'Abbé Théodose, depuis Evêque de *Capitoliade*, qui fut *Episcopus Capitoliadis*, dit le Traducteur Latin (*Ambroise Camaldule.*) Enfin le sçavant Cardinal Noris rapporte dans la troisième Dissertation de ses *Epoques Cyro-Macédonniennes*, p. 277. une belle Médaille de grand Bronze de la même Ville, frappée en l'honneur de Septime Severe, sur le revers de laquelle on lit distinctement ΚΑΠΙΤΩ ΙΕΡΑC ΑΥ. *Capitoliadis Sacra & Libera*. Nous ne nous arrêterons pas aux autres circonstances du revers de cette Médaille, sur laquelle, outre la Légende, sont encore gravées ces deux Lettres H. P. qui désignent une époque. On invite seulement les Sçavans à lire les remarques de l'illustre Auteur sur cette époque, & sur la différence des deux Villes, *Aelia Capitolina*, auparavant Jérusalem, & *Capitoliade*, étant aisé de les distinguer par les preuves solides qu'il apporte : deux méprises considérables du Pere Hardouin y sont relevées avec politesse. La seule chose dont l'Auteur n'a pû rendre compte, c'est le nom ancien que portoit la Ville dont nous parlons, avant qu'elle eût reçu celui de *Capitoliade*, qui est purement Romain. Mais revenons à notre principal sujet.

On

On lit dans l'Histoire Ecclésiastique de M. Fleuri, T. XII. L. 55. p. 19. que du tems de *Christophle*, Patriarche de Jérusalem, les *Musulmans* ayant excité du tumulte dans l'Eglise de * *Constantin*, en brulerent les Portes vers les Fêtes de Pâques l'an 325. de l'Egire 937. de J. C. & pillerent l'Eglise du S. Sépulcre. C'étoit sous le Regne du Calife *Radi*, nommé dans la Bibliothèque Orientale, *RADHI Billah Ben Moëtader*, XX. Calife de la Race des Abbassides. Il y a dans ce dernier Livre un assez long Article sur son sujet, mais il n'y est pas fait mention de cette violence, ni de ce pillage de l'Eglise du S. Sépulcre.

Le même Historien, L. 56. p. 163. rapporte que l'Empereur *Nicephore* passa en personne en Syrie, & fit plusieurs conquêtes, reprenant plusieurs Villes qui avoient été démembrées de l'Empire Romain, à commencer par *Antioche*. » Les *Sarrasins*, » dit notre Auteur, furent tellement irrités » de ces conquêtes, qu'ils firent mourir » *Christophle*, Patriarche d'*Antioche*, & brulerent *Jean*, Patriarche de Jérusalem, » croyant que *Nicephore* avoit marché con-

* Cette expression n'est pas exacte. L'Eglise en question ne pouvoit pas être appelée l'Eglise de *Constantin*, puisqu'il ne restoit plus le moindre vestige des premiers Edifices, comme on l'a prouvé ci-devant.

» tr'eux

» tr'eux à sa persuasion. *Ils brulerent aussi la*
belle Eglise du S. Sépulcre. Ce qui arriva vers
 l'année 968. de J. C. Enfin dans le 58. L.
 de la même Histoire sous l'année 1010. on
 lit page 386. en ces termes , un événement
 plus remarquable & plus exactement cons-
 tante.

» On a prit peu de tems après que le Prince
 » de Babylone avoit fait abattre l'Eglise du
 » S. Sépulcre de Jérusalem , & il passa pour
 » constant en France que c'étoit à la pour-
 » suite des Juifs : voici comme le Moine
 » *Glaber* le raconte. Les Juifs étoient in-
 » dignés de voir une multitude innombrable
 » de Chrétiens aller en pelerinage au S. Sé-
 » pulcre. Il y avoit grand nombre de Juifs à
 » Orleans , où le Roy Robert faisoit sou-
 » vent son séjour, & c'étoient les plus fiers &
 » les plus hardis de tous. Ils gagnerent donc
 » par argent un nommé Robert , Serf fugitif
 » du Monastere de Melleray , qui courroit
 » le monde en habit de Pelerin , & l'en-
 » voyerent avec des Lettres écrites en ca-
 » ractères Hébraïques, & enfermées dans un
 » bâton , adressées au Prince de Babylone ,
 » qui portoient que s'il ne faisoit promp-
 » tement détruire cette Maison , si vénérable
 » au Chrétiens , ils le dépouilleroient bien-
 » tôt de son Royaume. Le Prince alarmé ,
 » envoya des gens à Jérusalem , qui renver-

» se-

» serent l'Eglise de fond en comble. Ils s'ef-
 » forcèrent même de rompre avec des maf-
 » ses de fer la Grote du S. Sépulcre, mais
 » ils ne purent. C'est la seconde fois que
 » cette Eglise fut ruinée; la premiere fut
 » au mois de Juin 613. quand elle fut bru-
 » lée par les Perses.

» On sçut ensuite par tout le monde, que
 » ce désastre étoit arrivé par la malice des
 » Juifs, & les Chrétiens résolurent d'un com-
 » mun consentement de les bannir de toutes
 » leurs terres. Ainsi, la haine publique éclat-
 » tant contr'eux, on les chassa des Villes;
 » plusieurs furent noyés ou tués par le fer,
 » & par d'autres genres de mort, & quel-
 » ques-uns se tuerent eux-mêmes, en sorte
 » qu'il en paroissoit peu dans la Chrétienté.
 » Les Evêques firent défense à tous les Chré-
 » tiens d'avoir avec eux aucun commerce
 » d'affaires: ordonnant toutefois de recevoir
 » ceux qui voudroient se convertir. Ainsi
 » plusieurs se firent baptiser, par la crainte
 » de la mort, & revinrent peu après à leur
 » ancienne façon de vivre.

» Le porteur de la Lettre, qui avoit causé
 » tant de mal, revint à Orleans, & fut re-
 » connu par un Pelerin qui avoit voyagé
 » avec lui dans le Levant, & qui le trouva
 » encore en liaison avec les Juifs, dont il
 » avoit reçu de grandes récompenses. Il fut
 » pris

» pris & foüetté si rudement , qu'il confessâ
 » son crime , aussi-tôt les Officiers du Roy
 » le condamnerent au feu , & il fut brulé
 » hors la Ville , à la vûë de tout le Peuple.
 » Cinq ans après la ruine de cette Eglise ,
 » les Juifs qui s'étoient cachés en divers
 » lieux , recommencerent à paroître , & se
 » rétablirent , comme auparavant. La même
 » année, la mere du Prince de Babylone, qui
 » étoit Chrétienne , & se nommoit *Marie* ;
 » commença à rebâtir l'Eglise du S. Sépul-
 » cre ; & une multitude incroyable de gens
 » de tout Pays allerent à Jérusalem , &
 » donnerent de grandes sommes pour con-
 » tribuer à ce Bâtiment. Tel est le récit de
 » Glabert. Peu de tems après , c'est-à dire
 » l'an 1012. le Roy Henri fit aussi chasser
 » les Juifs de Mayence.

» Les Grecs comptent la chose ainsi: L'an
 » du Monde 6518. *Indiction huitième* , c'est
 » l'an de J. C. 1010 Aziz qui commandoit
 » en Egypte , ayant rompu les Traités avec
 » les Romains , pour un très-petit sujet ,
 » renversa le Temple magnifique du S. Sé-
 » pulcre à Jérusalem , ruina les Monasteres ,
 » & en chassa les Moines qui s'enfuirent de
 » toutes parts. Mais les Histoires Orientales
 » nous aprennent que ce Destructeur du Saint
 » Sépulcre , fut le troisième des Califes Fati-
 » mites , Haquembiarrilla , & non pas son
 » pere Aziz.

Tel

Tel est le Narré de M. Fleury , assés conforme à ce qu'on trouve sur cet événement dans les Historiens Orientaux , à l'exception des noms Arabes qui sont ordinairement défigurés dans le François , par exemple , le Calife *Kakemben Rillab* , Destructeur de l'Eglise du S. Sépulcre , est nommé par M. Fleury *Haquembiarmilla*. Comme tous ces noms sont, pour la plûpart , composés & significatifs , il est bon de les écrire & de les imprimer exactement.

Je ne sçais si je ne dois pas rapporter ici un autre événement pris dans le même Auteur (L. 58. p. 410.) & qui peut tenir sa place dans l'Histoire de la Croix de J. C. voici ses propres termes : » Vers le même » tems (1016.) il y eut à Rome un Trem- » blement de Terre , qui commença le Ven- » dredy Saint , après l'Adoration de la Croix. » Un Juif de la Synagogue Grecque don- » na avis au Pape , qu'à la même heure » les Juifs traitoient avec dérision l'Image » du Crucifix. Le Pape s'en étant informé » exactement , & ayant trouvé qu'il étoit » ainsi , condamna les coupables à perdre la » vie , & après qu'ils eurent été décapités , » la fureur des vents cessa. *Cbr. Ademari* , » page 77.

Quoi qu'il en soit , nous lisons encore dans cet Historien , sous l'année 1034. que

» Ro-

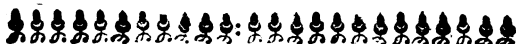
» Romain Argyre , Empereur de Constanti-
 » nople avoit contribué au rétablissement
 » de l'Eglise du S. Sépulcre à Jérusalem ,
 » qui fut achevée par son Successeur , sur
 » quoi il cite *Cedren* , p. 731.

Enfin dans le 59. L. pag. 534. de la même
 Histoire , on trouve un détail édifiant du
 • Pelerinage de Jérusalem , entrepris & exécuté
 en 1041. par *Richard* ; Abbé de Verdun ,
 dont le Duc de Normandie fit tous les frais ,
 qui furent grands , car l'Abbé mena avec lui
 700. Pelerins & les défraya tous. Il alla d'a-
 bord à Constantinople , où l'Empereur lui
 fit de riches présens , & le Patriarche lui
 donna plusieurs Reliques , entr'autres de la
 vraie Croix , &c.

Nous aprochons cependant du tems que
 la Providence Divine avoit marqué pour la
 délivrance du Sépulcre de JESUS-CHRIST
 des mains des Barbares , & pour mettre hors
 de toute insulte les Monumens érigés en
 l'honneur de sa Croix , de sa Sépulture , de
 sa Résurrection , &c. comme nous le verrons
 dans la suite de cet Essai.



BOU



B O U Q U E T

A Madame S. par M. G. d'Anconre

A Peine la naissante Aurore
Nous annonçoit un nouveau jour,
Que brulant du désir de vous faire ma cour ;
Je l'avois déjà faite à Flore ,
Pour en obtenir un Bouquet.
Content de mon petit voyage ,
Fier d'un présent de fleurs que l'Amour m'avoit fait,
Je venois vous en faire hommage.
Qui l'eût crû que Bacchus m'attendoit en chemin ?
Plein de couroux , respirant la vengeance ,
L'Amour , dit-il , se rit de ma puissance ;
Par les yeux de Philis il triomphe du vin ;
Près de cet Objet adorable ,
Qui pense à mon jus délectable :
Elle débauche mes Bûveurs ,
D'amour enyvre tous les cœurs ;
Chaque jour c'est nouvelle histoire ;
J'apprends que notre ami Grégoire
De sa Philis adore les beaux yeux ;
Lucas ne pense plus à boire ,
Maturin devient amoureux ,
Et que va devenir ma gloire ?

A

A ces mots , il saisit mes fleurs ,
 Les presse , & de leur suc il forme des Liqueurs ;
 J'en vais , dit-il , faire un breuvage
 Capable d'enivrer les plus tendres Amans ;
 Ne craignez rien , Philis , en vain ce Dieu fait rage ,
 Vous détruirez tous ses enchantemens ;
 Quand vous voudrez que l'Amour soit le
 maître ,
 Vos beaux yeux n'auront qu'à paroître.
 Bacchus a pû me ravir une fleur ,
 Mais il me reste encore un cœur :
 Dûssai je de ce Dieu m'attirer la colere ,
 Dans les bras des Amours je l'oublie à Cythere.



*LETTRE de M. Normand , Docteur en
 Médecine , Medecin des Hôpitaux , &
 Pensionnaire de la Ville de Dole , à M.
 Vacher , Chirurgien Major des Hôpitaux
 du Roy , à Besançon , Correspondant de l'A-
 cadémie Royale des Sciences & Associé de
 celle de Chirurgie , sur l'Opération de la
 Taille Latérale.*

L'Opération de la Taille par l'appareil
 Lateral , s'étant , Monsieur , accréditée
 au point où elle est depuis quelques années
 seulement , malgré les contradictions qu'elle

à essuyées, de la part même de ceux qui auroient dû la favoriser, en employant leurs lumieres & leurs talens à la perfectionner, il m'a paru qu'il seroit curieux & intéressant d'en découvrir la premiere origine.

Quelques-uns de ceux qui l'ont pratiquée, & qui ont écrit sur ce Sujet, ont été la chercher dans l'Antiquité, mais ils n'en ont pas découvert la vraie source. Quelques autres l'ont rapprochée jusque vers la fin du dernier siecle; d'autres enfin l'ont fait naître de nos jours: mais je crois que ce que je vais vous dire là-dessus, fixera une Epoque bien plus ancienne.

Les premiers l'ont attribuée à Celse, qui enseigne, à la verité, une méthode différente du haut, du grand, & même du petit appareil, tel qu'on le pratique aujourd'hui: c'est le sentiment de quelques (a) grands Hommes de nos jours. Ils n'avoient aparemment rien trouvé qui en s'approchât davantage; mais si on lit les Anciens (Etude trop negligée aujourd'hui, dont on pourroit cependant tirer un très grand fruit, & par laquelle on découvreroit souvent d'anciennes nouveautés,) il me semble qu'on ne peut attribuer cette opération à Celse. Cet Auteur dit qu'il faut faire à la peau une incision en

(a) Il paroît que M. Rau & M. Cheselden ont été de ce sentiment.

forme de croissant , pénétrante jusqu'au col de la vessie , tout auprès de l'Anus , en sorte que les Cornes du Croissant regardent un peu les cuisses du malade. Ensuite faire une autre incision transversalement sous la peau , dans la partie inférieure & la plus étroite de la première , pour ouvrir le col de la vessie , de manière que l'incision soit un peu plus grande que la Pierre n'est grosse.

Il auroit été plus raisonnable de l'attribuer à *Albucasis*. Cet Auteur Arabe conseille , en effet , d'introduire le doigt dans le Vagin ; & en pressant sur la vessie avec la main gauche , de conduire doucement la Pierre aussi bas qu'il est possible , depuis l'orifice de la vessie , jusqu'au bas & près de la tubérosité de l'*Ischium* , & là , de faire une incision sur tout l'endroit où l'on sent la Pierre. Voilà qui est si bien désigné , que M. Freind est obligé d'avoüer que *l'endroit marqué ici pour l'incision , est entièrement le même que celui où Frere Jacques , & après lui M. Rau , avoient coutume de la faire. (a)*

Mais 1°. ce n'étoit point une méthode générale pour toutes sortes de Sujets ; *Albucasis* ne la proposoit que pour les femmes ; c'étoit , sans doute , pour trouver un endroit où l'on pût éviter de blesser le vagin , en

(a) *Hist. de la Médecine , Part. II. page 285. de l'Edition d'Hollande.*

faisant

faisant une incision à la vessie. 2°. Quand on y reconnoîtroit évidemment la Taille Latérale, on fera voir que *Albucasis* auroit tiré cela de quelques Ecrivains antérieurs de plusieurs siècles, & par conséquent qu'il ne l'auroit pas inventé. Ce qui est d'autant plus certain, qu'il y a fort lieu de douter, dit M. Freind (a) Si *Albucasis* a jamais fait l'opération lui-même; car il paroît évidemment par les termes dont il se sert, que dans ces tems-là, & dans les Pais où il demouroit alors, on employoit rarement, ou peut-être jamais, un Chirurgien dans ces occasions. On ne devoit pas toucher à une Vierge, & les femmes vertueuses ou mariées, ne se pouvoient résoudre à découvrir à un homme une pareille infirmité. Ainsi, une Sage Femme, ou quelqu'autre femme, expérimentée sur les maladies de son sexe, devoit d'abord examiner la malade; & quoi qu'à la vérité elle prît l'avis d'un Chirurgien, & qu'elle se fit donner les instructions nécessaires, il falloit néanmoins qu'elle fit l'opération manuelle elle-même, malgré les accidens qui pouvoient en arriver tous les jours; y en ayant très-peu, à ce que nous dit notre Auteur, qui fussent capables de la bien faire.

Les seconds, qui rapprochent de nous l'invention de la Taille Latérale jusque sur la fin du dernier siècle, seroient bien mieux

(a) Ibidem, pag. 281.

fondés, si on ne la trouvoit déjà détaillée dans des Auteurs qui vivoient, & qui l'ont pratiquée bien des siècles auparavant. Ce seroit, en effet, avec justice, qu'on l'attribueroit à Frere Jacques; & si la verité le permettoit, je serois charmé de la revendiquer pour un Compatriote; car il étoit de cette Province, natif du Village d'*Arbagna*, Paroisse de Beaufort, proche de Lons le Saunier. Mais il est assés glorieux pour lui & pour sa Patrie, d'avoir ressuscité une méthode si précieuse & si importante, abandonnée depuis tant de siècles; & quoique depuis lui jusqu'à présent on ait infiniment perfectionné cette méthode, si imparfaite entre ses mains, on ne laisse pas de lui avoir l'entiere obligation de l'avoir remise au jour.

En effet, on n'en trouve point de vestige depuis *Paulus Aegineta*, Médecin de l'Isle d'Egine, dans la Grece, jusqu'à lui, si on en excepte ce que nous avons rapporté d'*Albucaasis*, & il ne paroît pas qu'aucun Auteur en ait écrit, ni l'ait pratiquée avant ce même *Paulus*, qui vivoit environ dans le quatrième siècle, selon M. le Clerc; ou dans le septième, au plus tard, selon M. Freind. *Albucaasis* ne vivoit, suivant la commune opinion, qu'environ l'an 1085. M. Freind soutient par de fort bonnes raisons qu'il est venu encore plus tard, & qu'il n'a écrit que sur

Sur la fin du douzième siècle : il ne peut par conséquent qu'avoir suivi *Paulus* en cette matière , comme il l'a copié en plusieurs autres. Revenons à *Paulus* , & entrons dans le détail de son Opération.

» Il fait situer le malade de manière qu'il
 » soit couché fort haut , les cuissés élevées ,
 » & soutenues par les mains du malade ,
 » pour réduire , dit-il , la vessie dans un
 » petit espace. Alors il examine si la Pierre
 » est tombée dans le col de la vessie , à l'oc-
 » casion des secousses ou des sauts qu'il a fait
 » faire au malade auparavant ; en ce cas il
 » en vient à l'opération sans délai. Si au con-
 » traire il n'aperçoit pas que la Pierre soit
 » tombée dans le col de la vessie , il intro-
 » duit dans le fondement le doigt indice de
 » la main gauche , si c'est un enfant ; si c'est
 » un adulte , il y joint celui du milieu ;
 » (l'un & l'autre bien graissés d'huile) ; &
 » renversant en bas la partie convexe de la
 » main , il cherche la Pierre ; lorsqu'il l'a
 » trouvée , il l'amène doucement au col de
 » la vessie , il l'y engage , & la presse comme
 » s'il vouloit la pousser dehors. Ensuite il
 » fait presser la vessie avec les mains par un
 » Aide, pendant qu'un autre Aide, soutenant
 » & tirant en haut les Bourses avec la main
 » droite, tendra le Perinée avec la main gauche
 » du côté opposé à celui où il doit faire l'in-
 » cision,

B

» cision. Alors il prend le Lithotome , & il
 » fait une incision oblique entre les Bourses
 » & le Fondement , non pas proche le Ra-
 » phé , mais plus à côté , tirant ensuite vers
 » la fesse gauche. *Non juxta medium inter-*
» foemineum , sed ad alteram partem , ad si-
» nistram natem , obliquam sectionem faciemus ;
 coupant la Pierre même. Il fait remarquer
 que l'incision doit être fort grande au de-
 hors , mais pas plus grande à la vessie , qu'il
 ne faut pour faire sortir la Pierre.

Il est visible que cette méthode que l'on
 peut appeler le petit Apareil Lateral , n'est
 pas le petit Apareil , tel qu'on le pratiquoit
 anciennement , ou qu'on le pratique aujour-
 d'hui ; & qu'au contraire elle ne differe de
 l'Apareil Lateral , tel qu'on le pratique au-
 jourd'hui , qu'en ce que l'on fait l'incision
 sur la Crénelure de la Sonde , au lieu que
Paulus la faisoit sur la Pierre même , n'ayant
 pas l'usage de la sonde , qui n'avoit point en-
 core été inventée , quoi qu'on se servît déjà
 d'un certain *Catheter* , qui paroît avoir été
 une espece de petite *Algalié* , qui servoit
 seulement pour tirer l'urine de la vessie , en
 l'introduisant par l'Uretre , & la poussant jus-
 qu'à ce que son bec passât le col de la vessie ;
 quoiqu'il dise (*lib. vij. cap. 39.*) qu'il fait
 l'incision entre l'Anus & le Scrotum , *inter*
Sed m & Testes.

Pour

Pour peu que l'on connoisse la maniere d'écrire des Anciens , qui étoit trop laconique, généralement parlant , pour ne pas manquer quelquefois de précision , & qui laisse souvent beaucoup à réfléchir, pour découvrir le fond des choses ; on jugera aisément qu'il n'entendoit parler que du commencement de l'incision qu'il faisoit à quelque distance du Raphé , *non juxta medium interfœminum, sed ad alteram partem*. La suite le fait encore mieux voir , en désignant non seulement la figure de l'incision , mais aussi le terme de son autre extrémité. Elle ne doit point s'étendre du côté de l'Anus , comme dans le grand & le petit Apareil ; elle doit au contraire s'en éloigner , puisqu'il lui fait décrire une ligne oblique , *Obliquam sectionem faciemus*. Il ne désigne pas moins clairement où elle doit se terminer , c'est vers la fesse gauche , *ad sinistram natem*. Il est facile de concevoir que c'est vers la Tubérosité de l'*Ischium* , ou , pour mieux dire encore , à peu près entre les muscles Erecteur & Accélérateur gauches , & à côté de l'intestin *Rectum*.

Il n'est pas moins certain , par le lieu & la figure de l'incision , tels qu'il les désigne , que le dessein de cet ancien Auteur Grec , étoit de la faire , non pas dans l'Uretre , ou du moins bien peu , mais dans le col de la vessie , & même quelque peu dans son

Bij corps,

corps , & de l'y faire latéralement , puisqu'il la faisoit à quelque distance du Raphé , décrivant une ligne oblique , & tirant vers la fesse gauche. Les Lithotomistes d'aujourd'hui ont-ils d'autre dessein , & l'exécutent-ils différemment pour le fond de la méthode ? non certainement ; car de couper sur la crénelure de la sonde , ou sur un autre corps , il n'y a aucune différence essentielle pour le fond , l'intention étant la même d'ouvrir le col de la vessie , & son corps , par la partie latérale gauche , d'où dépend le succès de la méthode , & c'est par où on lui doit la préférence. On ne peut donc s'empêcher de conclure que *Paulus* a non-seulement pratiqué la Taille Latérale , mais aussi qu'il l'a inventée , aucun Auteur plus ancien , Grec ou Latin , n'en ayant parlé avant lui.

Il est vrai qu'il paroît que ce Médecin faisoit peut-être son incision un peu plus haut que Frere Jacques , mais ce n'étoit pas un défaut ; M. Mery disoit , du tems même de Frere Jacques , qu'il pouvoit bien entrer comme il faisoit dans la vessie , en faisant son incision deux pouces plus haut que l'endroit qu'il coupe d'abord ; ce qui rendroit la playe beaucoup moins profonde , & par conséquent sa guérison plus facile.

On ne sera pas surpris de ce que j'ai rapporté de *Paulus* , au sujet de la Taille Latérale ,

rale , si on se donne la peine de lire son sixième Livre , par lequel on connoîtra combien il étoit versé dans les opérations de Chirurgie. *Ce Livre* , dit M. Freind , *ne contient que des Descriptions d'Opérations de Chirurgie , & on peut dire que c'est l'ouvrage de cette nature le plus complet qui ait paru , du moins depuis ce qu'on appelle le rétablissement des Sciences Il paroît évidemment par ce Traité-ci , qu'il pratiquoit lui-même la Chirurgie , & faisoit les Opérations de ses propres mains Enfin il nous apprend bien des choses dans cet Art , qui n'ont été ni rapportées , ni pratiquées , du moins autant que nous pouvons le sçavoir , par aucun Auteur plus ancien.*

Mais, dira-t'on , quelle aparence que Frere Jacques , homme sans Litterature , ait tiré cette méthode de *Paulus* ? Je conviens aisément qu'il n'est pas à présumer que Frere Jacques ait jamais lû *Paulus* ; cependant ce que j'ai appris , en m'informant exactement des personnes qui ont le plus souvent vû Frere Jacques , & qui ont eu quelque habitude avec lui , satisfera à l'objection. Cette espece de Moine , après avoir suivi depuis ses tendres années un Operateur Charlatan , qui s'étoit fait quelque réputation dans le Royaume , & l'avoir vû opérer très-souvent, soit pour la Taille au grand & au petit Appareil , soit pour les hernies ; l'envie de faire

quelque fortune lui fit former le dessein d'entreprendre ces Opérations. Il n'exécuta pas cependant ce dessein d'abord , il se contenta de traiter les chevaux dans la Cavalerie , où il servit quelques années ; ce fut ce qui lui fournit l'occasion d'avoir connoissance de la Taille Latérale , qui lui fut indiquée comme un moyen de faire sa fortune , en récompense de quelques services qu'il avoit rendu à un Curieux versé dans la Médecine & dans la Chirurgie , lequel sans pratiquer l'une ni l'autre , en lisoit cependant avec plaisir les Auteurs , d'où il est naturel de penser qu'il avoit tiré la connoissance de la Taille Latérale. Frere Jacques se retira des troupes , & commença à pratiquer cette opération dans cette Province & dans son voisinage , ainsi que celle des hernies complètes. S'étant ainsi exercé pendant quelques années , il voulut paroître sur un plus grand Théâtre ; il vint donc à Paris en 1693 , où il proposa les deux Opérations ; la seconde fut désapprouvée , & il se vit obligé de s'en tenir à la première , qui y essuya toutes les contradictions imaginables ; même encore en 1701. lorsqu'il s'y présenta une seconde fois , après avoir rectifié ses instrumens , quoi qu'entr'autres il se servît d'une sonde crénelée , & qu'il coupât sur sa rainure , pour éviter les grands inconvéniens , dans lesquels

il

il étoit sujet à tomber , en faisant son incision , sans être guidé par cette rainure.

Il est , au reste, surprenant qu'elle ait été si fort désapprouvée à Paris par les plus habiles Maîtres de l'Europe, d'alors, pendant que l'on en sentoît bien l'utilité dans cette Province. Je me rappelle là-dessus ce qu'un homme de grande considération & d'un parfait jugement , en tout ce qui regardoit les Opérations de Chirurgie , me disoit il y a long-tems , Frere Jacques étant mort , & sa méthode ensevelie avec lui. » On a tant blâmé la » méthode de tailler latéralement , me disoit » feu M. le Commandeur de Broissia , quoi- » que ses avantages soient visibles & certains, » parce que Frere Jacques , qui n'étoit point » Anatomiste, l'exécutoit mal; pourquoi donc » ces habiles Anatomistes n'en redressent-ils » pas les défauts & les inconvéniens , pour » pouvoir profiter des grands avantages qu'elle » offre ? Quand même il n'y auroit que le moindre de tous , qui est d'épargner au malade une bonne partie des vives douleurs , que cause l'urine en s'écoulant par la playe , le malade urinant beaucoup plutôt par l'Uretere que lorsqu'il a été taillé par le grand Apareil. Cela seul en vaudroit bien la peine.

Quoi qu'il en soit , M. je crois avoir démontré que *Panins* est celui de tous les An-

B iiij ciens

ciens qui a décrit l'Opération de la Taille le plus clairement, mais aussi qu'il a parlé le premier de la Latérale, & qu'il en est par conséquent l'Inventeur; que c'est dans cette Province qu'elle a été rétablie par le Frere Jacques. Tout le monde sçait à quel degré de perfection on l'a portée à Paris, à Londres, & en Hollande. Je serois bien charmé d'avoir satisfait en quelque maniere votre curiosité sur ce sujet, l'origine* de cette Opération n'ayant point été examinée jusqu'ici avec toute l'attention qu'elle méritoit. Il étoit bien juste d'ailleurs que je vous adressasse mes Reflexions sur cette matiere, non-seulement par la considération que j'ai pour vous, mais encore parce que vous êtes le premier dans cette Province qui avez pratiqué la Taille Latérale depuis qu'on l'a mise dans un état plus parfait. Je suis, M. &c.

A Besançon, le 24. Juillet 1741.



ÉPÎTRE MORALE,

*A la Signora Domitilla, sur la perte
de son Ecureuil.*

A Deux beaux yeux que n'ont pas effacés
Même les yeux de Barberine;

A deux sourcils que l'Amour a tracés ;
 A des cheveux que de leur main divine
 Sur un front enchanteur les Graces ont placés ,
 Salut , encens , honneur & victoire certaine ;
 Mais que ce soit toujours aux Rives de la Seine.

Charmante Domitile , il n'y a de prospérités si constantes qui ne soient quelquefois interrompues ; vous l'avez remarqué , sans doute , dans vos lectures , vous qui aimez , avec tant de justice , l'Histoire , dès qu'elle n'est qu'un Roman. Vous avez vu des naufrages en arrivant au Port ; des triomphes suivis de l'esclavage ; des Trônes renversés ; eh bien , tout cela vous annonçoit qu'un Ecureüil peut s'échaper d'une poche. J'ai fait chercher le vôtre hier dans tout l'Opera , & je disois du ton dont on y fait les enchantemens :

Quoi , ma recherche est inutile !
 Quoi , ce qui plaît à Domitile ,
 Peut la quitter un moment !
 Quelle difference bizarre !
 Un cœur dont elle s'empare ,
 Voudroit s'échaper vainement ;
 Mais un Ecureüil qui s'égare ,
 Se retrouve mal-aisément.

La conjuration a été vaine , point d'Ecure-

B v ecureüil ,

reüil ; aussi n'en ai-je pas dormi de toute la nuit , & je ne sçais comment vous consoler , affligé comme je le suis moi-même.

Domitile , il est vrai , cette perte est terrible ;
Ne cessez pas pourtant d'avoir un cœur sensible.
Oüi , l'Amour vous prépare un avenir charmant ;

Hélas ! je le sçais de lui-même ;
Perdre son Ecureüil est un cruel tourment ,
M'a-t'il dit , je la plains , mais ce malheur extrême
Est le seul qu'elle doit éprouver en aimant.



*EXTRAIT d'une Lettre de M. Maillart ,
ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats ,
écrite à M Seconffe , ancien Avocat au
Parlement, sur une difficulté Topographique.*

1. **A**U premier Tome des Ordonnances Royaux , Edition de 1733. page 789. est une Ordonnance Latine , faite par le Roy Charles I V. dit *le Bel* , sur le change de Paris ; en voici le Lieu & la date ,

Actum apud Lacum Nigrum , anno Domini 1325. mense Augusti.

2. Pour fixer ce *Lacum Nigrum* , j'ai eu recours à une Table Chronologique des Ordonnances Royaux , imprimée à Paris , aux dépens

depens du Roy , en 1706. où j'ai trouvé le Sommaire de cette Ordonnance, & en marge , ce qui suit,

Apud Lacum Nigrum, (Marches-Noir) en Août 1325.

3. Le peu d'Analogie , qui m'a parû être entre *Lacum* & *Marche* , m'a donné lieu d'éclaircir ce point de Topographie.

4. La *Notitia Galliarum* , par Adrien Valois , m'a fourni beaucoup de notions sur ce sujet , sur le mot *Marchesneium*.

J'y ai trouvé l'identité de *Marches-Noir* , avec le *Lac-Noir*. *Corpus B. Leonardi Confessoris , in quâdam Ecclesiâ juxta Marches-Noir sitâ , requiescere dignoscitur , Cartâ anni 1226.*

Prioratus S. Leonardi juxta LACUM-NIGRUM. Cartâ anni 1353. Ergo Lacus-Niger, & Marches-Noir , vel Marches-Neium unus locus est.

Mariscus enim , idem quod Palus & Lacus. Littera Johannis Episcopi Carnotensis , sic desinit.

Actum apud S. Leonardum juxta Lacum-Nigrum nostra Diœcesis , anno Domini 1394.

5. La Carte du Diocèse de Blois ; 1706. a placé au Nord Ouest , près Marches-Noir , le Prieuré de S. Leonard.

6. Bernier , en son Histoire de Blois , Edition de 1682. page 221. a écrit ce qui suit.

B vj Mar4

Marchefnium , ou Marschuesnium , *Lacus Niger Marchenium* ; c'est une des principales Villes du Ressort de Château-Dun. Ce qui subsiste encore présentement.

7. Au Nord-Oüest de *Marchenoir* , est la Paroisse de S. Leonard. Le nouveau Breviaire de Blois en fait mémoire au 10. Mai.

Beatissimi Anachoreta Leonardi celebratur memoria prope Lacum Nigrum in Blesensium finibus ubi Parochialis extat ejus nominis consecrata Ecclesia.

In eâ quiescunt sacra ejus membra , ab anno 1226.

Quæ per Gualterum Carnotensem Episcopum à vicino sacello ad tumulum ejus condito levata sunt , & in Capsâ recondita

Solemnis maximè fuit ista translatio , cui non modò Episcopi Carnotensis , & Cenomansis interfuere , sed & plures Abbates , cum DUNENSI VICOMITE , ac multis aliis

De là suit que le Dunois a un Saint Leonard Anachorete , aussi-bien que le Limosin a un Saint Leonard Solitaire , dont la Fête est au 6. Novembre.

Et que Marche - Noir est le même Lieu que *Lacus-Niger*.



*A M. le Prince René de Rohan, le lendemain
de la Thèse de Philosophie qu'il soutint,
le 3. Juillet au College du Plessis.*

Aimable Prince, je vous plains
D'être sorti d'un Sang illustre ;
Pour votre gloire, les Destins
Vous devoient faire fils d'un Rustre ;
Vous auriez l'extrême douceur
De ne devoir qu'à vous un lustre ;
Qui vous comble aujourd'hui d'honneur ;
Et votre naissance vous frustre
De ce qu'il a de plus flatteur.
De ce profond sçavoir qu'à bon droit on admire ;
J'entends de tous côtés vos envieux me dire
Que je ne devrois point paroître si surpris ;
Il semble, à les ouïr, que le sang vous inspire ;
Sans que vous ayez rien appris ;
Les plus beaux dons du Ciel, au gré de ces Esprits,
Sont dans votre Famille un bien héréditaire ,
Dont la jouissance ordinaire
Semble diminuer le prix.
Il est vrai que les fleurs qu'il faut pour votre Race
Dépeuplent tous les jours les Jardins du Parnasse ;
Et sous ces beaux Lauriers, d'Apollon si chéris,
Les

Les Muses & leurs Favoris ,

Quoiqu'ils ne soient pas en grand nombre ;
Ne peuvent plus trouver de quoi se mettre à
l'ombre.

Prince , digne , à mes yeux , de leurs plus doux
Concerts ,

Pour donner le tems de renaître
Aux Rameaux précieux dont ils étoient couverts ,
Vous deviez un peu moins vous presser de paroître ;
Mais dans votre illustre Maison
Les Héros sont plus prompts à croître
Que les Lauriers sur l'Hélicon.

Sa célèbre fontaine elle-même est tarie ;
Le desir de chanter aujourd'hui votre nom ;
De goûter de ces Eaux m'a fait naître l'envie ;
Mais je n'ai dans son lit trouvé que du limon ,
Ou tout au plus un peu de lie ,
Dont le fumet est assés bon
Pour inspirer une folie ,
Et non un couplet de Chanson.
Les doctes Sujets d'Apoïlon

Mont dit que de ces Lieux l'Hipocrène partie ,
Pour éviter l'ardeur qui brûle leur Vallon ,
Jusqu'au retour trop lent de son tendre gazon ;
Roule ses claires Eaux dans la couche fleurie ,
Où dort l'heureuse Seine en ce charmant Canton.

C'est-là , m'ont-ils dit , la raison
Pour laquelle on a vû la Seine enorgueillie ,

Sortir

Sortir de son canal & faire tant de bruit ;
 Comme une Riviere polie ,
 Elle faisoit alors les honneurs de son lit ;
 Puis après les Cérémonies
 Elle est rentrée en son réduit ,
 Où comme de bonnes amies ,
 Leurs Eaux se sont étroitement unies ;
 Mais de cette union est venu maint Ecrit ,
 Plein de froideur & de bizarreries ,
 Dont le P. L. sans cesse retentir.
 Depuis qu'elles coulent ensemble ,
 Dès que quelqu'un en boit , il semble
 Que le Démon des Vers possède son esprit.
 Mon pauvre bûveur d'eau, m'a dit Horace, tremble
 De rencontrer le même écüeil ;
 Ne boi plus que de l'eau d'Arcüeil ,
 De peur de suivre leur exemple ,
 Ou plutôt désormais ne boi que du vin pur ,
 C'est encore , à mon gré , le secret le plus sûr.

Ne pouvant marcher sur sa trace ,
 Je suis du moins l'avis d'Horace ;
 D'autres peut-être feront mieux ,
 Sans l'espérer , je le souhaite ;
 Non pas qu'on manque de Poète ,
 Il en est assés en ces Lieux ;
 Mais ils ont déjà tous consacré leur Trompette
 A chanter les vertus d'un Rival glorieux ;

Pen

J'en aurois fait moi-même autant de ma Musette ;
 Si mon emploi trop sérieux ,
 Et qu'on étoit ennemi des Chançons & des Jeux ,
 Ne l'avoit condamnée à demeurer muette.
 Ainsi , digne ROHAN , n'attendez rien de nous ;
 Il faut que la Philosophie
 Contre ce coup vous fortifie.
 Voyez même nos cœurs , sans en être jaloux ;
 Rendre à votre Rival un tribut volontaire ,
 Peut-être qu'à cet adversaire
 Vous pourriez disputer un Empire si doux ,
 Mais votre Sang toujours contraire
 A ce qui peut faire pour vous ,
 Vous rend sa gloire même chère.



*QUESTION IMPORTANTE jugée
 au Parlement de Paris , sçavoir , si les
 rentes dûes par les Etats de Bourgogne , se
 reglent par la Coûtume de cette Province ,
 ou par celle du domicile du Créancier.*

F A I T.

LE Marquis de Prye avoit eu de son ma-
 riage un fils & une fille. Le fils étant
 décédé quelques années après sa mere , la
 fille mariée depuis à M. le Duc d'Hostun ,
 devint seule héritière.

Dans

Dans la succession de la Marquise de Prye se trouverent deux parties de rente sur les Etats de Bourgogne, au principal de 200000 liv. remboursées du vivant de la Duchesse d'Hostun, partie avant son mariage, partie depuis le mariage.

Madame la Duchesse d'Hostun fut mariée vers la fin de l'année 1733. elle aporta en dot, entr'autres effets la somme de 141000 liv. de deniers comptans, provenant du remboursement de partie des Contrats de rente sur les Etats de Bourgogne.

Elle mourut sans enfans, au mois d'Août 1738. étant encore mineure.

Elle laissoit differens héritiers; le Marquis de Prye son pere, héritier des meubles & acquêts, la Dame de Pleneuf ayeule maternelle, héritiere des propres maternels de sa ligne, & les Srs Berthelot, héritiers des propres de la ligne du Sr de Pleneuf.

Il s'éleva plusieurs questions entre ses héritiers, entr'autres celle de sçavoir à qui appartenoient les 141000 liv. provenant des Contrats sur les Etats de Bourgogne.

Comme ces rentes avoient été remboursées pendant la minorité de la Duchesse d'Hostun, toutes les Parties convenoient qu'on devoit les regarder comme si elles eussent encore subsisté.

Le Marquis de Prye, héritier mobilier,
pré-

prétendoir que ces rentes étant dûes par les Etats de Bourgogne , devoient se regler par la Coûtume de cetre Province où elles sont réputées meúbles en succession ; qu'ainsi les deniers qui en étoient provenus entroient dans le mobilier qu'il avoit droit de recueillir.

La Dame de Pleneuf & les Srs Berthelot , héritiers des propres maternels , soutenoient au contraire que les rentes dont il s'agissoit , étoient régies par la Coûtume de Paris , lieu du domicile de la Marquise de Prye ; qu'elles étoient immeubles dans la main de la Marquise de Prye , & depuis devenues propres dans la main de la Duchesse d'Hostun sa fille ; que les deniers qui les représentoient conservoient la même nature de propre , suivant la subrogation établie par l'Article 94. de la Coûtume de Paris , & qu'ainsi ils devoient appartenir à la Dame de Pleneuf , héritiere des propres de sa ligne.

Par Sentence des Requêtes du Palais les deniers avoient été adjugés à la Dame de Pleneuf. Sur l'apel qui en fut interjetté par le Marquis de Prye , la Cause fut plaidée en l'Audience de la Grand 'Chambre.

On disoit de la part de l'Apellant , pour soutenir que les rentes dont il s'agissoit devoient se regler par la Coûtume de Bourgogne , lieu de l'assignat , & où elles se payoient

à Bureau ouvert , que personne n'ignore la distinction établie entre les rentes ordinaires & les rentes constituées par assignat. Pour les premières qui sont constituées par les Particuliers sous l'hypothèque générale de tous leurs biens , on suit la Loi du domicile du Créancier ; pour les rentes constituées par assignat , telles que celles dûes par le Roy , par les Hôtels de Ville , par le Clergé , on suit la Loi du lieu où elles se payent à Bureau ouvert. C'est par cette raison qu'on suit la Coutume de Paris pour les rentes sur les Aydes & Gabelles , qui se payent à l'Hôtel de Ville de Paris , en quelque lieu que le Rentier soit domicilié : en sorte que le point de la difficulté étoit de sçavoir dans quelle classe on devoit placer les Rentes sur les Etats d'une Province , telles que celles dont il s'agissoit , question sur laquelle on ne trouvoit aucun préjugé.

Pour décider cette question , l'Apellant remontoit aux principes , qui ont établi la distinction entre les rentes ordinaires , qu'on appelle volantes , & les rentes par assignat.

Pour déterminer la nature & la situation d'un droit incorporel , on suit celle de son objet , sans considérer le domicile de la personne à laquelle il appartient. Si c'est un meuble qui en est l'objet , on suit le domicile de la personne qui regle tous ses meubles : si
c'est

c'est un immeuble, on suit le lieu de sa situation.

Cette règle a décidé de la situation de toutes les rentes constituées, tant qu'elles l'ont été avec assignat. On sçait avec quel scrupule l'usage en fut reçu : on exigeoit dans l'origine un assignat d'un fond produisant revenu, pour donner à la rente la couleur d'une vente des fruits de l'héritage jusqu'à concurrence du denier de la constitution, & pour écarter toute idée d'usure ; de là les formalités de l'ensaisinement, le paiement des droits Seigneuriaux & autres conséquences préjudiciables au commerce, qui ont cessé avec la nécessité de l'assignat ; tant que cet usage a subsisté, toutes les rentes dûes, soit par le Roy ou par des Particuliers, ayant également un assignat certain, fondé pour les unes sur l'autorité du Souverain, & à l'égard des autres sur la convention des Parties, elles étoient réputées situées au lieu de l'assignat, qui étoit le véritable objet de l'obligation.

Dans la suite, l'usage des rentes sans assignat & avec hypothèque générale, s'étant introduit entre les Particuliers, comme le débiteur pouvoit avoir des biens en différentes Coutumes, & qu'il y auroit eu trop d'inconvéniens à faire une espèce de contribution Coutume par Coutume, pour déterminer la

si

Situation de chaque portion de la rente , on reconnut qu'à l'égard de ces rentes , l'obligation personnelle du débiteur étoit le véritable objet de la rente , & non l'hypothèque des héritages , qui ne forme qu'une obligation accessoire & une simple sûreté , & on prétendit qu'il falloit suivre le domicile du débiteur. Mais comme en prenant ce parti , le débiteur auroit été le maître en changeant de domicile , de changer la nature des biens de son créancier , la Jurisprudence préférant le bien de la justice à l'exactitude scrupuleuse des principes , fixa la situation des rentes au lieu du domicile du créancier.

Mais ce changement s'est borné aux rentes dûes par les Particuliers ; les rentes dûes par le Roy n'étant pas sujettes aux mêmes inconvéniens , ont continué d'être réglées comme auparavant.

Or , dans les rentes dûes par les Etats des Provinces , & en particulier dans les Contrats dont il s'agit , on trouve une obligation & un assignat , aussi fixes & aussi immuables que dans les rentes dûes par le Roy.

En 1723. les Etats de Bourgogne ayant racheté les Offices Municipaux créés dans cette Province , obtinrent un Edit qui , pour faciliter le paiement de la Finance , leur permit d'emprunter à constitution de rente , & d'assigner le paiement de ces rentes sur

la

les nouveaux Octrois, qu'on imposa par cet Edit sur les Villes & Bourgs de la Province, & dont on accorda la perception aux Etats.

La Marquise de Prye, alors séparée de biens de son mari, fournit aux Etats de Bourgogne une somme de 200000. liv. & les Etats constituerent deux rentes. Dans les Contrats la rente est stipulée *payable en cette Ville de Dijon annuellement au Bureau de la recette générale des Etats*; le Trésorier assigne la rente, *tant en principal qu'arrérages qui en écheoiront généralement & expressément sur tous & un chacun les biens & revenus de ladite Province, & spécialement.... sur le produit des Octrois nouveaux qui doivent être levés sur les Villes & Bourgs de cette Province, sans que lesdits fonds puissent être employés ni divertis ailleurs qu'au paiement des intérêts & au remboursement de la rente.* On ajoute que la Créancière sera tenue de recevoir au Bureau de la Recette générale desdits Etats, *sçavoir les intérêts chaque année dans le tems de leur échéance, & le remboursement du Principal, trois jours après que dénonciation lui en aura été faite au domicile par elle élu à Dijon.... qui demeure fixe & permanent, encore bien que ladite rente eût passé en d'autres mains, sans laquelle clause expresse la présente rente n'auroit été constituée.*

Ainsi, l'hypothèque générale de la rente,
l'as-

L'assignat particulier, le Bureau ouvert pour le paiement, le domicile élu irrévocablement, même à l'égard des Successeurs à titre singulier, tout est situé en Bourgogne; il n'y a point à craindre ni changement de domicile du débiteur, ni division & contribution de la rente sur ses biens, puisque c'est la Province en Corps qui doit la rente, que tout ce qui y est affecté, est situé en Bourgogne, & qu'elle se paye à Bureau ouvert à Dijon, où les Rentiers élisent un domicile irrévocable pour l'exécution de la convention.

De la part de la Dame de Pleneuf on convenoit que dans le tems que les rentes se constituoient avec assignat, on suivoit le lieu de la situation de l'assignat, tant pour les rentes dûes par le Roy, que pour celles dûes par des Particuliers; on ne distinguoit point alors l'assignat fondé sur la convention, de celui qui vient de l'autorité du Souverain & de la nature de ses engagements, parce que toutes les rentes avoient également un assignat spécial & permanent; mais depuis que l'usage s'est introduit de constituer des rentes avec hypoteque générale sur tous les biens du débiteur sans assignat particulier, on a été dans la nécessité, à l'égard des rentes dûes par des Particuliers, de suivre le domicile du Créancier, à cause des inconvéniens qu'il y

auz

auroit eû à suivre celui du débiteur , ou la situation des biens hypotequés.

Les Etats des Provinces , lorsqu'ils constituent des rentes sur eux-mêmes , contractent une obligation personnelle comme le dernier Particulier du Royaume , & on peut comparer leur engagement à celui du plus petit Village , de la plus petite Communauté. Ils contractent comme de simples Particuliers avec hypoteque générale de tous les revenus des Etats : les Rentiers ont droit de se pourvoir sur tous les revenus des Etats pour leur paiement , soit par des saisies , soit par les autres contraintes qui sont usitées entre Particuliers.

Ils peuvent avoir des revénus par tout le Royaume , comme des Particuliers ; ils peuvent avoir des Maisons à Paris ; quand on ne suposeroit qu'un Hôtel pour y loger le Syndic de la Province ; ils peuvent avoir des Rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris ; ils peuvent en avoir aussi à Lion & dans les autres Lieux du Royaume.

Il y a une grande difference entre l'assignat des Rentes dûës par le Roy , & celui qui fait la sûreté des rentes dûës par les Etats des Provinces ; la spécialité de l'un est une suite de l'autorité du Souverain , qui en assignant la rente sur un objet , en affranchit le surplus des revenus de l'Erat ; l'autre au contraire

contraire ne peut être fondé que sur une convention particuliere, telle que tous les Particuliers du Royaume pourroient l'insérer dans leurs Contrats de rentes.

La Coûtume de Paris, Art. 347. & 348. ne distingue que deux sortes de rentes constituées, celles qui sont dûes par le Roy, & celles qui sont dûes par les Particuliers. L'Article 348. ordonne de faire les criées de ces dernières devant la Porte de l'Eglise de la Paroisse du Créancier sur lequel elles sont saisies, & de mettre les Affiches à la porte, d'où il résulte que toutes les rentes constituées par des Particuliers, n'ont point d'autre assiete que le domicile des Créanciers.

Il n'en est pas des rentes sur les Etats des Provinces, comme de celles qui sont dûes par le Clergé; ces dernières suivent le lieu où elles se payent à Bureau ouvert, parce que le Corps par lequel elles sont dûes, étant composé de plusieurs Membres répandus dans toutes les différentes parties du Royaume, on ne peut le considerer comme un simple Particulier, c'est pourquoi dans l'usage on a assigné à ces rentes pour leur situation le lieu où elles se payent à Bureau ouvert, ce qui n'a point été étendu aux rentes dûes par les Etats des Provinces, à l'égard desquelles on suit la regle générale & commune

C à

à toutes les rentes constituées par des Particuliers.

Enfin on oposoit au Marquis de Prye la conduite qu'il avoit tenuë à l'égard de Madame la Duchesse d'Hostun sa fille , à l'occasion du décès du Marquis de Prye son fils. Au décès de ce fils , il avoit abandonné les rentes en question à Madame la Duchesse d'Hostun , qui les recueillit comme propres dans la succession de son frere.

Par Arrêt du 23. Février 1741. la Sentence des Requêtes du Palais a été confirmée , plaidant M. Gueau de Reverseaux pour les Apellans , & M. Cochin pour l'Intimé. Cet Arrêt juge que les rentes sur les Etats des Provinces suivent le domicile du Créancier.



D. D. NICOLAO-PETRO GUERET , *Doctori
Theologo , Socii Sorbonico , necnon Pastori
Sancti Pauli vigilantissimo.*

O D E.

O *Tutela gregis splendida lumine ,
Pastorum columen , famaque , nobili
Exardens studio , matris ab ubere
Electis ovibus data !*

Spe

*Spe, firmusque fide, moribus integer,
 Exemplo stimulans, eloquio potens;
 Ut se patris amor maximus in suos
 Mactat, sic tua charitas.*



*Extant inter oves, te duce, mutuum
 Cor, mentes, pias; permanet aurea
 Pax, & summa quies imperat, imperas
 Et vita sapientia.*



*Degit mellifluis singula pabulis,
 Degit nectareo singula poculo,
 Certatim properat ducere gaudia
 Rivi more fluentia.*



*Pernoctat jugiter mens ducis anxia,
 Ut grex sit penitus dexter, & innocens.
 O felix ea sors! invidiam parit
 Hac circum loca stantibus.*



*Infestos ovibus pellis, & horridam
 Luparum rabiem vincis, & obsecras
 Perversis aditum, praelia si subis,
 Mox pugna tibi gloria.*



C ij Quas

*Quas hinc fata premunt indiga, recreas,
Quas illinc tenuat fors atra, sublevas.
Oblitusque tui, sis memor omnium;
Largam nulla fugit manum.*



*Errabunda diu Numine prospero
Da sis juncta tuis, annue supplici,
Nunc pro corde pio tu velis ultima
Esca sit similis comes.*



*Faustum voce pecus clamat unica;
Longos curre dies, sis tibi debita
Laurus jam toties. Semina collige
Dignis parca laboribus.*

*Offerebat humillimus & addictissimus
POUCHAIN.*



*C O P I E d'une Lettre écrite de Chichester
à M.... au sujet de l'insertion, par le Sr
Thomas Baker, Chirurgien de cette Ville;
en date du 3. Décembre 1740. vieux Stile.*

JE vais vous faire le détail du succès ex-
traordinaire qui a suivi l'insertion de la
petite Vérole en cette Ville. La maladie com-
mença

mença au mois de Mai dernier , & pendant
 deux ou trois mois , il n'y en eut que 10.
 ou 12. qui en furent attaqués , dont deux
 l'eurent par insertion. Le Peuple cria fort haut
 contre ceux qui avoient la présomption de
 s'exposer à la mort en se donnant cette dan-
 gereuse maladie , & contre ceux qui le souf-
 froient. Les seuls qui parlerent avec éloge de
 cette opération , furent les Anabaptistes ,
 & aussi furent-ils les seuls à la mettre en
 pratique , de manière que toute la Secte s'est
 fait donner la petite Vérole à l'instigation de
 leur Prédicant , dont le fils , qui est Chirur-
 gien , faisoit l'opération. Je ne vous nomme,
 ni le Prédicateur , ni l'Opérateur , vous les
 connoissez comme moi. A la fin , le succès
 excita les autres à y venir ; & enfin ceux qui
 s'y étoient le plus opposés , ont été obligés
 de se rendre & de changer d'avis , en prati-
 quant cette opération sur eux-mêmes & sur
 ceux qui leur appartenoient , de manière que
 de 250. personnes qui ont eu la petite Vé-
 role par insertion , il n'est est pas mort une
 seule , excepté deux femmes grosses , d'assés
 mauvaise constitution , qui moururent il y a
 deux jours , & qui ont voulu se faire faire
 l'opération , disant qu'elles ne se sauveroient
 pas , si elles étoient prises naturellement de la
 petite Vérole , mais elles se sont toutes les

deux trompées. Nous en avons eu plus de 300. malades dans le même tems , dont il est mort environ un sixième de tous ceux qui ont été pris naturellement. On comptoit quand cette maladie a commencé, qu'il y avoit environ 3000. personnes dans la Ville en état de l'avoir , & je crois que la moitié l'a eüe ou à peu près , ce qui occupe beaucoup nos Chirurgiens. Il y a dix-huit ans que cette maladie étoit ici , vous y étiez alors , & vous sçavez que je la fis donner par infection à trois de mes enfans , c'étoit alors le commencement de cette découverte ; outre mes trois enfans , il y en eut encore onze dans la Ville , qui tous se portent fort bien. Je suis , M. &c.



LA POULE ET LA CANETTE.

F A B L E.

IL est certains bienfaits qu'on ne peut oublier ;
Eût-on le cœur plus dur que le fer & l'acier.

La Canette jadis vivoit dans l'indigence ;

Le sort d'un orphelin est plus dur qu'on ne pense ;

Personne ne daignoit , sensible à ses malheurs ,

Ecouter

Ecouter ses soupirs , mettre fin à ses pleurs. *
 La Poule avoit , dit-on , très-nombreuse famille :
 Quoique pauvre d'ailleurs , il l'adopte pour fille ,
 Entr'elle & ses enfans partage tous les soins ,
 Les aime , les nourrit , pourvoit à leurs besoins ,
 Goûte de ses travaux la douce récompense ,
 Voit croître ses petits d'un œil de complaisance :
 Mais le Destin d'un coup précipité ,
 Fait succéder le deuil à sa félicité ,
 Frappe tous les enfans dans le cours d'une année ;
 La voilà sans mari , sans enfans , sans lignée.
 En proie à la douleur dans un affreux lointain ,
 Elle ne voit qu'ennui , que peine , que chagrin.
 Mille maux tour à tour se succèdent sans cesse ,
 Non , il ne fut jamais une telle détresse.
 Un cœur reconnoissant est un autre Phénix ;
 La Poule en son malheur en connoît tout le prix ;
 Ses proches , ses parens remplis d'ingratitude ,
 D'insulter à ses maux font toute leur étude ;
 Sans apui , sans secours , sans consolation ,
 Personne n'est sensible à son affliction.
 La Canette pourvoit seule à son nécessaire ,
 La regarde à son tour comme une tendre mère.
 Pouvoir la soulager , pouvoir la secourir ,
 C'étoit pour la Canette un doux & vrai plaisir.
 Que ne puis-je , dit-elle , aux dépens de ma vie ,
 Supporter de vos maux du moins une partie !
 C iij Qui

Qui n'admireroit pas de si beaux sentimens ?

Mais hélas ! qu'il est peu de cœurs reconnoissans !

M....

De Versailles le 18. Juillet.



*LETTRE de M. le Chevalier de Franville,
écrite le premier Juillet 1741. à M. Boyer
de la Valette, qui lui avoit envoyé une Hymne
le jour de sa Fête le 24. Juin.*

TEs vœux , cher Ami , ont été pleinement exaucés; jamais Fête plus joyeusement célébrée que la mienne. La Marquise d'A... en voulut faire les frais. Le Baron de la Cascade & le Chevalier de Mir.... ces deux aimables Rivaux , furent de la partie. La magnificence & la délicatesse annonçoient partout le goût & la générosité de notre belle Hôtesse. L'aimable Mlle Lef.... sembloit étaler plus de charmes que jamais, & tu sçais qu'elle a toujours avec elle toute la Cour de Cythere. La sérieuse Tour... suspendit ses brocards & ses malices pour goguenarder avec nous. Enfin si je n'avois eû ; mon cher Boyer , je n'eusse plus rien eû à souhaiter dans le monde. Tu fus désiré de toute la Compagnie , au point que l'enjoué Mir.... dit qu'il doutoit s'il n'aimeroit

n'aimeroit pas mieux être absent que présent, s'il étoit assuré d'être regretté de même. Je t'envoie en récompense de ton Hymne délicate, mon Remerciment à mon incomparable Marquise. Tu ne gagneras pas au troc, mais avec un ami on n'y regarde pas de si près.

REMERCIEMENT

A M. la Marquise d'A . . .

T Endre A . . . ma Muse badine,
 Et Philosophe en ses Concerts,
 D'une raison dure & chagrine
 Vient à tes pieds briser les fers,
 Sois ma Sapho, sois ma Corine.
 Je sçais que tes charmes divers
 T'assurent bien mieux que mes Vers,
 Ainsi qu'à la Beauté divine
 Qui regnoit près de Salamine,
 Des Autels dans tout l'Univers.
 Toutefois d'un retour sincère
 Reçois les transports innocens;
 D'un cœur naïf le pur encens.
 De tout tems aux Dieux a sçu plaire.
 Il me souvient du jour heureux,
 Où, dans les dons inépuisable,
 Ta main, d'un vin fait pour les Cieux
 Vint abreuver la Troupe aimable

C v Que

1754 MERCURE DE FRANCE

Que tu fis asséoir à ta Table.

Là , tout ce qu'à nos vœux jadis

Prodiguoit la riche Amathée ,

Ce qu'à la riante Assemblée

De ses plus tendres Favoris

Le Roy du céleste Pourpris

Etale aux plus superbes Fêtes ;

Ce que des Filles d'Hesperus ,

Et des trésors d'Alcinôus

Nous ont célébré les Poètes ,

Splendidement fut présenté.

Là de la fade gravité

Releguant aux gens à Lunettes

Le personnage détesté ,

Chaque Convive transporté ,

Mit au niveau de nos sornettes

Son esprit & sa dignité.

Au bruit de mille Chançonnettes ;

Notre joyeuse Déesse ,

J'entends la chère liberté ,

Mère des douces Amusettes ,

Unit & le sel des Goguettes ,

Et les rayons de la gaité.

Nos ardeurs tendres , mais discrettes ;

Sur l'aile de la volupté ,

Par mille illusions secrettes ,

T'entoient au cœur enchané

Les

Les charmes de la vérité.
 Rien de nos délices parfaites
 Ne troubloit la réalité.
 Nos jeux de nos cœurs interprètes
 Bravoient les frivoles gazettes
 Du mensonge à l'air concerté.
 Si vers le Nocher redouté
 Il eût fallu payer nos dettes ,
 Notre sage stoïcité ,
 De Myrthe couronnant nos têtes ,
 Au doux son de ce Luth vanté ,
 Par les Amours mêmes monté ,
 Délogeant sans bruit , sans Trompettes ,
 Nous eût avec sérénité
 Conduits au Païs des Planettes.
 Là , selon notre Arrêt porté ,
 Dépouillant la mortalité ;
 De Paphos les rians Athletes ,
 Eussent avec solennité
 Reçu notre Société
 Aux voluptueuses retraites ,
 Où des mains de l'oïiveté
 On boit le consolant Lethé.





LETTRE de M. Dival , écrite de la Campagne le 26 Mai 1741. à M. le Baron D. J. à son Château de S....

Quelle joyeuse nouvelle venez-vous de me donner , mon aimable Baron ! Vous voilà donc devenu sensible. O l'heureuse métamorphose ! La Belle , M. vient enfin de vous soumettre à ses loix. Que je m'en réjouis de bon cœur ! Qui vous eût dit que vous seriez enchaîné des mêmes liens que vous vouliez me forcer de rompre. C'est là un jeu de ce charmant petit Dieu d'Amathonte que l'on n'offense jamais impunément :

En vain la Philosophie
De l'amoureuse saillie
Voudroit garantir nos goûts
Ami , que peut entre nous
La raison la plus stoïque
Contre l'effet sympathique
Du Dieu dont tu sens les coups

Aimez donc , ami charmant , le digne objet qui vous enchante. Que j'ai déjà de plaisir de vous sçavoir amoureux ! Encore une petite réforme & vous voilà arrivé à la perfection

perfection qu'exigent les sages loix de notre
riante cotterie : Buveur d'eau , venez quel-
quefois avec nous vous couronner de pam-
pres :

Le Luth badin de Cupidon
Doit désormais être ta Lyre ;
Mais , si dans le sacré Valon
Tu veux éterniser le nom
De ton adorable Thémire ;
Voluptueux Anacréon ,
Sçache mêler au double son
L'enjouement que Bacchus inspire.
De nos Docteurs du tendre Empire ,
Tu le sçais , c'est une leçon ;
En vain , sans lui , le cœur soupire ;
Ce n'est que par son air fripon
Que l'on parvient à l'heureux ton :

J'ai cependant de la peine à me persuader
que votre cœur ait bien pris feu , quand je
vois , en relisant votre Lettre , que vous su-
pliez notre aimable République de fléchir la
Divinité qui vous retient loin de nous. Com-
ment accorder ces deux points ? L'Ami ne
peut y gagner sans que l'Amant y perde.
Mais , ne me trompai-je point moi-même ?

* *Siccis omnia nam dura*

Deus propasuit. HÉR. Od. 16. L. P.

oui ?

oïi ; je sens la justice de votre demande. Les charmes d'une passion nouvelle ne vous font point oublier nos plaisirs champêtres. Instruct de nos maximes , c'est sur l'usage varié des douceurs de l'amour & de l'amitié que vous fondez le bonheur de la vie. Sur ce pié-là ;

Sans offenser la Déesse ,
 Qui de nous te tient écarté ,
 Pars , vole , ami , je t'y convie.
 De quels vifs & tendres transports
 Verrai-je mon ame saisie ,
 En te revoyant sur ces bords ?
 Soudain dans mainte & mainte Orgie ;
 Amant & Buveur , tour-à-tour ,
 Tu verras chanter ton retour
 Et ton amoureuse folie.
 Dans ce délicieux séjour ,
 De la froide cérémonie
 Excluant les airs frelatés ,
 Nous laisserons la simetrie
 Regler les superbes Cités.
 Dans cette retraite chérie ,
 Partisans de la liberté ,
 Nous puiserons la volupté
 Dans la saine Philosophie ;
 Tantôt , ami , pour que nos cœurs
 Soient à jamais impénétrables

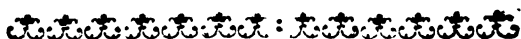
Aux

Aux ennuis , aux soucis rongeurs ,
 Nous rimerons des riens aimables.
 Tantôt , entre deux clairs Ruisseaux ;
 Couchés sur un Lit de verdure ,
 Nous unirons à leur murmure
 Le bruit de nos joyeux propos.
 Tontôt , au lever de l'Aurore ,
 Chargés nous-mêmes de filets ,
 Nous irons déclarer encore
 La guerre aux Hôtes des Forêts.
 Enfin dans ces Lieux pleins de charmes ,
 Loin du tumulte & des allarmes ,
 Les Ris , les Jeux , & les Plaisirs
 Occupront tous nos loirs.

Adieu , cher ami , je vous renvoye le
 Mercure de France * , où j'ai admiré une
 Lettre de Mr. Segond à Mr. Leübo , avec la
 Réponse de ce dernier , & une Epître de
 l'ingénieux M. Desforges-Maillard , au sujet
 d'une Dlle Julie. Ces trois morceaux m'ont
 paru d'une legereté & d'une délicatesse ex-
 trêmes. Voilà de ces Auteurs que la nature
 forme dans quelqu'un de ses bons quarts
 d'heure , & que nous ferions asseoir volon-
 tiers parmi les Legislateurs de notre sensée
 République. Adieu , encore une fois. Vous
 sçavez que je vous suis tout dévoué.

* Le Mercure du mois d'Auxil.

SUR



SUR la Mort de M. Rousseau.

Rousseau n'est plus , la Parque inexorable
 Vient de couper la trame de ses jours ;
 Les Muses sur sa tombe , en funebres atours ;
 Pleurent sa perte irréparable.
 Mais pourquoi plaindrois-je ton sort ?
 Rousseau , dans les bras de la mort
 Tu prens une nouvelle vie ;
 Ne crains plus les traits de l'envie.
 L'impartiale vérité
 Se charge du soin de ta gloire ,
 Et court au Temple de Mémoire
 Graver ton nom pour l'immortalité.
 Que cependant ton Ombre fortunée ;
 Marche bien-tôt d'un pas égal ,
 Entre Auguste , Alexandre , Horace & Marfal :
 La gloire avant la mort souvent s'est éclipée ,
 Mais lorsque la Barque est passée ,
 Les talens seuls , le génie & le cœur
 Ont le droit de fixer le rang & la grandeur.

Par M. de Boislaurent , à Villefranche.



REMARQUES de M. Maillart , *ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Parlement , sur le Lieu de la mort du Roy HENRY I. arrivée le 4. Août 1060.*

LA plûpart de nos Historiens ont nommé ce Lieu, *Vitry près Paris, ou en Brie.* Le premier est connu : mais non pas le second. Pour moi, je nomme ce Lieu *Vitry dans la Forêt de Biere* ; présentement de *Fontaine-Bleau , Bland , Bliard* : car ces deux dernières terminaisons se trouvent dans les anciens Titres. Et voici mes preuves.

1°. La Chronique de S. Pierre le Vif de Sens , écrite par le Moine *Clarius* , mort en 1184. imprimée dans le Spicilege de Dom Luc d'Achery , Edition de 1723. *Tomo II.* pag. 463. & 475. On y lit :

Anno M L X. obiit Rex Hainricus. mortuo autem Hainrico Rege , apud Viētriacum Castrum in Bieria , & sepulto in Basilica sancti Dionysii

2. Le Docteur D. Mabillon en ses *Annales Bénédictines* , Edition de 1707. *Tomo IV.* p. 598. N° LI. dit : *Locum ubi mortuus Henricus Viētriacum Castrum in Bieria , vocat Clarius Monachus : quem locum frustra in Briegio ponunt Recentiores,*

Bieria ;

Bieria , Sylva , nunc Fontis-blaudi vocatur : ubi *Ædes Regia* à tempore *Ludovici Junioris*.

Illic , inter illas Ædes , & Opidum ; ad viam quæ fert Moretum , visitur Crux Vitriaci , hætenus dicta : quo in loco , fortè olim , Castrum cognomine (Vitriacum) fuerit , ubi mortuus Heinricus.

3. La Carte Coro-graphique de l'Isle de France , par Samson , Edition de 1707 , marque que la Forêt de Fontaine-bleau y est nommée *Bievre* , c'est *Biere*.

4. Le Plan Topo-graphique actuel de la Forêt de Fontainebleau , dans lequel la Croix de Vitry est placée à la droite du chemin de Paris en Bourgogne , vis - à - vis le Village de *Brosses* , au-dessus de la Croisée qu'y forme le chemin de Melun à Fontainebleau. Croix , qui a occasionné le nom de *Garde de la Croix de Vitry* , au Canton Nord-Est de la Forêt de Fontaine-bleau.

Cela me paroît suffisant pour établir , que le Roy Henry , est décédé au Château de Vitry en *Biere* , près de la Forêt de Fontaine-bleau. Au Nord-Ouest de cette Forêt est le Village de Villers en *Biere* , ce qui conserve l'ancien nom de Forêt de *Biere*.

ODE



*O D E imitée de la XXI. d'Horace, Liv. 1.
adressée à M. Boule, Principal du College
de Villefranche, en Beaujolois, Professeur
de Rhétorique. Par M. A. Turge, Eco-
lier de Rhétorique, & Pensionnaire au
même College.*

Maitresse du trésor fleuri
De l'éloquent Fils de Latonne,
Muse, pour un Maître chéri
Forme une immortelle Couronne;
Viens donner le prix à mes Vers;
Fais que j'apprenne à l'Univers

La gloire de celui dont les soins, les exemples,
Nous montrant tes bienfaits divers,
Dans nos cœurs t'érigent des Temples.



L'esprit nourri des dons heureux
Des chastes Nymphes du Permesse,
Laisse, dit-il, aux Vents fougueux
Sur les Mers porter la tristesse;
La crainte à l'air pâle & tremblant,
Ne peut d'un commerce innocent
Altérer les douceurs, & la volupté pure;

Riche

Riche de ses biens , le Sçavant
Est au-dessus de la Nature.



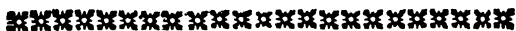
Que des superbes Conquérañs
Le meurtrier Tonnere gronde ;
Que d'impitoyables Tyrans
Préparent des chaînes au Monde ;
Là , dans un loisir studieux ,
Les Graces , les Ris & les Jeux
Viennent tous , à l'envi le couronner de Roses ;
Dans les plaisirs délicieux ,
Il boit l'oubli de toutes choses.



Muse , à l'inéffable douceur
De ces savoureuses maximes
Je consacre à jamais mon cœur.
Ah ! fais que ces naïves Rimes ,
Hommage d'un amour pressant ,
Plaisent au Guide pénétrant ,
Dont la main nous ouvre ton sacré Sanctuaire ;
Dis-lui qu'un cœur reconnoissant
De tout tems eut le droit de plaire.

Le 29. Avril 1741.

RE-



*R E P O N S E à la Question proposée dans
le Mercure de Janvier , sur la vertu du fer
mis dans le charbon.*

L'Expérience proposée dans le Mercure de Janvier , ne paroît rien avoir que de très naturel ; 1°. Le feu circulant par les pores du fer ou d'autres corps , s'y détache des corpuscules nuisibles du charbon ; c'est ce qui en diminue le mauvais effet ; 2°. Il semble qu'une plus grosse quantité de fer doit dissiper plus de ces atomes pernicioeux , & que par conséquent il seroit convenable de couvrir presque tout le feu de charbon d'une large lame ou plaque de fer , qui arrêteroit ainsi presque toute la malignité de la fumée.

Par M. Fremiot de la Chaux.



O D E,

Sur le jour de ma naissance.

A Ton adorable puissance ,
Seigneur , à ton extrême amour ,
Mon cœur doit la clarté du jour
Que je reçus à ma naissance ,

Poul

Pour te voir dans tout ce qui luit.
 Tu dissipas l'affreuse nuit,
 Qui me déroboit la lumière.
 Je nacquais, & mes foibles yeux,
 Si-tôt que j'ouvris la paupière,
 Semblerent admirer les Cieux.



De mon Etre Moteur suprême ;
 Eternelle & sage bonté,
 A peine je vis la clarté,
 Que je fus offert au Baptême ;
 Je fus déclaré ton Enfant ;
 Tout le Ciel me vit triomphant
 Du Prince des Anges rebelles ;
 Mon cœur frappé dans ce moment ;
 Crut voir les beautés éternelles
 Qui brillent dans le Firmament.



Quand notre raison est naissante,
 Dans l'âge où l'on vole aux plaisirs,
 Brûlant des plus parfaits desirs,
 Je chantois ta grandeur brillante ;
 Je contemplois l'éclat des Cieux,
 Les Prés verts, les Bois spacieux,
 Et les fleurs qu'enfante la Terre ;
 Je comprenois facilement

Que

Que toi seul lances le Tonnerres ,
Que toi seul rends tout si charmant.



Je passai chés un Pere tendre
Presque trois lustres accomplis ;
Mes souhaits n'étoient pas remplis ;
Je brûlois de voir & d'apprendre.
Du fond d'un Pays (1) où les Arts
Frapent rarement les regards ,
Je vins dans la Reine des Villes : (2)
Je m'y vis guidé par mon cœur ;
Des Sciences les plus utiles
J'y fais sans cesse mon bonheur.



Parmi les vertus & les vices,
Dans cette sçavante Cité,
L'Amour coquet, la volupté .
M'y présenterent leurs délices ;
Mais mon esprit rempli de toi ,
Grand Dieu, n'écouta que ta Loi ;
J'en fais les charmes de ma vie.
Je suis sans bien, j'ai peu d'amis ;
Mais mon sort est digne d'envie ,
Si je t'aime & te suis soumis.

(1) *Morlaix, en Basse Bretagne.*

(2) *Paris.*

Déjà

Déjà d'une course rapide
 Je vois s'envoler mes beaux jours;
 Mais, Seigneur, prolonge leur cours,
 Fais que la vertu soit mon guide;
 Seconde mon extrême ardeur;
 Augmente le feu de mon cœur,
 Pour te louer dans mes Ouvrages.
 Enflâmé d'un dessein si beau,
 Je ne craindrai point les outrages
 Dont me menace le tombeau.

Laffichard.

*****:*****

*LETTRE de M. D. L. R à M. . . . sur
 la coutume de boire à la santé les uns
 des autres.*

Vous me croyez, Monsieur, sans doute, bien désœuvré ou bien enclin à écouter le Démon de la Paresse, puisque vous me proposez de tems en tems quelque question à résoudre, quelque point d'Histoire, ou de Littérature à éclaircir. Comme celle dont il s'agit aujourd'hui, ne présente rien que de réjouissant, car c'est un vrai propos de table, aussi me l'avez-vous faite le verre à la main; je m'y suis d'abord prêté, & je vous ai promis de vous rendre incessamment un

un bon & fidele compte de mes recherches. Vous voulez ſçavoir, M. quelle eſt l'origine, l'occafion, l'époque de la bonne & louable coutume de boire à la ſanté les uns des autres, non ſeulement dans les Feſtins, mais dans les Repas même les plus familiers.

Que je m'eſtime heureux que votre curioſité ſe ſoit tournée de ce côté-là ! car je ne m'en leverai pas plus matin, je n'avaleraï pas la moindre pouſſière dans la Bibliothèque de mes illuſtres voiſins, & j'aurai le plaïſir de vous donner une ample ſatisfaction ; d'aller même au-delà de ce que vous me demandez. Oüi, M. quand vous m'avez fait la propoſition, je n'avois pas la moindre notion de ce que vous voulez ſçavoir, & le ſujet me paroiſſoit ſtérile, ingrat ; mais admirez un peu mon avanture, ou plutôt reconnoiſſez la bénédiction qui a été donnée à ma bonne volonté ; à peine me ſuis-je mis en devoir d'ouvrir quelques Livres de mon Cabinet, que j'ai trouvé de quoi vous ſatisfaire, je veux dire la beſogne en queſtion exécutée, & mon thème tout fait.

Je dois cette découverte, & la délivrance de mon embarras, à Mrs de l'Académie de Beziers, qui depuis quelque tems ont publié un bon Ouvrage, ſous le Titre que voici : *RECUEIL de Lettres, Mémoires & autres Pièces, pour ſervir à l'Histoire de l'Académie*

démie des Sciences & Belles-Lettres de la Ville de Beziers, 1. vol. in-4°. *A Beziers*, chés la *veuve d'Etienne Barbet*, &c. M. DCC. XXXVI. Il y a cent bonnes choses dans ce Recueil, mais allons promptement au fait de ce qui nous interesse : on y trouve à la page 59. ces termes : *M. Massip rechercha d'où vient que dans un Festin on boit à la santé les uns des autres.* Et tout de suite on lit un long & curieux Extrait de la Dissertation de cet Académicien. Que puis-je faire, M. de mieux, que de vous envoyer cet Extrait tel qu'il est imprimé dans ce Recueil? je me flatte que vous en ferez content.

Les usages les plus communs, dit M. Massip, ceux qu'on suit d'ordinaire sans reflexion & sans s'informer ni de leur origine, ni de la fin pour laquelle ils ont été établis; ces usages sont quelquefois pour les Sçavans un digne sujet de méditation & d'étude. Avides de tout sçavoir, ils ne laissent rien échapper à leurs recherches; leur curiosité embrasse tout avec une égale ardeur. Telle est la disposition avec laquelle on voit travailler si utilement l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, dont un des principaux points est de percer les épaisses ténèbres de l'Antiquité, & d'y répandre de toutes parts les plus vives lumieres.

En effet, elle met chaque jour sous les
yeux

yeux du Public , des Faits d'Histoire mémorables , jusqu'alors tout-à-fait inconnus à la multitude ; elle rapproche aussi des tems extrêmement éloignés , pour y débrouïller les vestiges de presque toutes les Coûtumes des Anciens , sans en excepter même celles qui renferment quelque chose de bizarre , & dont on ignoroit auparavant l'origine. L'ingénieux M. Morin nous en donne un bel exemple dans un de ses Mémoires, inséré dans les Ouvrages de cette Académie , où il examine avec beaucoup d'érudition , d'où vient qu'on fait des souhaits en faveur de ceux qui éternuent. Ce sujet si peu intéressant en apparence , a mérité néanmoins d'occuper la plume de cet Auteur , & lui a donné lieu de manier délicatement la plus belle Littérature.

J'avouë que la singularité de cette question a d'abord offert à mon esprit celle que je me suis proposée de traiter aujourd'hui , & qui ne m'a pas paru moins curieuse ; heureux , si pour satisfaire votre bon goût , je pouvois lui donner tous les agrémens dont je sens bien qu'elle est susceptible ! A leur défaut , je m'attacherai à parcourir avec quelque ordre une matière que nul Ecrivain moderne , que je sçache , ne s'est encore avisé de tirer de l'oubli , & à vous faire voir que l'usage de boire dans un Festin à la santé les uns des autres , se trouve établi dans l'Antiquité

D ij la

la plus reculée ; ensuite je tâcherai de découvrir comment il a été introduit.

Mais, avant que d'entrer dans le détail des preuves, il ne sera pas hors de propos de faire connoître en passant la bizarrerie de cet usage, sur laquelle on n'eût pas manqué de se récrier, si depuis long-tems une bienséance mal entendue, ne lui avoit donné force de Loi parmi beaucoup de Nations, je dis *mal entendue*, car cette coutume, dans sa naissance, a eû un fondement raisonnable, comme je l'expliquerai dans la suite de ce Mémoire.

Qu'on fasse des vœux pour des Convives, qu'on les exprime en des termes les plus gracieux & les plus obligeans, jusque-là je ne trouve rien qui ne s'accorde parfaitement avec les plaisirs de la Table, qui forment souvent une espece de liaison, même entre des inconnus ; mais qu'en imitant en quelque sorte la Cigogne de la Fable, on porte en idée la santé à un autre, tandis qu'on se la procure réellement à soi-même, par une liqueur qui en est comme la source, ce seroit, encore un coup, un salut hors de saison, des souhaits très mal placés, une dérision piquante, si comme je viens de le dire, l'habitude n'avoit adouci ce qu'il y a de rude ou d'irrégulier. Toutefois un grand Personnage, autant distingué par son génie que par son élévation,

élévation , & qui étoit , il n'y a pas fort long-tems , l'ornement de ce Royaume , n'avoit pas fait difficulté de se déclarer contre , & lorsqu'à Table il vouloit favoriser quelqu'un de ses bonnes graces , il lui disoit , pour parler plus sincèrement & plus correctement , *je bois à ma santé pour vous faire plaisir.*

Quoiqu'il en soit , nous ne sçaurions disconvenir que cet usage ne se soit acquis un empire absolu & presque universel , & que nous ne devions le regarder comme un devoir indispensable d'honnêteté envers certaines personnes.

Pour revenir maintenant à l'origine de la coutume dont il s'agit , je remarque d'abord que si pour en fixer précisément l'époque , il ne falloit avoir égard qu'à la politesse qui paroît l'avoir mise en vogue , nous n'aurions pas , sans doute , à remonter fort haut ; nous croirions pouvoir en déterminer l'établissement dans le siècle passé , où regnoit un air de galanterie & d'urbanité , dont toutes les manieres se ressentoient ; nous pourrions dire aussi à la gloire de notre Nation , qu'elle auroit contribué plus qu'aucune autre , à faire passer jusque dans les Festins , ce fond de civilité qui fait son caractère essentiel , & qui lui donne à juste titre une grande prééminence sur tous les Peuples. Ne cherchons pas néanmoins à nous entêter de ces glorieux

D iij préjugés ;

préjugés ; on ſçait, à la vérité, que nous ſommes capables d'inventer toutes ſortes de Regles de bienſéance , mais , par malheur, nous avons été prévenus ſur celle-ci, puisſque c'eſt aux anciens Grecs & Romains , que nous la devons.

Au reſte , gardons-nous bien de penſer , que cet uſage ait commencé en bûvant de l'Eau , ce ſeroit faire injure au bon Vin , à qui ſeul il apartient de faire l'honneur de la Table , d'inspirer de la gayeté aux Convives , d'échauffer leur imagination , & de réveiller les ſentimens les plus viſs & les plus affectueux.

De-là M. Maſſip préſume aſſés vraiſemblablement, que l'uſage de porter des ſantés commença du tems du Patriarche Noë , à qui l'Ecriture Sainte attribue l'Invention du Vin. Il trouve auſſi dans le Livre d'Eſther & dans les ordres qui furent donnés par le Roy Aſſuerus , à l'occaſion de ce grand Feſtin , qu'il fit préparer pour tout le Peuple dans ſa Ville Capitale ; il trouve , dis-je , de quoi fonder ſes conjectures ſur l'antiquité de cet uſage ; mais il ne conviendrait pas, ajoute-t'il , d'inſiſter beaucoup ſur de ſimples préſomptions , tandis que des preuves ſolides viennent s'offrir , pour mettre ce Sujet dans une entière évidence.

*Alexander ab Alexandro Genial Dier. L.
V,*

V. C. 21. nous marque précisément quelle étoit la coûtume des Grecs , lorsque dans un Festin il vouloient boire à la santé des Conviés. Ils se servoient , dit-il , au commencement de petits verres , mais à la fin du repas les plus grands qu'on pouvoit trouver , faisoient mieux leur affaire ; & c'est ce qu'on apelloit boire à la maniere des Grecs. Ils avoient d'ailleurs établi une Loi générale parmi eux , qui leur imposoit à tous cette alternative , ou de boire dans ces grands verres , ou de se retirer ; s'en trouvoit-il beaucoup qui prissent ce dernier parti ? Le cas n'est pas difficile à décider ; on sçait que ce Peuple aimoit fort à boire ; cependant, continuë notre Auteur , plusieurs prétendent que c'étoit véritablement boire à la maniere des Grecs , toutes les fois qu'on saluoit les Dieux & ses amis parmi les verres , & qu'on bûvoit autant de rasades de Vin , qu'on portoit de santé à chacun d'eux en particulier. *Nonnulli , dit-il , Græco more bibere dicunt esse , quoties Deos aut amicos inter pocula appellarent singulos nominatim , toties haurire & largè merum bibere.*

On pratiquoit encore à peu près la même chose , lorsqu'on déferoit à quelqu'un des Conviés les honneurs de la Magistrature de la Table : pour célébrer avec dignité cette importante promotion , on servoit des cou-

pes pleines de Vin, & les Conviés à qui elles étoient présentées, désignoient nonimé-
ment, après les avoir vuidées, ceux qui de-
voient boire après eux. Dans cette Bacchique
Cérémonie, chacun bûvoit autant de fois
qu'il saluoit les Dieux, & faisoit des vœux
pour la santé de ses amis, pour lesquels il
leur demandoit toute sorte de biens. Quelle
étoit donc cette magistrature de la Table ?
Car enfin dans une matière si intéressante il
ne faut rien négliger. Je me contenterai de
dire, pour ne point m'écarter de mon sujet,
qu'elle consistoit à présider au Festin, à don-
ner des Loix qui regardoient la Discipline de
la Table, à prendre garde que tous les Con-
viés bûssent également, & à avoir, selon Ma-
crobe, un rôle de tous les mets que ce Ma-
gistrat faisoit servir à son choix. Cicéron nous
fournit une preuve de cet usage, dans son
Livre de *Senectute*, où il fait parler Caton en
ces termes : *Me vero & Magisteria delectant*
à majoribus instituta, & is sermo qui more ma-
jorum à summo adhibetur in poculis, &c. Le
même Auteur, dans son Oraison contre
Verrès, s'exprime encore à cet égard d'une
manière bien claire : *Iste enim Prator Severus*
ac diligens, qui Populi Romani Legibus nun-
quam parvisset, illis diligenter Legibus, quæ in
poculis ponebantur, obtemperabat.

Je reviens maintenant à ma question, &
je

Je reprends mes preuves par un beau trait de Plutarque dans son Banquet des Sages. *Mnesiphilus*, qui y prend la parole à son tour, est d'avis que lorsque des hommes, tels que les sept Sages, que *Periander* avoit conviés, se trouvent assemblés dans un même Festin, ils n'ont besoin ni de Coupes ni de Verres pour être parfaitement unis, parce que les Muses apportant au milieu de la Compagnie comme une Coupe de Sobriété, leurs Discours remplis alors d'une profonde érudition, font naître l'amitié & la joye dans leurs cœurs; & souvent, par les doux charmes de la conversation, on tient le Pot sur la Tasse, sans songer à y verser du vin; bien differens de ceux qui, au sentiment d'Homere, sçavent moins discourir que boire, & y provoquer les autres, comme *Ajax*, qui n'oublioit jamais à Table ceux qui étoient à ses côtés.

Après que *Mnesiphilus* eut ainsi parlé, je ferois bien aise, lui répondit *Chersias*, de sçavoir si Jupiter faisoit donner à boire aux Dieux par mesure, lorsqu'à Table ils buvoient les uns aux autres; de la même manière que le pratiquoit Agamemnon lorsqu'il donnoit quelque Festin aux Princes Grecs. J'ometts à dessein, pour abréger, la réponse que lui fait *Cleodeme*, parce qu'elle n'a pas beaucoup de rapport à notre question, mais je ne puis passer sous silence la santé

D. v. qu'Ulpian

qu'Ulpien porte à ses amis dans le Banquet des Philosophes, décrit par Athenée, & que je citerai ici sur la Version Latine de Dalechamp : *Plenam pateram*, dit il, *amicis meis, quos nominatim appellavi, totam præbibo, benevolentia certum pignus* : Ni ce que le même Auteur rapporte d'après Homere. *Impletâ Vino paterâ, Achillem excepit* : encore moins ce qu'il ajoute : *Impletis enim poculis invicem præbibebant, se mutuo salutantes*, & qu'il prend de Pindare, selon la Note marginale de Dalechamp, car tout cela prouve fort bien l'antiquité de notre usage.

Je trouve un autre exemple dans les Lapi-thes de Lucien, où il est dit que les fantés couroient à la ronde dans le Festin des Nôces de Cléanthis, fille d'Aristenet, sans qu'elles fussent interrompuës par le trouble que causa la prompte yvresse d'Alcidamas. Xenophon, si renommé parmi les Historiens, se donne aussi pour garant de l'antiquité de notre usage. En effet, lorsqu'il décrit, Liv. VII. avec quelle politesse Seurhés, Roy des Thraces, accueillit les Grecs dans l'entrevûë qu'ils eurent, à l'occasion de l'expédition de Cyrus, il descend dans quelques particularités, qui sont merveilleusement au Sujet que je traite.

Ici M. Massip donne un précis de cet Endroit de Xenophon, après quoi il ajoute : je n'en

n'en dirai pas d'avantage, pour faire voir que l'usage dont il s'agit ici, étoit fort en vigueur chés les anciens Grecs. Les divers traits que je viens de ramasser, le démontrent d'une manière indubitable; établissons maintenant que les premiers Romains ne l'avoient pas aussi en moindre recommandation. Pour y réussir, je n'aurois besoin que de rapeller dans votre esprit l'extrême confusion qui re-
 gnoit dans leur Empire sous la Domination des Rois: tout y étoit presque arbitraire, parce que le peu de Loix sous lesquelles ils vivoient, n'avoient rien de certain, ni de déterminé; de-là vint, sans doute, la grossièreté & l'impolitesse qui accompagnoient toutes leurs actions, mais leur humeur brute & sauvage s'humanisa bien-tôt après la fameuse députation qu'ils firent dans les principales Villes de la Grèce, pour apprendre d'elles leurs Loix & leurs Coûtumes; & certes cette démarche ne fut pas vaine; car elles leur communiquèrent, avec la sage politique du Gouvernement, l'amour des Sciences, la culture des Beaux-Arts, le bon goût dans toutes sortes d'Ouvrages, la justesse du discernement, l'urbanité des mœurs.

Or, il est vrai-semblable que les Romains, qui s'étoient si soigneusement apliqués à se mouler en tout sur les Grecs, ne dédaignèrent pas la coûtume dont je parle, capable

de fomentier cette union & cette bonne intelligence , qui servirent dans peu à les élever à ce haut degré de gloire , où depuis ils ont été un charmant spectacle pour toutes les Nations. Plinè & Horace confirment par leur témoignage une si naturelle conjecture. Le premier nous assure qu'après que les Romains eurent vaincu les Grecs , & porté ensuite leurs conquêtes jusque dans l'Asie Mineure , ils se départirent volontairement de leurs anciennes manieres , & adopterent celles des vaincus. *Asia primum devicta , luxuriam misit in Italiam.* Le second , en parlant de Rome , dit à peu près la même chose. *Gracia victa suum victorem cepit.*

Je ne borne pas néanmoins mes preuves à cette raison de vrai-séemblance , ni au seul rapport de ces deux Auteurs. *Rosine*, excellent Ecrivain , qui a mis dans un grand jour les Antiquités Romaines , me fournit ici de quoi constater plus sûrement notre usage. Après avoir parlé de la maniere avec laquelle les Romains se mettoient à Table , & comment ils en sortoient , après avoir distingué avec beaucoup de clarté toutes les parties de leurs repas , & fait une exacte énumération de tous les genres de Coupes dont ils se servoient , cet Auteur , dis-je , nous apprend que lorsque dans leurs Festins , ils vouloient s'exciter mutuellement à boire , avec un peu plus

plus de gayeté qu'à l'ordinaire , par une coutume solennelle qu'ils ne manquoient pas d'observer , ils commençoient par boire à la santé de celui qui occupoit la premiere place de la Table , & ils continuoient ainsi de suite à porter des santés à tous les Convies jusqu'à celui qui étoit placé le dernier.

Ce seroit ici le lieu de faire la description de leurs Tables , de marquer l'ordre avec lequel ils s'y mettoient , & comment ils s'y tenoient , mais cela me meneroit trop loin ; je réserve donc cette matiere pour une autre occasion , où je pourrai traiter des Festins des Anciens.

J'ai dit que cette coutume étoit solennelle , & ce n'est pas sans raison ; car avant que de porter des Santés , ils faisoient des Libations à quelque Divinité, qu'ils croyoient présente à leurs repas , c'est à dire , qu'ils répandoient légèrement sur la Table , sur la Terre , ou sur quelque autre Endroit , à leur fantaisie , quelques gouttes de Vin de la Coupe qu'ils avoient entre les mains , puis ils la vuidoient à l'honneur de leurs Maîtresses , ou de leurs Amies , qu'ils ne faisoient pas façon de nommer publiquement. Plaute nous donne la formule sous laquelle ils faisoient ce salut : il fait parler ainsi Sagarinus ,

Benè vos , benè nos , benè te , benè me , benè nostram etiam Stephaniam &c. Stic. Act. v. Sc. 4. C'étoit

C'étoit avec ce peu de mots, au sentiment de *Rosine*, qu'ils exprimoient leurs souhaits; ce qui signifioit, dit-il, *Je vous souhaite une longue & heureuse vie, une santé parfaite*, car tout cela revient au même: Bien plus, ajoute-t'il, les Romains avoient accoutumé encore, lorsqu'ils vouloient faire beaucoup d'honneur à un Ami, ou à une Amie, de boire à leur santé autant de rasades de Vin, qu'il y avoit de lettres au nom de celui ou de celles qu'ils vouloient saluer. Martial fait mention de cette coutume, comme il est aisé de le voir par les vers suivans:

*Navia sex Cyatis; septem Justina bibatur;
Quinque Lycas; Lyde quatuor; Ida tribus....
Nunc mihi dic quis erit, cui te Calocisse Deorum
Sex jubeo Cyatos fundere: Caesar erit.*

Que dirai je de Tibere, qui, au rapport de Suetone, faisoit un si grand cas des plus grands bûveurs, qu'il voulût bien honorer de la Charge de Questeur, préférablement à ceux de la Noblesse de Rome qui avoient droit d'y prétendre, un homme absolument inconnu, & qui ne s'étoit rendu recommandable auprès de lui, qu'en bûvant à sa santé une grande bouteille de Vin?

Que penserez-vous encore de l'Empereur Commode, qui, selon le même Alexandre, que

que j'ai déjà cité, ne trouvoit pas de plus douce satisfaction, que celle de boire dans la chaleur de ses débauches, dans un verre d'une énorme grandeur, aux acclamations de *Vive Cesar*, qu'on étoit aussi attentif à lui donner, qu'il étoit empressé à les rechercher ? Il semble que ces deux Empereurs croyoient ne pouvoir mieux mériter l'estime du Peuple, qu'en autorisant par des récompenses & par leur exemple de si honteux excès.

Pour en effacer promptement l'idée, je me hâte d'exposer ici à vos yeux une nouvelle preuve tirée de la cinquième Satire de Juvenal, où ce Poète fait une très vive peinture des differens effets que produit la bonne, ou la mauvaise fortune. De quelque naissance, dit-il, dont vous puissiez vous glorifier, si les richesses n'en relevent l'éclat, gardez-vous bien de vous plaindre à Table de ce qu'on vous sert, vous risqueriez d'éprouver le sort de *Cacus*, qu'Hercule traîna hors de sa caverne. A-t'on jamais vû Virron boire à la santé de Trebius, & après lui, dans la même coupe ? *Quando propinat Virro tibi, sumitque tuis contracta Tabellis pocula ?* Qui de vous seroit assés hardi pour l'en prier ? Avec un habit usé & déchiré qu'on a sur le corps, ose-t'on s'expliquer avec lui sur mille choses ? Mais la chance tourne-t-elle ?

celle ? Trebius se voit-il tout d'un coup élevé à une haute fortune ? Alors ce n'est plus le même homme. Virron n'a pas de plus intime ami que lui : qu'on serve à Trebius ce morceau délicat : M. voulez-vous de ce ragoût ? Aimables Ecus , s'écrie ici Juvenal , ô c'est à vous qu'on rend cet honneur , vous seuls êtes les Freres. & les bons Amis de Virron.

Nous trouvons encore dans Plaute divers traits qui démontrent visiblement que de son tems on avoit accoutumé de porter des Santés. *Propino*, dit il, *magnum poculum, ille bibit Abs te accipiat, tibi propinet, tu bibas Propino tibi salutem magnis fau- cibus* Curc. Sc. 3 Act. 2. Asin. Sc. 1. Act. 2.

Si je n'eusse crain d'abuser de l'honneur de votre attention que n'aurois - je pas dit encore sur cette matiere, qui devient plus fertile, à mesure qu'on fouille dans l'Antiquité ? mais il est tems de passer à la dernière partie de ce Mémoire, & d'examiner en peu de mots comment l'usage qui en fait le sujet, s'est introduit parmi les Anciens. Je découvre d'abord deux differens moyens.

Le premier consiste dans une certaine maniere de boire, qui n'est pas venue jusqu'à nous, ou du moins qui ne s'y est pas maintenue, & qui est fort commune en Allemagne, & en plusieurs autres Pays. Pour l'intelligence de ce point, il est bon d'observer qu'avant

qu'avant que les Anciens portassent aucune Santé, ils commençoient par boire les premiers un peu de Vin de leur Coupe, ce que les Auteurs Latins ont appelé *præbibere*, ou *prælibare* : puis ils faisoient passer cette même Coupe avec le reste du Vin, à celui pour la santé duquel ils vouloient s'intéresser, & ce Salut se faisoit sans doute, comme aujourd'hui, sur le point de boire, comme si on eût voulu dire ; vous pouvez boire de ce Vin sans nulle crainte, parce que je vais l'éprouver en le goûtant le premier, pour qu'il ne puisse pas nuire à votre Santé ; où, si l'on veut encore, c'étoit une espece d'invitation à boire, qui par succession de tems n'a retenu que l'essence de la formule dont on usoit autrefois : on dit aujourd'hui, je bois à votre Santé, souvent même on dit tout court à votre Santé ; & peut être qu'anciennement on ajoûtoit avant que de présenter la Coupe, buvez à votre Santé, comme je vais boire à la mienne.

Voilà, sans doute, l'explication la plus naturelle & la plus raisonnable qu'on puisse donner à cette façon bizarre, sur laquelle je me suis récrié au commencement de ce Mémoire, & qui semble révolter le bon sens ; & c'est aussi dans cette idée qu'on doit entendre ces Vers de l'Encide.

Dixit ,

*Dixit, & in mensam laticum libavit honorem,
Primaque libato summo tenuis at:igit oro.*

*Tum Bitia dedit increpitans: ille impiger hausit
Spumantem pateram, & pleno se proluit auro.*

Post alii proceres, &c.

Le second moyen qui a donné lieu à cet usage chés les Anciens, c'est la folle opinion dont ils étoient imbus, que leurs Divinités présidoient toujours à leurs Repas; c'est pour cela qu'ils avoient accoûtumé de placer sur leurs Tables, comme nous l'assûre *Arno*be dans son second Livre, le Simulachre de quelque Dieu, ou de quelque Déesse, auquel ils pussent adresser leurs vœux pour eux-mêmes, ou pour ceux pour qui ils avoient intérêt de les prier: *Sacras facitis mensas Salinorum appositu & Simulachris Deorum.*

Cela s'accorde parfaitement avec ce que dit *Alexandre*, Jurisconsulte, que j'ai déjà cité, qui prétend qu'on faisoit des Libations & des Sacrifices à ces Dieux Tutelaires de la Table, afin de se les rendre favorables dans les prières qu'on leur faisoit pour soi-même, ou pour les Convives. *Interque epulas & pocula, primum libare Diis dapes, & bene precari Convivis, & secundum precationem dapibus cum modestiâ vesci prisca moris erat haud aliter quam si sacrum epulum esset; & quelques lignes plus bas il ajoute: Utque primus*

primus calix Jovi Olympio misceatur , secundus Heroibus , tertius Servatori Jovi.

Virgile parle aussi de ces Libations dans le premier Livre de l'Eneide.

In mensam lati libant , Divosque precantur.

3

Et dans les Georgiques ,

Cui tu læte Favos & miti dilue Baccho.

Il y a dans le Banquet des Sages de Plutarque un Entretien de Solon avec Cleodeme , qui éclaircit encore mieux l'opinion des Anciens , touchant la présence de leurs Divinités , lorsqu'ils étoient à Table.

Le premier parle en ces termes. Il est évident que le souverain bien de l'homme consisteroit à n'avoir pas besoin de nourriture , ou du moins à en avoir besoin de bien peu ; je ne conviens pas de cela , lui répond Cleodeme , & je trouve au contraire , qu'il est d'une nécessité absolue , qu'il y ait des Tables, où l'on puisse avoir le plaisir de boire les uns aux autres , & de sacrifier à Cerès & à sa fille Proserpine , au lieu que si vous les retranchiez , vous ruineriez l'Autel des Dieux Protecteurs de l'amitié & de l'hospitalité.

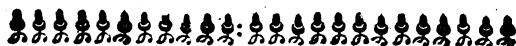
Pour appuyer le sentiment de Cleodeme , Thalés ajoute : Si les Dieux , par leur suprême pouvoir , faisoient rentrer la Terre dans son premier néant , quelle étrange confusion

&c

& quel désordre ne s'ensuivroit-il pas ? Or , dit-il , il en seroit de-même si l'on vouloit supprimer la Table ; ce seroit renverser totalement la Maison , bannir la Divinité Tutelairre de *Vesta* , l'aimable coûtume de boire les uns aux autres dans une même Coupe , de festiner ses amis , & de recevoir les Etrangers.

Je finis , dit M. Massip , par une reflexion à laquelle je suis assés naturellement amené par tout ce que je viens de dire. Il seroit à souhaiter que tous ces vœux qu'on fait pour les autres , quand on a le verre à la main , fussent aussi sinceres , qu'ils sont fréquens. L'abus de cette bienséance a si fort prévalu , qu'elle est aujourd'hui presque de tous les tems & de toutes les occasions , sans que le cœur , généralement parlant , ait plus de part à ces marques extérieures d'amitié. Je demanderois donc , je le répète , plus de sincérité dans ces souhaits , parce qu'alors , quoique la santé n'en fût pas pour cela mieux affermie , ni que les Médecins & les Remedes n'en fussent pas ensuite moins nécessaires, il seroit vrai de dire que tout ne se passeroit pas dans le Monde en complimens froids , stériles , & de pure cérémonie , & qu'il y auroit quelque chose de réel , qui seroit une parfaite cordialité , qui uniroit ensemble tous les hommes , comme dans les premiers siècles,

ODE



O D E,

SUR LE LABOURAGE.

Reine des Arts, source féconde
Des biens solides & certains,
Que la Terre qui te seconde,
Prodigue en faveur des Humains;
D'où vient, aimable Agriculture,
Qu'on te laisse dans la roture,
Sans privilege & sans honneur,
Et qu'un Noble est censé Rustique;
Fût-il d'une Noblesse antique,
Si-tôt qu'il s'est fait Laboureur ?



Est-ce ainsi que Rome & la Grece
Traiterent ces heureux Mortels,
Dans ces siècles où la Noblesse
De Lauriers paroît tes Autels ?
Hélas ! insensés que nous sommes,
Nous nous mocquons de ces Grands Hommes ;
De ces Illustres Conquérans,
Qui, couverts & chargés de gloire,
Retournoient après la victoire,
A la culture de leurs Champs.

L

Le faux brillant est notre Idole.
Conduits sans cesse par l'erreur,
Ou par l'opinion frivole ;
La bassesse du Laboureur ,
Ses travaux , ses Bœufs , sa Charuë ;
Offrent à notre foible vûë
Des objets dénués d'éclat ;
Nous jugeons sur cette aparence ,
Que son Art est une science ,
Aussi vile que son état.



Loin d'ici préjugé funeste ,
Oses-tu me faire la loi ?
La verité qui te déteste
Vient m'éclairer ; retire-toi.
Mais quelle voix se fait entendre ?
Ciel ! est-ce toi qui viens m'apprendre
Qu'Adam , le Pere des Humains ,
En exerçant l'Agriculture ,
Fit à la Terre avec usure
Payer le travail de ses mains ?



Seroit-ce donc l'Etre suprême ;
Qui descendant exprès des Cieux ;
Auroit instruit , guidé lui-même
Ce Mortel si cher à ses yeux ?

Où ;

Où, c'est toi , Sageſſe infinie ,
 D'un Art néceſſaire à la vie
 Tu vins lui faire des leçons ,
 Lui montrer quel aſpect des Aſtres
 Cause les biens , ou les déſaſtres ,
 Et renouvelle les Saiſons.



Eclairé de ces connoiſſances ,
 Inſtruit des climats & des tems ,
 De la nature des ſemences ,
 Des Terres , des Fruits différens ,
 Il ſçût recueillir chaque année
 Dans une Terre façonnée
 De quoi pourvoir à ſes beſoins.
 Ainſi transmiſe d'âge en âge ,
 La Science du Labourage
 Eſt un Monument de ſes ſoins.



Mortels , admirons les Miracles
 D'un Art , qui pour combler nos vœux ;
 Nous réjouit par des ſpectacles ,
 Nous fait vivre & nous rend heureux.
 Tout ſ'embellit dans nos Campagnes ;
 On ne voit plus ſur nos Montagnes
 Des Lieux incultes & déſerts ;
 Ces Champs autrefois ſi ſtériles ,

Tout

Tout-à-coup devenus fertiles,
Sont de riches Moissons couverts.



Mais à l'aspect de l'abondance,
Quelles Fêtes dans ces Hameaux !
L'allégresse anime la danse,
Tout s'en ressent, jusqu'aux Troupeaux ;
La disette n'osant paroître,
S'enfuit de ce séjour champêtre ;
Les Fruits ne sont plus incertains ;
Voyant sa peine couronnée,
Chacun bénit sa destinée
Et rend grace au Dieu des Humains.

On a dû expliquer l'Enigme & les Logogryphes de Juillet par l'*Huitre*, *Orange* & *Prédicateur*. On trouve dans le premier le nom du Fruit & de la Ville de ce nom, *Or*, *Ange*, *Oran*, *Orge*, *Ane*, *Rang*, *Ré*, *Rage*, *Agénor*, *Argo*, *Ogre*, *Garone*, *Noga*, *Nego*, *Ergo*, *Anger*, *Gano*, *Rogne*, *Rago*, *On*, *Garo*, *Gare*, *Nero*, *Organe*, *Age*, *Orgea*, *Egar*, *Orage*, *Argen*, & *Nâge*.

ENIGME.



E N I G M E.

JE serre étroitement les côtes
 De la maison du plus charmant des Hôtes
 Que l'homme reçoive chés soi,
 Cet Hôte, qui de son nature,
 Cherche sa liberté par la moindre ouverture,
 Et qui même seroit par sa fuite perdu,
 A besoin d'une sûre garde;
 Mais l'homme, que sa perte interesse & regarde,
 Et qui d'ailleurs connoît ma bonne foi,
 S'en raporte sans crainte à mes freres & moi.



L O G O G R Y P H E.

Huit Lettres font mon composé, Lecteur.
 Noble fille de la valeur,
 Tous les grands cœurs sont jaloux de mes charmes:
 Je t'offre le canton fameux
 Qu'un enlèvement odieux
 Fit couvrir de sang & de larmes;
 D'un animal ailé l'ouvrage industrieux,
 Construit pour les Autels des Dieux;
 Le séjour du mensonge & de la flatterie;
 Un Peuple très-nombreux d'Asie;
 E L'œil

L'œil fragile d'un Bâtiment ;
 Ce que l'on est au sortir de l'Orgye ;
 L'endroit dont chacun veut avoir une partie ,
 Qui des Villes fait l'agrément ;
 Ce que sous les Plaines humides
 Va chercher l'œil des craintifs Matelots ;
 Ce dont les Mortels sont avides ;
 Ce qu'on voit le long des Ruisseaux
 Produire le gazon & la fleur éclatante ;
 Je renferme aussi cette Piance
 Que fera l'ennemi dans le Champ du Seigneur ;
 Ce qui des gens de bien a toujours fait l'horreur ;
 Ce qui tantôt de l'aveugle Déesse
 Produit les caprices cruels ,
 Tantôt punit les criminels ,
 Et tantôt traîne aussi l'orgueil & la mollesse ;
 L'apanage des Bienheureux ;
 La dent du plus gros Quadrupede ;
 L'endroit où le Sexe orgueilleux
 Place , contre les ans , un imposteur remede ;
 Ce que , malgré les Arrêts du Destin ,
 On voudroit vainement se prologer sans fin ;
 Un Instrument , qui de l'Echo fidelle
 Va troubler le sommeil dans les antres affreux ;
 L'effet de l'Astre lumineux
 Qui jadis fut fixé dans sa course éternelle ;
 Le lien qui d'une dent cruelle

Garentie

Garantit l'animal qui va toujours rongeant ;
 Un Inf. &c vil & rampant.
 J'en pourrois dire davantage ,
 Lecteur , examine l'Ouvrage ,
 C'en est allés pour le présent.

Par M David Regnard , Ecolier de Rhétorique au College de Villefranche , en Beaujolois.



NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

L'ÉTAT DES SCIENCES EN FRANCE depuis la mort du Roy Robert , arrivée en 1031. jusqu'à celle de Philippe le Bel, arrivée en 1314.

Dissertation qui a remporté en 1740. le Prix de l'Académie des Belles Lettres , fondé par M. le Président Durey de Noimville.

SUITE de l'Extrait donné dans le *Mercur* de Mai , page 957.

La Dissertation sur l'état des Sciences depuis la mort du Roy Robert jusqu'à celle de Philippe le Bel , qui est l'article où nous en sommes restés sur le Livre de M. l'Abbé Lebeuf , renferme tant de particularités, que nous nous bornerons à en faire remarquer

E ij quel-

quelques-unes. L'Auteur ayant eu l'espace de trois siècles à parcourir, n'a pû s'empêcher d'être un peu diffus sur chacun des points qu'il traite, à cause de l'immensité des matieres qui se sont présentées.

Il observe d'abord qu'il ne faut pas prendre à la lettre les expressions des Ecrivains, qui disent qu'à la mort de Fulbert de Chartres, qui ne précéda que de peu de temps celle du Roy Robert, toute Etude Philosophique avoit cessé en France. Il y eut des Bibliothèques dans le Royaume comme auparavant, & des Sçavans qui en firent usage. Les Livres à la vérité n'étoient pas si communs que de nos jours : mais on occupoit les Moines à les transcrire. On en a des témoignages certains dans Orderic Vital, quant à l'Abbaye de S. Evroul : ce qui sert à porter le même jugement sur les autres fameux Monasteres. Dans les mêmes Maisons on faisoit des prieres particulieres pour ceux qui donnoient des Livres ou des fonds pour en entretenir les couvertures.

Une preuve assés forte que les Ecoles étoient fort communes dans l'onzième siècle, est que Lanfranc sortant de celles d'Avranches, chercha avec grand soin un Lieu retiré où il n'y eût aucun exercice de Littérature. C'étoit surtout dans l'Ordre de Cluny que brilloit la Littérature profane.

On

On y cherchoit , comme dit depuis Jean de Sarisbury , l'or de la sagesse , à l'exemple de Virgile , dans la boüe d'Ennius. En parlant de ces Ecoles , l'Auteur dit que la coutume n'étoit pas alors de faire étudier tous les Enfants Nobles. Herluin , mort premier Abbé du Bec , n'avoit appris à lire qu'à l'âge de 40. ans. Mais le nombre des Livres étoit trop petit pour former de vrais Scavans. On peut juger de leur prix par celui qui fut payé en Basse-Bretagne pour un simple recueil d'Homélies , sçavoir deux cent brebis & trois muids de grain. On regarda comme un prodige qu'en cinq mois de tems cinq Religieux eussent écrit toute la Bible. L'Auteur dit en passant que l'ignorance fut remarquable , surtout parmi les Prêtres Normands , descendus des Néophytes baptisés avec Rollon , leur Chef. Les Maîtres furent aussi rares que les Livres ; les guerres particulieres de Seigneur à Seigneur , fomentèrent aussi l'ignorance.

Au XII. siècle, les Ordres nouveaux ressusciterent un peu les Lettres , en rendant plus communs les Copistes de Livres. L'Ordre de Cîteaux se distingua de ce côté-là, encore plus que celui des Chartreux & de Prémontré : & le zele de ces nouveaux Bénédictins ranima celui des anciens qui étoient les Cluniciens. Il semble que ce fut alors que les

uns & les autres firent une plus grande attention à ce qui paroît être favorable aux Etudes dans la Règle de S. Benoît. Cette émulation passa jusque dans les Ecoles des Cathédrales & dans celles des Chanoines Réguliers. C'est ici que M. L. fait l'éloge de la Maison de S. Victor de Paris, qui se mit en relation au sujet des Sciences avec l'Italie & l'Angleterre; & il apporte pour preuve de la profondeur des connoissances qu'on y cultivoit le Traité du célèbre Hugues, intitulé *Eruditio didascalica*... Les Rejettons sortis alors de Saint Victor formerent ce que dans le siècle suivant on apella *l'Université de Paris*, & que dès lors les Sçavans appellerent la *Cariatyspher* du Royaume, c'est-à-dire *Civitas Litterarum*.

Parmi les témoignages que l'Auteur produit touchant la multiplication des Livres, il ne faut point oublier celui de Guibert de Nogent : cet Abbé assure que les Chartreux de la grande Maison préférèrent les peaux & les parchemins que Gui, Comte de Nevers leur envoya, à la vaisselle d'argent qu'il leur avoit d'abord destinée. On peut voir dans l'Ouvrage l'énumération des Abbés qui firent écrire des Livres. A Anderne, vers le Boulenois, un Moine manchot transcrivit presque tous les anciens Livres. A S. Martin de Tournay, douze Moines ne cessoient de copier

pier les Livres. C'étoit sur les Volumes de cette Maison que l'on vérifioit les autres. Teulfe , Abbé de Morigny près d'Erampes , s'apliqua à accentuer les Exemplaires & à corriger les fautes des Copistes. L'attention sur la relieure des Livres ne fut pas moindre que dans le siècle précédent. Les Abbés y firent contribuer toutes les Maisons de leur dépendance. On essaya dans l'Ordre de Cîteaux d'obtenir des Ecclésiastiques quelques anciens Livres. De-là viennent ceux qu'on voit dans leurs Bibliothèques , qui sont plus anciens que l'Ordre. Le nom de *Bibliothecarius* se trouve donné à un Chanoine de Beauvais dans Ives de Chartres : mais chés des Religieux , celui qui avoit le soin des Livres , s'appelloit *Armarius*. En finissant cet article , M. L. remarque qu'un Abbé de l'Ordre de Prémontré dans les Pays-Bas , employa pour multiplier les Livres jusqu'à des Religieuses. Enfin, il observe que les Particuliers qui n'avoient pas le moyen d'avoir des Livres , alloient aux Ecoles extérieures des Monastères pour profiter de l'explication qu'on y faisoit des Auteurs profanes & des Livres Sacrés : & qu'à l'égard des Seigneurs , à qui les facultés ne manquèrent pas pour avoir des Livres , mais qui malheureusement n'entendoient pas le Latin , ceux-là s'en faisoient donner chés eux l'explication, comme

on peut voir dans Lambert d'Ardres, au sujet d'un Comte de Guisnes.

Nos Rois firent étudier leurs fils : Loüis VI. fut élevé à S. Denis ; Loüis VII. fit quelques études au Cloître de Notre-Dame, & quoique ce dernier ne pût se perfectionner dans la Littérature, il aimait toujours les Gens de Lettres. Du Boulay avoit fait à son sujet une remarque que M. L. a depuis supprimée, parce qu'elle s'est trouvée fautive. Cet Historien a été mieux fondé lorsqu'il a fait observer que ce fut sous ces deux Regnes que l'on se picqua d'écrire en France en plus beau Latin. Les Ouvrages d'Arnoul de Lisieux & de Pierre de Blois, en sont la preuve; mais quoique communément tous ces Auteurs fussent Sçavans, les citations fréquentes qu'ils font des Anciens, sont cause que M. L. croit pouvoir leur attribuer ce que Bernard de Chartres avoit dit au commencement de ce siècle-là » qu'avec toute la science qu'on » avoit alors on n'étoit que comme des » Nains, montés sur les épaules des Géants, » c'est-à-dire qu'on ne paroïssoit sçavant, » que par la science d'autrui.

A la fin du XII. siècle, il y eut quelque décadence dans les Lettres, dont Etienne de Tournay attribua la cause au mauvais choix que l'on faisoit des Professeurs. Il se plaignit au Pape de ce que ce n'étoit plus que de
jeunes

jeunes gens qui se mêloient d'enseigner, & qu'on voyoit la subtilité succéder à la solidité. La Secte qu'on apelloit du nom de *Cornificiens*, avoit qualifié les vrais Sçavans de Bœufs d'Abraham & d'Anes de Balaam, termes capables d'eux-mêmes de porter au découragement : d'un autre côté on vit les Ecoliers représentés par Alain sous ces couleurs : *Potius dediti gula quam glossa, potius colligunt libras quam legunt libros : libentius intuentur Martham quam Marcum ; malunt legere in salmone, quam in Salomone.* Un autre Auteur du tems, écrivit aussi alors de même qu'Alain, qu'il étoit rare de voir s'appliquer à la lecture :

Rarus aut nullus hodie

Libris impendit operam :

Hinc velut ignorantia

Fumus obducit litteram.

M. l'Abbé L. croit que ce qui contribua à fomentier la paresse & l'ignorance, furent les abrégés qui furent faits au XII. siècle, quoiqu'à bonne intention, l'un de la Théologie par Pierre Lombard, l'autre du Droit Canon par Gratien. Il fut d'ailleurs défendu alors parmi les Cisterciens de composer aucun Livre sans la permission du Chapitre Général, ce qui n'encourageoit pas beau-

Ev coup

coup à ce travail. Mais comme le zèle & la ferveur ne peuvent pas toujours durer, & que la suite des tems amène des changemens, il semble que la naissance des Ordres Mandians fut l'époque qui arrêta le progrès des Etudes dans les anciens Ordres. Un Dominiquain titré dans l'Ordre (a) crut devoir rapporter dans un de ses Ouvrages, qu'il s'étoit aperçu que les Moines avoient plus de soin de leurs Bâtimens que de leurs Livres, & que chés quelques-uns on préservoit le fromage des dents des souris, les pommes & les poires de la pourriture, les habits de la teigne; pendant que les Livres traînoient & étoient couverts de poussière. Cependant, ajoute-t'il, cela n'étoit pas général. Car un » jour, quelques Religieux présenterent au » Roy Louis (il ne dit pas lequel) des Livres très-bien conditionnés, & ce Prince leur répondit: *Qu'il eût mieux valu qu'ils fussent plus gâtés qu'ils ne l'étoient*, voulant marquer par-là qu'ils ne les avoient guères ouvert.

Cependant après quelques légers affoiblissements, les Etudes se releverent à Paris. Entre plusieurs témoignages qui le prouvent, Jean qui a pris le surnom d'Archichtenius, dit que cette Ville étoit alors d'*hilosophis At-*

(a) *Humbert de Romans, Général François*
tica;

sica, *Libris Græca, Studiis Indica.* Ce fut, selon M. L. vers le commencement du Règne de S. Louis, que les Etudes y ayant pris une nouvelle face, on commença à se servir du terme d'*Université* dont S. Louis regarda la science comme un nerf de l'Etat. Nangis la regardoit comme une portion de la Fleur de Lis qui formoit les Armes du Royaume. Ce fut alors que les Colleges commencerent à s'y multiplier. L'érection de ceux des Cisterciens & des Prémontrés est certaine.

Les Disputes de l'Université avec les nouveaux Ordres, c'est à dire ceux des Mandéens, firent retomber la Latinité dans une espèce de désordre. On peut voir dans la Dissertation, que l'Evêque même de Paris recommanda de prier pour le succès des Etudes qui commençoient à déchoir. Les troubles arrivés à Paris furent avantageux à d'autres Villes. L'Université de Toulouse fut formée alors par les soins du Comte Raymond. On établit aussi des Colleges en plusieurs Villes. On rapporte la fondation de l'Université de Montpellier à l'an 1289. Un Evêque d'Angers donna en 1293. des preuves que l'ignorance étoit alors grande dans son Diocèse.

Telle fut la situation des Sciences en général durant les trois siècles compris dans la Dissertation de M. Lebeuf. Nous ne sau-

rions entrer dans le détail de l'état de chaque Science en particulier, que dans un autre Extrait que nous donnerons incessamment.

AVIS de l'Imprimeur sur le second Volume de l'Histoire de Bourgogne. In fol imprimé à Dijon, qui se débite présentement chés Briasson, Libraire rue S. Jacques à Paris.

On avoit promis de donner ce second Volume sur la fin de l'année 1740. & il auroit été facile & plus avantageux à l'Imprimeur de le faire; mais deux choses qui tournent à l'avantage du Public, l'en ont empêché.

La première, que l'Auteur, peu content de divers Extraits tirés des Bibliothèques & des Archives publiques & particulières, ne les a pas voulu donner, sans les avoir auparavant collationnés sur les originaux, qu'il n'a trouvés qu'après bien des recherches, & dont la communication ne lui a pas toujours été donnée aussi promptement qu'il l'auroit désiré.

La seconde, que cet Auteur ayant fait, durant l'impression, de nouvelles découvertes qui lui ont fourni un nombre considérable de pièces importantes concernant les matières traitées en ce Volume, a voulu en faire part au Public, & les donner chacune à sa place parmi les autres preuves.

Ces pièces nouvellement recouvrées ont
donné

donné lieu à un plus long travail & à de plus grandes dépenses pour l'Imprimeur, & ont fort grossi ce volume, qui néanmoins ne coûtera pas plus aux Souscripteurs que le premier, qui n'est pas si gros.

Si durant l'impression des autres Volumes de la même Histoire, il se rencontre de semblables sujets de retard, l'Imprimeur se flatte qu'on ne lui en sçaura point mauvais gré. Il promet de travailler sans relâche à leur impression, dès qu'ils lui auront été fournis.

Il prie les Souscripteurs & les Acheteurs de ne se point inquiéter à l'occasion des retards qui pourroient arriver, & de se tranquilliser, parce qu'il a plus d'empressement de les contenter que de ménager ses propres intérêts.

Dans peu de tems cet Ouvrage, qui a coûté des recherches infinies & des dépenses considérables, sera très-rare, & il y a lieu de croire que ceux qui l'auront eu par souscription ou autrement, ne seront point tentés de s'en défaire.

DES ANTIQUITE'S. de la Nation & de la Monarchie Françoisse par M. GILBERT LE GENDRE, *Marquis de S. Aubin sur Loire, ci-devant Maître des Requêtes.* I. Vol. in-4°. A Paris, chés Briasson, rue S. Jacques, à la Science

Science & à l'Ange Gardien. M. DCC. XLI.

M. le Marquis de S. Aubin ne se lasse point d'enrichir le Public de bons & utiles Ouvrages ; celui - ci qui intéresse toute la Nation , doit tenir un des premiers rangs par l'importance du sujet , & par la manière dont il est traité & approfondi.

Il est divisé en huit Chapitres , dont le I. intitulé : *De l'origine des François* , contient un Examen des six différentes opinions qu'il y a sur cette origine. Le II. *Des Amazones* , établit le Débarquement de ces Héroïnes sur les Rivages des Marais Méotides , où les Anciens François faisoient leur séjour avant la prise de Troyes ; il expose la Guerre des Amazones & des François terminée par leurs mariages , & l'Auteur rassemblant tout ce que l'Antiquité a publié des différentes Nations d'Amazones , s'attache à démêler exactement le vrai du fabuleux , & on peut dire qu'il y réussit.

Les François étant redevables de leur gloire & de leur bonheur à la Maison qui regne sur eux depuis neuf siècles , quel motif plus sensible , dit notre Auteur , pour fouiller dans l'Histoire des Lombards , dont les Souverains ont donné commencement à la Maison de France i sui de degrés en degrés par les mâles depuis onze siècles d'Ansprand Roy de Lombardie. Dans cet esprit , il fixe
dans

dans trois Chapitres le tems de la sortie des Lombards de la Scandinavie , & il les suit dans leurs differens séjours de la Germanie , de la Pannonie & de l'Italie.

Il passe dans le IV. à l'origine des Gaulois qu'on peut nommer , dit-il à juste titre , la Nation la plus illustre de l'Antiquité , soit par l'étendue de ses Colonies , soit par la réputation de ses Armes. Il commence à y traiter des Gaulois , Galates ou Celtes.

Le V. Chapitre explique au long la dispersion de la famille de Japhet. Il s'attache surtout à la posterité de Gomer , & parmi ses Descendans Cimmeriens issus d'Ascenaz , son fils aîné , il fait voir que ces Cimmeriens se diviserent en deux Branches principales , sur lesquelles il entre dans un grand détail que nos bornes nous empêchent de suivre.

Dans le VI. Chapitre , il discute la date & le point fixe du commencement de la Monarchie Françoisse , des commencemens & des fins de chaque Regne depuis Pharamond , premier Roy , jusqu'à Clovis ; il examine quel Roy a combattu contre Attila , & il rectifie toute la Chronologie de ce premier siècle du Royaume de France Chronologie pleine jusqu'ici d'obscurité & d'erreurs ; & l'Auteur peut se flater & dire qu'elle est maintenant établie sur de bonnes preuves & sur un rapport d'Evenemens qui
pro-

produit par lui-même une espèce de preuves très-fortes, nous pouvons ajouter de démonstrations.

Le VII. Chapitre est employé à réfuter une opinion répandue depuis quelque tems dans les Ouvrages de quelques Modernes, qui pensent que les Royaumes ont été dans leurs commencemens des dépendances de l'Empire Romain, que les Rois indistinctement s'honoroient du Titre d'Officiers de l'Empire, que les Barbares s'établissoient sur les Terres de cet Empire par la permission des Officiers des Empereurs, à condition de les servir, & qu'il n'y avoit de possessions légitimes que celles qui étoient ratifiées par des Concessions & des Traités de la part des Empereurs.

Je ne crois pas, dit là-dessus notre Auteur, qu'on ait rien imaginé de si contraire à toutes les Notions de l'Histoire. Pour rétablir la vérité des Faits, il entre dans une sçavante & pénible discussion, par laquelle il démontre que les François se sont établis dans les Gaules par leurs Conquêtes; qu'au lieu de cette profonde vénération, dont on veut que les Barbares fussent alors remplis pour l'Empire, le nom Romain étoit tombé dans un extrême mépris; que tant que les François furent sur les bords du Rhin, les Romains n'eurent point d'Ennemis plus redou-

doutables à combattre, ni de Guerres plus continuelles à soutenir. Je compare, continuë t'il, le Titre d'Empereur & de Roy, & il m'est aisé de faire voir combien celui-ci est plus relevé & plus ancien; & pour me servir des termes de du Tillet, *que le Titre de Roy sonne meilleur & plus doux que celui d'Empereur*; le premier exprimant un gouvernement paternel, qui comprend en soi toute autorité, le second ne faisant entendre qu'un simple commandement militaire.

Le VIII. & dernier Chapitre a pour objet de rapeller, par les Argumens les plus décisifs, cette vérité incontestable, que tous les Droits & Prérogatives des Empereurs Romains ont été annexés depuis à la Couronne de France. Cette Proposition est établie par les témoignages uniformes des Ecrivains du tems même, par la distinction de l'Empire Romain des Gaules, séparé depuis l'an 260. des Empires d'Orient & de Rome, par les circonstances où Anastase se trouvoit, lorsqu'il déclara Clovis Consul & qu'il le reconnut Auguste; par les Ornemens Impériaux des Rois de la première Race; par les Monumens de ces tems reculés qui subsistent encore; par les Créations que nos Rois faisoient des Officiers Impériaux, tels que les Patrices; par les Monnoyes qui nous restent, & qui portent toutes les marques Impé-

périales ; par quelques exemples historiques semblables ; par la suite non interrompue de tous les Rois de France, qui depuis Clovis jusqu'au Roy ont pris le Titre d'Empereurs. L'illustre Auteur explique quelles raisons ont porté Clovis & ses Successeurs à préférer le Titre de Roy, sauf la prérogative du rang dont l'Empereur d'Allemagne est en possession, comme Successeur des Empereurs de Rome. Ce dernier Chapitre finit par un sommaire des Motifs qui doivent engager à regarder la Couronne de France comme la première de l'Univers.

La seule crainte d'aller trop au-delà de nos bornes nous force de nous arrêter. Contentons nous de la noble & véritable idée qui nous est donnée en ces termes de notre Nation dès le commencement de l'Ouvrage.

La Nation Françoisë a déjà atteint le quatorzième siècle, depuis qu'elle a fondé la première Monarchie du Monde entier. La douceur de ses Loix & la Religion n'ont pas moins contribué à ses Conquêtes que la force des Armes. Agathias dans le sixième siècle, représente les François comme un Peuple que la Religion, les Loix, la Justice, les mœurs douces & policées, distinguoient des Barbares ; & qui ne différoit des Romains qu'à l'extérieur & par l'habillement. *Ce qui me fait principalement admirer ce Peuple,* dit Aga-

Agathias, lib. 1. *c'est la justice & l'union qui y règnent*, continuant de mériter les mêmes loüanges après douze siècles.

L'Eloge que Sidoine Apollinaire fait de leur valeur, peut tenir lieu de beaucoup de passages qu'il seroit superflus de citer ici : *Le François, dit il, fait son principal plaisir de s'exercer aux Armes; il est sur l'Ennemi avant le Dard qu'il a lancé; dès sa premiere jeunesse il ne respire que la guerre: si le nombre des Ennemis ou le desavantage de la situation lui arrache la victoire, il meurt sans donner aucun accès dans son ame à la crainte; il est invincible même dans sa défaite, & la valeur semble ne l'abandonner qu'après la vie.*

Sparte jouit autrefois d'une prérogative singuliere d'avoir observé pendant sept cent ans les mêmes Loix : ce que Cicéron disoit n'être jamais arrivé à aucun Peuple, *Orat. pro Flacco*. La France a déjà surpassé doublement cette gloire, puisqu'elle conserve depuis quatorze siècles la même fidélité à son Gouvernement & le même attachement à ses Loix.

Les François ont rétabli l'Empire d'Occident, & leur nom, depuis les Croisades, est devenu si célèbre dans l'Orient dont ils ont possédé l'Empire, qu'on ne donne point d'autre nom à tous les Peuples Occidentaux. Du tems de Charlemagne, le Royaume de
France

France comprenoit les Gaules & toute l'Allemagne depuis le Rhin jusqu'à l'Illyrie ; outre la Gaule située au-delà des Alpes , nommée alors le Royaume de Lombardie.

BIBLIA SACRA vulgata Editionis Sixti V. & Clementis VIII. Pont. Max. jussu recognita atque edita Editio nova Versiculis distincta. Parisiis. Typis Jacobi Vincent, viâ Sancti Severini, sub signo Angeli. MDCCXLI.

Cette nouvelle Edition du texte Latin de la Bible selon la Vulgate , répond à la réputation que le Sr Vincent s'est justement acquise dans son Art. Il n'a rien omis de ce qui peut contribuer à donner à ce Livre la perfection que son importance exige. Il a consulté les Editions les plus exactes, telles que celles du Louvre, de Vitré, &c. Le texte imprimé avec la correction la plus scrupuleuse, est distingué par Verlets, mais cette distinction n'interrompt point le sens, par l'attention que le Sr Vincent a eue à ne commencer par des lettres majuscules que les Versets qui commencent un sens. La ponctuation est des plus régulières. On trouve au haut de chaque page un sommaire qui n'indique que ce qu'elle contient, & au bas une concordance dont les citations, distinguées par des tirets & des espaces suffisans, ne troublent point les yeux des Lecteurs. La beauté du papier,

papier, la netteté du caractère & la correction du texte font espérer que cette nouvelle Edition sera bien reçûe du Public, & qu'il la préférera à toutes celles qui lui ont été données jusqu'à présent. Elle est en un Vol. *in-8°*. qui se vend 5. liv. & en 7. Vol. *in-24*. qui se vendent 7. liv. 10. s.

DICTIONNAIRE UNIVERSEL François & Latin, contenant la signification & la définition, tant des mots de l'une & de l'autre Langue, avec leurs differens usages, que des termes propres de chaque Etat & de chaque Profession. La Description de toutes les choses naturelles & artificielles; leurs figures, leurs espèces, leurs propriétés. L'Explication de tout ce que renferment les Sciences & les Arts, soit Libéraux, soit Méchaniques; avec des Remarques d'Erudition & de Critique; le tout tiré des plus excellens Auteurs, des meilleurs Lexicographes, Etymologistes & Glossaires, qui ont paru jusqu'ici en différentes Langues. Dédié à S.A.S. le Prince Souverain de Dombes. Nouvelle Edition corrigée & augmentée considérablement, en 6. vol. *in-folio*. A Paris, chés la veuve Delaulne, & la veuve Ganeau, rue S. Jacques; Gandonin, Quai des Augustins; Legras, au Palais; Cavelier, rue S. Jacques; Vincent, rue S. Severin; Coignard

gnard ; Mariette , fils ; Giffart ; Guerin ,
l'aîné , rue S. Jacques ; Rollin , fils , Quai des
Augustins ; Le Mercier & Bonnet , rue saint
Jacques , 1741.

Avis sur cette Edition.

Les Libraires de Paris se disposent & tra-
vaillent à donner au Public une nouvelle
Edition du Dictionnaire de Trévoux , qui
aura beaucoup d'avantages , non seulement
sur les précédentes , mais encore sur tous
les autres Dictionnaires.

Celui de l'Académie , dont il vient de pa-
roître une nouvelle Edition , est sans con-
credit un Ouvrage parfait en son genre. Les
définitions y sont justes & exactes , les ex-
plications simples & naturelles ; les phrases
bien choisies , & tout-à-fait dans le génie
de la Langue ; la décision des difficultés
courte & précise : l'Orthographe y est rame-
née à l'usage le plus général , & aux regles
les plus raisonnables de l'étymologie & de
la prononciation : il y regne par tout une
sagesse & une économie , dignes des grands
Maîtres qui y ont travaillé.

Mais ce Dictionnaire , suivant le plan que
l'on s'y est proposé , se renferme unique-
ment dans ce qui regarde la Langue , & dans
les expressions autorisées par l'usage actuel.

On

On n'y trouve pas les mots qui ont rapport à l'Histoire , à la Géographie , aux Arts & aux Sciences , ni ceux que l'usage n'admet plus , & qu'il est pourtant nécessaire de sçavoir pour l'intelligence des Auteurs anciens. On n'y trouve pas même bien des mots du style familier , dont on se sert très communément. Parce que les définitions y sont précises, elles laissent à désirer à beaucoup de personnes des explications plus étendues , & une connoissance plus détaillée des circonstances. En un mot , il n'a pour objet que de fixer & de déterminer l'usage & les divers sens des expressions qui doivent entrer dans le Langage ou dans la composition.

Le Richelet dans son origine n'avoit guère plus d'étendue que le Dictionnaire de l'Académie ; & l'on sçait que la plûpart des augmentations qui y ont été faites , ne l'ont pas rendu beaucoup plus instructif ni plus intéressant. D'ailleurs , l'orthographe qu'on y a suivie est singulière , & n'est pas autorisée par l'usage , qui respecte toujours les étymologies.

Il passe pour constant que tout ce qu'il y a de bon dans le Furetiere , a été pris du Dictionnaire de l'Académie , & que c'est ce qui en a fait le principal mérite. La partie dont Furetiere se faisoit le plus d'honneur , étoit celle des Arts & des Sciences , & c'é-

toit

toit justement celle qui valoit le moins ; parce qu'on manquoit alors des secours qui sont venus depuis , & qui ont beaucoup contribué à la réputation du Dictionnaire de Trévoux.

On peut dire de ce dernier Dictionnaire , que c'est proprement un Furetiere , un Basnage , un Richelet , & un Corneille que l'on a amplifiés , & auxquels on a ajouté un grand nombre de Sentences , de Maximes , de Réflexions , de Proverbes , & de Passages choisis , tirés de toutes sortes d'Auteurs , tant en prose qu'en vers. Ce qui y a paru de plus utile , regarde les Sciences & les Arts , dont les termes ont été puisés dans les Livres les plus estimés sur chaque matiere. On a été bien aise d'y trouver les noms des principales Provinces & Villes du Monde , leur situation , & ce qu'elles ont de plus remarquable. On a cru devoir y donner une idée des Divinités Payennes & des Hommes illustres de l'Antiquité , dont la réputation est le plus généralement répandue , & dont on entend tous les jours parler dans le commerce du monde. Les amateurs du vieux style peuvent y satisfaire leur curiosité sur la plus grande partie des mots hors d'usage , qui se trouvent dans les Auteurs anciens , & qui ont souvent plus de force & d'énergie que ceux qu'on y a substitués. On n'y a pas oublié les

les mots de conversation ; ceux qui ne sont en usage que parmi le peuple ou dans les Provinces , & qu'on ne trouve pas ordinairement dans les autres Dictionnaires. Enfin on doit le regarder comme un excellent repertoire , non-seulement de tous les mots admis dans les différentes sortes de langues , mais encore de faits curieux & de traits d'érudition , qui y répandent une agréable variété , & qui ne peuvent manquer d'attacher & de satisfaire l'esprit des Lecteurs.

Mais malgré tous ces avantages , il s'y étoit glissé bien des défauts & des négligences que l'on s'est proposé de réformer dans cette nouvelle Edition.

L'Orthographe y étoit irrégulière & contraire à l'usage général. On y avoit laissé dans le corps des mots les *s* & autres lettres qui en ont été retranchées depuis long-tems , parce qu'elles ne se prononcent pas. On avoit écrit , par exemple , *advertir* , *avocat* , *abyssine* , *blasmer* ; quoi qu'il soit généralement reçu d'écrire *avertir* , *avocat* , *abîme* , *blâmer* ; & par un système assez singulier , on n'avoit mis ces lettres inutiles que dans les premiers mots imprimés en capitales , encore y étoient-elles en petits caractères romains , & elles n'y paroissoient plus ensuite dans les mêmes mots employés pour exemples , & tirés des différens Auteurs : ce qui

F. étoit

étoit donner une orthographe que l'on sembloit en même tems désapprouver. Il est vrai que l'on a eu par-là intention de conserver les traces de l'ancienne ; mais d'un autre côté, c'étoit en quelque sorte laisser le choix de l'une ou de l'autre ; donner une espèce d'autorité à l'erreur , ou tout au moins jeter les Lecteurs dans l'embarras & dans le doute , en leur présentant comme indifférente une orthographe absolument proscrite. On avoit encore retranché tout-à-fait d'un grand nombre de mots les lettres doubles , ou d'autres que l'usage y a conservées , pour n'en pas laisser disparaître les étymologies grecques ou latines , ou on avoit doublé sans aucun motif , ni d'étymologie , ni de prononciation , des lettres qui doivent demeurer simples.

Pour remédier à tous ces défauts & à tous ces inconvéniens dans la nouvelle Edition , on y a suivi dans l'orthographe l'usage le plus constant & le plus autorisé ; & on n'a pas crû pouvoir mieux faire dans cette vue , que de se conformer exactement à celle qui vient d'être fixée par le nouveau Dictionnaire de l'Académie. On a supprimé le mélange plus bizarre qu'utile des grandes & des petites lettres , pour ne laisser que celles qui sont absolument nécessaires , & qui doivent s'écrire. On a rétabli les doubles lettres & les autres qui avoient été retranchées des mots où

où l'usage veut qu'elles restent , & on a simplifié celles qui avoient été doublées sans fondement. Mais pour conserver à ce Dictionnaire quelque chose de son ancienne forme , & pour ne pas y introduire un changement trop considérable & trop précipité , on y a laissé à leurs places une bonne partie des mots écrits comme ils l'étoient , avec des renvois à ceux où la bonne orthographe est observée ; en sorte qu'on les trouvera toujours , de quelque maniere qu'on les cherche , & que l'on sera averti en même tems que c'est l'orthographe des derniers qu'il faut suivre.

On a inferé dans les définitions & explications des mots beaucoup de corrections & de nouvelles observations , soit pour en donner des idées plus justes & plus précises , soit pour en faire connoître des sens & des significations dont il n'avoit pas été parlé. On a même ajouté dans bien des endroits de nouveaux exemples tirés des meilleurs Auteurs anciens & modernes , qui ont pour objet , ou de confirmer les explications déjà données , ou d'autoriser celles qui ont été ajoutées , ou seulement d'apprendre quelque fait intéressant , quelque anecdote curieuse , ou quelque circonstance particulière , qui peut contribuer à une intelligence plus parfaite du mot dont il s'agit. On n'a pas laissé

F ij échaper

échaper les occasions de donner des regles & des principes sûrs, pris de l'Académie, ou des meilleurs Grammairiens, pour lever les doutes & éclaircir les difficultés qui peuvent naître sur certains mots, soit en ce qui concerne la prononciation, soit en ce qui concerne la conjugaison des verbes irréguliers, les inflexions singulières de quelques noms, ou les autres bizarreries de la Langue, sur lesquelles il est affés ordinaire d'être embarrassé; & on s'est attaché, autant qu'il a été possible, à résoudre les difficultés par les décisions de l'Académie.

Mais ce ne sont là que les moindres avantages que l'on trouvera dans la nouvelle Edition du Dictionnaire de Trévoux. Quelque étendue qu'on lui ait donné, on avoit cependant lieu d'être étonné d'y voir manquer un grand nombre de mots du bel usage, soit de ceux qui appartiennent au discours ordinaire, soit de ceux qui regardent les Arts & les Sciences, ou d'autres dont on n'a pas donné toutes les différentes significations.

Tous ces mots seront inférés dans la nouvelle Edition avec beaucoup d'autres qui ne se trouvent dans aucun Dictionnaire, & dont on a jugé que la connoissance ne pourroit être qu'utile au Public. La plupart ont été introduits & confirmés par l'usage depuis la dernière Edition du Trévoux. Les autres ont été

été recueillis de differens Auteurs estimés. Il y en a qui concernent la Physique ou l'Histoire naturelle, & qui donneront occasion d'en expliquer quelques effets curieux. Il n'y a guère d'Arts ni de Sciences qui n'en aient fourni de nouveaux. On a augmenté le nombre des mots du vieux stile, sur-tout de ceux qui peuvent encore être employés dans certains genres d'écrits en prose, ou en vers. On n'a pas négligé les mots que les modes ont mis en vogue, ni ceux qui doivent leur origine à certains événemens & à certaines circonstances remarquables, ni ceux qui sont purement de conversation familière, qui ne s'écrivent pas, & que l'on hazarde, pour ainsi dire, sans conséquence. On a cru devoir pousser l'attention jusqu'à donner un plus grand détail de ceux qui sont d'un usage commun dans quelques Provinces.

En un mot, on n'a épargné ni soins, ni recherches pour rendre ce Dictionnaire d'une utilité générale, & pour y rassembler tous les mots que toutes sortes de personnes voudront y chercher, dans quelque matiere que ce puisse être. Le nombre de ceux qui y seront ajoutés n'ira guère à moins de 4000. sans parler des changemens & des corrections répandus dans le cours de l'Ouvrage. On peut juger par cette prodigieuse augmen-

tation de l'avantage considérable qu'aura ce Dictionnaire , au dessus de tous ceux qui ont paru jusqu'à présent.

Le papier & les caractères de cette nouvelle Edition seront les mêmes que ceux du présent Avis. L'Ouvrage sera achevé entre-ci & la fin de 1742. Le prix sera de 120 livres les six volumes en feuilles ; mais pour favoriser les premiers acquéreurs , les Libraires ont fixé le prix des six volumes en feuilles à 90 liv. pour ceux qui voudront assûrer l'Ouvrage complet. On paiera actuellement 45 liv. & en recevant l'Exemplaire complet , pareille somme de 45 liv. On ne recevra des assûrances que jusqu'à la fin de Septembre prochain , à condition que ceux qui auront assûré un Exemplaire seront tenus de le retirer dans le courant de six mois , après la publication de l'Ouvrage complet , passé lequel tems les avances seront perduës pour eux , sans laquelle condition cet avantage n'auroit pas été proposé.

OBSERVATIONS CRITIQUES de D. Jean Chysoftôme *Scarfo* , Docteur en Théologie , de l'Ordre de S. Basile , sur la Collection d'Antiquités Romaines en cent Planches gravées , avec les Observations de Rodolphin *Venuti* , Académicien Toscan de Cortone , publiées par Antoine *Borioni* , au mois de
Janvier

Janvier 1739 , à *Venise* , chés *Modelste Feintius* , de 48. pages in-8°. *L'Ouvrage est en Latin.*

PROSPECTUS d'une Edition des Ouvrages d'Hippocrates , par Souscription. Ceux qui voudront souscrire , s'adresseront à *Pierre-Jean Mariette* , Imprimeur-Libraire , rue S. Jacques , qui leur donnera une reconnoissance signée par M. Etienne *Mackie* , Auteur de cette Edition , en payant vingt livres tournois , ou huit Florins , 1741.

LES VEILLÉES DE THESSALIE ; revuës ; corrigées & augmentées. Troisième Edition ; par *Mademoiselle de Lussan* , 4. volumes in-12. Le premier de 175. pages , le second de 139 , le troisième de 171. & le quatrième de 216. *A Paris* , chés la veuve *Pissot* , Quai de Conty , à la descente du Pont-neuf , à la Croix d'or , 1741.

Mlle DE LUSSAN donna , il y a près de dix ans , un Ouvrage intitulé *les Veillées de Thessalie* ; il fut couru , & débité rapidement. Dans ces Veillées , au nombre de cinq , l'Auteur avoit pris des engagements , qu'il vient de remplir dans cette nouvelle Edition. Ces Veillées refonduës , à présent au nombre de huit , qui ne paroissent par

F iiiij leur

1814 MERCURE DE FRANCE

leur Titre que le produit d'une vive , seconde & belle imagination , renferment des Préceptes & des Leçons de saine Morale. La maniere dont cet Ouvrage est écrit le rend aussi agréable que le fonds en est utile ; on reconnoît la plume à qui le Public est redevable de l'Histoire de la Comtesse de Gondés , & des Anecdotes de Philippe Auguste.

HISTOIRE D'ESTEVANILLE GONZALEZ , surnommé le Garçon de bonne humeur , tirée de l'Espagnol , par M. Le Sage , Tome second , premiere & seconde Parties , Volumes in-12. Le premier de 236. pages , & le second de 500. A Paris , chés Prault , pere , Quai de Gévres , au Paradis , 1741.

NOUVEAU TRAITE' DU SUBLIME , Ouvrage utile aux personnes qui veulent atteindre à la perfection de l'Eloquence & au vrai mérite. Nouvelle Edition , A Paris , chés le même Libraire , 1741. Volume in-12.

LES AMUSEMENS DU CŒUR ET DE L'ESPRIT. Ouvrage Périodique. Tome IX. Il se vend à Paris , chés la veuve Pissot , Quai de Conty , & chés Antoine-Urbain COUSTELIER , à l'entrée du Quai des Augustins , du côté du Pont S. Michel , près la rue Gît-le-Cœur. Le prix est de cinquante sols

*fol*s en blanc , & de trois livres relié , in-12.
d'environ 500. pages , d'une très-belle im-
pression , & sur du papier fin , 1741.

Ce nouveau Volume est le premier des
quatre qu'on a promis au Public pour cette
année 1741. On trouve d'abord des Poësies
fugitives du Poëte *Lainez* , qui consistent en
Chançons Bacchiques , tendres & galantes ,
avec d'autres Morceaux sur differens Sujets.

Les deux Sœurs Rivales , Nouvelle Histo-
rique , adressée à Mad. la Présidente de la
B*** , & partagée en deux Lettres. Le stile
en est assés pur & les Faits intéressent par la
surprise des dénoüemens , qui ont d'ailleurs
tout l'extérieur de la vrai-semblance.

Parmi les Poësies, on trouve à la page 105.
un Ouvrage de *M. de Senecé* , qui étoit de-
meuré manuscrit. Ce sont des préceptes de
santé , pour parvenir à une longue & heu-
reuse vieillesse. Voici d'abord l'exposition
du Sujet.

Voulez vous long-tems vivre en parfaite santé ?

Suivez les Loix de la Nature ,

En tout ce qui n'est point contre l'autorité

De l'Etre souverain dont elle est Créature ;

Certain que d'elle-même elle se porte au bien ,

Accordez-lui toujours ce qu'elle vous demande ;

Mais gardez-vous aussi (le bon sens le commande)

De la solliciter de rien.

F v Elle

Elle est aisée à satisfaire ;

Elle est réglée en ses desirs ;

Il ne faut que le nécessaire.

Moderez-vous en vos plaisirs ;

Goûtez-les , le Sage l'ordonne ,

Mais évitez-en les excès.

Quiconque aux plaisirs s'abandonne ;

N'en jouit guere avec succès.

Défendez-vous sur-tout des excès de la table ;

Des plus fortes santés c'est l'ordinaire écueil ;

Moins de gens dans les eaux ont trouvé leur cercueil,

Et la guerre , si redoutable ,

A moins rempli la Cour & la Ville de deuil.

Que si d'humeur facile , & Convive agréable ;

Vous vous êtes parfois permis

Quelqu'excès presque inévitable

Dans un libre repas d'amis ,

Ayez recours à la recette

D'une sobre & sage diette ,

Et gardez-vous de surcharger ;

Par une folle intempérance ,

Un estomach que l'abstinence

A seule doit de soulager.

C'est un conseil très-salutaire ,

Que de s'attacher à guérir

Chaque chose par son contraire ;

Et l'on n'y peut trop recourir.

Vous sentez vous pesant par la longue habitude

D'un

D'un trop continuel repos :

L'exercice pris à propos

Vous guérit avec certitude.

Le repos vous guérit de trop de lassitude ,

Mais l'état où vous vous trouvez ,

Vient-il de pure inquiétude ?

Calmez-vous , si vous le pouvez.

Le Poète fait ensuite le parallele des maladies du corps avec les passions , qui sont les maladies de l'ame : il fait sentir le ridicule des malades imaginaires , qui à force de remèdes font d'un mal de rien dans sa naissance , une maladie importante. Un endroit aussi bien traité est celui où il représente l'embarras d'une Consultation.

L'un dit , c'est une humeur recuite

Qui nous menace ici d'une fâcheuse suite ,

Si les levains ne sont purgés :

L'émétique avant tout me paroît nécessaire.

L'autre dit , c'est du sang dont nous avons affaire ;

Tous les vaisseaux sont engorgés ;

Une prompte saignée est le remède unique ,

Et nous ne ferons rien s'ils ne sont dégagés.

Sur ces divers avis, chaque opinant s'explique :

L'un cite d'Hippocrate un passage authentique ,

L'autre sur Galien fonde ses préjugés.

Tour à tour on objecte , on répond , on réplique ;

F vj Et

Et la saignée , & l'émetique

Tiennent les avis partagés.

Enfin , pour résultat , tout se termine à dire

Qu'il faut remettre au lendemain :

Et , sans perdre du tems en vain ,

Pour consulter ailleurs , chacun d'eux se retire , &c.

Voici le fragment d'une Lettre sur les Opera Italiens , écrite à une Demoiselle.

» Ne soyez point la dupe , Mademoiselle ;
 » de ceux qui vous vanteront les Opera
 » Italiens. Arrêtez-vous à admirer leur Mu-
 » sique , & refusez hardiment votre suffrage
 » à tout le reste. J'avois jusqu'à présent sus-
 » pendu mon jugement sur cette matiere ,
 » ne croyant pas pouvoir en juger par un
 » Opera que je vis représenter à mon passage
 » à Alexandrie , & que je pouvois justement
 » appeller un Opera de campagne. Mais au-
 » jourd'hui que j'ai vû celui de Rome , je
 » crois pouvoir hasarder mon sentiment.
 » Quelque prévention favorable que j'y
 » aye pû apporter , je n'ai pû me louer que
 » de leur symphonie , de leurs décorations ,
 » de la grandeur & de la magnificence de
 » leur sale de spectacle , & je n'ai pû me
 » défendre de compter pour rien tout le
 » reste. On peut dire que les Italiens ne
 » possèdent pas un Auteur qui connoisse la
 » déclamation dans le genre noble ; on di-
 » roit

» roit , tant ils négligent cette partie , qu'ils
 » ne pensent point qu'elle soit nécessaire....
 » Un Acteur Italien n'a besoin que de mé-
 » moire , il récite , & ne joue point. Croi-
 » riez-vous , Mademoiselle , qu'un Maître
 » de Chapelle pourroit se dispenser de faire
 » les récitatifs d'un Opera ? Tous les Acteurs
 » le rendent , comme bon leur semble , &
 » rendent à peine quelques paroles , telles
 » que le Compositeur les a notées....

» Passons maintenant à la Musique. Quoi-
 » qu'en disent les Italiens , il est sûr qu'elle
 » n'est jamais si expressive que la nôtre.....
 » On ne me persuadera jamais qu'une Mu-
 » sique & un mouvement d'*Allegro* de So-
 » nate puisse servir à exprimer la douleur ,
 » la tendresse , l'inquiétude , & autres de
 » cette nature.... Les Italiens ne connoissent
 » point l'usage d'introduire des Chœurs , à
 » moins que vous ne preniez avec eux pour
 » un Chœur une foule innombrable de Su-
 » jets & de Gardes qu'ils mettent à la suite
 » des Rois & des Princes , mais qui ne tien-
 » nent la Scene que pour l'ornement , & la
 » quittent sans avoir proféré un seul mot.....

» Les Italiens ne connoissant point la
 » Danse noble , vous ne voyez danser dans
 » leurs Opera que des Bouffons qui , par
 » leurs pas & leurs contorsions , semblent
 » n'aspirer qu'à vous faire rire. Ils ne sont
 » ja-

» jamais que cinq ou six Danseurs qui ne
 » dansent que des Entrées seules , ou des pas
 » de deux, aussi ennuyeux par leur durée, que
 » les Ariettes. Ce n'est pas tout, ils n'ont jamais
 » dans leurs Opéra que deux sortes de voix,
 » les dessus & les Tailles ; de sorte qu'un
 » homme qui auroit les yeux fermés ne sçau-
 » roit bien souvent qui parle , ou d'un
 » homme , ou d'une femme , de l'Amant ,
 » ou de la Maîtresse , du Pere , ou du Fils ,
 » &c.

Parmi les Poésies , qui sont en grand nom-
 bre , on lit avec plaisir une Ode de M. de
Bainville, adressée à feu M. le Duc d'Orléans,
 Régent du Royaume : une autre de M. le
 Chevalier de S. Didier , intitulée : *Le Royau-*
me de la Fève : deux Epîtres Philosophiques
 dont la longueur ne nous permet pas de faire
 aucun détail.

On trouve à la page 185. une Disserta-
 tion curieuse *Sur ce qu'on doit penser de l'ap-*
parition des Esprits à l'occasion d'une aventure
arrivée à S. Maur. Cette Pièce veut être
 lûe dans l'Ouvrage même.

Les Dames qui ont de l'attachement pour
 les Animaux domestiques , seront bien aises
 de voir , page 382. comment Madame l'E-
 vêque a célébré la mort de sa Chate. Voici
 la Pièce.

Je

Je sens le désespoir affreux
 Dont Apollon eut l'ame atteinte,
 Lorsqu'il fut affés malheureux
 Pour blesser son cher Hiacinthe.

Ma Chate expire : ô Destin rigoureux !
 Je viens de l'étouffer en fermant une porte :
 Quoi ? ma main a commis ce forfait odieux !
 Et sans crier , ma Chate est morte.

Descendez de vos toits , accourez gros Matoux ;
 Venez m'égratigner , vengez ma Chate aimable.
 Mais non , moderez-vous , je ne suis point cou-
 pable ,
 Et j'ai de son malheur plus de chagrin que vous.

Quelle mauvaise humeur de mon ame s'empare ?
 Je ne veux plus de porte à mon appartement :
 Oûi , je persisterai dans ce dessein bizarre ;
 Je veux , pour me punir , être exposée au vent.

Qu'on ôte de ces lieux mon luth & cette harpe ,
 Ces doux amusemens ne sont plus faits pour moi :
 J'aurai dorénavant les deux bras en écharpe ,
 Pour être aux maladroits un exemple d'effroi.

M. Desforges-Maillard a fait insérer dans
 ce Tome une Nouvelle Italienne qui a pour
 titre , *la femme guérie*. Le Recueil d'où j'ai
 pris

pris ce Conte, dit-il, page 332. est imprimé à Venise en 1560. Il est divisé comme le *Décameron* de Bocace en dix journées : il contient aussi cent Nouvelles, tirées de differens Auteurs parmi lesquels il y en a de très-anciens, & surtout un SER-GIOVANI qui écrivit en 1378. Je ne me suis pas apliqué dans cette traduction à rendre l'original mot pour mot. Les Italiens ont des expressions dont ils font grande estime, & qui conviendroient mal avec la politesse de notre Langue, &c.

M. l'Abbé Giacorno-Maria Zannotti ; fra gl' Arcadi Eurindo Aristeo, a donné ici deux belles Odes : (c'est ce que signifie en Italien le mot *Canzone*.) *La Crudelta ad Eurilla*, & *l'Annunzio*. On auroit pû donner une traduction de ces deux Pièces, & ceux qui ignorent l'Italien n'auroient pas été privés d'entendre deux beaux morceaux dans leur genre.

La Redondille d'Orphée a souvent été traduite ou imitée de l'Espagnol de *Quevedo*. Il y en a une traduction de feu M. de Senecé dans le troisième Tome de ces Amusemens ; & M. de Bainville vient de l'imiter de la maniere qui suit.

Le Public est bien habile ;
Tâchons d'en faire un ami :
Mais non , c'est chose inutile ,

On

On ne peut compter sur lui.
 Quelque moyen que l'on prenne
 Pour le rendre satisfait ,
 On y perd toujours sa peine ;
 Voici qui prouve ce fait.

Dans un champ près du Riphée ,
 Caché sous l'herbe & les fleurs
 Un serpent rend veuf Orphée ,
 Qui remplit tout de clameurs.
 Des pleurs qu'on lui voit répandre
 Chacun veut dire son mot :
 Ceux-ci disent , qu'il est tendre !
 Ceux-là disent , qu'il est sot !

Pour ravoïr son Euridice
 Aux Enfers il descendit ;
 Son chant y trouva propice
 Pluton qui la lui rendit.
 Les Morts la lui voyant prendre ,
 Pour la conduire ici haut ,
 Dirent d'abord , qu'il est tendre !
 Et puis dirent , qu'il est sot !

Il revenoit avec elle ,
 Quand Pluton lui parle ainsi :
 Si tu veux garder ta Belle
 Ne la vois que hors d'ici ;

Mais

Mais il ne put s'en défendre ;
 Il la perdit aussi-tôt.
 Depuis il ne fait qu'entendre :
 Qu'il est tendre ! qu'il est sot !

Plusieurs autres Pièces de Poësie se font lire encore avec plaisir dans ce nouveau Tome : mais nos bornes ne nous permettent pas de les entamer.

Le dixième Volume de cet Ouvrage Périodique est en vente chés les deux Libraires indiqués ci-dessus : & on nous prie d'avertir le Public que le onzième sera achevé d'imprimer pour le premier Octobre de l'année courante.

SUITE du Journal Italien de M. le Marquis Maffei. *Offervazioni Letterarie* &c. T. III.

Onze Articles composent le troisième Volume de ce Journal. Dans le premier Article on rend compte d'un Ouvrage qui a pour objet & pour titre des Monuments Ecclésiastiques du 14. siècle, qui n'ont point encore paru, *Monumenti Ecclesiastici del quarto secolo Christiano non più venuti in luce : conservati in Codice antichissimo del Capitolo Veronese*, &c.

Le second Article est une suite de ce qui a déjà été dit au sujet d'une nouvelle Edition
 des

des Oeuvres de S. Jérôme. On rend ici compte du troisième Tome de cette Edition , sans entrer dans un trop grand détail.

L'Article III. contient l'Extrait d'un fort bel Ouvrage de Botanique , publié à Florence , dont le Titre est : *Nova Plantarum genera* , Auctore Petro-Antonio-Michelio Florentino. FLORENTIÆ 1729. L'Auteur de cet Ouvrage s'est extrêmement distingué parmi ceux qui ont traité la même matière.

M. Boerhave a particulièrement reconnu son mérite dans un Discours prononcé , puis imprimé à Leyde en la même année 1729 ; *Mortalium omnium* , dit-il , *in peruestigandis stirpibus sagacissimus Petrus-Antonius Michellius* , *in quo uno illustrem Fabium Columnam* , *Nobilem Cortusum* , *acutissimum Anguillarum renatos sibi jure Italia gloriatur* : Il ne faut pas oublier que ce grand Botaniste préparoit alors un second Volume , dans lequel il traite principalement des *Plantes Marines* , sur tout de celles qui ont été inconnues avant lui , & dont il a fait la découverte , au nombre de plus de 500.

On trouve enfin dans cet Extrait , que l'Auteur du même Ouvrage ; Amateur de la belle Litterature , autant que des Sciences qui regardent sa Profession de Medecin , fit imprimer à Londres en 1726 , durant son séjour dans cette Ville , le gentil Roman Grec

Grec de *Xenophon d'Ephese*, dont il est parlé dans Suidas, mais qui n'avoit jamais été publié, ni traduit en Latin; on en conserve le Manuscrit dans la Bibliothèque des PP. Benedictins de Florence: Depuis Ant. Maria Salvini fit imprimer à Londres une Traduction de sa façon de ce même petit Ouvrage.

NUOVO SISTEMA dell' Origine della Podagra, è suo Rimedio: Opera di Michele Pignelli: Roma 1734. in-4.

C'est le sujet de l'Article IV. de ce même Vol. & le fruit de l'Etude & de l'Expérience d'un Medecin Romain de grande réputation, lequel est venu à bout de prouver par des effets incontestables qu'entre ses mains la Goute n'est pas, comme on le croit communément, une maladie incurable: les Anciens l'ont crû comme nous, témoin ce Vers d'Ovide:

Frangere nodosam nescit Medicina podagram.

Il faut cependant en excepter Plinè, qui loin d'être de ce sentiment, s'exprime ainsi, en parlant de cette maladie: *Insanabilis non est credendus*, L. 26. c. 10. Notre sçavant Medecin assure qu'on guérit fort bien de la goutte, non-seulement par l'usage de la *Mosca*, Plante Chinoise, sur laquelle le Chevalier du Temple a fait un Livre, mais encore par le changement de nourriture, & en ob-

servant

servant un certain regime : sur quoi l'Auteur cite l'exemple du Comte d'Albert , Prince de Grimberghen , lequel , dit-il , dès sa jeunesse fût cruellement attaqué de ce mal , & s'en trouve aujourd'hui entièrement guéri , à l'âge de plus de 60. ans , par le moyen d'un regime , que l'Auteur décrit ici fort exactement. Outre ces deux moyens, le même Medecin possède un Remede qu'il estime infail-
lible , mais dont il ne donne pas le secret dans son Livre.

Nous ne rapporterons rien du v. Article, qui roule sur des Observations Astronomiques de l'Eclypse de Lune du 8. Septembre 1737. faites à Padouë &c. suivies d'autres Observations faites à Venise l'année précédente sur les Satellites de Jupiter , & sur le Passage de Mercure sous le Disque du Soleil &c.

L'Article vi. contient un Eloge Historique de l'Abbé *Philippe Ivara* , Architecte Sicilien , de grande réputation ; on y parle de tous ses Ouvrages , dont la plûpart font l'admiration des Curieux en plusieurs Endroits de l'Italie.

On continue de parler d'Architecture dans l'Article suivant , à l'occasion d'un Livre imprimé à Verone en 1735, dont voici le Titre, *Li cinque Ordini dell'Archittettura civile di Michel Sanmicheli. Opera del Conte Alessandro Pompei,*

L'Histoire

L'Histoire Litteraire du fameux Archimede fait le sujet du **VIII.** Article. Sujet qui n'avoit point encore été dignement traité, quoiqu'une infinité d'Ecrivains ayent parlé de lui. Cet Ouvrage imprimé à Bresse en 1. vol. in-fol. 1737. est dû à M. *Jean Marie Mazzuchetti* de Bresse, qui l'a executé avec beaucoup de sçavoir, d'ordre, & de succès, au sentiment du Marquis Maffei, qui en donne ici un Extrait.

THOMÆ DEMPSTERI *de Etruria Regali Libri septem II. vol. fol. Florentia 1723.*

Tout l'Article **IX.** de ce Journal est employé à faire connoître cet Ouvrage, qui doit être extrêmement cher aux Antiquaires, sur tout à ceux d'Italie, Ouvrage dans lequel on n'a épargné ni sagacité, ni soin, ni dépense pour recueillir & mettre dans un beau jour tous les Monumens qui nous restent de l'Etrurie ancienne & sçavante, lesquels ne sont pas en petit nombre, & pour la gravûre desquels on a épuisé toute la délicatesse des meilleurs Burins.

Dans le premier Tome sont représentées ces fameuses Tables de cuivre qu'on conserve si précieusement à *Gubbio*, avec une longue Inscription dont les caracteres sont de la même forme & dans le même arrangement que dans l'Original. Cinq de ces Tables

bles sont en Lettres Etrusques , & deux en Lettres Romaines. Ce Monument , & plusieurs autres , qui sont contenus dans les deux Volumes , ont donné lieu à de grandes Recherches sur la Religion & les Dieux des Etrusques , sur leurs mœurs , leurs Coûtumes &c. ce qui fait le sujet d'une Lecture sçavante , curieuse & des plus variées.

Au reste , tout l'Ouvrage de Dempster étant en Latin , l'Italie n'est pas peu obligée au *Signor Buonarroti* , de l'avoir non-seulement traduit en Italien , mais encore de l'avoir enrichi & augmenté de ses sçavantes Remarques ; ensorte que l'Edition , dont l'illustre Journaliste rend ici compte , peut passer pour un bon Commentaire de l'Auteur Original.

Il est bon d'avertir ici les Continueurs du P. Niceron , que dans le Catalogue des Ouvrages de Dempster , inséré à la fin de sa vie , Tom. xxviii. des *Mémoires* &c. du sçavant Theatin : l'Ouvrage sur les *Monumens Etrusques* ne se trouve pas , ce qu'il faudra réparer dans une autre Edition.

Le x. Article est intitulé *ANTICA Tavola di Metallo con insigni Iscrizioni* , sur quoi nous ne ferons que traduire l'Inscription que nous donne , en ces termes , le Journaliste.

Il n'y a pas long-tems que M. *Drian Fair-*
fan

fan apporta d'Italie à Londres ce très-rare Monument, qui a été trouvé dans la Calabre. C'est une Lane d'un très-bon Métal de deux pieds & demi de hauteur, sur un pied & demi de largeur, avec environ une once d'épaisseur. On y voit d'un côté une Inscription Romaine gravée, contenant 75. Vers, & de l'autre une Inscription Grecque de 50. Vers; l'une & l'autre Inscription a été inconnue jusqu'à présent. Le studieux M. Maittaire les fit d'abord imprimer à Londres, mais ce premier Essai devint presque inutile, du moins il ne fut guère connu qu'en Angleterre; ce qui engagea l'Editeur de publier de nouveau ce Monument, & de le rendre, pour ainsi dire, à l'Italie, remettant à un autre tems & à une autre occasion, de l'illustrer amplement par des Corrections, par des Remarques, par une Critique enfin exacte & nécessaire.

Un Ouvrage d'une espee toute différente fait la matiere du dernier Article de ce Journal, il a aussi sa curiosité & son mérite. Il porte pour Titre : *IL TEATRO alla Moda* I. vol. 8°. in Venezia 1639. L'Auteur de ce Journal en parle, dit-il, pour divertir un peu le Lecteur, & pour le distraire de l'application sérieuse qu'il a donnée aux Articles précédens. Entrons dans son Esprit, & mettons d'après lui, à profit, ce qu'il a jugé à propos de nous présenter ici. La

La Musique moderne , contre laquelle le peu qui nous reste de vrais Amateurs de ce bel Art , ne cessent de se récrier dans nos Journaux , prend tant d'empire sur la plûpart des Compositeurs , que nous avons crû que le Public sensé nous sçauroit bon gré de contribuer à en arrêter le cours. C'est à quoi le petit Ouvrage , dont il est ici question , peut beaucoup servir. Il fut imprimé pour la première fois en l'année 1722 , & il est devenu très-rare , parce qu'on n'en tira qu'un fort petit nombre d'Exemplaires. Le Marquis Maffei assure que cette fine Critique de la Musique moderne est sortie d'une Plume très-délicate , & généralement estimée. Il voudra cependant bien nous permettre de remarquer que sa maniere de critiquer n'est pas des plus fines , quoique sa Critique soit juste & dans le vrai. Voici le fondement de notre Observation.

C'est par la Poésie que le joli petit Ouvrage en question , *Graziosa Operetta* , commence. L'Auteur s'explique ainsi. *La première condition que j'exige d'un Poëte , qui veut être à la mode , c'est de n'avoir jamais lû d'Ouvrage de Théâtre des Grecs ni des Latins , &c.*

On voit bien que c'est là une ironie ; mais est-il vrai-semblable qu'on exige de pareilles conditions , & n'est ce pas dire qu'il faut

G s'arracher

s'arracher les yeux pour voir clair ? Qui prouve trop , ne prouve rien. Quoi qu'il en soit , l'ironie doit avoir plus de ressemblance avec la vérité , si on veut qu'elle produise le fruit qu'on se propose d'en tirer.

L'Auteur n'impute pas au Poète , qui est l'objet principal de sa censure , tous les défauts qui se sont glissés dans la Poésie moderne ; il le plaint même d'être entraîné malgré lui par le torrent de la Mode dans une Ville , où les Auditeurs étant toujours les mêmes , ont perdu , à force d'entendre continuellement de mauvais ouvrages , la connoissance de ce qui peut contribuer à en faire de bons. Sa Critique porte vrai semblablement sur Venise , où d'ignorans Gondoliers , font , dit-il , les Arbitres des Ouvrages Poétiques , comme le Parterre l'est à Paris , ajoutant que c'est par là qu'on perd insensiblement l'usage du bon goût , parce que le Poète n'y est jamais plus applaudi , que lorsqu'il mériterait d'être sifflé.

Des Poètes il passe aux Compositeurs de Musique. Il les exhorte avec le même genre d'ironie , *à avoir peu de connoissance des tons , de leur Division , & de leur Propriété , à se bien garder de les accommoder aux paroles , ni au sens , à ne se mettre point en peine de distinguer les trois genres de Musique &c.*

Delà il entre dans un détail que nous supprimons

primons ici pour ne point ennuyer , & nous passons avec notre Auteur aux Musiciens qui ne sont destinés qu'au Chant. Il leur recommande , avec la même finesse de Sarcasme , *de ne point apprendre à solfier , de peur de tomber dans le danger d'avoir la voix ferme , d'entonner juste , & de chanter de mesure &c.*

Il ajoute que ce seroit ne pas suivre la Mode , que d'entendre ce qu'on veut faire sentir , qu'il importe surtout de mal prononcer , & d'une maniere la plus conforme à celle des Lombards , &c. Le Journaliste finit par ce dernier trait : *Qui veut sçavoir jusqu'où peut conduire une imitation ingénieuse , n'a qu'à lire l'Art. du Livre qui regarde les Cantatrices. Il ne pourra s'empêcher de rire , fût-il un Heraclite.*

Mais allons un peu plus loin que M. Maffei , & passons des Théâtres de Venise à ceux de Paris , nous y trouverons , à peu près , la même décadence. Poètes Dramatiques , Poètes Lyriques , tout se conforme à la Mode. Le bon goût se perd tous les jours : les Pièces de Théâtre , tant tragiques que comiques , rentrent dans le cahos , d'où Corneille , Racine & Molière les avoient tirées. L'Opera n'est pas dans un état moins déplorable : nous ne pouvons en tracer une peinture plus fidelle que par ce Morceau d'un Auteur anonyme , c'est Momus qui parle :

G ij Quel

*Quel cahos sur chaque Théâtre !
 Tout se contrefait , tout se plâtre.
 François , Italien , Forain ,
 Aucun n'est ce qu'il devoit être ,
 Et si Momus n'y met la main ,
 On n'y pourra plus rien connoître.
 Oüi , sur le Théâtre François
 Le comique devient tragique ,
 L'Italien n'est plus badin comme autrefois ;
 Il s'égare , il se perd dans la Métaphysique.
 Le Forain devient sérieux ,
 D'ingénu qu'il étoit , il fait l'ingénieux ,
 Il donne dans l'allégorique.
 Si vers le Théâtre Lyrique
 Mon mauvais sort conduit mes pas ,
 J'y cherche en vain cette Musique ,
 Sous Lully si pleine d'apas ;
 L'ouverture marche en Sonate ,
 Le Chœur le plus bruyant , de l'oreille est chéri ,
 L'Ariette devient Cantate ,
 Et la voix dégénere en cri.
 Si du Chant je passe à la Danse ,
 Je ne m'en trouve guère mieux ,
 On est toujours en l'air , & jamais en cadence ;
 Aux dépens de l'oreille on cherche à plaire aux yeux ;
 Ce n'est que pour la Danse haute
 Que d'applaudissemens la Sale retentit ;*

A O U S T. 1741. 1845

*A la mode on s'assujettit ;
On n'y danse plus , on y saute ;
Où , le dérangement est tel ,
Qu'aux yeux des Spectateurs le noble paroît fade ;
On préfère au pas naturel
L'entrechat & la Gargouillade.*

TABLES ASTRONOMIQUES du Soleil , de la Lune , des Planettes , des Etoiles fixes & des Satellites de Jupiter & de Saturne , avec l'explication & l'usage de ces mêmes Tables. Par M. *Cassini* , Maître des Comptes , de l'Académie Royale des Sciences & de la Société Royale de Londres. *A Paris*, de l'Imprimerie Royale 1740. Vol. in-4°. de 122. pages pour les Tables , de 120. pour l'Explication , & de 14. pour la Préface , sans compter les Tables des Chapitres.

LETTRE écrite à M. D. L. R. par M.....
au sujet du Discours du R. P. du Baudory ,
prononcé dans le College de LOUIS LE
GRAND.

Vous m'avez fait un vrai plaisir , M. de m'envoyer le Discours du R. P. du Baudory. Je puis vous assurer que l'empressement de le lire renaît après la curiosité satisfait. C'est le sort des Ouvrages excellens qui gagnent toujours à être approfondis. La

G iij mesure

mesure d'attention que peut donner l'Auditeur, suffit pour prendre le caractère du vrai, mais c'est la réflexion qui développe les beautés d'un certain ordre. Je vous en aurois remercié plutôt sans la perte d'un Ami qui m'étoit extrêmement cher. Je n'ai pu m'empêcher de donner quelque tems à la douleur. Vous m'avez prié de vous dire là-dessus mes sentimens, & je vous l'ai promis. Je conviens qu'il y a toujours un certain plaisir à dire ce que l'on pense de bien ; mais il faudroit le dire d'une manière digne du Sujet, & c'est à quoi je ne crois pas pouvoir suffire, quelque aidé que je sois par les graces du style du P. du Baudory. Je vais néanmoins vous tenir ma parole.

PREMIERE PARTIE.

L'Orateur dès son Exorde & dans la suite donne au R. P. Porée des louanges si mesurées, passe sur tous les Endroits délicats avec tant d'adresse, met si bien dans son jour tout ce qui peut être admiré, employe enfin des traits d'Eloquence si à propos, qu'il y a lieu d'espérer que son Successeur pourra dire un jour, avec quelque justice, ce que le P. du Baudory dit avec un peu trop de modestie :
Viro excellentissimo isa succedo, ut quid ego periculosum omnibus probare volo, hoc ille sibi gloriosum

gloriosum ac honorificum semper comprobaverit.

Deux choses , dit l'Orateur , concourent à la difficulté de remplacer les Grands Hommes ; la pesanteur du fardeau dont on se charge , & les obstacles encore plus grands qu'on a à surmonter , en essayant de marcher sur leurs traces. Cette division paroît très-naturelle. Examinons chaque Partie , nous trouverons que tout y est soutenu avec beaucoup d'art & de finesse ; peut-être y en a-t'il un peu trop ; vous en jugerez mieux que moi.

Posséder les talens de celui dont on prend la place , rendre à la Patrie les mêmes services , suivre scrupuleusement sa méthode , ce sont là les moyens de ne point dégénérer. Exemples , comparaisons , tout ce qui convient à un pareil Sujet , est artistement mis en œuvre. Je voudrois pouvoir vous rapporter cette première Partie toute entière , mais je dois me souvenir que c'est une Lettre que j'ai l'honneur de vous écrire , & qu'il faut par conséquent passer sur bien des choses. Je me contenterai donc de vous mettre sous les yeux quelques Endroits qui pourront vous donner une idée du Génie de l'Auteur.

La comparaison du subtil M. Mairan avec l'ingénieux M. de Fontenelle me paroît très-délicate.

G iiij

délicate. Ainsi parle l'Orateur : *Te hîc testem appello , qui nuper in regiâ Scientiarum Academiâ suffectus es ei viro , qui munus suâ p'e naturâ gravissimum , quippe omnes rei literariæ partes complexum in sese , sic adimplevit , ut munere quamvis immenso major videretur ; sic illustravit , ut planè sit ambigendi locus plusne munus ipsi , an ipse muneri splend'ris attulerit , &c. Actum quidem egregiè quòd , dùm viri præstantissimi loco successisti , ne totum non impleres tu solus eximueris ; imuisti tamen , nimium fortassis verecundè ac modestè , &c.* Je crois que vous trouverez cet endroit marqué au bon coin. Je ne sçais au reste , si je ne pourrois pas adresser à peu près les mêmes paroles au P. du Baudory. (*Te hîc testem appello , qui nuper suffectus es ei viro in quem natura congesserat eam sermonis integritatem & elegantiam quam ipsi tantum non inviderent Tullianus nitor & Attica mundities , &c. Actum quidem feliciter quòd , dùm viri præstantissimi loco successisti , ne totum non impleres tu solus extimueris.*

Voici , Monsieur , le bel endroit où il met sur la Scène le Prince de Condé & M. de Turenne. (*Scitis , Auditores , qualis quantusque per universas regni civitates dolor exarserit , cùm geminum illud Heroum sydus & exemplar IURENNIUS & CONDÆUS , alter in castrensi lumine , alter in umbrâ domesti-*

62 ,

et, fato uterque dissimili, sed eodem uterque singultantis Patriæ desiderio sublatis sunt, geminoque orbata sole se æternis addictam tenebris Gallia credidit, &c. Cette preuve est liée si naturellement au sujet, qu'il est aisé d'en faire l'application.

Enfin l'exemple de deux Ministres qui ont suivi des routes fort opposées, sert de preuve du danger qu'il y a à s'éloigner d'une pratique autorisée. Voici ce que l'Orateur en dit : *Revocate vobis in memoriam, quot quantisque laboribus colluctandum Mazarino fuerit, ut Gallorum opinionem Richelieu mancipatam in suam administrandi rationem ab antecessoris normâ planè dissimilem traduceret. Perculerat hic animos inscrutabili ingenii sui altitudine : aure popularis contemptor audax suffragia populorum non molliter eblandiendo, sed superbe despiciendo extorserat potius quàm obtinuerat, &c. huic rigido dominatui successit Mazarinus, & prout ferebat mitior indoles ac suadebant temporum adjuncta, regni habenas molliori tractavit manu. Quos alter obices fortiter eluctando superaverat, hos alter declinavit solerter eludendo, &c. Palmamque non quidem præripuit amulo, sed divisam cum illo sibi vindicavit.* Un autre auroit peut-être pu mettre ce morceau en moins de paroles, mais il n'auroit pu y faire entrer plus de beautés : en sorte que je me sens assez de for-

ce pour dire au P. du Baudory : *Palmarum non quidem praripuisti emulo, sed divisam cum illo tibi vindicabis*. J'espère que vous ferez de mon sentiment.

SECONDE PARTIE.

Nous voici arrivés à la seconde partie du Discours. Celui qui prend la place d'un homme illustre, dit l'Orateur, a trois grands obstacles à surmonter, le défaut d'expérience, la critique, & le découragement qui naît de l'un & de l'autre : il peint ensuite la triste situation où se trouve celui qui remplace un homme illustre. (*Vix prodiit in publicum, extemplo truinam arripiunt, alterum cum altero componunt sine pudore, librant sine misericordia, & si huic ille praeponderat, utpote annis & opibus è longo collectis gravidior, hunc statim adulterinum ac degenerem, minimèque vendibilem conclamant, &c.*) Je partage ici volontiers la peine de l'Auteur, & j'entre dans les sentimens qu'il inspire. Il avoué cependant que quelques-uns ont franchi cette barrière. *Non diffiteor, inquit, primos eloquentia Tulliana radios Hortensium jam pridem in foro dominantem sic obscurasse, vel saltem decolorasse, ut prima dicendi laurea è senili fronte in juvenile caput omnium Romanorum suffragio avolaret.* Je ne doute pas aussi que le P. du Baudory ne puisse souffrir l'ex-

l'exception qu'il reconnoît dans les autres : je pourrois donc lui dire avec raison : *prima dicendi laurea è senili fronte in juvenile caput omnium suffragio avolabit.*

Je ne dois pas oublier la maniere dont il représente les divers talens de son Prédécesseur dans tous les genres qu'embrasse la profession qu'il a si long tems exercée avec honneur, Eloquence Sacré, Eloquence du Barreau; Poësie héroïque, Poësie tendre & de sentiment; Latine & François, Tragédies, Comédies, &c. toujours avec une sévérité qui caractérisoit parfaitement la pieté de l'Auteur. *Effingite enim verò vestris animis (nec magnus erit effingendi labor quod vidistis ipsi plerique testes oculati.) Effingite, inquam, vobis virum aliquem, cui suos eloquentia sacra, forensis & academica, suos musa heroïca pervindè ac flebilis, latia pariter & gallica, suos Thalia simul ac Melpomene spiritus quasi certatim afflaverint, qui sive suggestum academicum conscenderet, sic ingeniosam Plinii sagacitatem cum nativo Tullii nitore conjunctam exhiberet, ut ex utroque tertium effloresceret dicendi genus utrique simile ac dissimile, neutri erubescendum, quippe quod utrumque meliori sui parte redivivum exhiberet; sive religionis fontes aperiret, sic lacrymas audientium lacrymis provocaret suis, ea spargeret in Deum beneficium amoris incendia, eos Dei vindicis*

G vj 1851

terrores ingeminaret , ut scintillantem Oratoris Academici fulgorem simplex & nuda sacri Oratoris majestas propemodum obumbraret ; sive forensem eloquentiam è Themidis Atrio in umbratilem suada palastram traduceret , causas tam prudenter seligeret , tam solerter excuteret , tam feliciter enodaret , non quidem suâ , sed alumnorum voce , ut victi pariter ac victores plausus referrent , toto consensu judice , minime litigiosos ; sive cothurnum indueret , ambitiosam Cornelii majestatem blandâ Raciniâ teneritudine sic attemperaret , ut Jovis alitem inter fulgura ludibundum , & tenerum , sed castum columbulum , &c. Je trouve cet endroit excellent.

Il me resteroit encore bien des choses à vous dire. Je m'arrêterai seulement à la comparaison qu'il fait de ceux qui remplacent les grands hommes , à ces arbres plantés au bas des montagnes ; voici comment il s'exprime : *Eos istis arboribus infansio sidere natis non intempestivè contulerim , quasita ad montium radices , quantumvis excrescant , ipsâ vallis profunditate , & iniquo montis obumbrantis interpositu , sic latent humiles , ut eas nisi pede tangas , oculo non attingas , & si quid sibi inheret vitii , id omne maledicentium procacitati obvium offerant.* L'application de cette comparaison peut avoir ses exceptions , & je croirois volontiers qu'elle ne sçauroit regarder notre Orateur. Vous

Vous seriez peut-être bien aise, M. que je vous dise quelque chose de ce qu'on peut appeler les complimens; mais il me semble que vous aurez plus de plaisir à les lire dans le Discours même: pour moi, je les trouve parfaitement beaux, l'application en est heureuse, & je crois que l'Auteur a exécuté au mieux ce qu'il désiroit. Vous pouvez voir maintenant, M. que le P. Porée a laissé dans le cœur du P. du Baudory un amour très-tendre & un respect infini pour sa mémoire. Je n'ai pas de peine à vous persuader que vous penserez de même. Il me reste à vous prier de me pardonner les fautes qui ont pû m'échapper, & de croire que je suis toujours, Monsieur, &c.

A Paris le 10. Août 1741.

*SEANCE PUBLIQUE de l'Académie
Royale de la Rochelle. Extrait d'une Lettre
écrite à M. D. L. R.*

L'Académie tint son Assemblée publique le 26. Avril dernier. M. Richard, Trésorier de France, Directeur, ouvrit la Séance par un Mémoire sur l'usage que les Anciens ont fait de leurs Vaisseaux pour le Commerce & pour la Guerre. Il commença par les Egyptiens & les Phéniciens, qu'on croit être les premiers Navigateurs, au moins pour les voyages de long cours. L'invention ou la découverte de l'Astronomie par les Egyptiens en est, dit-il, une preuve.

» La

» La superstition que ces Peuples avoient d'em-
 » baumer les morts avec tant de profusion & de
 » dépense, a pû être le premier motif du commerce
 » qu'ils firent dans l'Arabie, dans l'Ethiopie & dans
 » l'Inde Sur quoi M. Richard remarqua que
 les Portugais, qui se font honneur de la découverte
 du Cap de Bonne Espérance, doivent tout au plus
 être regardés comme la première Nation Européen-
 ne qui l'ait retrouvé.

Il tira des Auteurs Sacrés & Profanes la preuve de
 l'habileté des Phéniciens dans le Commerce. Les
 Sièges des deux Tyr, par Nabucodonozor, par Ale-
 xandre & par Démetrius, montrent la bravoure &
 l'expérience de ces mêmes Peuples dans la guerre.

L'Auteur passa ensuite aux Grecs, dont les pre-
 miers faits ne nous sont connus que sous l'enveloppe
 d'une Fable puerile. Le Siège de Troye donne oc-
 casion de remarquer l'usage où l'on étoit alors de
 mettre les Vaisseaux à sec, & d'entourer les Flotes
 de fossés & de retranchemens, &c.

En parlant des différentes Républiques de la Grece,
 il observa la précaution qu'eut Lycurgue, d'inter-
 dire à ses Citoyens l'usage de la Marine, pour em-
 pêcher que le Commerce des Etrangers n'altérât la
 pureté des mœurs & n'a foiblît la sévérité des Loix
 qu'il prétendoit établir à Lacédemone.

» Ce ne fut que du tems de Thémistocle, qu'A-
 » thènes prévoyant ce qu'elle avoit à craindre de
 » la part des Perses, tourna toutes ses forces du
 » côté de la Mer Ces deux Républiques acqui-
 » rent dans la Marine une funeste expérience, pen-
 » dant les vingt-sept années que dura la guerre du
 » Péloponèse Cependant, au milieu de ces
 » horreurs, le Commerce & les Beaux Arts fleurir-
 » rent dans la Grece. Corinthe eut la gloire de
 » donner une nouvelle forme aux Galeres, d'en
 » perfec-

» perfectionner la construction, d'inventer les poids
 » & les mesures, & d'élever dans son sein les plus
 » excellens Artistes en airain, dont elle fit un com-
 » merce prodigieux . . .

» Parmi les Grecs, les Rhodiens ne se distingué-
 » rent pas moins par leur valeur dans la défense de
 » leur Ville, attaquée par Démétrius Polyorcete,
 » que par la sagesse de leur Gouvernement, dans
 » les Loix Navales, dont ils sont les premiers Au-
 » teurs. Loix respectées par la Posterité, & adop-
 » tées par les deux Peuples qui se sont fait le plus
 » grand nom dans l'Histoire par le Commerce Ma-
 » ritime, & par la puissance de leur Empire. On en-
 » tend allés par-là les Carthaginois & les Romains.

L'Auteur raporta ensuite ce que les Historiens ont
 dit sur le Commerce de Carthage en particulier,
 sur le nombre de ses Etablissmens le long de la
 Côte d'Afrique, en Sicile, en Sardaigne, en Espa-
 gne, &c. Après ce détail, M. Richard parla de la
 maniere dont se passerent les premiers combats de
 Mer entre les Carthaginois & les Romains, & des
 inventions de guerre, qui procurerent à ceux-ci les
 avantages qu'ils eurent sur leurs Rivaux, &c.

La conquête que fit Rome des Gaules & des îles
 connues sous le nom de *Cassiterides*, fut aussi tou-
 chée légèrement par l'Auteur, qui en prit occasion
 de faire quelques reflexions sur la place que les
 Géographes anciens ont donnée à la Ville d'Arles
 & à celle de Narbonne parmi les Ports de Mer.
 D'où l'on peut aisément conclure les changemens
 arrivés sur les Côtes, par la retraite de cet Element,
 ou par l'aport des sables qui ont comblé l'embou-
 chure des Havres ou des Rivières.

M. Richard parcourut, en finissant, les différen-
 tes Révolutions du Commerce des Romains, de-
 puis la conquête des Gaules jusqu'à la prise de By-
 zance

zance par l'Empereur Sévere. Cette Ville, devenuë comme l'entrepôt de toutes les richesses de l'Orient, fut enfin l'écueil fatal du courage, de la grandeur & de la durée de l'Empire Romain. Amolli par le luxe, les Peuples du Nord l'inonderent successivement, & s'en rendirent les maîtres, &c.

M. de Chassiron, Trésorier de France & Conseiller au Présidial, prononça ensuite un Discours sur *le Génie de l'Opera*, considéré seulement comme Poëme Dramatique. Vous en concevrez aisément tout le dessein par ce morceau de l'Exorde.

» Je n'embrasserai point, *dit-il*, ce qui regarde
 » la Musique, la Danse, la Décoration, les Machi-
 » nes . . . ce seroit vouloir faire un Traité, &c.
 » Je me borne à ce qui convient plus particuliere-
 » ment aux Exercices Académiques, à l'examen
 » du goût & du génie du Poëme, des Sujets, des
 » Caractères, de l'Intrigue, de la Vrai-semblance,
 » des Bien-séances, &c. J'ai crû même ne devoir
 » parcourir que légèrement tous ces objets, & qu'il
 » suffisoit de les indiquer à des esprits aussi éclairés
 » que le vôtre. L'Auteur parle ainsi des *Sujets*.

Toute Fable destinée à la composition d'un
 » *Opera*, doit être susceptible des situations les plus
 » brillantes, des Décorations les plus superbes; si
 » la guerre y paroît, ce ne doit être que pour y
 » étaler des triomphes; la Paix ne s'y doit montrer
 » que suivie de Fêtes & de Jeux; les passions toutes
 » personnifiées, sont elles-mêmes au nombre des
 » Acteurs. La jalousie arme les furies de torches &
 » de flambeaux; le désespoir y invoque les Ombres
 » & fait sortir des Enfers les Habitans du Ténare;
 » tous les Peuples de la Terre s'y rassemblent, &
 » le Ciel toujours favorable aux vœux des Poëtes,
 » offre bien-tôt une foule de Divinités, qui s'em-
 » pressent de partager les plaisirs des Mortels.

Le

La Mythologie a été la premiere source dans laquelle les Lyriques ont puisé, tantôt c'est Jupiter qui se dépouille de sa gloire pour venir rendre les armes aux attrails de Niobé; tantôt le brillant Apollon, qui devenu Pasteur des Troupeaux d'Admete, dispute le cœur de Coronis aux Bergers de Thessalie, &c.

Les Romans ont fourni des Images aussi magnifiques, aussi merveilleuses que toutes celles qu'on a empruntées de la Mythologie, pour le prouver, M. de Chassiron fait l'Analyse des deux Amadis.

Son sentiment sur les sujets tirés des tems héroïques, de ces tems qui tiennent le milieu entre la Fable & l'Histoire, souffrira, sans doute, bien des contradictions. Il veut qu'alors les préjugés reçus soient aussi respectés que les vérités historiques; » qu'Enée soit, dit-il, si l'on veut, un personnage » qui doive à la Fable l'existence de ses principales » actions, il n'en devient pas moins ridicule dans » l'Opera qui porte ce nom; un insipide amoureux » ne peut remplacer à nos yeux prévenus, ni le » pieux Protecteur des Dieux de Pergame, ni le » généreux Fondateur de l'Empire Romain.

» De-là, poursuit-il, le faux toujours dominant » dans les Héros de l'Opera, on leur a imposé la » fatale nécessité d'être perpétuellement amoureux; » ils aiment à tout âge, ils aiment chés toutes les Nations, ils aiment dans tous les Evenemens de leur » vie, heureux ou malheureux; du moment qu'ils » se présentent sur la Scene ils ne se ressouviennent » plus de leur antique bravoure. La gloire autrefois donnoit le mouvement à toutes leurs actions; » aujourd'hui ils ne montrent plus que les transports d'une passion effeminée; on leur fait grace » de toutes les autres qualités du cœur, pourvu » qu'ils sachent aimer; qu'importe en effet qu'ils » méritent

» méritent notre estime , s'ils réussissent à plaire ;
 » la valeur de Roland balance-t-elle un moment
 » les charmes de Médor dans le cœur d'Angélique ?

Les Lyr. ques ainsi assujettis à des Caractères si
 faux , si outrés , si méprisables , se voyent par-à
 même forcés de pécher contre toute espèce de vrai-
 semblance , & de sacrifier l'austère bienséance ou à
 l'éclat du merveilleux , ou à la nécessité d'un diver-
 tissement. L'Auteur cita quelques exemples de ces
 deux défauts , pris dans un Poème célèbre , & con-
 tinua en ces termes.

» Si l'imagination de nos Lyriques blesse ainsi les
 » bienséances , avec le vrai-tout-à-fait au moins
 » en sommes-nous en quelque sorte dédommagés
 » par la variété du Spectacle ; les yeux sont amusés
 » & l'oreille flattée ; mais qui peut nous sauver l'en-
 » nui que nous donne l'uniformité accablante de
 » l'intrigue. sous différens noms , ne sont-ce pas
 » toujours les mêmes Personnages ? Un Héros
 » amoureux , plus souvent par nécessité que par
 » goût. Une Héroïne toujours tendre par inclina-
 » tion , & coquette par habitude , & pour former
 » le contraste , un Prince fidèle , qui dévore des
 » mépris , & une Amante outragée , qui soupire sa
 » rage.

M. de Chaffron vint ensuite à l'examen de l'é-
 conomie particulière du Poème. Il en parla ainsi ,
 » La préférence que l'Opera s'est obligé de donner
 » aux yeux sur la raison , lui a fait établir des prin-
 » cipes directement opposés à ceux qui constituent
 » le vrai Dramatique. L'unité de Lieu qui forme
 » une maxime fondamentale pour la Tragédie , de-
 » vient un défaut réel pour l'Opera. Il est de l'es-
 » sence de la beauté , de la régularité même de
 » Poème chantant , que le Lieu de la Scène soit
 » différent dans tous les Actes ; en vain le bon sens

» en

en murmure , les yeux y gagnent , & les Lyriques
 n'ont jamais balancé entre le solide & le brillant ;
 au Palais enchanté d'Armide , ils font succéder
 des Deserts affreux ; ils remplacent le Mont Etna
 vomissant des flâmes , par les Bosquets fleuris de
 l'Elisée , ils joignent sans effort la Grece à l'Ethyo-
 pie , la Perse à l'Egypte ; il n'est point d'éloigne-
 ment , de contrariété , d'impossibilité même , qui
 ne cèdent à leur imagination vive & fertile ; ils
 peuvent , à leur gré , faire voyager les Pays , ras-
 sembler les Peuples les plus éloignés , & les pré-
 senter dans le même moment aux yeux étonnés
 des Spectateurs.

Ne pensez pourtant pas , M que l'Auteur soit
 toujours de mauvaise humeur contre l'Opera ;
 voyez de quelle façon il décrit les agrémens de ce
 Spectacle enchanteur , respectivement aux differens
 goûts.

L'Opera , dit-il , forme un Spectacle universel ,
 & où chacun trouve à s'amuser dans le genre qui
 lui convient davantage , les Décorations occupent
 également les Admirateurs ou les jaloux d'un Ser-
 vandoni ; le Machiniste , quoique voisin du Géo-
 mètre , laisse déridier son front sévère à la vûe
 d'un vol rapide dont il a médité le Méchanisme &
 deviné les ressorts. Les Amateurs de la Danse ,
 uniquement attentifs aux divertissemens , n'osent
 voir que nos Ballets nouveaux manquent de va-
 rieté ; des pieds mûs en cadence , ont pour eux des
 traits toujours victorieux. Jugez de l'excès de
 leurs transports , lorsque l'inimitable Barbarini
 leur présente , avec la légèreté de Terpsicore , les
 graces de la Déesse de la Beauté. Enfin , le plus
 grand nombre des Spectateurs s'attache principa-
 lement à la Musique ; là tous les Caractères ont
 de quoi se contenter ; les jeunes gens , toujours
 frivoles ,

» frivoles, sont satisfaits d'une Ariete, qu'ils apren-
 » nent rapidement, & qu'ils chantent d'après l'Ac-
 » teur; les ames martiales se réveillent au bruit d'un
 » ne Symphonie guerrière, qui leur offre une
 » bruyante imitation des Instrumens Militaires; &
 » cette portion des Spectateurs, dont le cœur est
 » toujours préparé aux impressions de la tendresse,
 » n'y trouvent que trop de quoi se passionner &
 » entretenir le feu dangereux qui les consume.

Le croiriez-vous, M. malgré la délicate Apolo-
 gie de la Morale de l'Opera par un Auteur qui a
 également du goût & de l'esprit, M. de Chassiron
 est assez téméraire pour improuver son sentiment
 & pour dire :

» Seroit-il donc impossible, Mrs, que nous en
 » vinssions enfin jusqu'à vouloir être raisonnables? Es
 » n'est-il point d'autre passion que l'Amour qui soit
 » en droit de réussir sur le Théâtre Lyrique. Jephthé
 » est une preuve bien éclatante du contraire. Des
 » yeux accoutumés aux Prodiges des Dieux, aux
 » Enchantemens, aux prestiges des Romans, ont
 » vû sans dégoût des Personnages saints chanter sur
 » la Scène, &c.

» N'aprouvons pas néanmoins qu'on introduise
 » sur un Théâtre profane les Mysteres sacrés de no-
 » tre croyance & les objets respectables de notre
 » culte; la pompe toute voluptueuse de l'Opera,
 » s'allie mal avec l'austerité de la Religion; la rai-
 » son même souffre infiniment de voir imiter l'en-
 » thousiasme divin d'un Prophete, ou les chastes
 » transports d'une Vierge, par des bouches accou-
 » tumées à célébrer les loüanges des Divinités de
 » Cythere.

L'Auteur voudroit donc que les Poètes d'Opera
 tournassent plutôt leurs talens du côté de l'Histoire
 ; S'ils ont trouvé, dit-il, l'art de nous plaire &
 » de

de nous attacher dans l'imitation des choses saintes, appréhenderoient ils de ne pas réussir en traitant des Sujets où leur imagination pourroit se jouer avec une entière liberté ? En effet , la Fable les asservit à une passion unique , l'Histoire , au contraire les offre toutes à leur Pinceau avec les mœurs de tous les âges , les revolutions de tous les siècles, les usages de toutes les Nations. Quelle variété & quelle abondance d'Evenemens & d'actions également propres à faire briller le génie des Poètes & à exciter l'admiration des Spectateurs !

Que dites-vous , M. des idées de M. de Chaffiron , n'y trouvez-vous pas du vrai ? Mais ce vrai-là sera-t'il assés fort pour luter contre le préjugé ? Ah ! M. que la raison est faible quand elle n'est pas à la mode ! Cette mode impérieuse veut qu'on aille aujourd'hui à la Comédie pour pleurer ; du tems de Moliere on y alloit pour rire ; un... génie hardi entraîne les suffrages & fait changer le goût ; or comme il y a moins de distance entre le merveilleux Romanesque , qui regne sur le Théâtre de l'Opera & le merveilleux historique qu'on peut y introduire , qu'entre les pleurs & les ris , permettez-moi d'espérer que quelque jour un Auteur fameux nous fera préférer le raisonnable à l'absurde. Nous allons sans peine de l'un à l'autre , c'est l'apanage de l'humanité.

L'Auteur finit en observant qu'il n'est point de Spectacle plus en prise à la Critique que l'Opera , parce que tous les Arts concourent à le former , & que chacun des Spectateurs se croit en état de juger au moins de certaines parties. D'ailleurs , dit-il , il faut bien des connoissances acquises , & beaucoup de justesse d'esprit pour oser louer ; mille voix s'élevaient sur le champ , qui vous demandent raison de vos Eloges , il faut répondre au Sçavant qui est jaloux

loux, & à l'ignorant qui est malin, & combien peu de personnes ont assez de force ou assez de lumières pour faire sentir les justes raisons du jugement favorable qu'ils portent ! &c.

Celui qui critique trouve ses Auditeurs bien ^{posés} à son avantage, il peut compter au moins sur les trois quarts des suffrages du cercle qui l'écoute ; amour propre, ignorance, rivalité, malice, tout se réunit en faveur du Censeur, &c.

Après que M. de Chassiron eut fini, M. Vassin, Avocat, lut un Discours auquel il donna pour titre, *Pourquoi la Satyre plaît plus que l'Eloge.*

« Les loüanges, dit-il, font honneur à ceux qui les méritent & à ceux qui les donnent avec discernement ; elles annoncent des qualités estimables, des vertus, dans ceux qui en sont l'objet, & l'amour de ces mêmes vertus dans ceux qui les publient. La Satyre, bien différenciée, deshonne tout-à-la-fois celui qui en est la victime, & celui qui en lance les traits. Elle annonce des défauts, quelquefois même des vices, dans celui qu'elle attaque, & une malignité inexcusable dans celui qui les révèle.

« D'où vient donc l'odieux privilège qu'elle a de plaire, & le dégoût que cause ordinairement l'Eloge : M. Vassin avoua que ce défaut prend sa source dans la corruption du cœur humain ; qu'on se plaît naturellement à voir tourner les autres en ridicule, & qu'on ne voit qu'à regret couronner le mérite, comme si l'élevation ou l'abaissement d'autrui faisoit notre honte ou notre gloire.

« Cependant, continua-t'il, quoique tous les hommes ne soient pas vicieux, la différence des mouvemens qu'excitent la Satyre & la loüange, est presque la même, & se fait remarquer jusqu'à dans l'homme judicieux, modeste, vertueux me-
me

Il attribua cet oubli des Loix de l'Equité, cette préférence bizarre & injuste, à l'amour propre, à l'abus des loüanges, à la facilité de réussir dans la Satyre, opposée à la difficulté de réussir dans l'Eloge. Quelques traits sur chacun de ces points, vont faire juger de la nature des preuves.

Cessons de nous flater & de nous séduire, cessons d'écouter cet imposteur (l'amour propre) qui nous dépeignant sans cesse à nous-mêmes différens de ce que nous sommes, nous tourne au gré de ses desirs, en nous enyvrant d'un fol orgueil. Fermons l'oreille à ses flatteries; tenons-nous en garde contre ses souplesses, ses transformations, ses raffinemens. Libres alors de ces illusions dangereuses, qui, en nous aveuglant sur nos défauts, nous dérobent en même-tems la connoissance du mérite des autres; de cette sensibilité excessive, qui arme notre jalousie contre les talens reconnus; de cette fausse délicatesse enfin, qui se refuse à toute comparaison pénible à notre vanité, nous reconnoîtrons la source impure de ce dégoût général pour la loüange, & des charmes attachés à la Satyre.

De ce principe secret, dont l'Auteur développa ensuite les opérations, naît l'indifférence pour les qualités & les vertus communes, loüées avec discrétion; le mépris pour ce qui est trop apprécié, & l'incrédulité pour les vertus brillantes & extraordinaires.

La même prévention, qui fait rejeter les grandes loüanges comme suspectes, hâte les succès de la Satyre. Celle-ci n'a pas besoin de secours étranger pour persuader.

Que le mérite soit tel que l'amour propre le plus opiniâtre ne puisse le méconnoître, l'éloge qu'on en fera ne sera plus agréable . . . De-là l'impatience

l'impatience de l'Homme de guerre, lorsqu'il en-
 tend publier les actions d'un Capitaine, qu'il croit
 égal De-là le sérieux de l'Orateur, lorsqu'on
 fait honneur aux talens & à l'éloquence de son Rival De-là enfin ces chicannes sur le
 degré de mérite En vain a-t-on recours,
 dans ces occasions, aux ménagemens les plus étudiés ;
 en vain commence-t-on par applaudir en général aux
 belles qualités du Sujet ; on ne sçait que trop en diminuer
 le prix dans le détail. L'amour de la vérité sert de
 prétexte pour entrer en discussion, tandis qu'on laisse
 tout faire à la jalousie . .

Des illusions de l'amour propre, M. Vassin passa à
 l'abus des louanges. Il remarqua que, dans tous les tems,
 il y a eû de faux éloges, où l'on en est venu jusqu'à
 encenser les crimes des Tyrans & où l'Art,
 soutenant ces éloges imposteurs, a sçu, par de coupables
 efforts, prêter aux plus dangereuses passions les couleurs
 de la Vertu.

A la vérité, ajouta-t'il, de tels éloges, indignes
 productions d'une crainte servile, ou réservés à ces
 âmes lâches, à ces infâmes Ministres des passions de
 leurs Maîtres, sont peu propres à surprendre la
 crédulité. Proscrits dès leur naissance, l'indignation
 publique les condamne à l'oubli. Je me trompe ; le
 souvenir s'en conserve aussi long-tems que l'horreur
 de ces Monstres, nés pour le malheur du Genre
 humain ; & le même pinceau, qui fait passer à la
 Postérité les excès de ces heureux scélérats, lui
 fait découvrir avec étonnement des Complices
 plus coupables encore dans leurs odieux Panégyristes.

Ces exemples ne doivent pas prévenir contre les
 Panégyriques en général. L'Auteur reconnut, avec
 complaisance, que la France, en particulier, toujours
 féconde en Héros, en Grands-Hommes, fournit

nit la matiere des Eloges les plus magnifiques
 Mais , dans l'usage ordinaire , peut-on bien dire
 que la louange soit cette noble récompense réservée
 à la Vertu ?

La flaterie est une preuve qu'on se propose autre
 chose que d'honorer la Vertu. Après avoir marqué
 combien elle domine dans les Eloges , combien elle
 réussit auprès des Grands , malgré l'intérêt qu'ils
 auroient à proscrire les louanges aprêtées ; détails
 dans lesquels je ne puis entrer ici ; l'Auteur termine
 en ces termes cette seconde Partie.

» Ce n'est pas seulement dans les Actions publi-
 » ques . . . qu'on use de dissimulation & de flate-
 » rie. Toute louange trop étendue en est suspecte..
 » Mais ne pourroit-on pas soupçonner quelques Pa-
 » négyristes de malignité, dans ces occasions ? Il en
 » coûte assés à l'amour propre pour avouer un mé-
 » rite qui le gêne. Ainsi dès qu'on exagere, c'est
 » peut-être moins l'effet d'une prévention favora-
 » ble , que de l'artifice. Celui qui ne loue qu'à re-
 » gret s'en dédommage en louant sans modération,
 » parce qu'il sçait bien qu'il ne sera pas cru.

Ce que les louanges perdent par l'abus qu'on en
 fait , elles ne peuvent le regagner du côté de l'Art ;
 car c'est précisément en cela que consiste l'avanta-
 ge de la Satyre sur l'Eloge.

» Sur le pied que sont les louanges , pour louer
 » noblement , & avec succès , il faudroit joindre à
 » de rares talens une certaine mesure d'admiration.
 » Et comment admirer , lorsque le mérite n'est que
 » médiocre ? On est réduit alors à tout emprunter
 » de l'imagination. Ainsi , ou l'on ne fait que des
 » efforts languissans , ou l'on se guinde. Le plus
 » heureux ou le plus adroit se sauve par d'ingénieu-
 » ses fictions . . . Et c'est de quoi rebuter des Au-
 » teurs sincères & délicats . . .

H 2

« Si le Sujet mérite des louanges extraordinaires,
 « l'admiration alors peut devenir trop vive. Et le
 « propre de l'admiration est de jeter dans une es-
 « pece d'enchantement, qui ôte, avec le sentiment,
 « le feu nécessaire pour le choix des tours & des
 « expressions

« S'agit-il, au contraire, de médire ? L'esprit est
 « parfaitement libre, & le cœur est armé. Il suffit
 « de se livrer à l'indignation qu'excite la vûe des
 « vices qu'on se propose d'attaquer. Tout soulage
 « alors le penchant du cœur. Le plaisir qu'on trou-
 « ve à abaisser un autre, ce que l'on croit y gagner;
 « tout cela concourt à four nir les expressions. Epi-
 « thetes animées & énergiques ; traits hardis &
 « pleins de feu ; sel piquant & délicat ; tout enfin
 « se présente comme de soi-même, & l'arrangement
 « ne coûte presque rien ; le cœur est de la partie,
 « c'est assés

« Dans l'Eloge, il y a à vaincre tous les mou-
 « vemens qui entraînent à la critique. Il est peu
 « d'hommes, dont les vertus ne soient balancées
 « par des défauts considérables. Le contraste re-
 « vient, malgré les soins qu'on apporte à l'écarter.
 « Ainsi l'esprit n'est jamais tout entier à la louange.
 « Obligé de diviser ses forces, il faut qu'il en ré-
 « serve une partie pour réprimer les saillies du cœur,
 « qui la désavoue

« Qu'il s'agisse enfin de l'éloge d'un Ouvrage,
 « il faut en faire remarquer les beautés Entrer
 « dans une pénible & dangereuse discussion
 « Pour peu que l'on s'écarte, on sçait qu'on sera
 « relevé sans ménagement. Rien de plus capable
 « de ralentir le zele Une autre réflexion, &
 « l'Eloge disparoit ; la Censure en prend la place . . .

« On a plutôt fait d'un trait de Satyre Pour
 « l'appuyer, il ne faut que relever une pensée foi-
 « ble ;

ble, un mot déplacé ; on est comme assuré du succès

» Mais ce qui décide en faveur de la Satyre ,
 » c'est qu'il faut bien moins d'esprit pour en péné-
 » trer la malignité , que pour sentir la délicatesse
 » d'une louange. L'émotion qui s'empare du cœur,
 » toujours flaté par la Critique , porte aussi-tôt la
 » lumière à l'esprit. . . .

La Séance fut terminée par la lecture que fit M. l'Abbé Bonvallet , d'une Ode de M. de Bologne , Académicien Associé , intitulée , *La Religion Chrétienne*. La piété & le génie poétique de l'Auteur n'y éclatent pas moins que dans celles de ces Odes que vous avez ci-devant insérées dans le Mercure. Je la transcrirois volontiers ici toute ; mais elle est un peu longue , & ma lettre peut-être l'est déjà trop. D'ailleurs , vous aurez bien-tôt le plaisir de la voir en entier dans le Recueil que M. de Bologne va incessamment donner au Public de toutes ses Odes sacrées. Il a composé celle-ci à l'occasion d'une Epître en Vers de M. **** , où les plus saints Myſteres de la Religion étoient attaqués. Le Poète Chrétien commence ainsi :

Où suis-je ! . . . Quels honteux délires !

Quel vain tissu d'absurdités !

Les Juliens & les Porphyres

Ont moins vomi d'impierés

Est-ce un fou , qui brise ses chaînes ?

Un Malade , au milieu des peines

Donc l'agite un songe imposteur . . .

Ou la voix de l'Ange rebelle ,

Qu'anime une rage éternelle

A blasphemer son Créateur ?

H ij

Non,

Non. A la honte de notre âge ,
 Pieuse FRANCE , dans ton sein ,
 De sang froid , d'un pareil Ouvrage
 Un Chrétien conçoit le dessein ! . . .
 Que tardes-tu ? prends ta victime ,
 Dieu juste ; à l'horreur de son crime
 Egale l'horreur de son sort . . .
 Ou plutôt , lumière ineffable ,
 Daigne éclairer un misérable ,
 Assis à l'ombre de la Mort.

TRINITE' simple , Essence unique ,
 Dieu que j'adore , inspire moi ;
 J'ose ici contre un Frénétique
 Défendre ton Culte & ta Foi . . .
 Quel Défenseur pour ta querelle ! . . .
 Seconde , en faveur de mon zèle ,
 Le feu dont mes sens sont saisis.
 Ton pouvoir , suprême Sagesse ,
 Brilla toujours par la faiblesse
 Des instrumens que tu choisis,

ESPRIT SAINT , tu m'es favorable ;
 De tes conseils mystérieux
 L'œconomie impénétrable
 A ce moment s'offre à mes yeux.
 Ce que ta Majesté terrible
 Dans un abîme inaccessible

Nous

Nous cache par trop de splendeur ,
 Nous en avons l'intelligence ,
 Quand nous sçavons dans le silence
 En adorer la profondeur.

Il entre ensuite en matiere. Il parle de la grandeur & de la sainteté de la Religion Chrétienne ; de la sublimité de ses Dogmes , & de la pureté de sa Morale. Il décrit les principaux attributs de l'Etre suprême. Il passe, à la Création de l'Univers ; de là à la formation du premier Homme ; au mauvais usage qu'il fit de sa liberté , à sa chute enfin , & aux malheurs où le plongea sa désobéissance. Il parle ainsi à Adam prévaricateur :

Ta chute étoit irréparable ;
 Ton repentir eût été vain ,
 Si ce Dieu tendre & secourable
 N'eût daigné te prêter la main.
 Pour te soustraire à l'Anathème ,
 Ton Créateur s'offre lui-même
 A subir l'Arrêt prononcé.
 Un même Dieu , d'un même crime
 Est le Vengeur & la Victime ,
 L'Expiateur & l'Offensé.

Après avoir parlé de la venue du Messie , prédit par tant d'Oracles , le Poète parcourt les divers argumens par où nous démontrons aux Juifs , aux Payens , & aux Impies. la Divinité de JESUS CHRIST & de sa Religion ; les Miracles du Fils de Dieu , sa Résurrection , le courage invincible de ses Apôtres , la conversion des Philosophes & des Empereurs ,

H iij l'intié-

l'intrépidité des Martyrs. Il finit par le grand prodige du changement de tout l'Univers devenu Chrétien ; sur quoi il dit :

Tout l'Univers semble renaitre ;
A ce trait peut on méconnoître
La même main qui l'a formé ?

M. de Bologne termine ainsi son Ode :

Vérités simples , lumineuses ,
La plus aveugle impiété
De vos clartés victorieuses
Sent malgré soi l'autorité.
En vain , par d'absurdes maximes
Dans nos erreurs & dans nos crimes
Nous travaillons à nous calmer ;
CHRIST adorable , Dieu suprême !
Nous te croyons au moment même
Que nous osons te blasphemer.

J'ai l'honneur d'être , &c.

L'Académie Royale des Sciences & Beaux-Arts ; établie à Pau , propose pour le Sujet du Prix qui sera distribué le premier Février 1741. *Le Luxe généralement répandu , est plus utile que préjudiciable à un Etat.*

Les Discours ne pourront excéder une demi-heure de lecture ; ils seront adressés à M. Duhan , Secrétaire de l'Académie. On n'en recevra aucun après le mois de Novembre 1741. & s'ils ne sont affranchis de port.

Chaque Auteur mettra à la fin de son Ouvrage

440

une Sentence & la repetera au-dessus d'un Billet cacheté, dans lequel il aura écrit son nom. Ceux qui travailleront, auront soin d'éviter les larcins; les Auteurs plagiaires seront exclus du Prix.

ESTAMPES NOUVELLES.

ACTEON métamorphosé en Cerf, Estampe nouvelle d'environ 14. pouces de hauteur, sur 10. de largeur, gravée par M. Sornique d'après le Tableau de M. L. Boulogne, pour servir de Pendant au Repos de *Diane*, de la même grandeur, d'après un Tableau de M. Jaura; l'une & l'autre Estampe se vendent chés le Sr *Charpentier*, rue S. Jacques, au Coq.

La suite des Portraits des Rois de France, des Grands Hommes, & des Personnes Illustres dans les Arts & dans les Sciences, continué de paroître chés *Odieuvre*, Marchand d'Estampes, rue d'Anjou; il vient de mettre en vente ceux de,

LOUIS IV. DIT D'OUTREMER, XXXII. Roy de France, mort à Rheims le 15. Octore 954. après 18. ans, trois mois de Regne, dessiné par A. Boizot, & gravé par Et. *Fessard*.

MARIE STUARD, Reine d'Ecosse, née le 8. Decembre 1542. décapitée le 15. Février 1587. peinte par A. P. & gravée par T. de Leu.

HENRI DE LORAIN, Duc de GUISE, dit le Balafre, né le 31. Decembre 1550 tué à Blois le 23. Decembre 1588. dessiné par *Dumontier*, & gravé par C. *Dupuis*.

On trouve aussi chés le même *Odieuvre*, deux belles Estampes en hauteur, gravées par Et. *Fessard*, d'après deux excellens Tableaux de M. Boucher. Ces Estampes portent pour titre: *L'Amour Ven-*

H iij danger

dangeur, & l'Amour Nâgeur. On lit ces Vers au bas de l'Estampe de l'Amour Vendangeur.

Bacchus est servi par l'Amour ;
L'Amour obtiendra son salaire ;
Il verra bien-tôt dans Cythere
Bacchus le servir à son tour.

On lit ceux-ci au bas de celle de l'Amour Nâgeur.

L'Amour dans un Ruisseau sçut à peine nâger ,
Que sur un Fleuve il voulut voyager ;
Bien-tôt il fut en Mer , & se livrant à l'Onde ,
Ce Dieu porta ses feux jusques au bout du Monde.

Comme le Public a parû souhaiter de sçavoir où pouvoient être les Miniatures originales de feu Charles Gustavé *Klingstedt*, Peintre renommé en ce genre, le Sr *de la Vieville*, son gendre & son seul héritier, avertit qu'il a en sa possession tous les plus précieux Morceaux, dont il se défera, en tout ou en partie, à un prix raisonnable. On trouvera chés lui toutes sortes de Sujets propres à Tabatières, rondes, ovales, & quarrées ; il a aussi plusieurs Portraits en Brasselets & en Bagues. Il demeure rue *S. Joseph*, près la rue du Gros-Chenet, Quartier Montmartre ; on le trouvera chés lui le matin, depuis neuf heures jusqu'à onze.



CH AN S O N.

REvien, cher objet que j'adore ,
Presse ton aimable retour ;

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY

ASTOR LENOX AND
TILDEN FOUNDATION

Sans toi j'ai déjà vu l'Aurore
 Annoncer quatre fois le jour ;
 Vole Amour, vole sur ses traces ,
 Ramene en ces lieux mon Amant ,
 Joins, s'il se peut, à tant de graces
 Un cœur tendre & constant.

GAVOTTE BACCHIQUE

NE cherchons qu'à rire & boire ,
 Ne songeons qu'à remplir nos désirs ;
 Fuyons les soupirs ;
 Quel abus de croire
 Qu'on peut être heureux ,
 Sans contenter ses vœux !

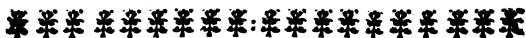


Aimez, s'il vous prend envie ,
 C'est un doux & cher amusement ,
 Devenir Amant
 Ce n'est pas folie ,
 Mais souffrir toujours ,
 C'est perdre ses beaux jours.



Bacchus a droit de nous plaire ;
 Ses plaisirs sont de toute saison ;
 Sa douce boisson
 Sçait nous satisfaire ,
 Et plus on en prend ,
 Plus le cœur est content.

H v SPEC



S P E C T A C L E S.

Nous avons donné dans le premier Vol. de Juin l'argument de la Comédie de *Mélanide*, jouée sur le Théâtre François le 12. Mai dernier, en attendant que l'impression nous mît en état d'en rendre compte plus au long. Cette Pièce qui vient d'être imprimée chez *Prault* fils, Quai de Conty, nous engage à satisfaire là-dessus nos Lecteurs.

Notre Extrait passeroit les bornes ordinaires, si nous l'ornions de tous les détails qui peuvent mériter attention. Pour éviter cet inconvénient, nous nous bornons au choix de ceux qui nous ont paru les plus frappans : voici une leçon de *Mélanide*, l'Héroïne de la Pièce, à son fils d'Arviane, qui ne se croit que le neveu de cette sage Mere : elle lui dit, au sujet de sa situation, que l'absence, qu'on lui prescrit, lui fait paroître affreuse :

Il ne tiendroit qu'à vous qu'elle fût plus heureuse ;
 Mais, par un contre-temps qu'on éprouve toujours,
 La prudence ne vient qu'à la fin des beaux jours.
 L'Amour qui peut vous faire un tort si manifeste
 N'est pas le seul écueil qui vous sera funeste ;
 Vous en rencontrerez bien d'autres en tous lieux ;
 Vous avez dans l'esprit un feu séditieux ;

Qui

Qui prend de plus en plus sur votre caractère ;
 Le plus léger obstacle aussi-tôt vous altere :
 Vous ne suportez rien. N'apprendrez-vous jamais
 L'art de dissimuler , ou de souffrir en paix
 Les contrariétés dont la vie est semée ?
 La moindre dans votre ame , aisément enflammée ;
 Vous donne du dépit , du dégoût , de l'humeur.
 Quand on veut dans le monde avoir quelque bon-
 heur ,
 Il faut légèrement glisser sur bien des choses ;
 On y trouve bien plus d'épines que de roses ;
 Aux contradictions , il faut s'accoutûmer ,
 Ou , loin de tout commerce aller se renfermer.

Il n'en faudroit pas davantage pour prou-
 ver qu'il y a des mœurs dans la Comédie de
 Mélanide ; nous croyons cependant qu'on
 en verra avec plaisir cette seconde preuve :
 nous la tirons du troisième Acte ; voici ce
 qui y donne lieu.

Théodon , ami du Marquis d'Orvigny ;
 lui apprend qu'il ne faut plus penser à l'Hy-
 men qu'ils avoient projeté ensemble , at-
 tendu que Mélanide , sa première femme ,
 qu'il croyoit morte , est vivante & réclame
 ses droits. Le Marquis est frappé d'une nou-
 velle qui l'eût comblé de plaisir avant ses
 dernières amours ; il ne peut renoncer à
 l'Hymen de Rosalie , qu'il ne lui en coûte ,
 H vj dit-il,

dit-il, tout le bonheur de sa vie. Il ajoute que l'excès de son amour rendra du moins son infidélité plus excusable. Théodon lui répond en ami véritablement vertueux :

Ah ! Ciel ! cette ressource indigne & méprisable
N'est pas faite pour vous. Malheur à qui s'en sert !
Hélas ! presque toujours c'est elle qui nous perd.
Sans faire un seul effort, vous vous laissez abattre !
De peur de triompher, vous craignez de combattre !

Le Marquis lui dit qu'il lui est aisé de lui donner d'utiles conseils, n'ayant ni son cœur, ni le trait qui le blesse. Voici la réponse du sage Théodon :

Non : mais j'ai, comme ami, votre gloire à sauver ;
C'est un bien assez cher, pour vous le conserver ;
Etrouffez un amour qui n'est plus légitime ;
Le penchant doit finir où commence le crime, &c.

Le mot m'est échappé ;

Je ne m'en dédis point, quoiqu'il vous ait frappé.
Je vois quelles raisons votre amour vous prépare,
Vous allez m'alleguer qu'un Arrêt vous sépare.
Pouvez-vous à présent revendiquer des loix,
Que vous ne trouviez pas si justes autrefois ?
Soyez vrai. J'interroge ici votre droiture ;
Vous êtes-vous crû libre après cette rupture ?
Pourquoi donc Mélanide a-t-elle si long-tems

Nourri

Nourri dans votre sein les feux les plus constants ?
 Vous n'aurez donc été fidele qu'à son ombre ?
 Quoi ! si tôt qu'elle sort de la nuit la plus sombre,
 Vous objectez l'Arrêt qui vous a séparés ?
 Ce n'est plus lui, c'est vous qui la deshonnez.
 Quel prix réserviez-vous à l'amour le plus tendre ?
 Quelle horreur sur vos jours est prête à se répandre !
 Vous n'aurez donc été qu'un lâche suborneur ?

Quoique de si justes reproches ne produisent pas d'abord l'effet que Théodon s'en est promis, ils ne laissent pas de porter dans le cœur du Marquis des remords qui font espérer un plus heureux succès de ses leçons, au sage ami qui vient de les donner.

En voilà plus qu'il n'en faut pour prouver qu'il y a des mœurs dans cette Pièce ; ce qui nous reste à insérer dans cet Extrait, ne regardera que le pathétique qui a si fort contribué au succès de cet excellent Poème. Entre toutes les Scènes qui ont tiré des larmes, nous choisirons celle de la reconnoissance dans le quatrième Acte, & nous ne croyons pouvoir en mieux faire sentir le pathétique, qu'en la mettant en Dialogue. Elle est entre Mélanide & Darviane. Une insulte que Darviane vient de faire à son Pere, sans le reconnoître pour tel, y donne lieu. La voici, avec quelques retranchemens que nous avons jugé nécessaires, pour ne pas trop grossir cet Extrait. *Me*

Mélanide.

Qu'avez-vous fait ? vous n'avez qu'à poursuivre,
Et bien-tôt avec vous on ne pourra plus vivre, &c.
Envers votre Rival soyez plus circonspect,
Et ne sortez jamais du plus profond respect
Que vous devez avoir pour lui ; je vous l'ordonne.

Darviane.

Et par quelle raison.... mais votre ordre m'étonne.
Qui moi le respecter ! ah ! retranchez ce point, &c.

Mélanide.

Je vous ai toujours dit que jamais l'Hyménée
N'uniroit Rosalie à votre destinée.

Darviane.

Quel obstacle s'opose à des liens si doux ?

Mélanide.

Votre état.

Darviane.

Mon état, dites-vous ? j'en fais gloire.

Je sers avec honneur, du moins j'ose le croire, &c.

Seroit-ce ma fortune ? elle est assez bornée,

J'en conviens avec vous ; mais quoi donc l'Hyménée

N'a-t'il jamais été l'ouvrage de l'amour ?

Serois-je le premier ? on en voit chaque jour....

Mélanide.

Mais ils sont assortis du moins par la naissance.

Darviane.

De la mienne, il est vrai, j'ai peu de connoissances.
Vous

Vous avez évité de m'en entretenir ,
Depuis que le hazard a pu nous réunir ;
Mais je vous apartiens ; ce titre me rassûre ;
Oui, j'ai quelque naissance ; elle n'est point obscure.

Mélanide.

Ah ! bien loin d'en avoir , gémissiez d'être né.

Darviane.

Je frémis.

Mélanide.

Et voilà l'obstacle infortuné
Que j'avois toujours craint de vous faire connoître ;

Darviane.

Moi ! j'aurois à rougir de ceux qui m'ont fait naître !
Quel est donc le néant où j'ai puisé le jour ?

Mélanide.

Que voulez-vous sçavoir ?

Darviane.

Parlez-moi sans détour.

La source de ma vie est donc bien méprisable !

Mélanide.

Elle est de part & d'autre , assés considérable ;
Mais....

Darviane.

Quoi donc ? quel malheur me seroit survenu ?

Mélanide.

Il est affreux.

Darviane.

Comment ?

Mé-

Mélanide.

Vous êtes méconnu.

Vous êtes à la fois le fruit & la victime

D'un Hymen que la Loi n'a pas crû légitime , &c.

Une attente fondée , & trop bien confondue

A soutenu long-tems votre Mere éperdue , &c.

Darviane.

Son Epoux est donc mort !

Mélanide.

Il ne vit plus pour elle , &c.

Darviane.

Pourquoi veux-je sçavoir ce secret accablant ;

Quand je ne puis venger un affront si sanglant ?

Me refuserez-vous aussi dans ma misere

La grace & la douceur de connoître ma Mere ? &c.

Ne refusez donc plus à mes empressements

Le bonheur de jouir de ses embrassements ;

Qu'au moins dans nos malheurs notre amour nous
rassemble ;

Nous les adoucirons , en les pleurant ensemble.

Mélanide.

Ne la connoissez point.

Darviane.

Ou réunissez-nous ;

Ou vous allez me voir mourir à vos genoux.

Mélanide.

Que vous êtes pressant !

Darviane.

Darviane.

Que vous êtes cruelle !

Mélanide.

Votre Mère se tend ; vous l'emportez sur elle ;

Ah ! mon Fils !

Darviane.

Quoi ? c'est vous ! mon cœur est satisfait ?

Le Ciel a fait pour moi le choix que j'aurois fait, &c.

Le 5. Août, les mêmes Comédiens représentèrent la Tragédie de *Rhadamiste & Zénobie*, dans laquelle le Sr Paulin, nouvel Acteur, fit pour la première fois le Rôle de Rhadamiste, au gré du Public.

Le 17. les mêmes Comédiens donnerent la première représentation de trois Comédies nouvelles d'un Acte chacune, la première intitulée *Silvie*, Tragédie Bourgeoise en Prose, précédée d'un Prologue ; la seconde, *La Belle Orgueilleuse* ou *l'Enfant Gâté*, en Vers, de l'Auteur du *Glorieux*, & la troisième, *Le Bal de Passy*, ou *les Masques*, suivie d'un Divertissement. Cette dernière Pièce n'eut qu'une représentation, & la première qui a pour titre, *Silvie ou la Tragédie en Prose* n'en a eu que deux ; il n'est resté au Théâtre que la seconde Pièce, laquelle fut jouée le 21. avec succès, précédée de la Comédie de *Mélanide*. On parlera plus au long de ces nouveautés.

Le 30. on donna la Tragédie de *Gustave* de M. Piron, dans laquelle le Sr le Sage, nouvel Acteur qui n'avoit pas encore paru sur le Théâtre François, joua le principal Rôle avec applaudissement.

L'Académie Royale de Musique continuë les Représentations du Ballet Héroïque des Fêtes
Grec-

Grecques & Romaines ; on doit remettre incessamment au Théâtre l'Opera d'*Alcione* de feu M. de la Mothe , de l'Académie Française , mis en Musique par M. Marais.

Le 31. Juillet , les Comédiens Italiens remirent au Théâtre une Comédie Italienne en cinq Actes , qui a pour titre , *Arlequin persécuté par la Dame invisible* , ou la *Dama Demonio*. Cette Pièce est tirée de la *Dama Duenda* de l'Espagnol , & la même que *Douville* , frere de l'Abbé Boisrobert , & Hauteroche , ancien Comédien , ont donnée en Vers au Théâtre François , sous le titre de l'*Esprit Follet*. C'est la quatrième Pièce que les mêmes Comédiens jouèrent à Paris sur le Théâtre du Palais Royal le 25. Mai 1716. A cette dernière reprise , la Dlle Riccoboni & le nouvel Arlequin y jouèrent les deux principaux rôles avec applaudissement.

Le 5. Août , les mêmes Comédiens représentèrent les *Fourberies d'Arlequin* , Pièce Italienne , dans laquelle le Sr Constantin joua le rôle d'Arlequin à la place du Sr Carlin , nouvel Arlequin , & celui-ci remplit le Rôle de Pantalon pour la première fois. Ces deux Acteurs jouèrent au gré du Public.

Le 10. ils remirent au Théâtre la Comédie du *Naufrage au Port à l'Anglois* , ou les *Nouvelles débarquées* , Comédie Française & Italienne de la composition de M. *Antreau* , connu par d'autres Pièces qu'il a données au même Théâtre , qui ont eu du succès ; cette Pièce qui avoit été donnée dans sa nouveauté au mois d'Avril 1718. est ornée de trois Divertissemens de Chants & de Danses , & fort bien remise au Théâtre. On peut voir l'Extrait qui en a été donné dans le Mercure de Mai 1718.

P. 98.

Le

Le 16. ils remirent aussi au Théâtre la Comédie de l'*Embarras des Richesses*, dans laquelle le Sr Molin, Comédien de la Troupe qui étoit à Compiègne l'année dernière, débuta pour la première fois sur le Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, & y joua le Rôle d'Arlequin avec aplaudissement; on remit aussi au Théâtre le même jour la petite Pièce des *Adieux de Mars*, Comédie en un Acte de M. le Franc, Auteur de la Tragédie d'*Enée & Didon*, représentée au Théâtre François au mois de Juin 1737. Le Sr Romagnes y a ajouté une Scène nouvelle composée de trois Actrices représentant les trois Graces, lesquelles rendent compte à Venus & à Mars de trois petites Pièces nouvelles représentées le 17. Août au Théâtre François. Cette Scène qui a été applaudie, renferme une ingénieuse critique de ces Pièces.

Le 26. les mêmes Comédiens remirent au Théâtre *Timon le Misantrope*, Comédie en trois Actes, précédés d'un Prologue avec des Intermedes de Chants & de Danes, dans laquelle le plus jeune des enfans de feu Thomassin, âgé de 18. ans & qui n'a jamais paru en Public, joua le rôle d'Arlequin avec beaucoup d'applaudissement & avec toute l'intelligence convenable; on lui trouve beaucoup de talens.

Le 11. Août, l'Opera Comique donna une Pièce nouvelle d'un Acte en Vaudevilles, intitulée le *Bacha d'Alger*, avec un Divertissement de Chants & de Danes, laquelle fut précédée de la *Chercheuse d'Esprit* & du *Qu'en dira-t-on*, dont on a déjà parlé.





NOUVELLES ETRANGERES.

LA CHINE.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Peking
le 4. Octobre 1740. par le R. P. G . . .*

LE Pere *Fouveau*, qui a demeuré ici près de six ans, va en France pour faire élever plusieurs Chinois de notre Chrétienté. Il est bien à souhaiter qu'il réussisse dans sa Commission. C'est un très-bon Religieux, bien élevé; il m'a promis de vous aller voir, en cas qu'on l'envoie à Paris avec ses Candidats. Il a quantité de bons Livres Chinois & Tartares. On dit qu'à Paris plusieurs Sçavans s'appliquent à apprendre ces Langues.

La Religion est toujours dans le même état dans cette grande Ville, c'est à-dire qu'en général elle n'y est pas trop bien à la Cour. L'Empereur paroît assés bien disposé pour nous; mais il y a toujours de puissants ennemis, qui, sous main, nous traversent. Comme on distribue beaucoup de Livres de Religion, & qu'on tâche de prêcher & de faire prêcher à toutes sortes de personnes, il y a de grandes semences de la Religion, & j'espère que dans son tems cela produira de bons fruits.

Nous n'avons pas encore reçu nos Lettres de France, elles tardent bien cette année. J'ai lu quelques nouvelles d'Europe au mois de Juin passé, c'est par un Courier envoyé ici par la Cour de Russie, & parti de Pétersbourg au mois de Février 1740. La Caravane de Moscovie sera ici au mois de Novembre ou Decembre prochain. Selon les apparences il y aura dans cette Caravane des Allemands,

4 François, ou Italiens, & par eux nous aurons quelques nouvelles & quelques Livres.

L'an passé il nous vint une bonne Recrue de Missionnaires de France & d'Allemagne, il en vient aussi cette année. Dans les Provinces, les Missionnaires cachés souffrent beaucoup. Parmi eux il y a huit Dominicains Espagnols & un Evêque, quatre Franciscains Espagnols, huit ou neuf Italiens, dont deux ou trois sont Evêques; il y a un Lazariste Allemand, Evêque, & deux ou trois Chinois de sa Congrégation. Les Ecclesiastiques François ont aussi un Evêque, avec deux Prêtres Chinois, qu'ils ont élevés à Siam. Il y a huit ou neuf Jésuites Portugais, avec trois ou quatre Jésuites Chinois, qu'ils ont élevés; deux Jésuites Allemands, un Italien, huit Jésuites François, avec deux Jésuites Chinois, que nous avons élevés ici.

Outre les Missionnaires des Provinces, nous sommes ici dix Jésuites, avec trois Jésuites Chinois, que nous avons élevés; il y a cinq Jésuites Allemands, quatre Jésuites Portugais, & trois Jésuites Chinois, qu'ils ont élevés, aussi bien que trois Jésuites Italiens. La Congrégation de la *Propagande* a dans cette Ville un Lazariste & quatre Augustins Italiens.

Le Roy de Portugal a nommé Evêque de Peking un Jésuite Portugais qui est ici depuis 13. ans. C'est un très-bon Missionnaire.

R U S S I E,

ON a appris de Petersbourg, que le Comte Ernest Biron, ci-devant Duc de Curlande, étoit parti avec sa famille, pour être conduit en Sibérie.

Mehemet Emin Pacha, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire du Grand Seigneur auprès du Czar, y fit le 10. du mois dernier son entrée publique.

publique ; le lendemain il eut audience du Prince Antoine Ulrich de Brunswick Bevern , pere de S. M. Cz. & il fut admis le 13. à celle de la Princesse Régente de Moscovie , à laquelle il remit deux lettres de Sa Hauteffe , l'une pour le Czar , & l'autre pour cette Princesse.

Le Prince Louis Ernest de Brunswick Bevern est arrivé à Pétersbourg de Mittau le 17.

Lorsque Mehemet Emini Pacha , Ambassadeur Extraordinaire du Grand Seigneur . eut sa premiere audience de la Princesse Régente , il y fut conduit par le Général Uscakow , qui étoit allé le prendre à l'Hôtel des Ambassadeurs , dans un des carosles du Czar , & il fut reçu au haut de l'escalier par le Comte de Lowenwolde , Grand Maréchal de la Cour , & par le Knées Kourakin , Grand Ecuyer de S. M. Cz. La Princesse Régente étoit debout sous un Dais , & le Knées Tczerkaskoy , Grand Chancelier , qui étoit à sa gauche , répondit pour elle au compliment de l'Ambassadeur.

Le Prince Antoine Ulrich de Bevern dans l'audience qu'il donna la veille à ce Ministre , lui parla en Italien , & il eut toujours son chapeau sur la tête , excepté lorsque l'Ambassadeur le salua en entrant , & lorsque les noms du Grand Seigneur & du Czar furent prononcés ou par lui ou par ce Ministre.

Sur les avis qu'on a reçûs que les troupes du Roy de Suede faisoient plusieurs dispositions qui donnoient lieu de juger qu'elles étoient dans le dessein de commencer les actes d'hostilité , & qu'elles n'attendoient pour entrer en campagne , que l'arrivée du Général Levenhaup , qui doit les commander ; on prend les mesures nécessaires pour s'opposer aux entreprises que ces troupes pourroient former contre la Moscovie , & l'on a fait défilér plusieurs Régimens vers la Frontiere.

ON mande de Vienne du 15. du mois dernier, que les Etats du Royaume de Hongrie ont demandé à la Reine que le Royaume ne fût jamais sans Palatin, & que cette Dignité ne pût être remplie que par un Seigneur Hongrois, que les Etats choisiroient entre les trois Sujets qui leur seroient proposés par Sa Majesté; que si la Reine venoit à mourir, avant que l'Archiduc eût atteint l'âge de majorité, le Palatin fût chargé de la Régence du Royaume; qu'aucun Evêché & aucune Charge ne fussent possédés que par les Hongrois, & que les Gentilshommes, qui ont acquis des biens en roture, fussent exempts des impositions établies sur les biens de cette nature.

Le Comte de Neuperg a mandé à la Reine, que le Général Lentulus, lequel s'étoit rendu à Grotkau, en qualité de Commissaire de la Reine, pour regler avec le Prince Théodore d'Anhalt Dessau, Commissaire du Roy de Prusse, ce qui concernoit l'échange des prisonniers de guerre, étant convenu avec ce Prince de la maniere dont se feroit cet échange, les prisonniers avoient été renvoyés de part & d'autre le premier du mois passé.

La Reine a appris en même-tems que sur la nouvelle de la marche d'un Corps de troupes Prussiennes, qui s'étoit avancé dans les environs de Frankenstein, pour mettre le Pays à contribution, le Comte de Neuperg, avoit détaché le Major Général Festititz avec un Corps de Hussards & de Croates, pour s'opposer aux entreprises des ennemis.

Il avoit couru un bruit que la Reine avoit envoyé ordre au Comte de Neuperg, d'attaquer l'armée commandée par le Roy de Prusse, dès qu'il trouveroit l'occasion favorable, & ce bruit paroissoit fonde

dé sur le parti que ce Général avoit pris de faire avancer au-delà de la Neiss quelques détachemens, mais on a appris depuis par un Courier arrivé de Silésie, que le Comte de Neuperg étoit toujours campé en-deçà de la Neiss, & qu'il ne s'étoit rien passé entre les deux Armées, si ce n'étoit une rencontre entre un détachement des troupes Prussiennes & celui de Hussards qui est à Heinrichaw, sous les ordres du Major Général Festitz.

Selon les derniers avis reçus de Mittau, les Etats de Curlande ont envoyé des Députés à Dresde, pour supplier le Roy de Pologne, Electeur de Saxe, de leur faire sçavoir ses intentions sur la proposition qui leur avoit été faite d'élire le Prince Louis Ernest de Brunswick, pour Duc de Curlande.

Ces lettres ajoutent, que le Comte Maurice de Saxe avoit envoyé en Curlande une Protestation contre l'Election de ce Prince.

On a appris de Munich, que l'Electeur de Baviere ayant résolu de former un Camp dans la Plaine de Scherding, entre l'Inn & le Danube, avoit donné ordre à 18. Bataillons & à 16. Escadrons, de s'y rendre, & qu'une partie de ces troupes étoit déjà assemblée dans ce Camp, qui s'étend jusqu'auprès de Neykirchen.

Il paroît à Ratisbonne des copies d'une lettre que les Princes de l'Empire, qui ont envoyé des Ministres à Offenbach, pour y tenir des Conférences, ont écrite à l'Electeur de Mayence, & par laquelle ils lui mandent que c'est par l'union & par la confiance réciproque entre les Etats de l'Empire, que la tranquillité de l'Allemagne a été maintenue; qu'ils auroient souhaité qu'après la mort de l'Empereur on se fût réuni, pour prendre de concert les mesures nécessaires dans une conjoncture si délicate; que c'étoit naturellement à la Diète de l'Em-

pire

pire qu'il appartenait de délibérer à ce sujet, mais qu'il n'y avoit pas eu lieu d'espérer qu'elle pût le faire, tant à cause de l'absence de plusieurs des Ministres qui doivent la composer, qu'à cause des troubles qui agitent l'Allemagne; que cette raison les avoit déterminés à assembler un Congrès à Offenbach, pour concerter entre eux la conduite qu'ils devoient tenir dans les circonstances présentes; que leurs vûes ne tendant au préjudice de personne, malgré les insinuations malignes par lesquelles on a voulu persuader le contraire, ils esperoient que le College Electoral les approuveroit & que les Electeurs chargeroient les Ministres qui résident de leur part à Francfort, d'agir conjointement avec ceux qui sont à Offenbach, pour parvenir à rétablir la paix dans l'Empire; que comme il y avoit plusieurs articles importants à régler, tels que la Capitulation Impériale, & l'explication de quelques Constitutions de l'Empire, ils s'adressoient à l'Electeur de Mayence, afin qu'il voulût employer ses soins pour que les Ministres, qui composent le College Electoral à la Diette, fussent en état de reprendre leurs délibérations.

Le Roy de Prusse paroissant persister dans le dessein de ne point se desister de ses prétentions, le Comte de Neuperg a dépêché un courier à la Reine, pour sçavoir ses intentions au sujet des opérations du reste de la Campagne.

Ce Général a mandé à S. M. en même-tems, que les Pandours avoient enlevé quelques Bestiaux près du Camp du Roy de Prusse; qu'ayant été attaqués par un détachement des ennemis, ils avoient tué 50 hommes, & avoient mis le reste en fuite, que l'armée de la Reine occupoit toujours le camp de Buhlau, & que le Roy de Prusse étoit campé à Stree-len, où il fit le 21. la revue générale de sa Cavale-
rie.

rie qui a dû être renforcée par 16. Escadrons. Le Comte de Neuperg a fait ajouter de nouveaux ouvrages aux fortifications de Neiss.

La grande quantité de pluie qui est tombée dans la Bavière & dans le Tirol , a tellement grossi quelques-unes des rivières qui se jettent dans le Danube , que ce Fleuve est sorti de son lit , & qu'il a inondé une partie du Pays qu'il arrose. Son débordement a causé beaucoup de dommage , & les chemins du côté de Closter Neubourg sont devenus impraticables.

Le 21. du mois dernier , le feu prit à Pollstorf , Bourg situé à sept lieues de Vienne , & 53. maisons ont été entièrement consumées par les flâmes.

On a appris que le Feldt-Maréchal de Schmertau , qui a quitté il y a quelque tems le service de la Reine , pour entrer à celui du Roy de Prusse , dont il est né Sujet , avoit obtenu de S. M. Pr. la Charge de Grand-Maître de l'Artillerie , & une Pension de 20000. florins.

On mande de Passau , que l'Electeur de Bavière y avoit mis garnison le 31. du mois dernier , suivant la Capitulation qui avoit été réglée le même jour entre ce Prince & le Cardinal de Lamberg , Evêque & Souverain du cette Ville.

La Reine a fait publier à Vienne un Decret qui porte que S. M. jugeant nécessaire de faire une augmentation dans ses troupes , & de demander pour cet effet aux Etats des Pays Héritaires 15000. hommes de recruë , elle ordonne à la Basse Autriche de lui en fournir 2320. qui seront habillés aux dépens de la Province.

Il a été réglé en conséquence de ce Decret , que dans chaque Ville , Bourg ou Village trente maisons donneroient un Soldat dans six semaines , à compter du jour de la publication du Decret , & qu'elles

qu'elles seroient contraintes d'en fournir deux, si elles n'exécutoient point les orures de la Reine dans le tems prescrit

On a appris de Breslaw du 7. de ce mois, que le premier l'armée de la Reine décampa de Bublau, & qu'elle alla se poster sous Kalgaw pour être à portée de tirer des subsistances de la Ville de Glatz.

Par l'état qui a été dressé pour l'échange des prisonniers, il paroît que les Prussiens en ont fait 2,384. parmi lesquels sont un Lieutenant Feldt-Maréchal & un Major Général des armées de la Reine, un Colonel; quatre Lieutenans Colonels, un pareil nombre de Majors, 22. Capitaines, 39. Lieutenans, & 14. Enseignes ou Cornettes, & que le nombre des prisonniers faits par les troupes de la Reine, consiste en un Lieutenant Colonel, un Major, trois Capitaines, 23. Lieutenans, 22. Enseignes ou Capotaux, & 1078. Soldats ou Cavaliers.

I T A L I E.

ON apprend de Rome, que le Cardinal de Tencin, dans un Consistoire secret que le Pape tint le 3. du mois dernier, préconisa l'Abbé de la Prunarede, pour l'Abbaye de S. Guilhem du Desert, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Lodève; l'Abbé de Chamillard, Grand-Vicaire de l'Evêque d'Evreux, pour celle de la Val-Roy, Ordre de Cîteaux, D. de Rheims, & l'Abbé de S. Exupery Chantre & Chanoine de l'Eglise Métropolitaine de Paris, pour celle de S. Sever. O. de S. Benoît, D. de Coutances.

La Congrégation établie pour examiner si le Pape pouvoit consentir que l'Infant Cardinal possédât l'Archevêché de Séville en même-tems que celui de Tolède, ayant décidé que puisqu'il y avoit plusieurs exemples de pareilles réünions faites en faveur de différens Princes d'Allemagne; l'Infant Cardinal

I ij avoit

avoit droit de prétendre le même avantage , le Pape a déclaré au Cardinal Aquaviva , qu'il expedieroit un Bref pour la réunion des Archevêchés de Tolède & de Séville , à condition cependant que la Collation des Bénéfices , dépendans de ces deux Archevêchés , seroit réservée à la Datterie.

Une Galiote de Barbarie ayant pris dernièrement une Barque François , & l'équipage de cette Barque s'étant sauvé à Porto d'Anzio , les Galeres du Pape , qui y étoient , se mirent aussi tôt en Mer , & non seulement elles reprirent la Barque , mais elles s'emparèrent de la Galiote , sur laquelle on a fait trente-un Esclaves.

Le Pape a disposé de la Place de Bibliothécaire du Vatican en faveur du Cardinal Passionei.

M A L T E.

SElon les derniers avis reçus de l'Isle de Malthe , le Grand-Maître de la Religion , ayant été informé des actes d'hostilité commis par les Thuniens contre quelques Vaisseaux François , a donné ordre aux Elcades de la Religion , d'aller croiser dans les Mers de Tunis , pour s'opposer aux entreprises des Infideles.

N A P L E S.

ON mande du 4. du mois dernier , que le 28. du mois précédent le Roy reçût de Rome un Bref , par lequel le Pape lui accorde un Indult , pour lever une Taxe sur les revenus des biens Ecclesiastiques du Royaume de Naples & de celui de Sicile , & qu'en conséquence de ce Bref , S. M. a ordonné de dresser un Etat exact de tous les Bénéfices des deux Royaumes , & de lever quatre pour cent sur le produit de leurs revenus. Une partie des sommes que le Roy retirera de cette Taxe , sera employée à fonder

der des Commanderies pour le nouvel Ordre de S. Charles , que S. M. se propose d'établir.

Don Hyacinte Voschi , Ministre P.énipotentiaire du Roy auprès de la Régence de Tripoly , a envoyé au Roy le Traité qu'il a conclu au nom de S. M. avec cette République.

E S P A G N E.

LEs Equipages de plusieurs Vaisseaux qui sont arrivés à Cadix & dans d'autres Ports du Royaume d'Espagne , des Isles que les François possèdent en Amérique, ont rapporté que les troupes Angloises, qui assiégeoient Cartagene , ayant établi une batterie de canons & de mortiers à la tête du chemin de la Bonquille , Don Sébastien de Slava , Vice Roy de la Province de Santa Fé & Gouverneur particulier de la Ville de Cartagene , avoit fait une sortie avec 3000. hommes , & avoit attaqué les ennemis avec tant de valeur , qu'il les avoit obligés d'abandonner tous les canons & les mortiers de cette batterie. Ces équipages ont ajouté que les ennemis en cette occasion avoient perdu 2000. hommes , & qu'on leur avoit fait 800. prisonniers ; que le canon de la Place avoit coulé à fond deux Galiores à bombes , & avoit fort maltraité plusieurs autres Vaisseaux des Anglois.

On a depuis reçu avis que l'Amiral Vernon avoit tenté d'emporter le Fort de S. Lazare l'épée à la main, mais que dans le tems que les Anglois montoient à l'assaut , le Gouverneur du Fort avoit fait jouer une mine avec un tel succès , que la plupart des Soldats des deux Régimens que l'Amiral Vernon avoit chargés de l'attaque , avoient sauté en l'air.

On a été aussi informé , que Don Sébastien de Slava , à la tête de 1500. hommes de troupes réglées , & de 1300. Indiens , avoit fait en même

tems une seconde sortie ; qu'ayant chargé en queue le reste du Corps de troupes ennemies , qui avoit attaqué le Fort de S. Lazare , il l'avoit mis en fuite ; qu'il avoit poursuivi les Anglois dans leur retraite ; qu'il avoit chassé du chemin du bord de la Mer un détachement de leurs troupes , qui s'y étoit retranché , & que les troupes , qui composoient ce détachement , avoient regagné précipitamment leurs Chaloupes , après avoir fait une perte très-considérable.

La joye que ces nouvelles ont causé a été fort augmentée par la nouvelle qu'on a reçûe depuis , que l'Amiral Vernon , se trouvant dans l'impuissance de continuer le Siège de Cartagene , avoit pris la résolution de le lever ; que le 27. du mois d'Avril , il avoit fait rembarquer les troupes qui lui restoit , & parmi lesquelles il y avoit un grand nombre de malades ; que quelques jours après , ces troupes étoient retournées à la Jamaïque , & que l'Amiral Vernon se disposoit à y retourner lui même , dès qu'il auroit pû réparer le dommage , qu'un grand nombre de ses Vaisseaux avoit souffert.

Comme on n'a pû encore avoir de lettres de Cartagene , on n'est instruit jusqu'à présent que par celles qui sont venues de Sainte Marthe & de Saint Domingue , de la perte que les Anglois ont faite au Siège de cette Place. Selon ces lettres , elle est beaucoup plus grande que celle qu'ils avoient ; & l'on prétend qu'il n'est retourné à la Jamaïque que 2000. hommes des troupes qui ont été employées au Siège , & qu'il restoit à peine assés de matelots sur les Vaisseaux de la Flotte Angloise , pour faire la manœuvre.

On a reçû avis par un Vaisseau venant de Buenos Ayres , que l'Escadre Espagnole , commandée par Don François Pizaro , étoit entrée dans ce Port le 22. du mois de Janvier dernier , que le premier du

du mois suivant, elle avoit remis à la voile, pour se rendre dans la Mer du Sud, & que le même jour cinq Vaisseaux de guerre Anglois, sous les ordres du Chef d'Escadre Anson, avoient fait voile & avoient pris la même route, mais que Don François Pizaro avoit sur ces Vaisseaux 200. lieues d'avance.

La nouvelle Frégate *le Triomphe* a fait trois prises, l'une près du Cap de Clare, l'autre à 60. lieues des Îles Sorlingues, & la troisième entre le 50. & le 51. degré de Latitude Septentrionale.

L'Armateur Jean-Baptiste Salié s'est emparé du Brigantin Anglois *le Thomas*, sur les Côtes du Royaume de Portugal.

Le Vaisseau *la Bonne Avanture* a conduit dans le Port de Vigo la Balandre Angloise *la Marie de Waterford*, chargée de Salines & de charbon de pierre.

Une autre Balandre de la même Nation du Port de 80. tonneaux, a été prise par les Frégates, *le Saint Pierre & la Ste Susanne*.

Les Armateurs Espagnols qui croisent sur les Côtes de Portugal, ont fait plusieurs autres prises considérables, & ils se sont emparés, entre autres, d'un Vaisseau très-richement chargé.

P O R T U G A L.

ON mandé de Lisbonne du 13. du mois dernier, qu'on y célébra au commencement de ce mois pendant trois jours consécutifs dans l'Eglise Collégiale de Beja, la Fête qu'on y célèbre tous les ans, en expiation d'une profanation qui y a été commise. L'Eglise, pendant ces trois jours, fut tendue de brocard & de velours jusqu'à la voute, & éclairée d'un grand nombre de lumières, & le dernier jour on tira dans la Place, qui est vis-à-vis, un magnifique Feu d'artifice. I iij Des

Des Ouvriers, en fouillant dans la terre à Braga, ont trouvé une Pierre antique, sur laquelle est cette Inscription : *C. Æmil. Valens. Eq. Alst. Jur. M. Art. Mant. VI. V. Si. M.*

GENES ET ISLE DE CORSE.

ON mande de Genes, que 300. hommes des troupes de la République sont partis vers le milieu du mois dernier, pour se rendre dans l'Isle de Corse, d'où l'on a reçu avis que le Marquis de Villeneuve étoit retourné le 3. à la Bastie, après avoir visité les principaux postes du centre de l'Isle.

La Barque Française *la Legere*, est arrivée d'Antibes à la Bastie avec 100000. écus pour le payement des troupes Françaises.

On conduisit il y a quelque tems dans les prisons de la Bastie, neuf Paylans de Nebbio, accusés d'avoir donné retraite à quelques Bandits, & d'avoir eû part à leurs brigandages.

Il y eut à Genes le 28. du mois dernier un orage violent, le tonnerre est tombé en cinq ou six endroits, & il a tué plusieurs personnes.

On a appris de l'Isle de Corse, que la Barque Française *la Legere*, étoit partie de la Bastie le 16. du même mois, pour aller donner la chasse aux Corsaires de Tunis, qui troublent la navigation sur les Côtes.

L'un des deux Bandits de Lento, qui ont commis tant de désordres dans l'Isle de Corse, a été tué par quelques Insulaires qui l'ont surpris dans une embuscade, & son compagnon a été blessé dans la même rencontre.

Le bruit court à la Bastie, que les neuf Paylans de Nebbio, qui y sont détenus dans les Prisons, seront condamnés à mort, ainsi qu'un jeune Corse, qu'on a trouvé armé d'un pistolet & d'un fillet.

Hol-

HOLLANDE ET PAYS-BAS.

ON a appris de la Haye du 4. de ce mois , que le 28. du mois dernier, le Baron de Reischach, Ministre de la Reine de Hongrie , remit au Président de l'Assemblée des Etats Généraux un Mémoire , par lequel cette Princesse demande aux Etats Généraux , d'ordonner que les secours que cette République doit lui fournir en conséquence des Traités faits avec le feu Empereur , se tinssent prêts à marcher. On prétend que cette Princesse fait de fortes instances , pour que ces secours , au lieu d'aller joindre les troupes que Roy de la Grande-Bretagne fait assembler sur les Frontières de l'Electorat d'Hanover , soient envoyés à l'armée commandée par le Comte de Neuperg.

GRANDE BRETAGNE.

DEpuis l'arrivée d'un Vaisseau revenant de la Jamaïque , le bruit s'est répandu que l'Amiral Vernon y étoit retourné avec toute sa Flote, à l'exception de sept Vaisseaux de guerre , qu'il avoit laissés dans le Havre de Cartagene sous les ordres du Capitaine Davers, pour empêcher les Espagnols de rebâtir les Forts qu'il a détruits , mais comme on sçait que plusieurs de ses Vaisseaux ont été considérablement endommagés pendant le Siège , on doute qu'il ait pu les ramener tous au Port Royal.

On a sçu par l'équipage du même Vaisseau, qu'il a apporté la nouvelle de l'arrivée de l'Amiral Vernon à la Jamaïque, que les Anglois s'étoient emparés d'un Fort à Leguita , & que le Vaisseau de guerre *l'Entreil* avoit conduit au Port Royal deux prises considérables qu'il a faites dans les environs de l'Isle de Saint Domingue.

La Chaloupe du Vaisseau de guerre *la Princesse*
 1 v *Maria*

Marie, a enlevé sur les Côtes du Comté de Suffex, à la hauteur de Fairley, un Bâtiment Espagnol.

L'Armateur Jacques Wimble a fait une prise de la valeur de 20000. livres sterlings.

Le Vaisseau *le Ranger*, commandé par le Capitaine Johnson, a été pris par les Espagnols, en faisant voile de la Virginie pour la nouvelle Angleterre.

Un Armateur Anglois a conduit à Gibraltar un Bâtiment Espagnol, armé en guerre, dont il s'étoit emparé le 16. Juin dernier à la hauteur de Cadix, après un combat très-long, dans lequel il y a eu beaucoup de monde de tué & de blessé de part & d'autre.

Les équipages des Vaisseaux *le Doddington* & *le Blenheim*, revenant de la Jamaïque, ont confirmé que l'Amiral Vernon y étoit arrivé de Cartagene avec sa Flotte le 30. Mai dernier, mais l'on a sçu par ces équipages que plusieurs de les Vaisseaux étoient en fort mauvais état, & qu'on travailloit à les réparer.

L'Armateur Page a conduit à Falmouth une prise qu'il a faite dans les environs de Porto, sur laquelle il y avoit 160. pipes de vin des Isles Canaries avec une somme considérable d'argent.

Les Espagnols se sont emparés des Vaisseaux Marchands *l'Amérique*, *le Brunsdell*, *le Patuxon*, *Puick*, *l'Argill* & *l'Elizabeth*, de onze autres Vaisseaux & de huit Barques ou Chaloupes.

On a appris le 16. Juin dernier par le Capitaine Peyton, commandant le Vaisseau de guerre *le Kensington*, qui arriva de la Jamaïque à Spithead le 2. de ce mois, que l'Amiral Vernon étoit retourné dans cette Isle avec la Flotte qui est sous ses ordres, & que le 30. du mois de Mai dernier, il étoit rentré dans le Port Royal.

Le D^c de Newcastle en a mandé au Roy le détail suivant.

La

Le 13. Mai, le Capitaine Davers, commandant le Vaisseau *le Suffolk*, fut détaché par l'Amiral Vernon, avec cinq autres Vaisseaux de guerre, pour aller croiser sur la Côte de Ste Marthe, avec ordre de retourner en droiteur à la Jamaïque, après être demeuré à la hauteur de cette Ville pendant vingt jours.

Les Forts & Châteaux du Havre de Cartagene ayant été entièrement démolis, & tous les Vaisseaux de transport étant partis, l'Amiral Vernon mit à la voile le 17. avec la plupart des Vaisseaux de guerre de sa Flotte. Le lendemain, il fut joint à la hauteur de la pointe Canoa par le Chevalier Chaloner Ogle avec 14. Vaisseaux: les Vaisseaux de guerre *le Prince Frederic* & *le Burford* le joignirent le 20. & le 31. Il arriva au Port Royal, où des Vaisseaux de guerre *le Boyne* & *l'Ecureuil*, qui avoient été séparés de la Flotte, s'étoient rendus le jour précédent. L'Amiral Vernon trouva au Port Royal le Convoy qui étoit parti de Portsmouth, pour lui porter des munitions.

Le premier Juin, il reçut avis par des Vaisseaux venus de Porto Bella, que le Chef d'Escadre Anson avoit été vu dans la Mer du Sud à la hauteur d'Arica avec son Escadre, & que l'Amiral Espagnol Pizarro, qui l'avoit poursuivi jusqu'au Cap Horn, l'ayant perdu dans les environs de ce Cap, avoit relâché à Buenos Ayres.

Le Vaisseau de guerre *le Deptford*, commandé par le Capitaine Mostyn, revint de la Côte de Ste Marthe à la Jamaïque le 6. du même mois, avec un Vaisseau Espagnol dont il s'étoit emparé, & qui après avoir débarqué à Ste Marthe la plus grande partie des munitions dont il étoit chargé pour Cartagene, portoit à la Havane le reste de sa cargaison.

On a appris par l'équipage d'un Bâtiment reve-

à vi. page

nant de Gibraltar, que le *Comte-Arnold-Hadlock* continuoit de croiser à la hauteur du Cap de Saint Vincent, & qu'il s'étoit emparé de deux Vaisseaux Hollandois, chargés de cordages & d'autres agrès pour les Vaisseaux que le Roy d'Espagne fait construire à Cadix.

L'Armateur Page a fait, en revenant de Porto, une prise estimée 6000 liv. sterlings, & un autre Armateur a enlevé un Vaisseau qu'on dit être des *Allogues*.

Les Vaisseaux Marchands le *Friendship Snow*, le *Sally* & l'*Etoile*, on été pris par les Espagnols, ainsi qu'un autre Vaisseau, richement chargé, qui étoit destiné pour Newfownland.

Un Vaisseau Hollandois, chargé de Marchandises d'Espagne, a été pris dans le Havre de Tencorif par le Vaisseau la *Résolution*.

Les Espagnols se sont emparés des Vaisseaux Marchands la *Grande-Bretagne*, l'*Agnes Betty*, le *Durham* & le *Don Francisco*.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

F R A N C E.

NOUVELLES DE LA COUR, DE PARIS, &c.

LE 19. du mois dernier, les Députés des Etats d'Artois eurent à Versailles audience du Roy, étant présentés par le Prince Charles de Lorraine, Gouverneur de la Province, en survivance du Duc d'Elbœuf, & par le Marquis de Breteuil, Ministre & Secrétaire d'Etat. Ils y furent conduits en la manière accoutumée, par le Marquis de Brezé, Grand-Maitre des Cérémonies, & par M. Desgranges, Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée de l'Abbé de France de Noyelles, Chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Arras, pour le Clergé, & qui porta

porta la parole, du Comte Douglas, Colonel du Régiment de Languedoc, Infanterie, pour la Noblesse, & de M. de la Place, Député du Tiers-Etat.

Le 15. de ce mois, Fête de l'Assomption de la Ste Vierge, le Roy & la Reine entendirent dans la Chapelle du Château, la Messe, qui fut chantée par la Musique.

L'après midi, le Roy accompagné de Monseigneur le Dauphin, du Duc de Chartres, du Prince de Dombes & du Comte d'Eu, assista aux Vêpres & à la Procession, à laquelle l'Abbé Gergois, Chapelain de la Chapelle de Musique, officia. La Reine entendit les Vêpres dans la Tribune.

Le même jour, la Reine communia par les mains du Cardinal de Fleury, son Grand-Aumônier.

Le deuil que le Roy avoit pris le 25. du mois dernier pour la mort de la Reine de Sardaigne, ayant fini le 14. de ce mois, S. M. le prit le lendemain pour la mort de Mademoiselle de Clermont.

Le 26. de ce mois, le Roy quitta le deuil que S. M. avoit pris le 15. pour la mort de Mlle de Clermont.

Le 29. le Prince Cantimir, Ambassadeur Extraordinaire du Czar, eut une audience particulière du Roy, & il y fut conduit par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs.

Le Roy a donné l'agrément du Régiment de Cavalerie de Bretagne, dont le Comte de Gassion étoit Mestre de Camp Lieutenant, au Marquis de Poyanne, Premier Guidon de la Compagnie des Gendarmes de la Garde ordinaires de S. M.

Le 15. de ce mois, Fête de l'Assomption de la Ste Vierge, la Procession solennelle de l'Eglise

Mé-

Métropolitaine, qui se fait tous les ans en exécution du Vœu de Louis XIII. se fit à Paris avec les cérémonies accoutumées, & l'Abbé d'Harcourt, Doyen du Chapitre y officia. Le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides & le Corps de Ville, y assistèrent.

Le 16. dans l'Assemblée générale du Corps de Ville, M. Germain, & M. Bougainville, Notaire, furent élus Echevins.

La Place de Conseiller d'honneur au Parlement, vacante par la mort de M. de Montchesne, a été donnée par S. M. à M. le Pelletier de Montmelian, Président Honoraire au même Parlement.

Le Chevalier de Créqui, Gentilhomme de la Manche de Monseigneur le Dauphin, a été nommé Sous-Gouverneur de ce Prince, & il en fit le 30. Juil. et les premières fonctions à la place du Comte de Polastron, Lieutenant Général, à qui le Roy observe les appointemens qu'il avoit en cette qualité.

Le Marquis de Montaigu, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, qui a été nommé en même tems Gentilhomme de la Manche du même Prince, à la place du Chevalier de Créqui, en fit pareillement les fonctions le même jour.

Marc-Antoine Front de Beaulieu de S. Aulaire, Marquis de Lannury, Maréchal de Camp, de la Promotion du 24. Février 1738. ci-devant Capitaine-Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Bretagne, a été nommé par le Roy son Ambassadeur auprès du Roy de Suède, à la place d'Alphonse-Marie-Louis de S. Severin d'Arragon, Palmesin, Colonel d'Infanterie à la suite du Régiment Royal Italien, qui avoit été nommé à cette Ambassade au mois d'Août 1737 & que l'état de sa santé a obligé de demander son rappel.

Le

Le Duc de Chartres qui étoit parti de Paris le 25. Mai dernier, pour son voyage de Flandres & du Haynault, arriva au Palais Royal le 13. du mois dernier.

Le 10. de ce mois le Corps de Ville se rendit à Versailles, & le Duc de Gesvres, Gouverneur de Paris étant à la tête, il eut Audience du Roy avec les cérémonies accoutumées. Il fut présenté à S. M. par le Comte de Maurepas, Ministre & Secrétaire d'Etat, & conduit par le Marquis de Dreux, Grand-Maître des Cérémonies, & par M. Desgranges, Maître des Cérémonies. Les deux nouveaux Echevins prêterent entre les mains du Roy le Serment de fidélité dont le Comte de Maurepas fit la lecture ainsi que du Scrutin, qui avoit été présenté par M. de Bret, Avocat du Roy du Châtelet, lequel fit un Discours très-éloquent.

Le même jour, le Corps de Ville eut l'honneur de rendre ses respects à la Reine, à Monseigneur le Dauphin & à Mesdames de France.

Les Députés des Etats de la Province de Languedoc, eurent le 24. de ce mois audience du Roy, étant présentés à S. M. par le Prince de Dombes, Gouverneur de la Province, & par le Comte de Saint-Florantin, Secrétaire d'Etat, & conduits en la manière accoutumée par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies & par M. Desgranges, Maître des Cérémonies. La Députation étoit composée pour le Clergé de l'Archevêque de Toulouse qui porta la parole avec beaucoup d'éloquence; du Marquis de Niffas, Lieutenant Général des armées du Roy, pour la Noblesse; de Mrs Lamouroux & Delpech, Députés du Tiers-Etat, & de M. la Fargue, Syndic Général de la Province.

1704 MERCURE DE FRANCE

Ils eurent ensuite audience de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France.

Le 15. Août, Fête de l'Assomption de la Vierge; il y eut Concert Spirituel au Château des Tuilleries; on y chanta un Motet à grand Chœur, *Exaltabo te*, de la composition de M. Dubreuil, Maître de Musique, lequel fut suivi d'un Concerto exécuté par M. de Lavau, & d'un petit Motet à voix seule de M. le Maire; le Concert fut terminé par un autre Motet à grand Chœur, *Exaudiat te Dominus*. de M. de Boismortier, précédé de plusieurs pieces de Symphonies.

Le 25. Fête de S. Louis, le Concert d'Instruments que l'Académie Royale de Musique donne tous les ans au Château des Tuilleries à l'occasion de la Fête du Roy, fut exécuté par un grand nombre d'excellens Symphonistes de la même Académie, qui jouèrent differens morceaux de Musique de M. de Lully, & d'autres Maîtres modernes.

Le 29. & le 31. du mois dernier, & le 2. de ce mois, il y eut Concert chés la Reine; M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy fit chanter le Prologue & les cinq Actes de l'Opera de *Perfée*, dont les principaux Rôles furent chantés par les Diles Godoneche, Deschamps, d'Aigremont, la Lande & Romainville, & par les Srs le Begue, d'Aigremont, du Bourg, d'Angerville, Tribou, Poirier & Richer.

Le 7. le 9. & le 19. de ce mois, on concerta devant la Reine l'Opera de *Thésée*; les principaux Rôles furent remplis par les mêmes Acteurs, & par les Diles Abec & Duhamel, & par le Sr Godoneche,

Le

Le 21. la Reine étant à Trianon, on concerta l'Opera de *Thetis & Pelée*, qui fut continué à Versailles le 23. par les mêmes Sujets & par la Dlle Mathieu.

Le 25 Fête de S. Louis, les 24 Violons de la Chambre du Roy jouèrent devant S. M. les Symphonies du Ballet des *Caractères de l'Amour*, Ballet Héroïque de la composition de M. de Blamont, dont l'exécution fit beaucoup de plaisir.

Le Corps de Troupes que le Roy a jugé à propos de faire avancer sur le Rhin, s'y est assemblé sous les ordres du Marquis de Leuville, Lieutenant General des Armées du Roy. La premiere & la seconde division de la premiere colonne de ce Corps de Troupes ont passé le Rhin au Fort-Louis le 15. & le 17. de ce mois. Le Marquis de Leuville, Lieutenant General, le Comte de Beranger & le Marquis de Ximenes, Maréchaux de Camp. étoient à la tête de la premiere division, & la seconde a marché sous les ordres du Comte d'Aubigné, Lieutenant Général, & du Comte de Clare, Maréchal de Camp.

Le 19. Août, la troisième division du Corps de Troupes, assemblé au Fort-Louis, y passa le Rhin sous les ordres du Marquis de la Fare, Lieutenant Général, du Duc de Luxembourg & du Marquis de Mirepoix, Maréchaux de Camp. Le même jour, la premiere division de la seconde colonne, campée à Lauterbourg, se mit en marche, & elle passa le Rhin, étant commandée par le Comte de Saxe, Lieutenant Général, lequel avoit avec lui M. de la Tour, le Comte d'Estrées, & le Chevalier d'Apcher, Maréchaux de Camp.

Le 21. la quatrième division de la premiere colonne passa le Rhin au Fort-Louis: le Marquis de Custon, Lieutenant Général, étoit à la tête de cette

cette division , & il avoit sous ses ordres le Comte de Marcieu & le Duc de Boufflers , Maréchaux de Camp. La seconde division de la seconde colonne , partit aussi le 21. de Lauterbourg , & elle passa le Rhin , étant commandée par le Comte de Segur , Lieutenant Général , qui avoit avec lui le Marquis du Chatel , le Comte de Berchiny , & le Comte de Tresmes , Maréchaux de Camp.

Le Maréchal de Maillebois est parti le 26. pour aller prendre le commandement des Troupes que le Roy a fait assembler sur la Meuse. Les Officiers Généraux que S. M. a nommés pour servir dans cette Armée , sont le Marquis de Montal , le Marquis de Balincourt , M. de Louvigny , le Comte de la Mothe Houdancourt , le Marquis d'Épinay , M. de Lutteurs , M. Philipès , le Marquis de Clermont-Gallerande , le Marquis de Vaudrey , & le Comte de Lautrec , Lieutenans Généraux : le Marquis de Putanges , le Comte de Coigny , le Marquis d'Estourmelles , le Chevalier de Saint Vallier , le Marquis de Chazeron , le Comte du Châtelet , le Prince de Pons , le Marquis de Brezé , le Marquis de Maupeou , le Marquis de Pontchartrain , le Comte de Maulevrier , le Marquis de Croissy , le Marquis d'Hautefort , le Duc de Randan , M. de Contades & M. de Villemeur , Maréchaux de Camp.

On écrit de Marseille , du 3. Juillet , que M. le Marquis de Villeneuve , Ambassadeur du Roy à Constantinople , après son arrivée à Toulon sur les Vaisseaux de S. M. & après la Quarantaine ordinaire , est venu à Marseille , où il a été reçu avec un applaudissement universel ; il est logé à l' Arsenal près M. d'Hericourt , Intendant des Galeres , où tous les Corps de la Ville & celui des Galeres ont été le complimenter. Tout le monde est charmé de

la politesse & de ses manieres engageantes. Les équipages des Vaisseaux du Roy ont reçu des marques considérables de sa liberalité. Les lettres écrites de Constantinople dans le tems de son départ, marquent que j mais Ambassadeur n'a été plus universellement regretté que lui.

Le même Marquis de Villeneuve qui étoit arrivé de Marseille à la Cour au commencement du mois dernier, fut présenté au Roy le 9 qui le reçut très-favorablement. Il remit une Lettre du Grand Seigneur à S. M.

MADemoiselle de CLERMONT, Princesse du Sang, Sur-Intendante de la Maison de la Reine, mourut au Petit Luxembourg le 11. de ce mois, vers les huit heures du matin, âgée de quarante-trois ans, neuf mois & vingt cinq jours, étant née le 26. du mois d'Octobre 1697. Cette Princesse, qui se nommoit Marie-Anne de Bourbon-Condé, étoit fille de Louis de Bourbon-Condé. Prince du Sang, mort le 4. Mars 1710. & de Louise Françoise de Bourbon, Légitimée de France, Fille du feu Roy.

Funérailles & Inhumation du Corps de cette Princesse.

Toute la Façade de l'Hôtel du Petit Luxembourg étoit tendue en blanc à douze lez, avec deux lez de satin blanc chargés d'Ecussions aux Armes de Bourbon-Condé, & entre ces deux lez étoient placés les grands Ecussions aux mêmes Armoiries.

La grande Cour étoit aussi tendue des deux côtés, à six lez, le Peristile entierement tendu les Colomnes couvertes de même; le grand Escalier, le Perron, la grande Salle d'entrée & plusieurs autres contiguës, aussi tendues, & garnies de plaques avec des bougies.

Le

1708 MERCURE DE FRANCE

Le Corps de la Princesse, qui avoit été vu à visage découvert le jour de sa mort, ayant été embaumé & mis dans un Cercueil, fut exposé & élevé sur une Estrade de trois gradins, sous un Dais de Damas blanc à crespines d'argent. Il étoit couvert d'un Poêle de Damas blanc herminé. On avoit placé sur le Corps une Couronne de Princesse sur un carreau de Satin, couvert d'un Crêpe blanc, & plus bas du côté des pieds on voyoit une boîte de vermeil qui renfermoit le cœur de cette Princesse sur un carreau & un crêpe de même. On avoit dressé dans le même Salon deux Autels pour y célébrer la Messe, ils étoient garnis de Cierges & des Ecuillons.

D'un côté à la tête du Corps, étoit Mlle de Villereneuve, Demoiselle de compagnie de la Princesse ; & en dedans du même côté étoient les Femmes de chambre. De l'autre côté du Corps étoient placés les Aumôniers, les Ecuyers, les Gentilshommes, & les Pages.

Le 15. Août, les PP. Cordeliers vinrent jeter de l'Eau benite sur le Corps de la Princesse ; le lendemain, le Curé de S. Sulpice accompagné de son Clergé fit la même cérémonie ; & l'après-midi du même jour, les PP. de l'Oratoire de la rue S. Honoré.

Ce jour-là, on fit le transport des Entrailles de la Princesse à la Paroisse de S. Sulpice dans un carrosse sans draperie, dans lequel il y avoit un Aumônier & deux Gentilshommes, des Valets de pied portant des flambeaux autour du carrosse. Le Curé de S. Sulpice accompagné de son Clergé, reçut les Entrailles ; on les porta ensuite dans la Chapelle de la Maison de Condé, dans laquelle on chanta le *De profundis*, on jeta de l'Eau benite, & après l'Oraison elles furent mises dans le caveau.

Le 16. vers les huit heures du soir, le Corps fut porté de l'Hôtel du Petit Luxembourg à l'Eglise du

Monastere des Religieuses Carmelites du Faux-
bourg S. Jacques qui étoit rendu en blanc de la même
maniere qu'elle l'avoit été lors de l'inhumation
du Corps de feu Madame la Duchesse.

Lorsque le Convoi fut arrivé au Monastere des
Carmelites, l'Evêque de Châlons sur Marne ac-
compagné du Curé de S. Sulpice, après les prières
ordinaires, presenta le Corps & fit un Discours
éloquent, auquel M. de la Marre, Grand Pé-
nitencier & Supérieur des Religieuses Carmelites
répondit. Le Corps fut inhumé ensuite avec le
Cœur, après les Prières ordinaires, sous le Cloître
des Religieuses. Voici l'ordre de la marche du
Convoi.

Cent Pauvres, 50 hommes & 50. femmes, cou-
verts d'une piece de drap noir, portant chacun un
flambeau, marchant sur deux files.

Deux Suisses en deuil, avec des pleureuses, à cheval
& des houffes noires, portant chacun un flambeau.

Le Sr Charasse, Contrôleur de la bouche, en man-
teau, à cheval, à la tête de six Officiers en man-
teau, à cheval, avec des houffes noires.

Six Valets de Chambre en manteau, à cheval avec
des houffes, éclairés par douze Domestiques.

Un carosse drapé, attelé de six chevaux, avec
des harnois drapés, où étoient les quatre Femmes de
Chambre de la Princesse, éclairé de six flambeaux.

Le carosse drapé & attelé de-même, des Gentils-
hommes de la suite de S. A. S. MADemoiselle,
éclairé par huit flambeaux. Cette Princesse faisant
les honneurs du Convoi.

Un autre carosse drapé, attelé de-même, pour
les autres Gentilshommes de la même Princesse,
éclairé par huit flambeaux.

Un autre carosse drapé & attelé de-même, des
Gentilshommes qui devoient porter les coins du
cercueil, éclairé de huit flambeaux.

Un autre carosse drapé , à six chevaux caparaçonnés , des Gentilshommes Ecuyers de la même Princelle ; M. le Chevalier de Thiers , un de ses Ecuyers , portant la Couronne , & un autre de ses Ecuyers pour donner la main à MADAMOISELLE pendant la Cérémonie ; ce carosse étoit éclairé par dix flambeaux.

Un carosse drapé à six chevaux, caparaçonnés avec des Croix de Moire d'argent , où étoient l'Evêque de Châlons , officiant , portant le Cœur , & le Curé de S. Sulpice accompagnés d'autres Prêtres de la Paroisse , éclairé par dix flambeaux.

Six Pages à cheval , venoient ensuite en manteau , portant chacun un flambeau , ils étoient suivis par 20. Valets de pied , portant aussi chacun un flambeau.

Un carosse attelé de huit chevaux caparaçonnés , avec des Croix de Moire d'argent , venoit ensuite , & renfermoit le Corps de la Princesse ; ses Aumôniers étoient dans le même carosse. Il y avoit 16. Valets de pied de chaque côté du Carosse , & 20. derriere , portant chacun un flambeau. 12. Suisses , vêtus de deuil & en pleureuses , marchoiens ensuite , portant des flambeaux , & la hallebarde la pointe baissée.

Un carosse à sept places & à six places , attelé de huit chevaux caparaçonnés , avec des Croix de Moire d'argent , suivoit , dans lequel étoit S. A. S. MADAMOISELLE , accompagnée de la Comtesse de Marfan , de la Marquise de Lautrec , de la Comtesse de Sade , & de Mlle de Villeneuve , faisant les fonctions de la Dame d'honneur. Le dernier carosse attelé de six chevaux caparaçonnés , suivoit à vuide , & fermoit la Marche du Convoi. Il y a eû deux Contrôleurs à cheval pendant la Marche , pour faire observer l'ordre convenable pendant la Cérémonie.

L'S

L'abondance des Matières nous oblige d'y joindre le Mercure prochain tout ce qui regarde le Feu d'artifice tiré sur la Rivière le 24. Août, voir le de la Fête du Roy. &c.

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. La Poësie Lyrique ,	1699
Suite du Traité de la Croix ,	1704
Bouquet à Mad. S. par M. G . . .	1715
Lettre sur l'Opération de la Taille Latérale ,	1716
Épître Morale à la Signora Domitilla ,	1728
Extrait de Lettre , sur une difficulté Topographique ,	1730
Vers au Prince de Rohan , sur sa Thèse de Philosophie ,	1733
Question importante, jugée au Parl. de Paris ,	1736
Ode Latine à M. Guerez ,	1746
Copie de Lettre au sujet de la petite Vérole par l'insertion ,	1748
Fable , la Poule & la Canette ,	1750
Lettre du Chev. de Franville, & Remercement ,	1752
Lettre écrite de la Campagne ,	1756
Vers sur la Mort de Rousseau ,	1760
Remarques sur la Mort de Henry I. ,	1761
Ode imitée d'Horace ,	1763
Réponse à une Question proposée ,	1765
Ode sur le jour d'une Naissance ,	<i>ibid.</i>
Lettre sur la coutume de boire à la santé les uns des autres ,	1768
Ode sur le Labourage ,	1789
Enigme , Logogryphes , &c. ,	1793
NOUVELLES LITTÉRAIRES DES BEAUX-ARTS , &c. L'Etat des Sciences en France ,	1795
Des Antiquités de la Nation & de la Monarchie Française ,	1805

<i>Biblia Sacra vulgata Editionis Sixti V.</i>	1812
Dictionary Universel François & Latin ,	1813
Observations Critiques sur la Collection d'Antiquités Romaines ,	1822
Prospectus des Ouvrages d'Hippocrates ,	1823
Les Veillées de Thessalie, par Mlle de Luffan, <i>ibid.</i>	
Histoire d'Estevanille Gonzalez ,	1824
Nouveau Traité du Sublime ,	<i>ibid.</i>
Les Amusemens du Cœur & de l'Esprit ,	<i>ibid.</i>
Suite du Journal Italien du Marquis Maffei ,	1834
Tables Astronomiques du Soleil & de la Lune	1845
Lettre au Surintendant du Discours du P. du Baudory	<i>ibid.</i>
Séance publique de l'Acad. de la Rochelle ,	1853
Prix proposé par l'Acad. Royale de Pau ,	1870
Estampes nouvelles ,	1871
Chanson notée ,	1873
Spectacles , Extrait de Mélanide , trois autres Pièces nouvelles , & nouveaux Acteurs , &c.	1874
Théâtre Italien, Pièces romaines & nouv. Acteurs	1882
Nouvelles Etrangères, de la Chine, Russie, &c.	1884
Italie , Malthe & Naples ,	1891
Espagne, Portugal, Genes & Ile de Corse ,	1893
Hollande & Grande-Bretagne , &c.	1897
France, Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	1900
Funérailles & Inhumation de Mlle de Clermont,	1907

Errata de Juillet,

P Age 1627. ligne 1. gravés, *lisez*, brodés. P. 1650.
l. 32. évaluation , l. évaluation.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 1754 ligne 3. Amathée , *lisez* , Amalthée.
P. 1839. l. 22. Théatin , l. Barnabite.

La Chanson notée doit regarder la page

1871

SEP 29 1936

SEP 29 1936

SEP 29 1936

SEP 29 1936

